
Rapport intermédiaire au Président de la République

De la mondialisation à l'universalisation : une ambition sociale

MISSION PRÉSIDÉE PAR CHRISTINE BOUTIN,
ANCIEN MINISTRE

Décembre 2010

Rapports officiels

Rapport intermédiaire au Président de la République

© Direction de l'information
légale et administrative

*« En application de la loi
du 11 mars 1957
(art. 41) et du Code de la propriété
intellectuelle du 1^{er} juillet 1992,
complétés par la loi du 3 janvier 1995,
toute reproduction partielle ou totale
à usage collectif de la présente
publication est strictement interdite
sans autorisation expresse de l'éditeur.
Il est rappelé à cet égard que l'usage
abusif et collectif de la photocopie
met en danger l'équilibre économique
des circuits du livre. »*

ISBN 978-2-11-008351-7

DF : 5RO23900

www.ladocumentationfrancaise.fr

Paris, 2010

Photos de couverture :
Premier ministre
service de la photographie
Diffuseur :
La Documentation française
Sculpteur : Marielle Polska
et photo goodshoot

*« Il faut retrouver une ambition pour le monde
et respecter les plus petits pays. »*

Mario Giro,
Sant'Egidio,
prix 2010 de la Fondation Chirac
pour la prévention des conflits

Je tiens à remercier chaleureusement les membres de l'équipe de la mission: Bruno Roche; les deux rapporteurs Vincent You et Gaëlle Le Fischer; ainsi que Charles-Henri Jamin et Marie-Josée Le Nagard.

Je tiens à remercier par ailleurs Arthur, François, Edith et Karine, ainsi que Luc Allaire.

Sommaire

Avant-propos	13
Quel est l'état du monde aujourd'hui ?	14
Une nouvelle étape pour la mondialisation	15
De la globalisation à l'universalisation	17
Le comité d'experts de la mission	21
Personnes consultées	22
Coup de gueule	29
Partie 1	
Après la globalisation: l'universalisation, une nouvelle étape construite sur le principe de commune humanité	31
Chapitre I	
La Globalisation face au risque de fragmentation	33
Les trois phases de la mondialisation	33
Quelques caractéristiques de l'actuelle globalisation	34
Le risque de la grande fragmentation	38
Chapitre II	
L'universalisation par le principe de commune humanité	41
L'universalisation, nouvelle étape de la mondialisation	41
Le principe de commune humanité	48
Partie 2	
Le travail décent, un nouveau bien public mondial	51
Chapitre I	
Le travail décent est d'ores et déjà un concept mondial	53

Le travail décent, épine dorsale de l'OIT	53
Garder une définition large du travail	55
Chapitre II	
Trois outils clés pour permettre le travail décent	59
Les transferts monétaires conditionnels : des programmes sociaux moteurs de l'économie	59
L'accès aux outils financiers : les deux conclusions politiques de la finance des pauvres	64
La nécessité d'un socle de protection sociale (SPS)	68
Chapitre III	
Nouveau consensus politique : le travail décent est un bien public mondial	73
La fin des consensus et des conditionnalités, le temps des axes de convergence	73
Le travail décent est un bien public	76
Chapitre IV	
Le droit au travail décent a toute sa place dans les règles commerciales	79
Un débat ancien qu'il faut renouveler	79
Un déséquilibre juridique problématique	81
Trois voies pour intégrer le droit au travail décent aux règles internationales du commerce	85
Partie 3	
La responsabilité sociale des entreprises Changement de paradigme	93
Éléments de contexte	95
Chapitre I	
Des règles du jeu plutôt douces	99
L'épopée d'ISO 26 000	99
Tout en souplesse...	100
Un processus en constante évolution	102
Chapitre II	
À la recherche d'une nouvelle définition de l'entreprise	107

Points de vue nationaux	107
Les leviers à l'international	108
Chapitre III	
L'heure des comptes	111
Des débuts timides	111
La mise en place des bilans de RSE	112
Chapitre IV	
Une instance pour réguler	115
La montée en puissance des Investissements socialement responsables (ISR)	115
Vers l'idée d'une agence indépendante de la valeur globale des entreprises	117
Chapitre V	
Rémunérations: stock-options sous condition	119
Chapitre VI	
Traçabilité: la nécessaire expérimentation	121
L'argumentaire d'Alain Supiot	121
La traçabilité vue du terrain...	122
... et de la Belgique	123
Partie 4	
Réoxygéner le monde, en permettant l'essor d'un nouveau modèle d'entreprise: le <i>social business</i>	127
Chapitre 1	
Un nouveau modèle d'entreprise	129
Un enjeu politique: donner une place économique à l'altruisme	131
Chapitre II	
Le mouvement est déjà lancé	135
Chapitre III	
Des dividendes conditionnés et plafonnés	141

Partie 5	
Une autorité politique pour la gouvernance de l'universalisation	145
Chapitre I	
Une autorité universelle et légitime	147
Chapitre II	
Une autorité politique universelle	149
Chapitre III	
Des outils pour informer l'autorité politique	153
Chaque indice a ses propres limites	155
Les indices restent des outils dans les mains de la gouvernance	158
Chapitre IV	
Une gouvernance qui permette le débat	159
Conclusion	161
Liste des propositions	163
Lettre de mission du président de la République	167
Annexes	169
Annexe 1	
Documents complémentaires	171
Extrait du rapport au Premier ministre <i>Pour sortir de l'isolement, un nouveau projet de société</i> , par Christine Boutin, La Documentation française, 2003	175
Annexe 2	
Contributions	185
Contribution de Muhammad Yunus, économiste, prix Nobel de la paix	186
Contribution de Maurice Allais, prix Nobel d'économie	190
Contribution de Pierre Bellanger, président-directeur général de Skyrock	192
Contribution de Marc Blondel, ancien secrétaire général de Force ouvrière, ancien membre du conseil d'administration du BIT	199

Contribution d'Olivier Bobineau, sociologue	202
Contribution d'Alain Caillé, sociologue	206
Contribution de Bernard Cassen, secrétaire général de Mémoire des luttes, président d'honneur d'Attac France	211
Contribution de Marc Deluzet, délégué général de l'Observatoire social international	215
Contribution de Michel Doucin, ambassadeur, et de François Fatoux, délégué général de l'Orse	219
Contribution de Jean-Christophe Fromantin, président de Export entreprises, maire de Neuilly-sur-Seine	224
Contribution de Pierre-Noël Giraud, professeur d'économie à Mines Paris Tech et Paris Dauphine	231
Contribution de Mario Giro, responsable Relations internationales, communauté de Sant'Egidio	237
Contribution de Jean-Luc Gréau, économiste	239
Contribution de Bernard Guionnet, président du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC)	244
Contribution de Jean-Pierre Jouyet, ancien ministre, président de l'Autorité des marchés financiers	246
Contribution de Bertrand de Kermel, président du Comité pauvreté et politique	248
Contribution de Vincent Lenhardt, senior advisor auprès du Boston Consulting Group	254
Contribution de Yves Marre, président ONG Friendship	258
Contribution de François Martin, consultant international	262
Contribution de Sylvie Matelly, directrice de recherche à l'Iris	267
Contribution de Philippe Moreau-Defarges, ministre plénipotentiaire	273
Contribution de Matthieu Ricard, moine bouddhiste, Karuna-Schechen	274
Contribution de Bertrand Vergely, philosophe	281

Annexe 3	
Avis d'institutionnels	283
Contribution de la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME)	284
Contribution du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD)	288
Contribution de la Confédération générale du travail (CGT)	291
Contribution de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)	297
Contribution de l'UMP – Le Mouvement populaire	302
Contribution du Nouveau Centre	307
Contribution du Front national	312
Contribution du Parti communiste français	316
Contribution du cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris, président de la Conférence des évêques de France	319
Contribution de Mohammed Moussaoui, président du Conseil français du culte musulman (CFCM)	322
Contribution de David Messas, Grand Rabbin de Paris	324
Annexe 4	
Analyse des ministères	327
Ministère des Affaires étrangères et européennes	327
Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique	332
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie	349
Annexe 5	
Bibliographie	351
Annexe 6	
Sigles	355

Avant-propos

Lorsque le président de la République française, Nicolas Sarkozy, m'a informée personnellement qu'il me confiait une mission, il m'a précisé que je devais inscrire ma réflexion dans la perspective de la présidence française pour le G20¹ qui s'annonçait et travailler plus particulièrement sur des propositions sociales à envisager dans le cadre de la mondialisation.

La question de la dimension sociale de la mondialisation est tellement large qu'il est nécessaire d'en limiter, pour ce rapport intermédiaire, le cadre prioritaire.

Aussi, ne seront évoquées ici ni les questions monétaires, ni les questions bancaires et financières, ni les politiques de migrations, ni les recherches de modernisation de l'Aide publique au développement. Toutes ces questions croisent les questions sociales, exerçant parfois un impact majeur. Elles mériteraient une attention particulière et des propositions spécifiques. C'est pourquoi, il a semblé nécessaire ici de centrer réflexions et propositions sur la place du travailleur dans les échanges internationaux actuels.

Beaucoup de choses ont été écrites, pensées, proposées sur la mondialisation. Mon ambition n'est pas de réinventer ce qui a été déjà écrit. Le rapport que je présente aujourd'hui est un rapport intermédiaire.

Il est le résultat d'un regard libre, novateur, multidisciplinaire, inspiré par les valeurs que je porte, sur la mondialisation des quarante dernières années, et sur celle qui se dessine actuellement.

Il s'agit d'un rapport politique, fait de propositions politiques, susceptibles de fournir au président de la République française des éléments d'information solides, enracinés dans les réflexions académique, politique et sociologique les plus récentes. Mon objectif est de proposer à la présidence française du G20 un acte fondateur, qui fait de l'ambition sociale une priorité du développement de la mondialisation et un ensemble de propositions concrètes.

Je le reprecise, ce rapport n'est pas un rapport institutionnel et théorique bien que nous nous soyons appuyés sur la réflexion des ministères et des institutions internationales. Ce n'est pas un rapport économique, bien que nous nous soyons appuyés sur la pensée économique la plus récente. Ce n'est pas davantage une analyse sociologique, même si de grands sociologues

1 Le G20 est composé de l'Union européenne et de dix-neuf États : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Turquie. Le G8 est un groupe informel de discussions et de partenariats économiques regroupant huit pays parmi les plus puissants économiquement du monde : Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Russie.

ont été sollicités. Ce n'est pas enfin un catalogue de mesures techniques, bien que notre travail comporte des recommandations très concrètes.

Pourront être consultés en annexe les contributions et avis d'un certain nombre des cent cinquante personnes de toutes traditions, de tous bords politiques, de toutes écoles et de toutes disciplines, que nous avons auditionnées.

Quel est l'état du monde aujourd'hui ?

Contrairement à ce que l'on entend souvent, nous ne vivons pas la première mondialisation. Certains font remonter à la Renaissance la mondialisation des échanges et des biens, elle-même inscrite dans un mouvement général d'élargissement continu des horizons sociologiques et économiques des hommes. Chacun a bien sûr en mémoire l'installation des relations commerciales avec l'Extrême-Orient, ou la découverte du Nouveau Monde. Mais l'on sait peut-être moins que le pourcentage du volume de biens produits dans le monde entier et échangés au plan international, largement affaibli par les deux guerres mondiales, n'a retrouvé qu'à la fin du XX^e siècle son niveau de l'immédiat avant-guerre de 1914.

Donc, la mondialisation n'est pas en elle-même une nouveauté. Et comme ses devancières, celle que nous vivons aujourd'hui impacte profondément les êtres humains en modifiant leur identité, leur travail, leur communauté, leur famille, leurs valeurs, leurs modes de vie et de consommation, leur culture, etc. Comme ses devancières, la mondialisation d'aujourd'hui s'appuie sur une révolution technologique : hier la révolution industrielle, la machine à vapeur, aujourd'hui les technologies de l'information. Mais précisément, à cause de la spécificité de ces nouveaux outils de traitement de l'information et de la communication, la mondialisation que nous vivons se distingue par quatre caractères : son étendue, sa progression. Sa rapidité, parfois même la simultanéité des échanges et enfin l'aspiration de la société civile à être écoutée et entendue.

Depuis les années 1970, le capitalisme financier s'est développé en conquérant la surface du globe, aidé en cela par les entreprises multinationales et les banques. Il a imposé au monde entier sa conception du libre-échange, fondée sur une vision occidentale du monde. Pour les pays riches, cette

« occidentalisation » signifie souvent « américanisation », et se déroula la plupart du temps sans que les règles du commerce international ne prennent en compte la moindre considération à caractère social. Nous avons aujourd'hui le résultat sous les yeux : le modèle économique du libre-échange des quarante dernières années a créé certes de la richesse économique, mais aussi dans le même temps un cortège d'inégalités croissantes, tant entre les différents pays du monde qu'à l'intérieur de chaque pays, qu'il soit riche ou pauvre. Le partage inégal des richesses crée des situations de tension, voire de situations explosives et de scandales. Par exemple, comment peut-on accepter qu'actuellement, toutes les trois heures, il y ait autant de personnes qui meurent de faim sur la planète que de personnes tuées le 11 septembre dans le World Trade Center ? Ce sera l'objet de mon « coup de gueule ». Face à ce genre de risques, quelques pays ont su prendre les décisions nécessaires : les pays de l'Europe du Nord, traditionnellement et depuis plus longtemps ouverts aux échanges internationaux, ont compensé cette ouverture au monde par des systèmes sociaux qui protègent leur population. Ils représentent une exception et c'est sans doute pour cela que nous les regardons depuis longtemps comme des modèles, en oubliant l'origine de leur spécificité : la nécessité de prendre en compte avec force les conséquences de l'ouverture au monde.

Les conséquences de ce libre-échange débridé et financier se déploient sans aucune adaptation (et donc souvent sans résistance) dans les pays émergents. Les effets sont bien sûr les mêmes que dans les pays riches, mais ils sont plus rapides et impactent les pays à une plus grande échelle.

Une nouvelle étape pour la mondialisation

Dans le même temps, le centre de gravité du monde se déplace manifestement, en consacrant la fin de l'hégémonie occidentale sur les affaires mondiales. Devant cet état de fait, une prise de conscience timide commence à laisser poindre l'idée que la richesse économique (PIB) est un indicateur de richesse imparfait qui conduit à des arbitrages déséquilibrés et qu'il devient nécessaire de réintroduire l'être humain et les questions écologiques dans l'économie, comme le préconisent par exemple le rapport de Joseph Stiglitz, les travaux du Bureau international du travail sur le travail décent, ou les réflexions de nombreux grands économistes sur le microcrédit.

En fait, l'ouverture du monde à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e a été incapable de distribuer la richesse entre les différents acteurs. Les politiques de protectionnisme qui ont suivi, en réaction, n'y ont pas non plus réussi. Aujourd'hui, la majorité des pays a retrouvé la voie du commerce international. Le monde multipolaire et instable que nous connaissons

donne un poids accru aux instances et aux conversations internationales. Il semble donc que les conditions de principe soient désormais réunies pour bâtir un système multilatéral juste et suffisamment légitime, capable de pacifier les relations entre les blocs, afin d'éviter les tensions. Il s'agit là d'un enjeu purement politique.

Pour ma part, je suis convaincue que la mondialisation sera multiple et verra la consécration d'un certain nombre de valeurs.

Mais ne perdons pas de vue que la mondialisation est en train de changer de forme: en plus de ses traditionnels aspects socio-économiques, s'ajoute à la période que nous vivons le phénomène religieux.

Au XX^e siècle, le monde s'est organisé autour de deux grandes idéologies, toutes deux occidentales et laïques: le marxisme et le libre-échange. Avec la chute du marxisme et le triomphe de la mondialisation capitaliste, le monde a semblé pour un temps divisé en deux courants: les mondialistes et les altermondialistes. Au début du XXI^e siècle, l'avènement des économies émergentes et la crise de ces toutes dernières années ont poussé le centre de gravité de l'économie mondiale vers l'Est et, avec lui, le centre de gravité des systèmes de valeur. Ce qu'il est convenu d'appeler «l'Occident» (Europe et Amérique du Nord) représente aujourd'hui moins de 10% de la population mondiale et son économie croît entre deux et trois fois moins vite que les pays émergents. La prépondérance de l'Occident est, par conséquent, en très net recul.

Depuis la fin du XIX^e siècle, l'Occident vit dans une sorte de consensus selon lequel il faut être soit marxiste soit libéral pour appréhender les évolutions du monde. Dans cette perspective, le phénomène religieux est considéré au mieux comme une affaire uniquement intime, au pire comme une illusion aliénante, et dans tous les cas comme incapable d'indiquer quoi que ce soit en matière d'évolution sociale.

Cette «modernité»-là est fermement et énergiquement contestée par les sociétés qui prennent peu à peu le pas sur les nôtres. Partout dans le monde se développe un regain des religions (à l'exception notable précisément de l'Europe de l'Ouest), et les responsables occidentaux continuent d'être prisonniers de cette tentation qui consiste à organiser le monde en «blocs», au moment où il est de plus en plus indispensable de dialoguer. Il est vrai que ces «blocs» ont des systèmes de valeurs souvent très différents, car fortement influencés par les religions, et les risques d'entrechoc grandissent. Les conséquences en terme de définitions de justice sociale, d'État-nation, etc. , deviennent multiples.

Mais parallèlement, le regain religieux se heurte aux théories de la sécularisation et les élites occidentales ont de grandes difficultés à appréhender l'explosion de ce phénomène. Si elles n'acceptent pas d'inclure le fait religieux dans le dialogue des cultures, le risque est grand qu'elles proposent de construire un modèle incompris par les autres, et de ce fait presque voué à l'échec dès le départ.

Enfin, l'incapacité actuelle des organes de décisions à s'adapter à la vitesse des échanges et au déplacement du centre de gravité du monde

devient une difficulté majeure. En effet, les communications sont actuellement, grâce à la technique, presque intégralement globales et en temps réel. Le monde des affaires, des ONG, des fondations ou des communautés religieuses, suivent le mouvement avec un temps de retard, alors même que la société civile demande avec force à être entendue.

De la globalisation à l'universalisation

La crise financière actuelle accuse le partage inégal des richesses entre le travail et le capital mais aussi des revenus entre les salariés et les actionnaires... Aussi l'on peut dire que la seule guerre véritablement mondiale est, aujourd'hui, financière et monétaire.

Dans un monde où se concentrent tant d'antagonismes, comment développer une ambition sociale partagée, pour éviter l'accroissement des inégalités, des injustices, voire des conflits?

Aujourd'hui, submergés par l'économique, par le financier, par le technique, le monde a pris une orientation que l'on désigne souvent par un anglicisme : on parle de « globalisation » du monde. Nous sommes, écrit Marc Abélès, dans un « contexte historico-politique marqué par l'affaiblissement de ce roc qu'a constitué pour les sociétés occidentales la formidable puissance d'un État, tout à la fois national et protecteur¹ ». La globalisation provoque un trouble profond dans notre sentiment d'appartenance, et dans notre confiance en l'avenir. Certes, ce cadre globalisé facilite les relations entre les personnes, mais il semble aussi nous conduire à quitter nos appartenances singulières. Le comble, c'est que la globalisation parvient à menacer tout à la fois la différence et l'universel. Cette tendance à l'uniformité est contraire en fait à la dignité humaine, car elle nie la richesse de chaque homme et de chaque pays dans sa diversité, son histoire, sa culture. Ce sont là les principaux effets de cette « globalisation » qu'il faut combattre, tout autant que l'inégalité croissante dans la répartition des richesses produites dans le monde et de la capacité des peuples, de tous les peuples, à y accéder.

C'est pourquoi je propose au président de la République de franchir une nouvelle étape de la mondialisation pour aller vers l'universalisation du monde.

À la différence de la globalisation, l'universalisation respecte en elle-même le patrimoine historique, culturel de chacun. Cette proposition s'appuie sur le partage des valeurs et la coexistence pacifique universelle,

1 Marc Abélès, *Anthropologie de la mondialisation*, Paris, Payot, p. 157.

elle-même fondée sur le sens de l'appartenance de tous à une « *commune humanité*¹ ». Pour éviter le repli sur soi, le communautarisme, le nationalisme que pourrait engendrer le non-respect des diversités, il faut affirmer un principe mondial commun, un principe mondial partagé par tous les chefs d'États, dans une déclaration solennelle, celui de la commune humanité. C'est cette commune humanité qui pourra donner une nouvelle ambition sociale à la mondialisation et lui conférer du sens. La commune humanité est le principe selon lequel tous les hommes et femmes sont intimement et durablement en lien les uns avec les autres par leur condition commune, anthropologique. Il ne s'agit pas de tirer tel ou tel pays ou telle civilisation vers un supposé « modèle » occidental, mais de reconnaître l'humanité de l'homme en chacun des habitants du monde. Ce principe permet aussi d'éviter la fragmentation, le repli sur soi, qui seraient les pires des orientations face à une mondialisation irréversible.

À partir de cette déclaration solennelle partagée, chaque chef d'État pourra contribuer à construire l'universalisation du monde dans le respect des capacités et de développement humain de son pays.

Par cette proposition forte, la France, très attendue par les autres pays, renouerait avec sa tradition humaniste et sa réputation d'« inventivité sociale ».

Je ne sais pas si les chefs d'État du G20 parviendront à s'accorder sur une telle déclaration de principe visant à une nouvelle organisation du monde. Ce que je sais, c'est que tous, nous attendons de nos responsables politiques qu'ils redonnent un sens et une espérance à ces temps actuels. Je sais en revanche, que le Président Sarkozy est porteur de l'énergie nécessaire pour proposer aux autres chefs d'État, cette *commune humanité* qui, fondée sur la confiance et le respect, pourra éviter les violences qui sont en germe partout dans le monde. Pourquoi ne le ferait-il pas ?

En cohérence avec ce principe universel de *commune humanité*, un certain nombre de propositions, avis, recommandations sont avancés, qui se fondent tous sur une double exigence :

- reconnaître la nécessité d'assurer à toute personne les conditions matérielles d'existence de base, proportionnées à la condition générale de son pays ou de sa région ;
- poser dans chaque pays, la question des écarts de richesse tolérables et définir le seuil au-delà duquel ces écarts fragilisent la cohésion sociale.

De ce double parti pris politique, découlent quatre champs de propositions :

- reconnaître le travail comme un point d'entrée obligé et élever le « travail décent » au statut de bien public mondial ;
- renforcer et encadrer les expériences de responsabilité sociale des entreprises et bâtir un véritable changement de paradigme ;
- réoxygéner notre monde économique et social en favorisant un nouveau modèle entrepreneurial : le *social business* ;

1 Voir la contribution d'Alain Caillé en annexe.

– promouvoir une autorité politique mondiale renouvelée en permettant aux pays pauvres d’y prendre toute leur part.

Les entretiens que j’ai pu menés, tant en France qu’à l’étranger, me permettent d’affirmer que la présidence française du G20 est très attendue. La France bénéficie à l’étranger d’une image fortement ancrée dans la tradition de la philosophie des droits de l’homme. Elle serait fidèle à son histoire, répondrait à cette attente et donnerait du sens, si elle proposait d’affirmer le principe de *commune humanité* comme réponse au défi de la construction irréversible du monde du XXI^e siècle, et si elle invitait ses partenaires du monde entier à en décliner les conséquences.

Le comité d'experts de la mission

Aart de GEUS ancien ministre des Pays-Bas, secrétaire général adjoint de l'OCDE

Assane DIOP, ancien ministre du Sénégal, directeur exécutif du BIT

Sri Mulyani INDRAWATI, ancien ministre de l'Indonésie, directrice générale de la Banque mondiale

Saad HOURY, directeur général adjoint de l'Unicef

François BOURGUIGNON, directeur de l'École d'économie de Paris (EEP)

Emmanuel FABER, directeur général délégué du Groupe Danone

Maria NOWAK, présidente de l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique)

Frédéric de DINECHIN, directeur de cabinet du gouverneur de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)

Olivier BOBINEAU, sociologue

Méthode de travail

J'ai consulté plus de cent cinquante personnes, que je tiens à remercier pour leur disponibilité.

Certaines m'ont adressée des contributions écrites, présentées en annexe.

À l'issue de ces échanges, j'ai pris un certain nombre d'orientations que j'ai soumises à mon comité d'experts qui m'a accompagnée dans mes choix.

Les propositions présentées dans ce rapport intermédiaire ont fait l'objet d'analyses et de discussions avec ce comité, avant leur publication.

Personnes consultées¹

Marc ABÉLÈS, anthropologue, École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Shaikh AHMED, senior economist, social protection, South Asia Region

Maurice ALLAIS, prix Nobel d'économie

Cristina AMARAL, chef du service des opérations d'urgence et de la réhabilitation, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

Anthony-C. AREND, professor, Georgetown University

Jean ARTHUIS, ancien ministre, président de l'Alliance centriste, sénateur

François ASSELIN, président du Conseil national sous-traitance bâtiment, Fédération française du bâtiment (FFB)

Bertrand BADIE, professeur, Institut d'études politiques de Paris

Marion BARTHELEMY, chef development cooperation, United Nations, New York

Corinne BAZINA, directeur général Grameen Danone Foods Ltd

Pierre C. BELLANGER, président directeur général, Skyrock

Peter BERGER, sociologue, Boston University

Xavier BERTRAND, ancien ministre, secrétaire général de l'UMP-Le Mouvement populaire

Ronald BLACKWELL, chef économiste, American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO), Washington

Éric BLANC, chef du service économique, ambassade de France au Bangladesh

Dominique BLANC, responsable de la recherche, Novethic

Thérèse BLANCHET, anthropologue

Marc BLONDEL, ancien secrétaire général, Force ouvrière

Olivier BOBINEAU, sociologue

François BOURGUIGNON, directeur de l'École d'économie de Paris

Xavier BOUTIN, directeur exécutif, Institut européen de coopération et de développement

Anne-Marie BOYER, Comité pauvreté et politique

Mathieu BROUSSE, responsable approvisionnement Carrefour Asie du Sud

Alain CAILLÉ, sociologue

¹ Je présente par avance mes excuses aux personnes auditionnées, pour d'éventuelles erreurs commises malgré toute mon attention dans l'orthographe de leur nom, ou pour l'oubli de leur mention.

Bernard CASSEN, journaliste, ancien président de l'Association pour la taxation des transactions (Attac) France

Nazmul CHOWDHURY, senior economist, education, South Asia Region

Tanguy CLAQUIN, executive director, sustainable bankinf, Crédit agricole

Helen CLARK, ancien Premier ministre Nouvelle-Zélande, administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud)

Jean-Denis COMBREXELLE, directeur général du Travail, ministère du Travail

Cyril COSME, conseiller affaires sociales, Ambassade de France à Washington

Pierre COUTAZ, conseiller confédéral, Confédération générale du travail (CGT)

Helen CRAIG, senior specialist, education, South Asia Region

Julien CUSTOT, assistant technique, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

Frédéric DALSACE, professeur associé, titulaire d'une chaire « Social business, entreprise et pauvreté »

Christian de BOISSIEU, président délégué, Conseil d'analyse économique (CAE)

Frédéric de DINECHIN, directeur de cabinet du gouverneur de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)

Aart de GEUS, ancien ministre hollandais, secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

Bertrand de KERMEL, président, Comité pauvreté et politique

Olivier de LA FAIRE, conseiller, Délégation interministérielle aux industries agroalimentaires

Gilles de ROBIEN, ancien ministre, ambassadeur auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT)

Marc DELUZET, délégué général, Observatoire social international

Paul DEMBINSKI, directeur, Observatoire des finances

Rémi DEVEAUX, Schneider Electric

Patrick D'HUMIÈRES, président, Institut RSE Management

Charles E. DI LEVA, chief counsel, World Bank

Assane DIOP, ancien ministre du Sénégal, directeur exécutif du Bureau international du travail (BIT)

Véronique DISCOURS-BUHOT, directrice Développement durable, groupe Carrefour

Jean-Luc DOMENACH, professeur, Institut d'études politiques de Paris

Michel DOUCIN, ambassadeur chargé de la bioéthique et responsabilité sociale des entreprises

Alain-Noël DUBART, Grand Maître, Grande Loge de France

Pierre DUQUESNE, ambassadeur chargé des questions économiques de reconstruction et développement

Martine DURAND, chef statisticien, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

Frédéric EBLING, directeur des affaires publiques, groupe Carrefour

Emmanuel FABER, directeur général délégué, Danone

François FATOUX, délégué général, Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (Orse)

Ambroise FAYOLLE, administrateur pour la France du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale

Jean-Paul FITOUSSI, économiste, directeur de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

Lionel FONTAGNE, économiste

Xavier FONTANET, président directeur général, Essilor

Michaël FORSTER, administrateur principal, division des politiques sociales, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

Jean-Christophe FROMANTIN, maire de Neuilly-sur-Seine, président Export entreprises

Emmanuelle GANNE, conseiller cabinet du directeur général, Organisation mondiale du commerce (OMC)

Jean-François GASCON, senior operations officer, département Opérations d'urgence et réhabilitation, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

Marcel GAUCHET, philosophe

Hafez GHANEN, assistant director general, Economic and Social Development Department, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

Flaminia GIOVANELLI, sous-secrétaire du Conseil pontifical justice et paix

Pierre-Noël GIRAUD, professeur d'économie à Mines Paris Tech et à l'université Paris-Dauphine

Mario GIRO, directeur des relations internationales, communauté de Sant'Egidio

Roger GODINO, ingénieur, professeur, expert en affaires sociales

Guillaume GOULIER, économiste, Banque de France, chercheur au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII)

Jean-Luc GRÉAU, économiste

Dominique GUELLEC, chef Division statistiques du commerce et des divisions, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

Mme GUIGAZ, ambassadeur représentant permanent de la France auprès de la Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

Luc GUYAU, président du Conseil, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

Pierre HABBARD, Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Trade Union Advisory Committee (Tuac)

Shahadat HOSSAIN, poducer officer, Grameen Danone Foods Ltd

Saad HOURY, directeur général adjoint, Unicef, New York

Roland HUREAUX, haut fonctionnaire, essayiste

Daniel HURSTEL, avocat d'affaires, maître de conférences, Institut d'études politiques de Paris

Sri Mulyani INDRAWATI, ancien ministre d'Indonésie, vice-président World Bank, Washington

Zafrul ISLAM, specialist World Bank, Dakha

Jean-Pierre JOUYET, ancien ministre, président de l'Autorité des marchés financiers

Lila KARBASSI, manager, United Nations Global Compact Office

KARITAPIOLA, directeur exécutif, Bureau international du travail (BIT)

Jean KASPAR, vice-président, Observatoire social international (OSI)

Karel Mgr KASTEL, ancien secrétaire Cor Unum

Georg KELL, directeur exécutif, bureau du Pacte mondial

Runa KHAN, organisation non gouvernementale Friendship

Jacques KHELIFF, directeur Développement durable, groupe Rhodia

Rachel KYTE, vice-président, International Finance Corporation (IFC)

Gérard LAFAY, économiste

Pascal LAMY, directeur général, Organisation mondiale du commerce (OMC)

Carol J. LANCASTER, Dean of Georgetown University, Washington

Jean-Marie LE PEN, président Front national

Vincent LENHARDT, senior advisor, Boston Consulting Group (BCG)

Michel-Louis LÉVY, ancien président, Institut national d'études démographiques (Ined)

Stephen LINTNER, World Bank, Washington

Iffat MAHMUD, operations analyst, Health and Nutrition, South Asia Region

Yves MARRE, président, organisation non gouvernementale Friendship

François MARTIN, consultant international

Sylvie MATELLY, directrice de recherche, Institut de relations internationales et stratégiques (Iris)

Pierre MAZEAU, chef de mission, RSE-EDF

Marcel MAZOYER, professeur émérite, Agro Paris Tech

Francis MER, ancien ministre, président du conseil de surveillance du groupe Safran

David MESSAS, responsable religieux, Consistoire israélite de Paris

Michel MEUNIER, président, Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD)

Marco MIRA D'ERCOLE, chef de division statistiques auprès des ménages et mesure du progrès, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

Philippe MOREAU-DEFARGES, ministre plénipotentiaire

Hervé MORIN, ministre, président du Nouveau Centre

Lamiya MORSHED, executive director, Yunus Centre

Auriane MORTREUIL, Banque mondiale, Relations extérieures

Arnaud MOUROT, directeur général, Ashoka France

Mohamed MOUSSAOUI, président, Conseil français du culte musulman

Nicole NOTAT, président directeur général, Vigeo

Maria NOWAK, présidente, Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

Isabel ORTIZ, associate director Policy and Practice, Unicef

Wyndee R. PARKER, assistant for National National Security Affairs, Washington

Bruno PARMENTIER, directeur, École supérieure d'agriculture d'Angers

Christophe PERRIN, cabinet du directeur général, Bureau international du travail (BIT)

Jean-Luc PERRON, managing director, Grameen, Crédit agricole

R. Kyle PETERS, directeur, World Bank, Washington

Claire PLATEAU, adjointe au département Coordination statistique, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Jean-Frédéric POISSON, philosophe, ancien député des Yvelines

Christophe POLINE, groupe Schneider Electric

Matthieu RICARD, moine bouddhiste, Karuna-Shechen

François RIEGERT, délégué permanent de la France auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Anne-Hélène ROIGNAN, conseiller économique, Ambassade de France à Washington

Pierre SAGLIO, président, Agir tous pour la dignité (ATD) Quart Monde

Lynda SANCHEZ, député, Chambre des représentants, Californie

Jacques SAPIR, économiste

Stefano SCARPETTA, directeur adjoint, Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

P. Martin SCHLAG, professeur, Université pontificale de la Sainte-Croix

Isabelle SCHOEMANN, Institut syndical européen, European Trade Union Institute (ETUI)

Jérôme SGARD, professeur, Institut d'études politiques de Paris

Juan SOMAVIA, directeur général, Bureau international du travail (BIT)

Thierry SORET, policy adviser, United Nations Development programm

Jean-Jacques SOULA, conseiller agricole, Représentation permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)/ Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

Thomas STELZER, département affaires économiques et sociales, Organisation des Nations unies (ONU)

Dominique STRAUSS-KAHN, ancien ministre, directeur général du Fonds monétaire international (FMI)

Kari TAPIOLA, directeur exécutif, Bureau international du travail (BIT)

Pierre. A TEULIÉ, secrétaire général, groupe Carrefour

Joseph THOUVENEL, CFTC-SGA affaires économiques

Christine TON NU, conseiller scientifique, Représentation permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)/ Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

Gerd TROGEMANN, directeur adjoint, Programme des Nations unies pour le développement (Pnud)

Laurence TUBIANA, directrice Institut du développement durable et des relations internationales

Hélène VALADE, directrice déléguée Développement durable, Lyonnaise des eaux

Philip VAN PARIJS, philosophe, University College London (UCL)

Bertrand VERGELY, philosophe

Thierry VIARD, secrétaire exécutif, Agir tous pour la dignité (ATD) Quart Monde

Jérôme VIGNON, président, Semaines sociales de France

François VILLEROY de GALHAU, banquier

Stéphane VOISIN, responsable de la recherche Investissement socialement responsable (ISR), Crédit agricole Chevreux

Muhammad YUNUS, économiste, prix Nobel de la paix

Dov ZERAH, directeur général, Agence française de développement (AFD)

Coup de gueule¹!

*« Le plus grand malheur,
ce n'est pas la guerre,
pas le changement climatique,
c'est la faim ! »*

Mireille Guigaz
ambassadeur,
représentante permanente
de la France auprès de la FAO
Septembre 2010

En 2000, l'ONU inscrivait la faim au premier rang des Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'enjeu était de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim, entre 1990 et 2015. Cet objectif n'a pas été atteint.

En 2009, la FAO avertissait que le seuil critique de un milliard de personnes souffrant de la faim dans le monde avait été atteint.

Un milliard. Le « milliard du bas » qui ne tient compte que des personnes en état de sous-nutrition. Une très grande majorité de ce milliard du bas est composée de pauvres, ruraux, sans voix. La malnutrition maternelle et infantile est particulièrement préoccupante et des millions d'enfants de moins de 5 ans sont atteints de retard de croissance. 55 millions souffrent d'émaciation. Des travaux économiques sont aujourd'hui capables d'évaluer le coût de cette malnutrition pour les États, qui peut atteindre 2 à 11 points de PIB en Amérique centrale. Pourtant, il a fallu les émeutes de la faim simultanées dans près de 40 pays en développement en 2007 et en 2008 pour remettre en lumière la question alimentaire et réveiller le monde.

Les perspectives sont désormais incertaines. On sait que la croissance démographique, le développement des classes moyennes dans les pays émergents et l'urbanisation vont requérir un doublement de la production alimentaire d'ici 2050. Si les réserves foncières existent en Afrique et en Amérique latine, l'accroissement de la productivité agricole dans des modalités durables sera l'enjeu majeur des prochaines années. La question foncière (accaparement des terres) est devenue un sujet stratégique et géopolitique. Les impacts négatifs du changement climatique devraient être très importants sur l'agriculture des pays en développement ; enfin l'instabilité croissante des prix de l'énergie et des matières agricoles aura des effets perturbateurs importants pour les consommateurs et pour les producteurs agricoles.

1 Le thème de la faim dépasse largement celui de la dimension sociale de la mondialisation, il ne peut donc être traité dans ce rapport. Mais l'urgence de la situation impliquait qu'il y soit évoqué. C'est la raison d'être de ce « coup de gueule » !

Tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne; face à la volatilité des prix des produits alimentaires, de nombreux pays pauvres importateurs nets de céréales n'ont pas les moyens budgétaires ni les capacités d'intervention publique pour gérer ces variations.

La faim ne relève pas d'un déterminisme naturel. C'est un phénomène réversible qui peut être éradiqué.

Depuis 2007, une prise de conscience généralisée se développe dans le monde sur la nécessité d'investir davantage dans le monde rural et l'agriculture, et de se coordonner au niveau international pour nourrir la planète.

Le 3 juin 2008, le Président Sarkozy proposait un Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition.

Mi-novembre 2009, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sécurité alimentaire adoptait dans sa déclaration le Partenariat mondial.

La France doit donner une impulsion décisive à ce Partenariat mondial pendant la présidence du G20. Le moment est venu de donner un contenu à la coordination des initiatives et institutions en charge de la sécurité alimentaire. La gestion de la volatilité des prix des produits alimentaires nécessiterait une forte coordination internationale et la mise en place de systèmes régulateurs variés et articulés. Au-delà des simples lapalissades politiques, économiques et stratégiques, la lutte contre la faim dans le monde relève d'un comportement moral élémentaire et requiert un engagement à l'échelle mondiale.

Proposition n° 1

Faire de la faim dans le monde un problème prioritaire.

- Dans les six prochains mois, mobiliser les agences internationales pour définir les outils de protection et d'assurance contre la volatilité excessive des matières premières agricoles et pour prévenir les crises alimentaires et agricoles.

**Après
la globalisation :
l'universalisation,
une nouvelle
étape construite
sur le principe de
commune humanité**

La Globalisation face au risque de fragmentation

Les trois phases de la mondialisation

Depuis le XIX^e siècle, l'humanité a connu trois phases successives de construction d'un espace mondial, la dernière étant appelée «globalisation».

La première phase couvre la période 1849-1914 : elle correspond à la mise en place d'un *espace mondial des échanges de matières premières, de productions agricoles et industrielles*. L'année 1849 marque l'achèvement de la conquête du subcontinent indien par le Royaume-Uni : 300 millions d'Indiens participent par la production de matières premières, de produits agricoles et de textiles, au développement économique d'un autre pays, à l'autre bout du monde, la Grande-Bretagne, qui ne compte à l'époque que 25 millions d'habitants. Ce processus prend son essor entre 1870 et 1914 lors de l'apogée des systèmes impériaux, les échanges reposant d'abord sur des complémentarités «naturelles» entre les pays colonisés et grandes puissances impériales, autrement dit des systèmes productifs dépendants du climat et des sous-sols alimentent les puissances industrielles. Une telle utilisation des ressources fournit l'énergie et «le combustible» nécessaires aux révolutions agricoles et industrielles : le capitalisme et le libéralisme économique en sont les fondements doctrinaux et politiques.

Une deuxième phase s'ouvre avec la résistance des États et couvre la période 1914-1989. Elle marque *un coup d'arrêt à la mondialisation* des capitaux, des biens et de services. Les deux guerres mondiales et le traitement de la crise économique enclenchée après le krach de 1929 mettent les États-nations en première ligne. Le refus de leur affaiblissement face à la marchandisation du monde les fait mobiliser, à deux reprises, leurs sociétés respectives dans le sens d'une confrontation ultime. Les deux guerres mondiales connaissent le paroxysme de l'État et sont en même temps un point bas de la mondialisation économique. Il faut attendre les années 1980 pour retrouver un taux d'ouverture du commerce international équivalent à celui de 1914.

Une troisième phase s'est ouverte depuis 1989 : *la globalisation* ou *société-monde*. Elle prend ses origines dans l'après-Deuxième Guerre mondiale : les interactions et échanges de capitaux, de biens et de services se développent mais entre des espaces comparables, entre des blocs régionaux, entre les puissances industrielles. De 1945 à 1989, les États-nations souhaitent contrôler leurs échanges selon un modèle de gouvernance réservé à quelques-uns, au moyen d'institutions internationales dont ils se gardent de partager le pouvoir et dont le prix d'entrée est le niveau de PIB. Avec la fin de la guerre froide et la relégation au second plan des différences politiques, donc symboliquement à partir de 1989 et l'ouverture des Pays de l'Est, la montée en puissance des pays émergents et de la Chine fait apparaître les nouveaux acteurs d'une phase de la mondialisation, désormais appelée *globalisation*. Celle-ci n'a plus pour ressort les grandes puissances et leur participation active à l'espace mondial, mais tous les États, les entreprises, les organisations non gouvernementales, les territoires, les cultures et les médias contournant l'échelon national, le mettant sous de multiples influences.

Autant la mondialisation des échanges n'est pas un fait nouveau, autant la globalisation du monde est une étape spécifique qu'il est nécessaire de bien appréhender.

Quelques caractéristiques de l'actuelle globalisation

La grande transformation

Un double constat peut se faire en ce début du XXI^e siècle : si les sociétés humaines connaissent l'augmentation des inégalités en leur sein mais aussi entre elles, principalement entre le Nord et le Sud, elles ne connaissent pas de guerre mondiale sur la longue durée depuis soixante-cinq ans. En somme, les inégalités explosent de toutes parts, mais les grandes puissances ne s'affrontent plus massivement et violemment sur le théâtre planétaire. Pour Alain Touraine, un acteur non social par excellence prend la place des acteurs sociaux : le capital financier, de ce point de vue, en séparant l'économie des autres segments de la vie sociale, a provoqué la grande crise financière (2007-2009) dont nous ne sommes pas sortis¹.

D'un côté, la crise économique fait rage et déstabilise des États (Islande en 2008, Europe du Sud...). La crise financière accentue le partage inégal des richesses entre le travail et le capital. Les inégalités de revenus entre les salariés, les actionnaires, les dirigeants, les fournisseurs, aussi bien dans les petites entreprises que dans les multinationales croissent de manière

1 Alain Touraine, *Après la crise*, Paris, Seuil, 2010.

exponentielle. De l'autre côté, des conflits régionaux se développent mais aucune guerre ne met à l'épreuve les grandes puissances mondiales.

Aussi, la seule guerre véritablement mondiale est-elle aujourd'hui financière : des champs de bataille, elle s'est déplacée dans les salles de marché. Ne recourant plus aux armes de destruction massive, les grandes puissances mondiales essaient de lutter contre la crise financière en se donnant l'illusion de gérer tant leurs intérêts que leurs difficultés réelles selon un modèle de gouvernance économique et financière qui n'intègre que leurs semblables (critères économiques pour participer au G8 et au G20). Ceci accentue, par ricochet, le sentiment d'injustice pour les autres nations, renforçant ainsi la *fracture sociale internationale entre le Nord et le Sud*.

En un mot, la globalisation de l'économie de marché après 1945 maintient, certes, une paix de soixant-cinq ans entre les grandes puissances de ce monde, ou du moins les puissances occidentales, mais aboutit *dans le même temps* à la marchandisation des sociétés humaines conjuguée à l'explosion des inégalités, l'homme lui-même devenant une marchandise.

Ce double constat ne peut que faire écho à la grille de lecture proposée en son temps par l'anthropologue Karl Polanyi¹.

Selon lui, «la grande transformation» du siècle de la première révolution industrielle est le passage des sociétés de communautés à une «société de marché», qui soumet le lien social à l'étalon du gain. Le marché est étendu comme modèle de régulation à toutes les relations humaines. Concrètement, la terre, la monnaie et le travail deviennent des marchandises comme les autres. Ce qui relevait auparavant d'un encadrement par les communautés et les solidarités villageoises, est mis sous le contrôle du marché. Désormais, le lien social entre les hommes est «encadré», déterminé par «l'économie» et le «système économique» alors qu'auparavant, «l'économie» était encadrée, «encadrée» dans le lien social².

Pendant cette période, «la haute finance (...) fonctionne comme le lien principal entre l'organisation politique et l'organisation économique mondiales». À partir des années 1930 et jusqu'en 1945, «le changement» politique intervient brusquement pour contrecarrer la marchandisation du monde. L'avènement au pouvoir des doctrines fascistes, socialistes et nazies, correspond à une ligne politique générale : la re-socialisation de l'économie avec forte intervention des pouvoirs publics. Le refus du marché autorégulateur aboutit alors à la mise en scène de doctrines si opposées qu'elles ne peuvent que provoquer le conflit mondial que fut la Seconde Guerre mondiale...

L'histoire ne se répète pas, mais elle a ses lois. En ce temps où nous cherchons confusément à construire une politique soutenable, il n'est pas incongru de souligner quelques similitudes...

1 Ce développement reprend la présentation faite par Olivier Bobineau voir contribution en annexe.

2 Karl Polanyi *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps* [1944], Paris, Gallimard, 1983, p. 59-69, p. 80, p. 88-109.

Le brouillage des appartenances

Rencontre du global et du local

Alors que, selon Marc Abélès¹, la mondialisation des échanges et des biens peut remonter à la Renaissance, la globalisation, quant à elle, comme *perception qu'ont tous les individus d'appartenir à un monde global*, est un phénomène très récent. Cette nouvelle expérience anthropologique de la globalité passe non seulement par l'interconnexion généralisée, *via* les réseaux de communication, mais aussi par une certaine conception de l'espace. Cette dernière se caractérise par une tension entre le local et le global, par la confrontation et l'interaction de différents échelons, différentes échelles qui peuvent être contradictoires pour les individus. L'entrecroisement et l'entremêlement de réseaux au niveau local donnent naissance à un brouillage entre global et local. Roland Robertson, sociologue à l'Université d'Aberdeen en Écosse, parle à cet effet de *glocal* c'est-à-dire un global qui s'adapte aux réalités locales. Alors que le global renvoie principalement à une dimension économique, le *glocal* fait davantage signe vers les aspects sociaux et culturels. Alors que la globalisation peut être perçue comme l'expression d'une uniformisation tant économique que culturelle, le mariage du global et du local permet d'envisager une réalité globale multidimensionnelle, à commencer par l'intégration de la dimension locale dans une échelle planétaire².

La capillarité généralisée

Au-delà du débat sémantique entre globalisation et glocalisation, l'idée est la même chez de nombreux spécialistes et chercheurs : la globalisation n'est pas seulement une nouvelle phase de la mondialisation des échanges, des capitaux, des biens et services. La globalisation est *la perception et la prise de conscience* d'une « distribution » et d'une diffusion progressive et « globalisée » des capitaux, des services, des biens et des individus se faisant « de localité en localité » selon un processus de capillarité généralisée³. Si la globalisation implique la formation d'institutions et de processus globaux (OMC, marchés financiers, tribunaux internationaux...), le global se forme, se joue et s'élabore en grande partie à l'intérieur du national. « Les localisations du global » donnent naissance à un « infranational » protéiforme qui se déploie au sein des États-nations. La globalisation n'élimine pas l'État-nation de la scène internationale, il demeure un acteur essentiel, mais n'est définitivement plus le seul. Alors que « l'histoire de l'État moderne peut être lue comme un effort pour rendre nationaux tous les aspects essentiels de la société : la souveraineté, l'identité, le territoire, la sécurité, la loi et le marché », la globalisation met en lumière une pluralité d'acteurs institutionnels globaux, à « la croisée du national et de l'infranational ». Le

1 Marc Abélès, *Anthropologie de la globalisation, op. cit.*

2 Roland Robertson, « Glocalization : time-space and homogeneity-heterogeneity », *Global Modernities*, London, Sage Publications, [1995] 1997, p. 25-44.

3 Saskia Sassen, *La Globalisation. Une sociologie* [2007], Paris, Gallimard, 2009, p. 207.

global «travaille» de l'intérieur la catégorie de la frontière d'autant plus qu'une nouvelle économie en réseau articule des espaces numériques et non numériques, transformant les pratiques de travail, de production et de distribution du capital¹.

Autrement dit, la technologie (Internet notamment) accélère la globalisation des échanges et la production des richesses en procédant par des mises en contact, des connexions de territoires et de cultures, de localités à localités, par la mise en réseaux des acteurs et organisations. Dès lors, il n'y a plus de correspondance entre le territoire national et le niveau national des politiques : une «localisation du global» donne naissance à une «dénationalisation» des procédures, des techniques et des idées. Deux conséquences majeures peuvent être relevées.

De nouvelles catégories d'appartenance

D'une part, trois classes sociales globales émergent : des élites transnationales économiques, des responsables transnationaux gouvernementaux – deux classes qui se croisent dans les «villes globales» – et «la nouvelle classe globale des désavantagés» que sont les migrants en réseaux, «travailleurs pauvres» constituant des communautés diasporiques ou des «ménages transnationaux immigrants»².

D'autre part, la globalisation engendre une diffusion et une distribution sans limite des thématiques et problématiques ouvrant la voie à des «engagements globaux» d'un nouveau type³. De quoi s'agit-il ? Que cela soit en matière politique, économique, culturelle ou religieuse, les individus connectés les uns aux autres par les nouvelles technologies construisent leur identité selon des «confinités», c'est-à-dire des affinités qu'ils confrontent, partagent, valident et cherchent à justifier et légitimer avec leurs pairs ou leurs voisins. Ce partage affinitaire est globalisé et mis en réseau du fait des technologies de communication : ils mettent en commun les mêmes affinités et valeurs et, à ce titre précisément, ils se rassemblent et s'engagent. Les grands rassemblements internationaux comme les mobilisations virtuelles manifestent ces nouvelles «communautés» transnationales qui sont autant le signe de l'émergence d'une société civile mondiale que la marque d'identités encore floues ou en gestation.

Les mutations en cours sont profondes, sans doute sommes-nous au milieu du gué. Il nous appartient donc d'être conscients des risques auxquels nous devons faire face car les transformations en cours peuvent provoquer un profond phénomène de rejet.

1 *Ibid.*, p. 124, p. 225, p. 237.

2 *Ibid.*, p. 21-28, p. 188-198.

3 Olivier Bobineau, *Les Formes élémentaires de l'engagement. Une anthropologie du sens*, Paris, Temps Présent, 2010, p. 69-77.

Le risque de la grande fragmentation

La fin de la politique ?

Comme le souligne Zaki Laïdi, «la mondialisation enferme désormais tous les faits sociaux dans une chaîne de causalité dont le point de départ serait le global et non plus le local¹». S'il y a bien un mariage du global et du local, c'est bien souvent dans une succession où la prédominance est supposée être celle du global. Il s'ensuit un sentiment de dilution des responsabilités et la fragilisation du cadre politique de référence qu'est l'État dans les pays développés.

Désormais, les populations doivent faire face à une autre priorité : elles se préoccupent de survivre mais ne savent plus vers qui se tourner. Comme le souligne Marc Abélès, nous sommes dans un «contexte historico-politique marqué par l'affaiblissement de ce roc qu'a constitué pour les sociétés occidentales la formidable puissance d'un État tout à la fois national et protecteur. (...) Dans une grande mesure, l'État, quels qu'en fussent les pouvoirs effectifs, avait été investi par un réseau de croyances, et il avait pris, dans des conditions parfois tendues, le relais du religieux, d'où un considérable investissement symbolique. L'État n'incarnait pas seulement un pouvoir d'assistance, mais aussi une assurance quant à l'avenir²».

L'État, «cadre de référence de l'appartenance politique», étant contourné par des flux économiques et culturels qui lui échappent, se retrouve pour partie délégitimé. Le registre de l'interpellation démocratique se distend... – «à quoi bon voter s'ils ne gouvernent plus ?». Souvent bâti sur des grandes politiques sociales, l'État percute la nouvelle question sociale. Sa mise à distance fait écho aux sentiments de déclassement et provoque le désarroi politique ou le vote extrémiste.

«De nombreux ménages basculeront d'une relative aisance à l'assistance, alimentant une spirale de déclassement. En bref, le chômage permanent crée un risque élevé de tensions, d'inégalités et de violences sociales, donc d'extrémisme politique³.» Dans ce cadre globalisé, «ce qui disparaît à la fin du XX^e siècle, c'est "cette capacité de maîtriser l'avenir" qui a caractérisé le triomphe de l'État social durant les années de croissance économique qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, avec comme corrélat l'espérance du progrès social⁴».

La fin de l'avenir ?

Le croisement d'une crise sociale conséquente et d'un trouble profond dans l'idée d'appartenance provoque un sentiment d'impuissance.

1 Zaki Laïdi, «Les imaginaires de la mondialisation», *Esprit*, octobre 1998.

2 Marc Abélès, *Anthropologie de la mondialisation*, *op. cit.*, p. 157.

3 Nicolas Baverez, «La nouvelle question sociale», *Le Monde Économie*, 8 mars 2010.

4 Marc Abélès, *Anthropologie de la mondialisation*, *op. cit.*, p. 158.

La toile de fond des attentes politiques se déplace: «Le déplacement des enjeux peut se traduire autrement, en une simple question que se pose tout un chacun: de quoi notre monde sera-t-il fait demain? C'est cette interrogation fondamentale qui module notre rapport au politique¹.»

La recherche de survie devient le cadre premier de la demande politique, et la principale caractéristique de la projection dans l'avenir. Il n'y a plus de projection d'une génération à l'autre. Le temps est comme suspendu à une angoisse... allons-nous poursuivre la chute?

«S'installe ainsi la perception diffuse qu'aucune instance n'est réellement en mesure de maîtriser cette sorte d'ombre portée qui pèse sur le présent².»

La fin de l'universel?

Dans le même temps, notre participation au monde ne suffit pas à nous faire toucher du doigt la réalité d'une appartenance commune. Nous échangeons des biens avec l'autre bout du monde; éventuellement nous partageons des impressions et des informations... cela ne nous fait pas communier.

«Mondialisation et universalité ne vont pas de pair, affirmait Jean Baudrillard dans une tribune de *Libération* en 1996, elles seraient plutôt exclusives l'une de l'autre. La mondialisation est celle des techniques, du marché, de l'information. L'universalité est celle des valeurs, des droits de l'homme, des libertés, de la culture, de la démocratie. La mondialisation semble irréversible, l'universel serait plutôt en voie de disparition³.»

Le cadre globalisé nous met tous en relation, mais il tend aussi à nous astreindre à quitter les appartenances singulières. La tentation du global uniformisé provoque une mise en cause des cercles communautaires, suspects d'être des éléments de repli sur soi et de fermeture...

Dans cet ordre d'idée, «l'universel est souvent invoqué dans ce débat comme un impératif moral que l'on oppose aux particularismes, aux intégismes et aux communautarismes (...)»⁴.

Il y a un comme un universel catégorique tacite, qui consisterait à dire que toutes les sphères de médiation doivent céder la place au marché mondial.

On pourrait être tenté de rejeter cette idée d'universel à double titre: d'abord, parce qu'elle sous-entend l'idée d'un dépassement nécessaire des «archaïsmes» supposés; ensuite parce qu'elle dévoie la prétention

1 *Ibid.*

2 *Ibid.*

3 Jean Baudrillard, «Le mondial et l'universel», *Libération*, 18 mars 1996.

4 Shmuel Trigano, *L'Universel et la différence*, Colloque du collège des études juives, 1998.

à l'universel pour faire pénétrer une logique marchande dans des cultures traditionnelles.

Tous les malentendus viennent de là : la prétention à l'universel ne doit pas être le «cheval de Troie» d'une domination¹. S'il y a un rejet légitime, c'est celui des nivellements et non celui des points communs.

Comme le dit avec force et précision Jean-Claude Guillebaud, «on pourrait même soutenir que cette positivité éthique du “droit-de-l'homme” sert très souvent d'habillage – et d'alibi – à l'extension indéfinie de la rationalité marchande. En disqualifiant les appartenances, en détruisant les affiliations nationales ou sociales, en congédiant les identités collectives au profit d'une sorte de solipsisme fusionnel, on accélère la disparition de toute médiation entre l'individu et le marché. La mondialisation, dès lors, est d'abord celle du commerce, de la publicité, de la vulgarité mercantile²».

Le comble de la globalisation, c'est de parvenir à menacer en même temps l'universel et la différence. Ceci doit nous pousser à rendre possible une nouvelle étape, qui nous permette de clarifier nos fondements et de dire ce qui nous est commun.

«Que penser dans la confrontation avec les différences qui réclament chacune l'universel comme la propriété? L'élection est le privilège illusoire que chaque groupe revendique pour lui-même; mais il n'y a qu'un monde, et l'humanité ne peut se fuir elle-même³.»

1 Pierre Bourdieu va dans ce sens lorsqu'il précise : «Le mot globalisation incarne la forme la plus accomplie de l'impérialisme de l'universel, celui qui consiste, pour une société, à universaliser sa propre particularité en l'instituant tacitement en modèle universel» *Contre-Feux* 2, 2001.

2 Jean-Claude Guillebaud, *La Refondation du monde*, Seuil, coll. «Points», 1999, p. 251.

3 Claude Sahel, *La Tolérance. Pour un humanisme hérétique*, Seuil, coll. «Points Essais», 1998.

L'universalisation par le principe de commune humanité

Les risques auxquels nous devons faire face nous invitent à rendre possible une nouvelle étape. L'enjeu principal est de définir une forme d'autorité politique qui associe l'universel et le singulier. Après tout, le point de départ n'est-il pas de prendre conscience avec Pierre-Henri Imbert que «chaque homme n'accède à l'humanité que par la médiation d'une culture particulière¹» et qu'il est donc possible et naturel de concevoir un universel qui n'écrase pas les identités culturelles?

L'universalisation, nouvelle étape de la mondialisation

Cette nouvelle étape doit remettre la marchandise à sa place.

D'où la nécessité de penser un nouveau paradigme ne portant pas tant sur les produits, les techniques, les biens, les services et les capitaux, mais s'appuyant sur le partage des valeurs, sur la coexistence pacifique universelle fondée sur le sens d'une commune humanité.

Cette étape s'articule autour de l'idée d'universalisation. L'universalisation ne veut pas dire «diffusion d'un modèle unique, à partir d'un point unique, mais plutôt l'émergence en divers points d'une même volonté de reconnaître des droits communs à tous les êtres humains. En ce sens, l'universalité implique bien un partage du sens, et même un enrichissement du sens par l'échange entre les cultures²».

Alors que la marchandisation est mondiale et la financiarisation des sociétés humaines est globale, une politique du sens ne peut être nécessairement qu'universelle. Pourquoi en est-il ainsi? Dire que «Coca-Cola est une boisson mondiale, globale ou universelle revient rigoureusement au même. En revanche, dès que l'on passe des objets, des produits ou des techniques

1 Pierre-Henri Imbert, *Revue universelle des droits de l'homme*, 1989, cité par Mireille Delmas-Marty, *Trois défis pour un droit mondial*, Paris, Seuil, 1998.

2 Mireille Delmas-Marty, *Trois défis pour un droit mondial*, *op. cit.*, p. 25.

aux valeurs, le sens des mots “universel” et “mondial” diverge sérieusement. La mondialisation renvoie à la diffusion spatiale d’un produit, d’une technique, d’une idée. L’universalité implique un partage du sens¹ ».

Une « politique universelle du sens » doit viser à signifier, incarner et orienter la gouvernance autour d’une valeur fédératrice et régénératrice du lien entre tous les hommes dans leur diversité culturelle. Dans ce sens, l’universalisation nécessite l’existence d’une autorité politique mondiale qui porte ce qui est commun. Mais en aucun cas il ne doit s’agir d’un gouvernement mondial.

L’universalisation ne s’accommode pas d’un gouvernement mondial

Les occasions de marquer un rejet de l’universel ne doivent pas faire pour autant disparaître l’universel. Les États doivent être revalorisés dans leur rôle, ne serait-ce que parce qu’ils restent le cadre de l’exercice démocratique. Chaque culture doit être tenue pour une expérience de sagesse et de créativité humaine qui appelle le respect. Mais il est des sujets, des risques ou des problèmes qui dépassent les cadres étatiques ou les frontières culturelles. Il est des questions planétaires qui nécessitent un traitement politique universel.

Pour articuler la responsabilité mondiale et la responsabilité nationale, le principe de subsidiarité est particulièrement adapté.

La logique de la subsidiarité est souvent trop rapidement présentée. Fréquemment, on invoque ce principe pour demander de régler les questions de la façon la « plus proche possible du terrain », ce qui peut correspondre, en terme juridique, à une recherche de maximisation de la décentralisation. En réalité, au fondement de ce principe, il y a une anthropologie qui renvoie à une image du monde humain et social.

En rappelant l’origine de ce principe tant dans la philosophie aristotélicienne que dans le personnelisme chrétien², Chantal Delsol en résume ses fondements en trois points :

1 Zaki Laïdi, *Malaise dans la mondialisation*, Paris, Textuel, p. 28-29.

2 Pour ce qui est de la doctrine sociale de l’Église catholique, le mot subsidiarité apparaît avec Léon XIII dans l’encyclique *Rerum Novarum* 1891. Benoît XVI dans le point 57 de *Caritas in Veritate* en 2009 y fait référence en précisant que : « Il s’agit donc d’un principe particulièrement apte à gouverner la mondialisation et à l’orienter vers un véritable développement humain. Pour ne pas engendrer un dangereux pouvoir universel de type monocratique, la « gouvernance » de la mondialisation doit être de nature subsidiaire, articulée à de multiples niveaux et sur divers plans qui collaborent entre eux. La mondialisation réclame certainement une autorité, puisque est en jeu le problème du bien commun qu’il faut poursuivre ensemble ; cependant cette autorité devra être exercée de manière subsidiaire et polyarchique pour, d’une part, ne pas porter atteinte à la liberté et, d’autre part, être concrètement efficace. »

« 1/ La dignité de la personne représente la dernière finalité de l'action politique ;

2/ la personne individuelle se grandit davantage par son acte propre que par ce qu'elle reçoit ;

3/ la personne individuelle ne peut atteindre seule son plein épanouissement. Il lui faut vivre dans la cité : son bonheur propre passe aussi par un bonheur commun. C'est dire qu'il existe un bien commun, qui n'est pas la simple addition d'intérêts particuliers. »

Il découle de ces considérations « une double norme : l'autorité ne peut s'exercer que lorsque les libertés s'avèrent défailtantes mais, dans ce cas, elle doit s'exercer »¹.

Rapporté au sujet de l'actuelle mondialisation, ce principe dans sa double norme semble être une bonne boussole dans la mesure où il pose les bases tant d'un nécessaire respect des formes locales de responsabilité que d'une légitimité de l'action mondiale.

Reste cependant à définir ce qui fonde l'action mondiale et ce qui crée le sentiment d'un destin, au moins partiellement, partagé.

L'universalisation, en germe dans les échanges commerciaux

Accélération, territoires et identités dans le commerce international

L'accélération des échanges commerciaux, l'émergence grandissante des nouveaux pays industrialisés participent à l'accélération de profondes mutations socioéconomiques de territoires riches d'un patrimoine et d'une culture industrielle ancienne². En France, en Grande-Bretagne, des régions industrielles qui jusqu'alors étaient des importants bassins d'emplois ont été sinistrées de manière dramatique : fermetures des centres de production, délocalisation des activités. Sans nul doute, tant pour les pouvoirs publics que pour les acteurs sociaux, la mondialisation est apparue davantage comme un facteur de risque que comme un facteur d'opportunité. Au terme d'enquêtes conduites auprès de plusieurs centaines d'entreprises en Amérique, en Europe et en Asie, Suzanne Berger, professeur au Massachusetts Institute of Technology de Cambridge, conclut qu'il n'y a pas un modèle unique de développement entrepreneurial, que la délocalisation n'est pas une fatalité et que les héritages nationaux continuent

1 Chantal Delsol, « La subsidiarité dans les idées politiques » in *La Subsidiarité, de la théorie à la pratique*, sous la dir. de Joël-Benoît D'Onorio, Paris, Téqui, p. 43-44.

2 Jean-Michel Quatrepoint, intervention « Globalisation et désindustrialisation », colloque Res-publica « Stratégie des grands groupes et politique industrielle française », Paris, 12 avril 2010.

à jouer¹. De nombreux chefs d'entreprises rencontrés partagent ce constat d'une accélération des échanges, tant dans la production que dans la capacité d'innovation. De plus en plus, la force de différenciation sur les marchés internationaux des acteurs d'entreprise se puise dans leurs territoires d'origine. L'accentuation de la mise en réseau, dans une sorte de mouvement de contre-balancement, conduit les acteurs d'entreprise à repenser leur lien avec leur identité, ce que d'aucuns nomment «l'ADN territorial²».

Le nouveau visage du commerce international après l'explosion du commerce électronique

L'architecture traditionnelle du commerce international – composée d'échanges entre importateurs et exportateurs, de réglementations et de relations privilégiées entre grandes entreprises – est complètement bouleversée par la nouvelle donne technologique. Trois phénomènes irréversibles marquent cette transformation : l'engagement croissant dans le commerce international de nouveaux acteurs (micro-entrepreneurs, consommateurs), la facilité d'accès à tous les niveaux d'information nécessaires pour entreprendre et échanger, et l'émergence des places de marchés en ligne qui interviennent au cœur du processus transactionnel. Les bases de données, les réseaux sociaux, les moteurs de recherche ou les places de marché en ligne sont les outils de ces nouveaux entrepreneurs. L'immense espace de développement qui s'ouvre à eux déstabilise les modèles économiques traditionnels en facilitant l'émergence de *pure players* dans tous les domaines. Les échanges s'accélèrent, les frontières économiques et les périmètres réglementaires s'affaissent. Chaque jour, les effets conjugués de milliers d'idées et des nouveaux usages, renouvellent la trame sur laquelle se développe le commerce international. Des nouveaux territoires virtuels émergent qui deviennent les grands terrains de jeu des acteurs du commerce international. Pour prendre quelques exemples, le chinois *Alibaba.com* a ouvert un espace de rencontre de référence entre des millions d'entreprises asiatiques et le reste du monde. D'autres sites comme *Rentacoder* pour les prestations informatiques, *eBay* pour l'électronique ou le textile, sont devenus des espaces de développement incontournables pour les entreprises exportatrices. Près de 1000 places de marchés sont aujourd'hui actives ; elles réunissent d'ores et déjà plusieurs dizaines de millions d'entreprises à travers le monde. Cette nouvelle donne dans les échanges ne fait que commencer car elle n'implique plus le transfert d'activités.

Le facteur temps et la réactivité sont devenus clés pour la réussite des acteurs d'entreprise

Le processus de mise au point d'un nouveau produit fondé sur des délais longs, sur des investissements importants et sur des équipes qualifiées, n'est plus le modèle de référence. Dans son livre *Made in Monde*, Suzanne

1 Suzanne Berger, *Notre première mondialisation*, Paris, Seuil, coll. «La République des idées», 2003, et *Made in monde*, Paris, Seuil, 2006.

2 Voir contribution de Jean-Christophe Fromentin en annexe.

Berger souligne bien l'évolution des processus de fragmentation industrielle qui naissent de l'Internet et des technologies de la communication. Cette approche modulaire de la production transforme l'ensemble du commerce international. Aussitôt qu'un besoin est identifié par un acteur économique, il peut mettre en marche une chaîne de collaboration planétaire qui permettra de proposer l'offre en quelques mois ou quelques semaines. Le raisonnement ne se fait plus uniquement en termes de prix mais aussi en termes de réactivité et de qualité de la spécialisation. Dans cette chaîne, aucun statut n'est banalisé; la notion de sous-traitant disparaît au profit d'un positionnement assumé dans une chaîne de valeur. L'exemple d'Intel est intéressant; ce n'est plus un simple fabricant de processeurs, sous-traitant des marques d'ordinateurs, mais un label «Intel Inside» qui se substitue même, dans certains cas, à la marque. Le cas de Zara est également emblématique de cette révolution Internet. Soutenue par le rythme de l'information et la vitesse de rotation des tendances, l'entreprise a créé un modèle en perpétuelle évolution qui permet de proposer à sa clientèle jusqu'à quatorze collections par an. La valeur ajoutée réside dans la captation des tendances et dans le rythme de l'offre. L'Internet n'est pas le support de l'offre, en revanche il accélère la vitesse de transmission de l'information et globalise les tendances en fonction des zones culturelles. Les acteurs économiques sont amenés à prendre toute la mesure de cette évolution décisive pour la transformer en opportunités commerciales. Leur compétitivité se joue de moins en moins sur le seul critère «prix»; elle se joue davantage sur leur capacité à mobiliser rapidement de l'intelligence et des idées qui deviennent les premiers critères de performance.

Le patrimoine territorial et l'ancrage géographique des acteurs d'entreprise

Dans les domaines de l'électronique et du textile, l'exemplarité des stratégies commerciales d'Apple ou de Zara démontre la réussite d'un «modèle de développement commercial identitaire». Ces acteurs d'entreprise ne se sont pas dilués dans un contexte d'économie globalisée. Leur stratégie commerciale remet en question les trois principes bien établis du prix comme principal levier de compétitivité, de la taille comme condition indispensable au statut d'exportateur, et de la proximité comme étape essentielle du développement commercial. En France, les filières à succès puisent leurs «atouts différenciateurs» dans les territoires. Le luxe, par exemple, n'existerait pas sans le patrimoine et la culture artisanale, l'agroalimentaire français n'aurait pas ce rayonnement sans les traditions gastronomiques et la prégnance de la culture rurale et agricole. L'«exception culturelle» française n'existe que grâce à la richesse d'une histoire, la filière touristique n'est puissante que grâce à la qualité des paysages et du patrimoine. La culture française et les valeurs qui y sont attachées sont des atouts commerciaux indéniables, et la France sera sans doute amenée à davantage développer ses territoires de telle manière que ses acteurs d'entreprise et son économie en général s'y enracinent davantage¹.

1 Voir *ibid.*

Pour s'adapter aux caractéristiques des nouveaux marchés internationaux, les acteurs d'entreprise ne font pas nécessairement un choix gagnant en rentrant dans une logique de baisse des coûts à tout crin. Au contraire, dans cette nouvelle économie, ils semblent davantage conduits à repenser leur lien au territoire pour faire vivre leur identité et y puiser des capacités renouvelées de différenciation et d'innovation.

Plus le temps passe, plus les exemples de valorisation des identités locales sont nombreux. Le développement des échanges économiques dans le domaine culinaire manifeste bien cette réalité. Alors que Mac Donald a pu longtemps faire figure de stéréotype d'une globalisation uniformisante, son évolution démontre la persistance de choix de consommateurs qui appellent la différenciation et le refus de la standardisation.



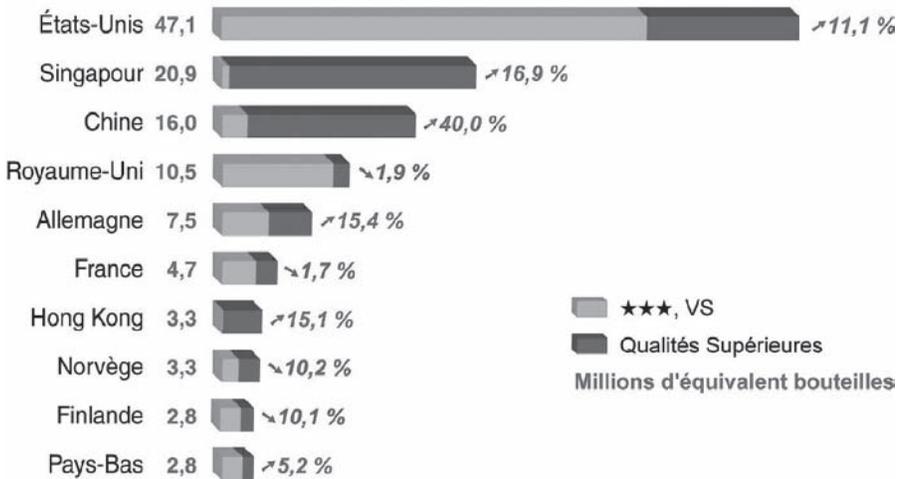
La dernière campagne publicitaire faite en France sur le thème « Venez comme vous êtes » n'a-t-elle pas utilisé les symboles les plus forts de l'identité nationale française pour marquer la pleine inculturation d'une enseigne longtemps vue comme une production américaine ?

Dans le même temps, en d'autres lieux, le Teriyaki Mac Burger est cuisiné dans une sauce orientale et le Calbee Burger a une saveur typiquement coréenne. Les enseignes Mac Donald servent aussi des Mac Spaghettis aux Philippines, le burger à l'agneau (Maharaja Mac) à New Delhi, du poisson et du riz au Japon...

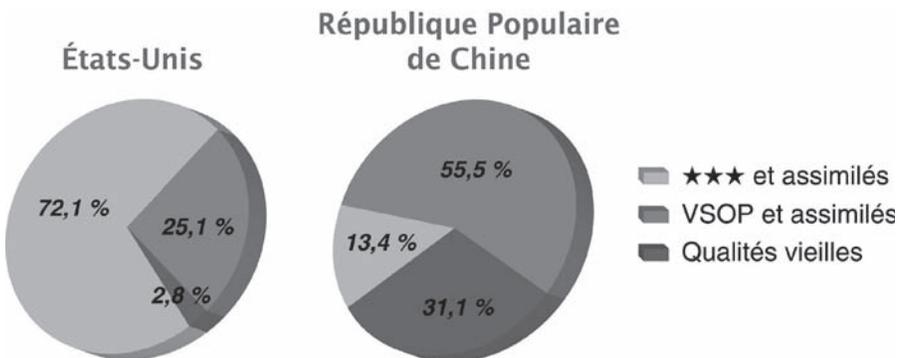
À l'inverse, un produit pleinement enraciné dans sa production comme le cognac connaît un développement international particulière-

ment sensible¹, tout en diversifiant ses ventes selon les particularités locales des consommateurs. Comme le précise le président du Bureau National Interprofessionnel du cognac, Bernard Guionnet: «La notion d'indication géographique qui lie des hommes, un terroir, des usages et un savoir-faire est une notion qui semble finalement très contemporaine à l'heure de la mondialisation. Le Cognac n'est-elle pas la première indication géographique (IG) étrangère, et la seule à date, à avoir été reconnue par la Chine en décembre 2009? Cette nouvelle très commentée à Cognac et à Pékin, et un peu moins ailleurs, est une chose beaucoup moins anodine qu'il n'y paraît!»

Les principaux marchés de cognac en 2009-2010 (Source BNIC)



Un marché pour les cognacs jeunes Un marché pour les cognacs plus âgés



Ces deux exemples choisis sur des productions à forte visibilité mondiale ne sont que des illustrations mais ils nous livrent un enseignement

1 Voir contribution de Bernard Guionnet, président du BNIC, en annexe.

fondamental: le commerce et les valeurs attachées à une culture ne s'excluent pas fondamentalement. Derrière les choix des consommateurs, il reste les particularités du citoyen. C'est sans doute une des caractéristiques du passage de la globalisation à l'universalisation: le commerce laisse la prééminence au politique... en veillant à reconnaître ce qui fait notre appartenance commune.

Le principe de commune humanité

L'expression de *commune humanité* signifie que les êtres humains partagent non seulement la même condition, mais aussi aspirent à vivre et coexister en société plutôt qu'à demeurer à l'état de nature, les uns en guerre contre les autres. Cette notion, développée dans la littérature sociologique par Luc Boltanski et Laurent Thévenot pour caractériser «les philosophies politiques» visant la «construction d'une commune humanité¹», est théorisée par Alain Caillé² et Olivier Bobineau³.

De quoi s'agit-il donc conceptuellement ?

La commune humanité est le principe selon lequel tous les hommes et femmes sont intimement et durablement en lien les uns avec les autres de par leur condition commune anthropologique: *le fait d'appartenir au monde humain les engage à coexister à l'état de société plutôt qu'à l'état de nature et de guerre perpétuelle*. La commune humanité, c'est «la mise en commun des actes et des paroles» en leur diversité culturelle (Aristote, Hannah Arendt⁴) plutôt que la rivalité exacerbée entre les hommes à l'échelle du monde en voie d'uniformisation. C'est le pari de la confiance en l'humanité commune vécue selon la pluralité des cultures, plutôt que celui de la défiance/méfiante généralisée aboutissant à la destruction d'une partie de l'humanité. Pour reprendre les termes d'Alain Caillé, avant même de pouvoir «commencer à produire et à échanger des biens matériels utiles, il faut commencer par faire la paix en s'accordant mutuellement une reconnaissance première inconditionnelle⁵».

Nous sommes donc ici dans le registre de l'anthropologie fondamentale. Selon Mireille Delmas-Marty, «c'est le droit à l'égale dignité de

1 Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, p. 27.

2 Voir contribution d'Alain Caillé en annexe.

3 Olivier Bobineau, *Les Formes élémentaires de l'engagement*, op. cit., p. 139-158.

4 Aristote, *Éthique à Nicomaque*, IV, 12, 1126b; Hannah Arendt, *La Condition de l'homme moderne* [1958], Paris, Calmann-Lévy, 2005, p. 256.

5 Voir contribution en annexe.

chaque être qui consacre l'humanité de l'homme, on pourrait dire qu'il sacre l'humanité en chacun de nous et contribue du même mouvement au processus d'hominisation¹».

Le principe de commune humanité va chercher au plus haut, là où nul ne peut dire que la formulation est teintée d'un espoir de domination. Il ne s'agit pas de tirer tel ou tel pays, telle ou telle civilisation vers un supposé modèle occidental. Il s'agit de reconnaître l'humanité de l'homme en chacun des habitants du monde.

La reconnaissance politique, par les chefs d'État du G20 par exemple, du principe de commune humanité pourrait être la consécration symbolique d'une nouvelle étape. En ce sens, ce principe fait écho à la remarque de Pierre Manent «On perd entièrement l'idée que l'ordre politique consiste, pour des hommes différents par leur identité, à produire quelque chose de commun»². Elle permettrait de sortir d'une confrontation entre, d'une part, la tentation du rejet de l'universel et, d'autre part, la poursuite de mécanismes d'humiliation. Il s'agit en fait de «reconstruire l'universel par l'inclusion».

La force des symboles réside parfois dans ce qu'ils disent au-delà des mots. Alors que notre monde semble aussi proche d'un choc des civilisations que d'une fragmentation sournoise, il est nécessaire de poser un geste balise.

Imagine-t-on la force qu'aurait une minute de silence durant laquelle vingt chefs d'État se tiendraient en silence en pensant que toutes les trois heures meurent de faim autant de personnes que dans les attentats du 11 septembre 2001 ?

Imagine-t-on la force d'une démarche qui consisterait en ceci que, tant que les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne seront pas remplis, chaque réunion de chefs d'États du G20 commencera avec le point suivant en haut de l'ordre du jour :

«Le «Milliard d'en bas»³ : plan d'action, calendrier, bilan d'étape.»

Cependant, au-delà des mots et symboles, il est particulièrement nécessaire que le principe de commune humanité se traduise dans des actes politiques⁴.

En l'occurrence, le principe a une double conséquence opérationnelle : éviter que des êtres humains ne tombent dans un état de sous-humanité

1 Mireille Delmas-Marty, *Trois défis pour un droit mondial*, op. cit., p. 55.

2 Pierre Manent, *Le Regard politique*, Flammarion, 2010, p. 216.

3 L'expression le «milliard d'en bas» est utilisée par Pierre Collier dans *The Bottom Billion: Why the Poorest Countries are Failing and What Can Be Done About It 2007* pour évoquer le grand nombre de personnes qui s'enfoncent actuellement dans la pauvreté.

4 Cela afin de sortir de «cette oscillation entre l'identification compatissante et la férocité concurrentielle [...] nous ne parvenons plus à percevoir, à sentir le commun» Pierre Manent, op. cit., p. 219.

(premier corrélat) ou de *sur*-humanité (second corrélat) car la «commune humanité implique qu'il ne peut y avoir ni sous-hommes ni surhommes¹».

Une nouvelle politique de l'universalisation doit donc décliner cette reconnaissance universelle avec deux propositions politiques.

Proposition n° 2
Reconnaître solennellement
que le principe de commune humanité
est un socle universel fondateur.

Proposition n° 3
Refuser la «sous-humanité»
et la «sur-humanité».

- Reconnaître les deux conséquences du principe de commune humanité :
 - la nécessité d'assurer à toute personne les conditions matérielles d'existence de base (proportionnées à la condition générale de son pays ou de sa région) ;
 - la nécessité de poser, dans chaque pays, la question des écarts de richesse tolérables et le seuil au-delà duquel les écarts sont une source de fragilisation de la cohésion sociale.

1 Voir contribution d'Alain Caillé en annexe.

Le travail décent, un nouveau bien public mondial

Le travail est l'un des points fondamentaux de notre commune humanité. C'est d'ailleurs l'activité la plus ancienne de l'humanité. Les efforts pour en réduire ou partager la pénibilité font partie de l'aventure humaine.

Une grande partie de la dimension sociale d'un pays relève de la problématique du travail rémunéré justement (subsistance, éducation, santé, mobilité sociale, dignité humaine, etc.). Résoudre les questions du travail décent et de la rémunération juste du travail, c'est s'attaquer à la racine des autres aspects de la justice sociale.

Le travail décent est d'ores et déjà un concept mondial

Comme il n'y a pas de commune humanité sans reconnaissance mutuelle, il n'y a pas de participation à l'humanité sans travail. Dans ce sens, la volonté de se reconnaître comme participant d'un monde commun implique la volonté de reconnaître la valeur du travail de l'autre. Plus encore, la volonté de se dire participant d'une commune humanité appelle la nécessité pour chacun d'un travail décent. À l'inverse, si l'autre n'est pas mon semblable, les conditions de son travail m'importent peu...

Il n'est pas anodin que l'OIT ait attendu 1999 pour faire du travail décent son objectif fondamental. C'est précisément le cadre de l'économie mondialisée qui a provoqué cette nouvelle formulation.

Le travail décent, épine dorsale de l'OIT

La mise en exergue du travail décent par l'OIT peut être datée de 1999. Un an auparavant, à l'occasion de la 86^e session de la Conférence internationale du travail est votée une « Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ». Le texte reçoit le vote favorable de 273 voix, aucune voix contre et 43 abstentions, ce qui fera dire au Directeur général du BIT en exercice, Michel Hansenne : « Je crois que nous pouvons tous être fiers de la déclaration qui vient d'être adoptée. L'OIT dispose désormais d'un véritable socle social mondial fondé sur des valeurs communes¹ »

D'une certaine manière, il s'agit de la troisième date fondatrice pour l'OIT après sa création en 1919² et la déclaration de Philadelphie en

1 Revue *Travail*, n° 25, juin-juillet 1998.

2 Le Traité de Versailles a été adopté dans son intégralité par la Conférence de la paix le 28 juin 1919. Les articles 387 à 427 du traité sont consacrés à l'organisation de l'OIT.

1944... En l'occurrence, l'enjeu n'est pas lié cette fois-ci à la fin d'un conflit mondial mais à la nécessité de « relever le défi que lui a lancé la communauté internationale en adoptant, en réponse aux réalités de la mondialisation de l'économie, un véritable socle social minimal au niveau mondial¹ ».

Avec cette nouvelle *Déclaration*, l'OIT prend acte de la mondialisation et définit les principes et droits sur lesquels elle va se baser :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants ;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Dès l'année suivante, en 1999, le nouveau directeur général du BIT, Juan Somavia présentait l'« Agenda du travail décent ». La nouvelle feuille de route est explicite : « Le but fondamental de l'OIT aujourd'hui est que chaque femme et chaque homme puissent accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité². » L'Agenda définit une stratégie de développement qui reconnaît le rôle central du travail dans la vie de chacun. L'Organisation est ainsi engagée à apporter son appui par des « programmes intégrés de travail décent », développés au niveau des pays, en coordination avec les mandats de l'OIT. Ces programmes définissent les priorités et les cibles en pointant les déficits majeurs de travail décent dans le cadre des programmes qui répondent à chacun des quatre objectifs stratégiques suivants :

- mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail ;
- accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents ;
- accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous ;
- renforcer le tripartisme et le dialogue social.

Ce recentrage sur l'épine dorsale que constitue le travail décent signe l'adaptation de l'OIT au nouveau contexte économique qu'est la mondialisation.

Le 10 juin 2008, pour sa 97^e session, la Conférence internationale du travail adopte la « Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable » qui sera mise en œuvre dans le cadre de l'Agenda du travail décent et de ses quatre objectifs stratégiques. En dix années (1998-2008), l'OIT aura posé son nouvel axe d'action pour construire un concept consensuel et global parfaitement ajusté aux besoins d'un monde globalisé. On peut résumer le travail décent par quatre ensembles de mots : droits fondamentaux, accès à l'emploi, protection sociale, dialogue social.

1 Présentation de la Déclaration par le directeur général du BIT.

2 *Un travail décent*, BIT, 1999, p. 3.

Garder une définition large du travail

Il faut se garder des habitudes occidentales qui assimilent la notion de travail à celle de salariat et qui ne prennent pas en compte la dimension familiale de certaines économies.

La définition du mot «travail» doit être entendue dans un sens large qui intègre le travail informel. En effet, selon les dernières études de l'OCDE¹, plus de la moitié de la population active mondiale travaille actuellement sans contrat de travail ni cadre social.

L'étude montre que 1,8 milliards de personnes sont aujourd'hui dans ce cas de figure :

«Qu'ils soient cireurs de chaussures au Caire, vendeurs de rues à Calcutta, ou qu'il s'agisse de fonctionnaires mal payés conduisant leurs taxis la nuit dans les rues de Moscou, tous ont des emplois informels. Il s'agit d'emplois ou d'activités de production et de commercialisation de biens et de services légaux qui ne sont pas réglementés ou protégés par l'État.»

Selon l'un des auteurs, Johannes Jütting: «Même pendant les périodes d'expansion avec des taux de croissance robustes dans de nombreux pays en développement, l'emploi informel a augmenté dans certaines régions. Bien que l'Inde ait connu une croissance supérieure à 5% par an, ses habitants n'ont pas l'impression que de meilleurs emplois sont créés. En réalité, en Inde, 9 employés sur 10, soit environ 370 millions de personnes, n'ont pas de sécurité sociale formelle.» D'après l'OCDE, ces chiffres devraient augmenter pour atteindre les deux tiers de la population active en 2020, dans le cas d'une hypothèse avec une évolution stable de la population et la croissance. Il y aura une augmentation si la crise économique continue à entraîner des pertes d'emploi plus importantes et le retour de migrants dans leur pays d'origine.

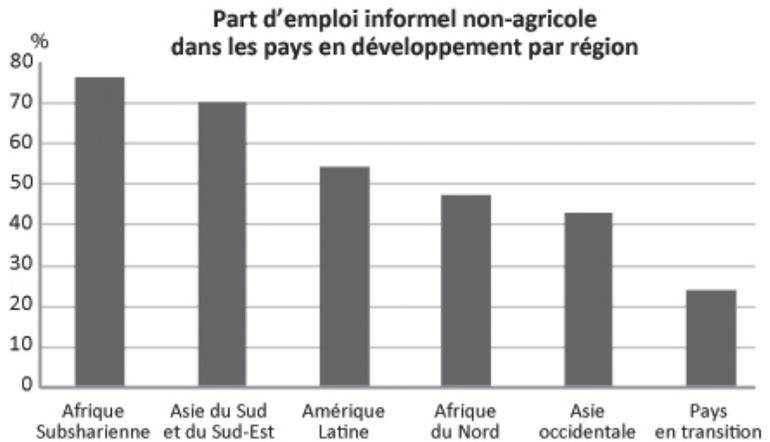
L'étude de l'OCDE sur le travail informel en quelques chiffres

- 1,8 milliard de personnes travaillent dans des emplois informels, tandis qu'1,2 milliard bénéficie de contrats de travail et de prestations sociales.
- L'activité économique informelle, hors secteur agricole, représente les trois quarts des emplois en Afrique subsaharienne, plus des deux tiers en Asie du Sud et du Sud-Est, la moitié en Amérique latine, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et près du quart dans les pays en transition. Si l'on ajoute le secteur agricole, la part de l'économie informelle

¹ *L'emploi informel dans les pays en voie de développement: Une normalité indépassable?*, OCDE, 2009.

dans chaque région est encore plus élevée (par exemple, elle représente plus de 90 % en Asie du Sud).

- Plus de 700 millions de travailleurs informels de par le monde vivent dans des conditions d'extrême pauvreté, avec moins de \$1,25 par jour, et quelque 1,2 milliard avec moins de \$2 par jour.
- La part de l'emploi informel a également tendance à augmenter lors de périodes économiques difficiles. Par exemple, lors de la crise économique en Argentine (1999-2002), l'économie du pays a diminué de près d'un cinquième de sa performance, et la part de l'emploi informel dans l'emploi total est passée de 48 % à 52 %.



Source: OECD Development Centre «Is Informal Normal?» (2009), d'après Ilo Laborsta Database et Ilo Global Employment Trends, 2009.

Parallèlement, les spécificités culturelles impactant les modèles familiaux sont souvent très fortes et ne doivent être ni gommées ni mises de côté.

Comme le souligne Louka T. Katseli, directrice du centre de développement de l'OCDE, les économistes font souvent une erreur méthodologique: «Leur analyse souffre d'une faiblesse majeure dans la mesure où elle se réfère au modèle familial habituel dans les pays occidentaux. Les structures familiales de beaucoup de pays en développement sont différentes et beaucoup plus complexes. Il en résulte que les déterminants des capacités des ménages à épargner et à investir sont encore très mal connus¹.» Il en découle une différence soulignée ainsi: «Les décisions d'épargne et d'investissement des membres de la famille ne suivent pas une logique individualiste

1 «Structures familiales, transferts et épargne: examen» par Christian Morriison, OCDE n° 255, août 2006.

de maximisation du profit, mais doivent de surcroît prendre en compte de nombreuses contraintes familiales¹. »

Toujours est-il que la dimension familiale peut avoir une incidence de deux types : constituer une sorte de filet de sécurité qui soutient l'initiative en assurant confiance et subsistance ; et/ou constituer une charge et une responsabilité qui limite la mobilité, éventuellement la prise de risque et potentiellement les capacités d'épargne.

Pour qui veut sérieusement prendre en compte l'état des lieux, il est absolument nécessaire de ne pas perdre de vue ces réalités qui montrent une grande fracture dans le monde économique actuel.

D'une certaine manière, ce constat doit nous pousser à envisager trois choses.

1. Il peut être nécessaire dans certains pays de considérer qu'une vraie politique sociale est une politique familiale... et pas autre chose !

2. Les entreprises doivent être spécifiquement informées de la responsabilité qu'elles ont, en chaîne, sur cet état de fait qui doit être davantage traité *au titre même* de leur responsabilité.

3. Lutter pour le travail décent doit permettre de considérer les travailleurs dans leur cadre actuel de travail. Les outils qui permettront d'avancer vers le travail formel sont donc indispensables.

1 Cette remarque impose deux réactions. Tout d'abord la grande surprise de constater que le cadre familial puisse être pris en compte autrement que comme un espace de mise à l'écart des logiques individualistes... ; et une question méthodologique : au-delà des questions familiales, est-il si pertinent de garder comme clé de lecture cette « logique individualiste de maximisation des profits »... ?

Trois outils clés pour permettre le travail décent

D'ores et déjà, il est nécessaire de faire apparaître les outils pertinents pour permettre la mise en place effective de cette notion.

Trois approches complémentaires sont à encourager et à développer :

- une approche par l'éducation et par la lutte contre la pauvreté : il s'agit de sortir des personnes de l'enfermement dans la misère ;
- une approche par la facilitation de l'accès aux outils financiers : il s'agit de rendre possible une initiative ;
- une approche de convergence qui vise à favoriser l'existence d'un socle de protection sociale dans chaque pays : il s'agit de faciliter le passage vers l'économie formelle.

Les transferts monétaires conditionnels : des programmes sociaux moteurs de l'économie

Depuis quelques mois, la notion de «transferts monétaires conditionnels» (TMC) commence à sortir des sphères de l'expertise pour être connue des médias et du grand public.

Il s'agit d'un mode de lutte contre la pauvreté qui consiste à mettre en parallèle de nouveaux droits et de nouveaux devoirs. Formulé autrement, les TMC associent deux objectifs : réduire la pauvreté et développer le capital humain. La réduction de la pauvreté s'accompagne d'aides destinées à faciliter l'accès à la santé et à l'éducation.

Généralement sont associés l'octroi d'une allocation pour des familles pauvres et une obligation en termes de scolarisation des enfants, ainsi parfois que l'accès aux systèmes de santé (vaccination).

En 1997, seuls trois pays en développement avaient mis en place les TMC : Mexique, Brésil et Bangladesh. En 2008, on peut décompter vingt-huit pays en ayant adopté une forme (principalement en Amérique latine mais aussi dans des pays tels que l'Indonésie, l'Afrique du Sud, la Turquie et

le Maroc). Plus récemment, la ville de New York a annoncé le déploiement du programme de transfert conditionnel de revenus : « Opportunity NYC », qui fait dire à juste titre à Julien Damon qu'il s'agit là d'une « innovation du Sud devenue expérimentation au Nord¹ ».

Cette multiplication est notamment liée aux premiers bilans de ces expériences qui ont permis de souligner certains des aspects bénéfiques² :

- permettre à chacun d'aller à l'école (et donc permettre au pays d'avoir une population plus éduquée) ;
- réduire le poids financier de l'éducation dans les ménages pauvres ;
- rendre cohérents les intérêts des parents et des enfants (et donc permettre une responsabilité partagée des parents qui éduquent et de l'État qui finance) ;
- rendre plus visible les termes du pacte social (le respect des conditions donnant lieu à évaluation) ;
- enfin, produire des effets en termes d'externalités positives : baisse de la criminalité, amélioration de la santé, baisse des comportements déviants, etc.

Pour Sergei Soares et Eduardo Zepeda : « Une liste extensive d'études démontre que les TMC réduisent la pauvreté, améliorent les résultats en éducation et santé, et allègent diverses autres souffrances endurées par les pauvres, telles que le travail et la mortalité infantiles³. »

Mais la meilleure synthèse est sans doute celle réalisée par la Banque mondiale avec l'exemple brésilien : « Les politiques sociales peuvent-elles offrir plus qu'une assistance et devenir des outils actifs, favorisant la transformation sociale et économique ? Le Brésil prouve que cela est possible. Le programme Bolsa Família est considéré comme l'un des moteurs principaux des résultats sociaux exceptionnels obtenus au Brésil au cours de ces dernières années⁴. »

Pour sa part, François Bourguignon met en avant trois caractéristiques principales⁵ :

- le premier effet est celui d'une baisse de la pauvreté directement effective ;
- le deuxième découle du lien entre éducation et baisse future de la pauvreté ;
- le troisième voit l'intégration d'une nouvelle partie de la population dans les circuits financiers et potentiellement d'épargne.

1 Julien Damon, *Éliminer la pauvreté*, Paris, PUF, 2010, p. 76.

2 Ariel Fiszbein et Norbert Schady, *Conditional Cash Transfers, Reducing Present and Future Poverty*, Washington D.C., The World Bank, 2009.

3 « Les transferts d'argent peuvent-ils tous réduire la pauvreté ? », CIPCI, *One Pager*, n° 36, juin 2008.

4 <http://www.worldbank.org/>

5 Rencontre avec l'auteur le 4 mars 2010.

Le programme Oportunidades

Mis en place en 1997, il constitue l'un des piliers du gouvernement mexicain dans sa lutte contre la pauvreté. Il vise à briser le cycle de transmission de la pauvreté de génération en génération par le biais de l'éducation, de la santé et de l'alimentation. C'est un des programmes inédits de transfert conditionnel d'espèces, reconnu par la Banque mondiale ainsi que par la Banque interaméricaine de développement, dont d'autres pays, notamment en Amérique latine, se sont inspirés.

Oportunidades permet d'effectuer des transferts d'espèces directement aux familles bénéficiaires, sous réserve de l'envoi de leurs enfants à l'école, de l'utilisation des services de médecine préventive et du suivi des ateliers de soins auto-administrés. Des méthodes d'évaluation rigoureuses sont mises en œuvre afin d'assurer son bon fonctionnement.

L'idée est également de renforcer la position des femmes au sein de la structure familiale. Les mères sont les allocataires du programme et les fonds en provenance du gouvernement fédéral leur parviennent directement, sans aucun intermédiaire.

En 2010, le gouvernement y a consacré 3,6 milliards d'euros, ce qui représente l'un des postes les plus importants de son budget social. Oportunidades est un programme social pionnier au Mexique qui s'est développé de manière significative, le nombre de bénéficiaires étant passé de 2,5 millions de familles en l'an 2000 à 5,8 millions de familles en 2010. Progrès enregistrés :

- suivi alimentaire et nutritionnel de 97,18% des enfants bénéficiaires ;
- suivi santé de 99,58 % des familles ;
- suivi prénatal de 99,94 % des femmes enceintes bénéficiaires ;
- 92,74 % des enfants bénéficiaires ont reçu un complément alimentaire ;
- 97,47 % des boursiers de l'éducation primaire ont reçu une aide financière ;
- 97,55 % des familles aidées pour leurs frais alimentaires et énergétiques ;
- la responsabilité partagée de 97,54 % des personnes âgées bénéficiaires a été attestée.

Source : Ambassade du Mexique en France, octobre 2010.

Il est à noter que l'effet direct de ce type de prestations incombe au choix de versements bancaires qui, tout en financiarisant les bénéficiaires, permet de contourner totalement la problématique de corruption ou de clientélisme politique.

D'ailleurs, les quelques expériences de ce type qui donnent lieu à des conclusions critiques sont celles qui n'ont pas mis en place ce dispositif¹. Au-delà de ces aspects, il existe, bien entendu, des limites qui résultent notamment de la nécessité de disposer, en parallèle, d'équipements éducatifs et sanitaires satisfaisants.

Sans qu'il soit encore possible de bénéficier d'études sur de longues périodes mesurant la persistance, ou non, du maintien de certaines populations dans un cercle de pauvreté, il est clair que les TMC sont un outil fort de mobilisation pour rapprocher une population en situation de (grande) pauvreté de la perspective d'un travail décent. En agissant sur la pauvreté, ils mettent des familles en situation de pouvoir laisser leurs enfants poursuivre leurs études. Les TMC s'inscrivent donc en lien direct avec la volonté de défendre le travail décent.

L'innovation forte est de montrer qu'une politique sociale ambitieuse, si tant est qu'elle soit construite sur des bases pertinentes, peut se traduire par un fort impact économique de court et moyen terme. À court terme, l'effet sur la relance de la consommation est à peu près complet. À moyen terme, la mobilisation de plusieurs déterminants de la croissance (éducation, santé, confiance... et autres aspects du capital humain) manifeste qu'il s'agit d'une démarche susceptible de transformer en profondeur un tissu économique et social.

Ces expériences sont aujourd'hui parmi celles qui donnent le plus de résultats et de perspectives. Elles ouvrent un horizon nouveau, qui dépasse le choix politique de les associer à tels ou tels types de conditionnalité.

C'est en brisant la chaîne de la pauvreté de génération en génération que l'on pose une politique orientée vers le travail décent et la croissance. Dans une société donnée², tous n'ont pas reçu les mêmes « dividendes » des progrès acquis et construits par les générations précédentes³. Les TMC contribuent à promouvoir des générations qui, jusqu'alors, ne pouvaient espérer qu'une vie dans les circuits informels.

1 « Dans un pays qui ne dispose pas de système de gestion des informations permettant l'inscription des bénéficiaires de ces programmes, les paiements sont versés en espèces, à l'occasion de cérémonies solennelles rassemblant des foules impressionnantes, qui se déroulent souvent en présence de la première dame du pays », Simone Cecchini, CIPCI, *One Pager*, n° 90, juillet 2009.

2 Christine Boutin, *Pour sortir de l'isolement, un nouveau projet de société*, Paris, La Documentation française, 2004.

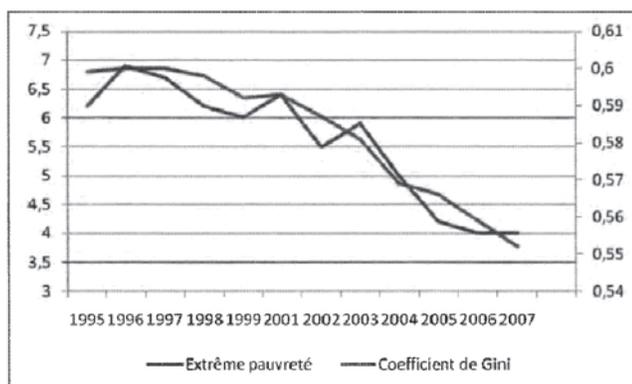
3 Yoland Bresson, *Le Revenu d'existence ou la métamorphose de l'être social*, Paris, L'Esprit frappeur, 2000.

La « Bolsa Familia » du Brésil Regards croisés

« Jusqu'à la fin des années 1990, le pays appartenait au groupe des cinq pays dont la distribution des revenus était la plus inégale; le coefficient Gini était proche de 0,6. Depuis 2001, cet indicateur a diminué de façon constante atteignant 0,55 en 2007, ce qui est le taux le plus bas dans l'histoire récente du pays¹. »

Le coefficient de Gini mesure la distribution des revenus dans une société donnée: c'est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) et 1 signifie l'inégalité totale (une personne dispose de tout le revenu, les autres n'ont rien).

Graphique 2 – Brésil: évolution du coefficient Gini et de l'extrême pauvreté (revenu par tête de moins de 1 dollar US PPA par jour) en pourcentage de la population totale (1995_2007)



Source: Brésil 2007 et IPEA, 2008.

« Les indicateurs d'absentéisme scolaire, dans l'enseignement fondamental, montrent également l'impact positif de ce programme: 3,6% des bénéficiaires abandonnent l'école alors que la moyenne nationale est de 4,8%. Au niveau lycée, ce taux d'abandon est de 7,2% alors que la moyenne nationale est de 14,3%². »

« Une comparaison des résultats de la PNAD (Pesquisa Nacional por Amostra de domicílios) de 1992 à 2008 permet de constater un déclin global de l'emploi des enfants [...] de 7 à 15 ans, puisque celui-ci est passé de 18 à 7% pendant cette période. Au cours de cette même période et pour le même groupe d'âge, le nombre d'enfants scolarisés a augmenté pour passer de 85% à 97%³. »

1 *Bolsa Familia au Brésil: contexte, concept et impacts*, Genève, BIT, 2009.

2 http://www.cartamaior.com.br/templates/materiaMostrar.cfm?materia_id=16596

3 *Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants. Rapport inter-agences en vue de la Conférence mondiale sur le travail des enfants de La Haye de 2010*, Programme Comprendre le travail des enfants UCW, Genève, BIT, 2010.

L'OIT fait état d'une réduction du travail infantile de 3,6 % à 0,9 % chez les enfants âgés de 5 à 9 ans et de 13,6 % à 5,8 % pour les enfants de 5 à 15 ans. Le gouvernement brésilien estime qu'il devra atteindre l'objectif d'éradication des formes de travail infantiles les plus inacceptables, d'ici à 2016¹.

« Le programme est d'abord évalué en termes de redistribution : 95 % des fonds sont versés aux 40 % les plus pauvres de la population. Le nombre de personnes considérées comme pauvres est passé de 28 % de la population en 2003 à 23 % en 2006, soit 42 millions de Brésiliens sur une population totale de 190 millions de personnes. Le nombre de Brésiliens vivant dans une situation d'extrême pauvreté (selon les définitions de la Banque mondiale), disposant donc de moins d'un dollar par jour, a baissé d'environ 20 % sur la même période². »

L'accès aux outils financiers : les deux conclusions politiques de la finance des pauvres

Autre outil pertinent pour avancer vers le travail décent : la microfinance. Il est fréquent de la faire débiter en 1978. Cependant, un regard historique permet d'enrichir cette lecture :

« La microfinance existe sous diverses formes depuis des siècles. Mais elle ne se structure réellement que depuis une trentaine d'années. Elle existe déjà chez les Hébreux, il y a trois mille ans, les seuls autorisés à prêter à intérêt par leur loi religieuse. On la retrouve bien plus tard, au XVI^e siècle, en Europe, quand le prêt à intérêt est autorisé par l'Église. Les prêts sur gages se multiplient alors sous forme de mutuelles. Au XIX^e siècle apparaissent des caisses d'épargne et des crédits coopératifs pour les plus pauvres. En Afrique, les systèmes traditionnels de tontine permettent de mettre en commun l'épargne de leurs membres³. »

En 1978, deux initiatives vont permettre de développer l'activité entrepreneuriale dans des catégories pauvres n'ayant aucun accès au crédit. Accion se met en place en Amérique latine sous l'impulsion de Joseph Blatchford pour soutenir des micro-entreprises créées par des personnes démunies.

1 *L'impact du programme Bolsa Familia sur l'éducation au Brésil*, Marco Aurélio Weissheimer, *Carta Maior*, 13 mai 2010.

2 Julien Damon, *Politiques sociales : dix innovations venues d'ailleurs*, Futuribles international, décembre 2009.

3 <http://www.planetfinancegroup.org/>

Au Bangladesh, Muhammad Yunus rencontre la jeune Sufia Begum qui fabrique des tabourets de bambou en remboursant des taux usuraires de 10% par semaine. Il fait alors le constat suivant : « Aussi longtemps que les pauvres demeureront asservis aux prêteurs, aucun programme économique ne pourra enrayer le processus d'aliénation¹. »

La semaine suivante, ayant fait recenser dans le quartier le nombre de personnes dans cette situation, il décide de prêter lui-même les 27 dollars suffisant à répondre aux projets de 42 personnes...

Plus de trente années après, le microcrédit a déjà donné lieu à une déclaration du G8 en 2004, à une Année internationale de l'ONU en 2005, alors que le Muhammad Yunus et la Grameen Bank se voyaient décerner le prix Nobel de la paix en 2006.

Il existe une littérature abondante sur la multiplication et l'impact du microcrédit et des institutions de microfinance dans le monde. Ce n'est pas le lieu de les synthétiser ici.

En revanche, il est nécessaire d'en souligner deux conséquences politiques.

Première conclusion politique : l'assistanat n'est plus l'unique solution

Cette conclusion est exprimée par la Banque de France en 2009 :

« Il apparaît que les expériences de type Grameen ont radicalement changé les conceptions en matière de développement et d'attitude vis-à-vis des populations pauvres, puisqu'elles ont remis en question le principe de l'assistanat comme unique solution pour appréhender le traitement de la pauvreté. À cet égard, le développement du microcrédit a permis de mettre en évidence que le soutien à la micro-entreprise constituait un levier important pour atteindre l'autonomie économique². »

Deuxième conclusion politique : l'alliance est plus efficace

La deuxième conclusion politique découle des remarques d'Esther Duflo, notamment de ses analyses et évaluations sur le microcrédit³. Son souci est de savoir dans quelle mesure l'un des piliers supposés du microcrédit se révèle un élément essentiel. En l'occurrence, la responsabilité solidaire a-t-elle un impact réel ?

Au fil de son raisonnement et de sa démonstration, elle aboutit à la double conclusion suivante : la responsabilité solidaire n'est plus aujourd'hui un élément essentiel (d'autant que le modèle « Grameen 2 »

1 Muhammad Yunus, *Vers un monde sans pauvreté*, Paris, Lattès, 1997, p. 25.

2 Banque de France, *Rapport annuel de l'Observatoire de la microfinance*, Exercice 2009, p. 69.

3 Esther Duflo, *La Politique de l'autonomie. Lutter contre la pauvreté II*, Paris, Seuil, 2010. Cette publication reprend les leçons données au Collège de France en janvier 2009 dans le cadre de la chaire annuelle « Savoirs contre pauvreté ».

a contribué aussi à relâcher cette condition initiale); la notion de prêt en groupe est, quant à elle, particulièrement importante.

En effet, dans le cadre des rencontres régulières, le groupe en vient à fonctionner «volontairement comme un groupe d'entraide», ce qui peut «amener les clientes à aider les autres à rembourser, même si elles n'y sont pas obligées, car elles savent qu'on leur rendra la pareille en cas de besoin»¹.

Esther Duflo arrive ainsi à la conclusion que ces réunions régulières contribuent à créer un «réseau d'interactions entre personnes qui donne lieu à une coopération mutuelle bénéfique», ce que Robert Putnam appelle du «capital social»².

«Si la responsabilité solidaire formelle et légale ne semble pas jouer un grand rôle (...), les liens informels entre les membres d'un même groupe sont, eux, particulièrement importants»³.

Ce qui est décrit ici comme un élément important de la capacité à rembourser le crédit, et donc à se placer sur le chemin de la prise d'initiative économique, c'est précisément le mécanisme du «donner-recevoir-rendre». Ce qui explique ici la capacité à gérer les contraintes d'une prise de risque, c'est le mécanisme anthropologique que décrit Marcel Mauss dans son *Essai sur le don*. Les «triples obligations» qu'il désigne sont en effet «le levain des échanges»⁴ et ce qui permet à une personne de se mettre en marche.

Ce n'est pas l'attrait du gain qui est ici mis en avant. Pas non plus une recherche individuelle ni seulement un rêve de vie nouvelle. Tout cela est très légitime et peut y participer mais n'existe que parce qu'il y a une confiance personnelle nourrie par des liens humains.

Il ne s'agit pas de contrat ou d'obligations légales, il s'agit d'une alliance.

Au cœur d'une dynamique économique innovante et risquée, on trouve d'abord le lien humain et la confiance. Ce n'est pas la moindre leçon politique que nous rappelle cette belle expérience venue du Sud qu'est le microcrédit!

À terme, il faut d'ailleurs espérer qu'avec son développement, la microfinance s'impose comme un outil utilisé par tous les organismes bancaires sans exclusive.

Pour avancer vers le travail décent, il est et il sera nécessaire de ne pas oublier les ressorts fondamentaux qui expliquent l'initiative⁵.

1 *Ibid.*, p. 41.

2 Robert Putnam, *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, Simon & Schuster, 2001.

3 Esther Duflo, *La Politique de l'autonomie...*, *op. cit.*, p. 42.

4 Myriam Monla, *Table ronde des Enfants du Mékong*, Unesco, 23 novembre 2008.

5 Eu égard aux débats suscités par la crise dans l'état indien de l'Andhra Pradesh, nous ne pouvons que nous associer à l'article paru dans *Le Monde* du 30 novembre 2010 au titre significatif «Aidez la microfinance, ne la tuez pas!».

Présentation synthétique : les onze principes essentiels de la microfinance

1. *Les pauvres ont besoin de toute une gamme de services financiers et non pas seulement de prêts. Outre le crédit, ils désirent disposer des produits d'épargne, d'assurance, de transfert.*

2. *La microfinance est un instrument puissant de lutte contre la pauvreté. Les ménages pauvres utilisent les services financiers pour augmenter leurs revenus, accumuler des biens et se prémunir contre les chocs extérieurs.*

3. *La microfinance consiste à mettre en place des systèmes financiers au service des pauvres. La microfinance ne pourra optimiser son potentiel que si elle est intégrée au cœur du système financier en général d'un pays.*

4. *Il est possible et nécessaire d'assurer la viabilité financière des opérations pour pouvoir toucher un grand nombre de pauvres. À moins d'adopter une politique tarifaire leur permettant de couvrir leurs coûts, les prestataires de microfinance seront toujours limités par la précarité des subventions offertes par les bailleurs de fonds et les gouvernements.*

5. *La microfinance implique la mise en place d'institutions financières locales permanentes capables d'attirer des dépôts locaux, de les recycler en prêts et de fournir d'autres services financiers.*

6. *Le microcrédit n'est pas toujours la solution unique. D'autres types d'assistance peuvent être plus appropriés pour les populations qui sont si démunies qu'elles ne disposent pas ni de revenus ni de capacité de remboursement.*

7. *Le plafonnement des taux d'intérêt est néfaste pour les pauvres car il rend plus ardu l'accès au crédit. Il est plus coûteux d'accorder un grand nombre de prêts de faible montant que quelques gros prêts. Le plafonnement des taux d'intérêt empêche les institutions de microfinance de couvrir leurs coûts et, en conséquence, réduit l'offre de crédits disponible pour les pauvres.*

8. *Les pouvoirs publics doivent faciliter la prestation de services financiers, mais non les fournir directement. Ils ne sont jamais de bons prêteurs, mais ils peuvent créer un environnement décisionnel propice.*

9. *Les financements des bailleurs de fonds doivent compléter les capitaux privés, ils ne doivent pas les remplacer. Ils devraient être une assistance temporaire au démarrage d'une institution jusqu'au moment où elle peut faire appel à des sources privées de financement, telles que les dépôts.*

10. Le manque de capacités institutionnelles et humaines constitue le principal obstacle. Les bailleurs de fonds devraient consacrer leur assistance au renforcement des capacités.

11. La microfinance obtient ses résultats les meilleurs lorsqu'elle mesure et publie ses résultats. La publication des états financiers permet aux intervenants d'évaluer les coûts et les bénéfices d'une institution et à celle-ci d'améliorer sa performance. Il est nécessaire que les IMF publient des rapports exacts et comparables au sujet de leur performance financière (taux de remboursement des prêts et de recouvrement des coûts) et au sujet de leurs résultats sur le plan social (importance et niveau de pauvreté de la clientèle pauvre desservie).

Source: texte préparé par le Consultative Group to Assist the Poor (CGAP) et adopté par le G8 en 2004. Banque de France, Rapport annuel de l'Observatoire de la microfinance. Exercice 2009, p. 19.

La nécessité d'un socle de protection sociale (SPS)

À côté de la microfinance, et en cohérence avec les TMC mis en place de plus en plus fréquemment, la réflexion sur la construction d'un socle universel de protection sociale tend à entrer dans une phase décisive.

Plusieurs arguments plaident en effet pour que la communauté mondiale se préoccupe de ce projet et le mène à bien.

Les intérêts multiples et convergents de la démarche SPS¹

La mise en place d'éléments de protection sociale peut répondre à différentes raisons :

- la raison humanitaire: dans une logique de lutte contre la pauvreté, tout mécanisme assurant une part de revenu à une famille lui permet de mieux résister aux chocs économiques et permet d'éviter des glissements vers des situations de pauvreté aggravée ou de misère ;

¹ Cette analyse reprend très largement un échange avec un économiste spécialisé dans les questions de développement, de pauvreté et de politiques de redistribution.

- la raison micro-économique : ayant un filet de sécurité, les personnes sont davantage susceptibles de rentrer dans des démarches générant un revenu complémentaire. Le risque de tomber dans la misère étant évité, il est possible de chercher une activité nouvelle ; une famille pourra plus facilement prolonger les études d'un enfant si elle a moins besoin de sa contribution productive. Un agriculteur pourra plus facilement se spécialiser dans des domaines susceptibles d'être plus rentables s'il est couvert des risques d'intempéries et donc moins enclin à se diversifier par prudence...
- la raison macro-économique : le filet de sécurité amoindrit les conséquences des chocs économiques et facilite la capacité à ajuster la politique nationale aux variations de l'environnement international. La capacité de « résilience » de la dimension sociale nationale permet une réactivité plus forte face aux crises.

Ces différentes raisons suffisent en elles-mêmes à démontrer la nécessité pour chaque pays de se doter d'instruments de protection sociale.

Mais le plus important dans un cadre mondialisé est de souligner que ces raisons se déclinent dans les différents pays du monde. Il y a un phénomène de convergence mondiale.

Tel pays émergent doit trouver une manière de développer son marché intérieur, d'orienter sa croissance vers une redistribution plus marquée, le tout en freinant les phénomènes de concentration urbaine ? Ce pays émergent devra trouver à développer des outils d'assurance sociale. La Chine vient de mettre en place un revenu minimum de subsistance : le Dibao¹. Celui-ci est encore modeste mais il atteste d'une démarche de recherche.

Tel pays à revenus intermédiaires mesure que la pauvreté se transmet de génération en génération et qu'il est très difficile de faire émerger une classe moyenne ? Comment mettre en place les amortisseurs sociaux qui renforcent les économies en développement et facilitent la traversée des chocs mondiaux ? Les réflexions pour utiliser l'Aide publique au développement (APD) comme un stabilisateur économique sont déjà nombreuses.

Tel pays pauvre, souvent dénué des infrastructures de base et où le fonctionnement administratif n'est ni crédible ni continu, peut désormais utiliser les progrès techniques pour vérifier que les versements se feront effectivement aux plus pauvres².

Enfin, tel pays développé trouvera une réponse forte à la crainte d'une convergence « par le bas », qui est actuellement provoquée par une mondialisation économique où les méthodes de production et les normes sociales et environnementales ne sont pas identiques. Il pourra adapter sa fiscalité, en la positionnant par exemple davantage sur la consommation que sur la production, en ayant moins de barrières psychologiques à dépasser pour prouver que sa démarche n'est pas une sorte de « moins-disant social »...

1 Dorothy J. Solinger, « Les allocataires du "dibao" », *Perspectives chinoises*, 2008/4.

2 Les pensions versées en Namibie aux personnes âgées sans retraite officielle sont versées par cartes bancaires, celles-ci étant cryptées et inviolables (empreintes digitales).

Alors que les zones du monde connaissent aujourd'hui un différentiel de croissance extrêmement marqué, et à bien des égards préoccupant, l'avènement d'un socle de protection sociale est un point de convergence suffisamment rare pour ne pas donner lieu à une attention privilégiée.

Une démarche encore en gestation¹

La crise économique a aggravé les situations de pauvreté et de précarité existantes. Les perspectives de progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici à 2015 sont menacées.

Dans le prolongement du sommet de Londres au cours duquel les chefs d'État et de gouvernement avaient demandé une proposition coordonnée des Nations unies sur la dimension sociale de la crise et les mesures à prendre, le conseil des chefs de secrétariat pour la coordination des Nations unies d'avril 2009 a retenu neuf initiatives dont la sixième est le principe d'un accès universel à l'échelle mondiale à un système de protection collective.

Le concept

Cette initiative mondiale est basée sur un ensemble cohérent et articulé de transferts sociaux essentiels et de services sociaux fondamentaux auxquels tous les citoyens devraient avoir accès. Il s'agit de garantir :

- la disponibilité, la continuité et l'accès géographique et financier aux services sociaux essentiels, tels que l'éducation et la formation professionnelle, la santé, la sécurité alimentaire, l'eau potable et l'assainissement, le logement, les services de l'emploi, etc. ;

- un ensemble de transferts sociaux essentiels, en espèces ou en nature, en faveur des personnes pauvres et vulnérables pour leur assurer un revenu minimum, des moyens de subsistance décent et les moyens de financer l'accès aux services essentiels. Le socle inclut des transferts sociaux en faveur des enfants, des personnes actives ne disposant pas de revenus minimums et des personnes âgées ou handicapées.

Inspirée de l'expérience des TMC, notamment au Brésil et au Mexique, cette initiative prévoit d'encourager au niveau des pays concernés un financement mutualisé qui associerait des contributions individuelles pour les couches sociales les plus aisées et le principe d'une contribution budgétaire pour la prise en charge des plus démunis. Dans tous les cas, le mécanisme reposerait sur le principe d'un contrat individualisé fixant les droits et obligations des bénéficiaires (accès à l'école, vaccination, etc.).

¹ Cette présentation reprend une note de la représentation permanente de la France auprès des Nations unies à Genève du 2 septembre 2010.

Les acteurs

Le BIT et l'OMS, désignés pour élaborer des propositions sur ce thème, ont mis en place rapidement une coalition autour du thème de « socle mondial de protection sociale », dont le BIT assure le secrétariat. La coordination est étroite avec le département du financement des systèmes de santé de l'OMS qui a préparé le rapport annuel de l'OMS consacré en 2010 au financement de la santé.

Cette initiative regroupe actuellement, avec le BIT et l'OMS, quinze organisations internationales (agences des Nations unies comme le Pnud, la FAO, ...) et organisations de Bretton Woods (FMI très impliqué et Banque mondiale) ainsi que l'OCDE.

D'autre part, de grands donateurs internationaux sont susceptibles d'apporter leur soutien actif à cette coalition, comme la Commission européenne, le DFID (Royaume-Uni), le GTZ (Allemagne), la Suède, la Finlande, le Canada, les Pays-Bas, le Brésil, le Portugal, la Belgique, la France, la Banque asiatique de développement (BAD), etc.

De grandes ONG internationales comme Helpage International, Save the Children, l'Association internationale de la Sécurité sociale (AISS qui a son siège au BIT), l'Alliance internationale pour l'extension de la protection sociale, l'Internationale de l'éducation (IE), le réseau RES (Éducation et solidarité), le Conseil international d'action sociale (CIAS), etc., apportent aussi leur participation de façon décisive.

L'initiative du socle social ne met pas en cause les programmes existants allant dans le même sens. L'objectif est surtout d'améliorer la coordination des organisations qui travaillent chacune de leur côté sur des activités de protection sociale. Le BIT a d'ailleurs organisé en octobre 2009, au Centre international de formation de Turin, une réunion avec l'ensemble des parties prenantes pour préciser les contours de l'initiative et les méthodes de travail en commun (un projet de manuel commun a été mis en ligne).

La mise en œuvre dans les pays

À la suite du Brésil, un nombre croissant de pays, comme l'Argentine, le Mexique, la Colombie, le Chili, l'Uruguay, l'Inde, la Chine, la Tunisie ou l'Afrique du Sud, ont fait des progrès décisifs dans la construction de leur socle de protection sociale et ont ainsi démontré que cela est aujourd'hui financièrement possible et techniquement réalisable. L'Inde vient de lancer un programme pilote ciblé sur 20 millions de bénéficiaires. La Chine prévoit un programme du même ordre pour 300 millions avec une protection sociale pour tous à l'horizon 2020.

Des projets pilotes sont déjà engagés aux Maldives, au Mozambique au Burkina Faso et au Laos. D'autres pays comme l'Algérie, le Cambodge, le Laos, le Bénin et le Togo ont décidé récemment de lancer le processus à leur tour. Le BIT prévoit ainsi d'initier des premières démarches en Éthiopie, en Équateur et en Indonésie.

Le montant minimal de ce socle social représenterait 3 à 4% du PNB (dont 1% pour les dépenses de santé) sachant que le socle social brésilien atteint maintenant 15% du PNB. Le FMI est intégré à la réflexion sur les paramètres de ce projet (marges de manœuvre fiscale dégagée par les budgets sociaux, coûts/avantages dans une perspective à moyen et long terme). Un document commun FMI-BIT est en préparation sur la capacité des pays en développement de financer un socle de protection sociale.

Mettre en place des mécanismes de protection sociale dans un pays contribue à renforcer les sécurités au travail et autour du travailleur. Cela contribue donc naturellement à faire avancer le travail décent.

La démarche actuelle prévoit plusieurs étapes en 2011, notamment lors de la Conférence internationale du travail en juin 2011. Ce pourrait être un cadre tout à fait adapté à l'installation d'un nouveau consensus politique.

Nouveau consensus politique: le travail décent est un bien public mondial

La fin des consensus et des conditionnalités, le temps des axes de convergence

La crise financière de 2008-2009 a laissé des traces et les institutions internationales sont aujourd'hui bien loin de l'assurance qui fut la leur dans les années 1990. Est-il besoin de préciser que la crise asiatique avait déjà contribué à ouvrir le débat sur la ligne politique pertinente pour le développement ?

Lorsqu'est survenu l'éclatement du bloc soviétique, tout porte à croire que la pensée économique s'est trouvée comme happée par une tendance lourde à répondre aux problèmes de l'Amérique latine par des solutions de «thérapie de choc». Ce fut l'élaboration d'un «ensemble de réformes que les pays d'Amérique latine, englués dans le dirigisme économique, pourraient adopter pour favoriser le retour des capitaux privés dans la région après les crises d'endettement paralysantes de la “décennie perdue” [les années 1980]»¹.

Le «Consensus de Washington» voyait le jour, se substituant aux politiques de planification de nombreux pays en développement.

Son élaboration est l'œuvre de l'économiste John Williamson², qui a défini, en 1989, dix recommandations, notamment en direction de l'Amérique latine :

- discipline budgétaire,
- réorientation de la dépense publique,
- réforme fiscale,

1 Jérémie Clift, «Au-delà du consensus de Washington», *Finances et développement*, septembre 2003.

2 John Williamson, «What Washington means by policy reform», in Williamson J. ed., *Latin America, adjustment: how much has happened?*, Washington, Institute for International Economics, 1990.

- libéralisation financière,
- adoption d'un taux de change unique et compétitif,
- libéralisation des échanges,
- élimination des barrières à l'investissement direct étranger,
- privatisation des entreprises publiques,
- dérégulation des marchés,
- prise en compte des droits de propriété.

Selon Williamson, Washington doit être entendu ici comme «le Washington politique du Congrès, les hauts fonctionnaires de l'administration et le Washington technocratique des institutions financières internationales, des agences économiques du gouvernement, de la Federal Reserve Board, et les groupes de réflexion».

Les mesures de stabilisation et les mesures structurelles qui découlent des dix points du consensus serviront de feuille de route tant aux politiques d'ajustement du FMI qu'aux politiques de lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale.

Quelques années plus tard, le bilan des politiques menées conduit à cette conclusion : «Les pays ayant scrupuleusement suivi les recommandations du consensus de Washington n'ont pas obtenu, globalement, de meilleurs résultats économiques, tandis qu'ils ont eu à supporter les multiples conséquences sociales de l'ajustement». Pour ce qui le concerne, Dani Rodrik estime que «les réformes qui réussissent sont celles qui savent adapter les bons principes économiques aux capacités, aux contraintes et aux opportunités locales¹».

De par le monde, dix pays à revenu intermédiaire ont connu, entre 1994 et 1999, de graves crises financières qui ont fait sombrer le niveau de vie et, parfois, causé la chute du gouvernement et aggravé le sort de millions de personnes.

Le «consensus» finit par éclater notamment lorsque Joseph Stiglitz souligna que «les pays du monde en développement ne cessent de demander pourquoi les États-Unis, lorsqu'ils sont confrontés à une crise économique, se prononcent pour des politiques budgétaire et monétaire expansionnistes, alors que quand ils se trouvent, eux, dans la même situation, on exige qu'ils fassent exactement le contraire²»...

Jeffrey Sachs qualifia pour sa part le consensus de «duperie» et plaida pour un «partage des responsabilités entre les riches et les pauvres»³.

À considérer cette histoire encore proche, il semble évident que le temps est venu d'une plus grande modestie.

La crise financière des années 2008-2009 a vu les institutions internationales se préoccuper davantage des conséquences sociales de leurs

1 Dani Rodrik, *Nations et mondialisation*, La Découverte, 2008, p. 63.

2 Joseph Stiglitz., *La Grande Désillusion*, Paris, Fayard, 2002, p. 308.

3 *The Economist*, septembre 1998.

politiques. La Banque mondiale intègre désormais les normes du travail de l'OIT dans nombre de ses programmes et le FMI coopère avec l'OIT pour analyser l'impact de la crise en termes d'emplois¹.

Faut-il définir un nouveau consensus plus social? Faut-il aller vers des politiques de conditionnalités sociales?

Il faut souligner avant tout qu'une nouvelle orthodoxie supposée n'a plus pignon sur rue. Les pays en voie de développement, comme les pays émergents, n'acceptent plus d'entendre parler d'une « ligne officielle » économique et sociale qu'il conviendrait de suivre.

L'idée de conditionnalité s'accompagne d'une exigence de « mouvement vers le haut » pour favoriser des échanges internationaux pleinement source de progrès. Mais elle souffre de son statut impératif et de la suspicion de protectionnisme déguisé.

L'heure est plutôt à la recherche des convergences nécessaires. Il ne s'agit plus de dicter une recette, appliquée par des institutions internationales censitaires et largement remises en cause. Il s'agit de trouver des points communs qui puissent donner lieu à des axes politiques partagés.

La gouvernance mondiale n'est plus celle d'un G8 rassemblant des pays riches. C'est celle d'une communauté mondiale qui gère des priorités et des risques. Parmi ces priorités et ces risques doit figurer la nécessité d'une ambition sociale. Ceci implique de définir un axe commun qui doit être pris en compte par l'ensemble des institutions internationales après un choix politique clair.

Proposition n° 4

Sortir des logiques de conditionnalités et imposer un « axe de convergence » commun aux institutions internationales.

- Cet axe doit permettre de construire le travail décent par le renforcement des transferts monétaires conditionnels, le développement des institutions de microfinance et l'élaboration d'un socle de protection sociale.

¹ Conférence de l'OIT et du FMI qui s'est tenue à Oslo le 20 septembre 2010 sur « Les défis de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale ».

Le travail décent est un bien public

Il est désormais acquis de considérer que l'objet de la gouvernance mondiale est de gérer ce qui est commun à l'ensemble des populations et non pas seulement à tel ou tel État. Dans ce schéma de pensée, l'usage de l'expression « biens publics » s'est répandu sans qu'une définition précise ne soit posée.

Selon Katell Le Goulven (analyste politique du Bureau des études pour le développement au Pnud), les « biens publics sont des biens non exclusifs, c'est-à-dire qu'une fois produits, les bénéfices de ces biens sont consommés par tous¹ ».

Pour d'autres auteurs, un bien public « est un bien à la fois produit et fourni par la puissance publique² ».

Mais cette dernière définition franco-française ne correspond pas à l'acception la plus fréquente. On peut ainsi considérer, avec Alain Beintone, que ce que la langue française nomme « bien collectif » (un bien non rival et non excluable), correspond à la définition des *public goods*.

Malgré l'anglicanisme, il nous semble plus adapté de parler de « bien public mondial » pour désigner un bien dont la consommation par une personne n'empêche pas la consommation par une autre et dont nul ne peut être exclu. Tout du moins, cette définition correspond à l'usage le plus fréquent du terme.

La difficulté s'accroît lorsque l'on cherche à lister ce qui peut effectivement correspondre à cette définition et relever, ainsi, d'une gestion mondiale.

Lorsqu'il était ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Yves Cochet en relevait les contours variables en ces termes : « Le Pnud en recense une soixantaine. La notion varie selon les sociétés, les auteurs et les écoles de pensées³. »

En effet, et à titre d'exemple, le Groupe de travail international sur les biens publics mondiaux mis en place conjointement par la France et la Suède en 2005 avait sélectionné les six domaines prioritaires suivants :

- paix et sécurité ;
- commerce international ;
- stabilité financière internationale ;
- « indivis mondial » ;
- prévention et contrôle des maladies transmissibles ;
- connaissance et recherche.

1 HCCI, *Biens publics mondiaux et coopération internationale*, Paris, Karthala, p. 17.

2 Alain Beintone, Revue du Mauss permanente *Biens publics, Biens collectifs*.

3 *Biens publics mondiaux et coopération internationale, op. cit.*, p. 53.

Il n'est pas évident qu'une liste similaire puisse aujourd'hui être proposée par quiconque, tant elle manifeste un parti pris favorable au libre-échange envisagé comme une fin en soi. Cependant, cette liste illustre *a contrario* la possibilité de dépasser la stricte logique de la gestion durable des ressources naturelles.

C'est précisément dans cette perspective qu'il semble possible, nécessaire et opportun, de définir le «travail décent» comme «Bien public mondial».

Le «travail décent» n'est pas un bien excluable. Le fait qu'un travailleur chinois puisse bénéficier d'un cadre de travail qui corresponde au «travail décent» de l'OIT n'empêche en rien un travailleur français, africain ou américain d'être dans la même situation. Pour paraphraser la définition de Katell Le Goulven, «le travail décent, une fois produit, les bénéfices de son existence sont consommés par tous».

S'il peut sembler plus adapté de considérer le travail décent comme une norme, il nous semble que sa définition comme bien public mondial est nécessaire. En effet, la perception symbolique de cette définition a une portée politique beaucoup plus forte.

Définir le travail décent comme une norme, c'est fixer une contrainte, fut-ce dans une logique de qualité. Définir le travail décent comme un bien public mondial, c'est souligner son universalité et la possibilité de rencontrer chez le travailleur de l'autre bout du monde, non seulement son concurrent mais son semblable. Une telle définition nous paraît particulièrement opportune.

Par ailleurs, comme le souligne un économiste, «une telle norme en tempérant les attitudes non coopératrices est susceptible d'améliorer le bien-être général et de favoriser les stratégies coopératives qui vont produire un bien public mondial».

En 2004, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation avait une orientation similaire en intitulant un chapitre: «Faire du travail décent un objectif mondial».

Parmi les propositions émises par la commission, on trouvait par exemple la suivante :

«L'accès de tous à un travail décent, devrait devenir un objectif mondial et des politiques plus cohérentes devraient être mises en œuvre dans le système multilatéral et devraient s'attacher à mieux intégrer et à rendre plus cohérentes les politiques internationales applicables à l'économie et au monde du travail¹.»

Six ans plus tard, force est de constater que cet objectif mondial ne recouvre aucune réalité et n'a pas trouvé de réponse à la hauteur des enjeux. Certains objecteront que c'est un phénomène assez fréquent pour les

1 *Une mondialisation plus juste. Créer des opportunités pour tous*, p. 164, rapport disponible sur www.ilo.org.

propositions d'un rapport. Or cela signale la nécessité d'une modification symbolique.

S'il s'agit d'un objectif mondial, le travail décent reste un outil des organisations internationales. S'il s'agit d'un bien public mondial, il devient le cœur de la raison d'être de la gouvernance mondiale.

Le seul nouveau consensus qui vaille est un consensus politique qui passe par l'affirmation symbolique de l'élévation du travail décent au rang de bien public mondial.

Proposition n° 5
Définir solennellement le travail décent
comme un bien public mondial.

Le droit au travail décent a toute sa place dans les règles commerciales

Si la notion de «travail décent» est ancienne et connue des partenaires de l'OIT, force est de constater qu'il s'agit encore très largement d'un concept propre à cette institution. Cet état de fait ne doit pas minorer l'aspect fédérateur de ce concept. Parler de «travail décent», c'est exprimer la volonté de poursuivre les débats sur l'ambition sociale de la mondialisation en prenant acte de l'impossible consensus sur les questions de normes sociales ou de conditionnalité sociale.

Si l'on y regarde de près, les débats tenus sur ces sujets depuis plus de quinze années nous indiquent une voie.

Un débat ancien qu'il faut renouveler

La question des normes sociales a donné lieu à des propositions portées notamment par les États-Unis, la France et la Norvège dans le cadre des négociations de Singapour (1996), de Seattle (1999) ou de Doha (2001). L'échec des ces propositions résulte surtout du refus des pays émergents.

À cet égard, les évolutions sont lentes et peuvent paraître bloquées. Le sujet était déjà débattu bien avant les débuts de l'OMC. D'un côté, on a les adversaires du «dumping social», de l'autre, ceux du «protectionnisme déguisé»: les termes du dialogue manifestent le blocage.

Ce point n'est pas nouveau, il s'agit d'une opposition qui cristallise tout un champ des débats d'une part autour de l'opportunité économique du libre-échange et, d'autre part, autour des conditions légitimes de l'échange. La confusion entre les deux argumentaires et l'utilisation d'un registre moral pour cacher un choix politique et/ou social n'a cessé de polluer une question pourtant primordiale.

Dès 1881, la Federation of Organized Trade and Labour Union demanda à obtenir des mesures de protection contre la concurrence des pays à bas salaires. Le principe posé alors était celui du *cost equalization* (annu-

lation, par le jeu des droits de douanes, de l'avantage concurrentiel procuré par les bas coûts de la main-d'œuvre).

La notion de «dumping social» apparaît lors d'une conférence organisée par la SDN sur l'économie mondiale en 1922. Elle a été invoquée entre autres pour justifier les tarifs douaniers protectionnistes mis en place par les États-Unis en 1922 et 1930 à l'encontre des pays à bas coûts de main-d'œuvre.

Depuis lors, l'évocation du terme de «dumping social» – quand celui-ci débouche *in fine* sur un protectionnisme dur – provoque un rejet par les pays en développement. Sous couvert d'échange équilibré et juste, c'est la fin des échanges qui est suspectée.

Les dernières étapes marquantes de ce blocage datent maintenant de 1996. La question des normes sociales à l'OMC a été tranchée vigoureusement lors de la Conférence ministérielle de Singapour qui stipulait dans son § 4 :

*« Nous renouvelons notre engagement d'observer les normes fondamentales du travail internationalement reconnues. L'Organisation internationale du travail (OIT) est l'organe compétent pour établir ces normes et s'en occuper, et nous affirmons soutenir les activités qu'elle mène pour les promouvoir. Nous estimons que la croissance économique et le développement favorisés par une augmentation des échanges commerciaux et une libéralisation plus poussée du commerce contribuent à la promotion de ces normes. **Nous rejetons l'usage des normes du travail à des fins protectionnistes et convenons que l'avantage comparatif des pays, en particulier des pays en développement à bas salaires, ne doit en aucune façon être remis en question.** À cet égard, nous notons que les secrétariats de l'OMC et de l'OIT continueront de collaborer comme ils le font actuellement. »*

Les termes sont clairs : nous sommes en 1996 sur une séparation stricte entre commerce et normes fondamentales du travail.

Il faudra attendre 2008 pour parvenir à une évolution. Dans le cadre de la Conférence internationale du travail du 10 juin 2008, les parties prenantes adoptent une «déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable». Celle-ci stipule alors que **«la violation des principes et droits fondamentaux au travail ne saurait être invoquée ni utilisée en tant qu'avantage comparatif légitime**, et que les normes du travail ne sauraient servir à des fins commerciales protectionnistes».

De 1996 à 2008, le débat a donc évolué... mais avec quelle lenteur ! L'innovation principale consiste à pointer l'existence d'avantages comparatifs illégitimes caractérisés par la violation des principes et droits fondamentaux au travail. Pour autant, cette avancée n'est encore que symbolique puisqu'elle résulte seulement de l'OIT et qu'elle n'a donc aucune valeur contraignante.

Au-delà des déclarations, qui marquent symboliquement la lettre des accords diplomatiques, la nécessité de renouvellement du débat doit prendre en compte le déséquilibre existant dans le paysage juridique international.

Un déséquilibre juridique problématique

Entre commerce et normes sociales, le hiatus juridique est profond et ancien. Il résulte tant des textes fondateurs que de la hiérarchie des normes.

Un antagonisme dans les textes fondateurs

Pour ce qui concerne l'OMC et l'OIT, les textes fondateurs sont particulièrement différents. Alors que le préambule de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC débute par les termes suivants :

« Les parties, reconnaissant que leurs rapports dans le domaine commercial et économique devraient être orientés vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel et de la demande effective, et l'accroissement de la production et du commerce de marchandises et de services (...) ¹ »,

la Déclaration de Philadelphie, adoptée le 10 mai 1944 par la conférence générale de l'OIT stipule pour sa part :

« La Conférence affirme à nouveau les principes fondamentaux sur lesquels est fondée l'Organisation, à savoir notamment :

- a) le travail n'est pas une marchandise ;*
- b) la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu ;*
- c) la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous ;*
- d) la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun. »*

Comme le remarque Alain Supiot, il y a un grand écart lié au fait que « là où la Déclaration de Philadelphie envisageait les règles commerciales comme un moyen dont l'efficacité devait être appréciée au regard des objectifs de justice sociale assignés aux États, l'Accord de l'OMC voit disparaître toute hiérarchisation des moyens et des fins ² ».

Au minimum, aurions-nous pu espérer trouver des articles tels que ceux de la charte de La Havane ³ qui consacrait son chapitre 2 à l'emploi

1 La suite de ce paragraphe précise, certes, « tout en permettant l'utilisation optimale des ressources mondiales conformément à l'objectif de développement durable », ... mais on voit bien une hiérarchie explicite entre une « orientation ... vers un accroissement de la production » et un « objectif de développement durable » qui, par la suite, est décrit par sa dimension environnementale mais jamais dans sa dimension sociale...

2 Alain Supiot, *L'Esprit de Philadelphie*, Paris, Seuil, p. 63-64.

3 Mais cette charte n'a pas été ratifiée par le Congrès américain.

et insistait sur la nécessité de respecter des «normes de travail équitables» tout faisant un lien entre la productivité de la main-d'œuvre et la rémunération¹... la différence est ici caractérisée.

Le grand écart des textes fondateurs n'est cependant ni la seule ni la principale cause du déséquilibre juridique.

Un déséquilibre juridique structurel

L'ORD, instrument du despotisme éclairé de l'OMC

La grande innovation juridique dont bénéficie l'OMC est qu'elle dispose d'un organe de règlement des différends (ORD) unique, spécifique et original. Il s'agit d'une dérogation à la thèse dominante «westphalienne» selon laquelle en cas de contentieux, l'État souverain gardait le choix de se conformer ou non au résultat d'un litige. Dans le cadre des différends au sein de l'OMC, les rapports des panels et de l'organe d'appel sont adoptés selon la règle du «consensus moins le perdant» qui ne peut plus s'y opposer comme c'était le cas à l'époque du Gatt. Cette originalité donne un surplomb au tribunal de l'OMC qui exerce ainsi une force d'attraction indéniable.

Aux yeux d'Élie Cohen, avec l'ORD, «le pouvoir immédiatement exécutoire de ses décisions a contribué de manière décisive à judiciariser le contentieux commercial, l'arrachant ainsi à la sphère du compromis politique²». En termes de compromis politique, il s'agissait, certes, parfois d'unilatéralisme le plus froid sous menace de sanctions. Mais, à l'inverse, le fonctionnement actuel «s'apparente au despotisme éclairé³» qui découle d'un déséquilibre: l'OMC, «censée n'être compétente qu'en matière marchande, se retrouve juge de tous les différends sur les échanges». En effet, la régulation opérée par l'ORD donne un contenu positif aux formes de l'échange mondial sans prendre en compte d'autres préférences collectives exprimées hors de la seule sphère commerciale.

Il est, dès lors, difficile de ne pas considérer ce déséquilibre comme une forme particulièrement adaptée à un type de globalisation qui cherchait à uniformiser les formes du marché mondial... mais bien loin de correspondre à l'universalisation où les différences sont vues comme des richesses.

L'OIT et ses multiples outils non contraignants et paradoxaux

Ce déséquilibre s'amplifie en particulier au regard du fonctionnement juridique de l'OIT. Sa caractéristique propre est d'être tripartite en associant dans ses décisions les représentants des États, des employeurs et

1 Jean-Marc Siroen, «OMC, clause sociale et développement», *Mondes en développement*, t. 25, n° 98, 1997.

2 Élie Cohen, *L'Ordre économique mondial*, Paris, Fayard, p. 103.

3 *Ibid.*, p. 119.

des syndicats. Les conventions donnent lieu à d'âpres discussions et négociations qui leur confèrent une légitimité politique indéniable. En revanche, l'OIT n'a pas d'organe semblable à l'ORD.

La Constitution de l'OIT prévoit pourtant, en son article 37.2, la possibilité de création d'un tribunal «en vue du prompt règlement de toute question ou difficulté relative à l'interprétation d'une convention». Mais ce tribunal n'a jamais été mis en place.

Par ailleurs, la même Constitution prévoit (article 37.1) que :

« Toutes questions ou difficultés relatives à l'interprétation de la présente Constitution et des conventions ultérieurement conclues par les Membres, en vertu de ladite Constitution, seront soumises à l'appréciation de la Cour internationale de justice ».

Dans la pratique, si la Cour reste l'instance ultime et la seule autorité constitutionnelle d'interprétation des normes, ce recours juridictionnel, lointain, n'est pas utilisé : depuis la création de l'OIT, on ne compte qu'un seul cas d'avis interprétatif de la CIJ (sur le travail de nuit des femmes) en 1932.

Enfin, la « doctrine » de l'OIT souffre aussi de ne pas parvenir à réunir l'unanimité de ces pays membres parmi les signataires de certaines de ces conventions pourtant « fondamentales ».

Celles-ci sont à ce jour au nombre de huit, regroupées en quatre groupes¹ :

Liberté d'association et négociation collective :

- convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
- convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective

Élimination du travail forcé ou obligatoire :

- convention 29 sur le travail forcé ;
- convention 105 sur l'abolition du travail forcé ;

Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession :

- convention 100 sur l'égalité de rémunération ;
- convention 111 sur la discrimination dans l'emploi ou la profession ;

Abolition du travail des enfants :

- convention 138 sur l'âge minimum ;
- convention 182 sur les pires formes de travail des enfants.

Il est fréquent d'évoquer en parallèle des conventions complémentaires visant à assurer les équilibres de la mondialisation :

- celles relatives aux droits de l'homme (droits civils et politiques ; droits économiques, sociaux et culturels ; prévention et répression du crime de génocide...);
- celles relatives à la protection de l'environnement (diversité biologique, déchets dangereux, prévention risques biotechnologiques...);
- celles relatives à la bonne gouvernance (stupéfiants, trafic illicite, lutte contre la corruption...).

¹ Il s'agit ici des quatre « principes fondamentaux de l'homme au travail » tels que déclinés dans la Déclaration de l'OIT de 1998.

Sur un total de 27 conventions, les pays membres du G20 sont loin d'être exemplaires¹ :

Pays	Nombre de conventions non ratifiées parmi les 27	Dont non ratifications parmi les 8 conventions fondamentales
États-Unis*	15	6
Arabie saoudite	8	3
Corée du Sud	7	4
Chine	6	4
Inde	6	4
Canada	5	3
Indonésie	5	0
Japon	5	2
Australie	3	1
Italie	3	0
Turquie	3	0
Afrique du Sud	2	0
Allemagne	2	0
Brésil	2	1
Mexique	2	2
Russie	2	0
Argentine	1	0
Royaume-Uni	1	0
France	1	0

* Le fédéralisme américain est souvent évoqué pour justifier ces non-ratifications.

Source : <http://www.ilo.org/ilolex/french/docs/deelworldf.htm>

Différentes procédures de contrôle de l'exécution des conventions de l'OIT existent.

- La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) veille à l'application de l'ensemble des conventions ratifiées ; ses avis et observations aux gouvernements font l'objet d'un rapport annuel ; elle publie annuellement une étude d'ensemble transversale sur les aspects juridiques d'une convention donnée.

- Les réclamations permettent aux syndicats ou employeurs d'interroger le BIT sur une application qu'ils jugeraient non conforme aux conventions par les gouvernements et de voir prononcées éventuellement des recommandations (procédures de l'article 24 de la Constitution).

- Des plaintes peuvent être instruites contre un gouvernement pour non-respect de l'application d'une convention ratifiée. Dans le domaine de la liberté syndicale et de la liberté de négociation, cette plainte est examinée par le Comité de la liberté syndicale, émanation du conseil d'administration qui peut proposer à celui-ci d'adopter une recommandation. Une plainte, dans des cas plus graves, peut déboucher sur une commission d'enquête (article 26 de la Constitution).

1 Le détail des signatures par convention est présenté en annexe, p. 165-168.

Le paradoxe de cet état des lieux du cadre juridique de l'OIT est de faire apparaître que la France peut être à la fois l'un des trois pays du G20 les mieux classés en termes de ratification des conventions de l'OIT... et parfois directement mise en cause. Le dernier exemple est celui du CNE (Contrat nouvelle embauche) qui, le 14 novembre 2007, fut déclaré non conforme à la convention 158. Bien que s'agissant d'un simple avis, il donnait cependant une force particulière aux opposants au CNE puisque la France avait choisi de ratifier et donc, par l'effet de notre Constitution (article 56) et de notre jurisprudence, d'intégrer dans son droit interne ladite convention. Une telle situation semblera paradoxale ou ubuesque, selon l'appréciation de chacun. Dans tous les cas, il reste difficile de ne pas trouver incongru un ordonnancement juridique qui ne rend applicable une règle de droit que lorsque celle-ci est intégrée dans le droit interne et est donc rendue opposable par l'État même qui est susceptible d'être condamné plus tard...

Certains États membres ne seront jamais condamnés, car ils ne rendent pas applicable en droit interne telle ou telle convention. D'autres seront condamnés, car leur droit interne aura fait cette transposition... un peu comme si les « bons élèves » étaient montrés du doigt !

Plus encore, certains pays pourront perdre des différends commerciaux face à des États signataires à l'OIT des mêmes conventions mais qui auront veillé à ne pas les transposer dans leur droit interne, ce que l'ORD ne prendra pas en compte... Ce fonctionnement hémiplégique n'est pas durablement possible.

Trois voies pour intégrer le droit au travail décent aux règles internationales du commerce

Le déséquilibre actuel découle de trois éléments : un déséquilibre institutionnel (l'ORD n'a pas de vis-à-vis), un déséquilibre technocratique (les compromis politiques sont exclus des décisions) et un déséquilibre axiologique (le libre-échange est considéré comme une fin en soi). Il est possible d'agir sur chacun de ces champs, soit de manière distincte soit de manière cumulative.

Première option (mise en place complexe, effet limité) : la question préjudicielle

Il y a bien des arguments pour mettre fin au déséquilibre institutionnel. Tout d'abord, garder en mémoire que la Convention de Vienne sur le droit des traités dispose que tout État souverain qui accepte de souscrire des obligations internationales dans n'importe quel domaine du champ

international est tenu de respecter simultanément toutes les obligations qu'il a souscrites dans ces différents champs.

Pour les questions de normes sociales dans le commerce, il s'agit en particulier des hypothèses où un point des accords de l'OMC doit être explicité pour que le juge de l'OMC puisse en faire application. Dans ce cas¹ figure la possibilité d'interpréter la disposition interrogée en tenant compte de « toute règle pertinente de droit international applicable dans les relations entre les parties ». En pratique toutefois, la jurisprudence de l'OMC reste très prudente² lorsqu'elle fait application de cette disposition.

Il en résulte la situation suivante³ :

- le juge de l'OMC a la faculté (mais n'est pas obligé) d'avoir recours à d'autres règles de droit international dans les cas où se pose un problème d'interprétation ;
- le juge de l'OMC se montre très prudent dans la prise en compte de ces autres règles : il n'accepte d'interpréter les accords de l'OMC qu'à la lumière d'accords internationaux qui ont été ratifiés par tous les membres de l'OMC ;

Dans ces cas, le juge interprète les dispositions des accords de l'OMC à la lumière d'autres règles de droit international, mais il ne fait pas application directe de ces règles extérieures dans le litige qu'il doit trancher.

La proposition d'introduire un mécanisme de question préjudicielle cherche à répondre à ce constat de blocage. L'objectif est général : il consiste à faire en sorte que chaque institution internationale spécialisée fasse respecter ses propres règles au sein d'autres institutions. Une sorte de dialogue entre cours juridictionnelles pour sortir du règne de l'ORD.

1 Le Mémoire d'accord sur le règlement des différends renvoie le juge de l'OMC aux techniques d'interprétation contenues dans la Convention de Vienne de 1969 sur l'interprétation des traités.

2 En 1996, dans l'affaire Crevettes Rapport de l'Organe d'appel, *États-Unis. Prohibition à l'importation de certaines crevettes et de certains produits à base de crevettes*, l'Organe d'appel s'était basé sur des conventions internationales, par lesquelles les parties au litige n'étaient pas liées, pour interpréter l'expression « ressources naturelles épuisables ». On avait alors pu penser que l'article 31.3 c de la Convention de Vienne autorisait à interpréter les accords de l'OMC en faisant référence à des règles de droit international qui ne liaient pas tous les membres de l'OMC, ni même les Parties au litige. Or, en 2003, dans le contentieux CE-Produits biotechnologiques-Rapport du panel *CE – Mesures affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques*, le panel a proposé un autre raisonnement. Il a expliqué que l'expression « entre les Parties » contenue dans l'article 31.3 c de la Convention de Vienne faisait référence à l'hypothèse où tous les membres de l'OMC seraient Parties à une convention internationale et pas seulement les Parties au litige. Ainsi : « ... on ne voit pas pourquoi un État souverain approuverait une règle impérative d'interprétation des traités qui pourrait avoir comme conséquence que l'interprétation d'un traité auquel cet État est Partie est affectée par d'autres règles de droit international que ledit État a décidé de ne pas accepter. » Les juges ont ainsi refusé de tenir compte de certaines conventions, au motif que tous les membres de l'OMC n'étaient pas Parties à ces conventions.

3 Note de la délégation permanente auprès de l'OMC, 27 août 2010.

Le recours préjudiciel existe dans le cadre communautaire européen¹ et peut servir d'inspiration. Dans le cadre de l'Union européenne, il s'agit de favoriser la coopération entre les juridictions nationales et la Cour de justice des communautés européennes pour permettre et garantir une application uniforme du droit communautaire chez tous les États membres.

Si le parallèle a un sens, il faut cependant convenir avec Pascal Lamy², que la mise en place d'un mécanisme de question préjudicielle entre l'OMC et l'OIT présente deux difficultés :

1) Cette notion est difficilement transposable : les seuls cas connus de renvois préjudiciels en droit international concernent la Commission africaine du droit des affaires qui peut être saisie par les tribunaux africains et la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Il existe certes des cas où des organisations internationales ont mis en place des procédures de consultations (par exemple, entre l'OMC et le FMI dans le cadre de l'article XV du Gatt qui n'a toutefois jamais été testé), mais il s'agit de procédures purement consultatives, effectuées hors contentieux et dont le résultat ne lie pas l'organisation demanderesse.

2) L'OIT ne dispose pas à ce jour d'organisme juridictionnel d'interprétation de ses règles.

D'une certaine manière, il est assez juste de penser que la question préjudicielle en droit international est une sorte d'Ojni : « objet juridique non identifié³ ». Ceci ne suffit pas à invalider cette orientation – rien en soi n'empêche d'innover et de créer le Tribunal de l'OIT prévu dans sa Constitution – mais permet de souligner la complexité de la démarche.

Au-delà de ce constat quant à la faisabilité, il reste que ce mécanisme n'aura de conséquences que sur le moyen terme et que sa portée symbolique sera limitée. Il s'agit, en effet, de mettre fin à une interprétation univoque des règles internationales dans un cas de conflit. Il ne s'agit donc en aucune manière de modifier le problème originel de l'Accord instituant l'OMC qui concentre ses finalités sur « l'accroissement de la production et du commerce de marchandises et de services⁴ ».

Deuxième option (mise en place complexe, effet important) : l'élargissement des clauses de sauvegarde

La nécessité de faire place au compromis politique

L'option évoquée ici consiste à sortir du cadre actuel où les compromis politiques sont exclus. Une des grandes différences entre le Gatt et

1 Article 234 du Traité CE.

2 Entretien avec l'auteur du 25 mai 2010.

3 Selon l'expression d'un haut fonctionnaire international.

4 Voir *supra* : Un antagonisme dans les textes fondateurs.

l'OMC¹ – cela a-t-il vraiment donné lieu à un débat approfondi? – est de substituer une logique libérale de «désarmement unilatéral²» à une logique de règlements diplomatiques et de «troc» sectoriel, c'est-à-dire d'équilibre politique.

Cette logique d'automatisme par l'autonomie du droit a le mérite de la rapidité dans l'exécution. Les conflits sont tranchés, le juge dit ou crée le droit, les décisions s'appliquent à tous.

Faut-il y voir une cause des blocages dans les négociations de l'OMC? Est-il si impertinent de souligner que le cycle de Doha n'est toujours pas arrivé à son terme? Peut-on y voir comme un effet direct : les États sont plus nombreux (cela explique aussi une part de la complexité de la discussion), les thèmes plus impalpables (notamment la propriété intellectuelle), mais n'y a-t-il pas aussi un mouvement de retrait plus marqué avant d'ouvrir un nouveau champ de compétence à l'ORD?

Indubitablement, il est nécessaire de faire écho à ce constat de Marcel Gauchet³ : «Le réalisme politique n'est pas la régulation des experts. Il permet un compromis entre le droit au développement et le droit de conserver une cohérence collective d'un niveau suffisant et de fermeture relative.»

Le réalisme du compromis n'étant plus possible du fait d'une création du droit jurisprudentielle et permanente, le mode de fonctionnement de l'OMC ne permet plus d'avoir des phases de «respiration» démocratique où les accords sont discutés au sein de chaque nation avant l'ouverture d'une nouvelle phase de négociation.

Cette respiration démocratique n'est pas anodine. Comme toute respiration, elle est même vitale! Elle correspond à la nécessité de trouver des réponses adaptées aux troubles provoqués par un nouveau type d'ouverture commerciale. Ces troubles peuvent être nombreux et diversifiés. Ils ne sont pas le propre des pays avancés. Mais ils diffèrent souvent selon le type de pays. De manière schématique, les pays les plus riches sont contraints de trouver de nouvelles formes d'assurance sociale; les pays émergents doivent diversifier leur économie et trouver les formes d'une croissance interne mieux partagée; les pays pauvres doivent régler la question de leur accès aux échanges internationaux pour financer leurs infrastructures.

Dans tous les cas, il est indéniable qu'il est nécessaire d'avoir un «espace politique» qui, dans une grande partie du monde, reste le cadre du débat démocratique qu'est la nation.

Ce discours est certes à contre-courant. Il donnera sûrement lieu à des critiques virulentes car il est assez largement en rupture avec une

1 Pierre Jacquet, Patrick Messerlin et Laurence Tubiana, *Le Cycle du Millénaire*, Rapport du CAE, La Documentation française, 1999.

2 Selon les mots d'Élie Cohen, *L'Ordre économique mondial*, op. cit., p. 104.

3 Entretien avec l'auteur, 3 juin 2010.

théorie économique fonctionnant en vase clos¹. Au-delà des prises de position des partisans d'un protectionnisme national, européen ou modéré, il fait pourtant écho à des constats tels que celui d'un Dani Rodrik qui consacre tout un chapitre de l'un de ses livres² à la question suivante: «comment sauver la mondialisation de ses partisans?»...

Pour ce qui concerne les pays riches, cet enjeu est central puisqu'il consiste à trouver de nouvelles bases aux mécanismes de redistribution. Comme le souligne Pierre-Noël Giraud, «l'ouverture aux mouvements de marchandises et de capitaux déséquilibre le partage de la valeur ajoutée au détriment des revenus salariaux et de la dépense publique» et brise «les cercles vertueux de la croissance démocrate autocentrée»³.

De ce fait, il y a lieu d'exploiter les interstices de la réglementation de l'OMC pour rendre possibles la respiration démocratique et le compromis politique.

Élargir les conditions d'utilisation des clauses de sauvegarde

Dans le cadre de sa réglementation⁴, l'OMC prévoit de pouvoir suspendre ou corriger les échanges commerciaux. Les procédures en vigueur permettent, par exemple, aux gouvernements d'intervenir contre le dumping (une entreprise exporte un produit à un prix inférieur à celui qu'elle pratique normalement sur son propre marché intérieur) lorsqu'il existe un dommage «important» causé à la branche de production nationale concurrente. Des procédures détaillées sont établies en ce qui concerne l'ouverture de ces affaires anti-dumping, la manière dont les enquêtes doivent être effectuées, et les conditions à respecter pour offrir à toutes les parties intéressées la possibilité de présenter des éléments de preuve. Les mesures correctrices sont temporaires mais peuvent être imposées par l'ORD.

Par ailleurs, un membre de l'OMC peut prendre des mesures de sauvegarde, c'est-à-dire restreindre temporairement les importations d'un produit si une poussée des importations de ce produit cause ou menace de causer un dommage à la branche de production nationale. Dans ce cas de figure, le pays, qui demande à restreindre ces importations pour sauvegarder ses producteurs nationaux, doit en principe donner quelque chose en échange. L'Accord OMC dispose que le ou les pays exportateurs peuvent demander une compensation par voie de consultations. Si les parties n'arrivent pas à s'entendre, le pays exportateur peut prendre une mesure de

1 Nous ne pouvons que souscrire au rappel de Pierre-Noël Giraud: «Il est en effet impossible de définir l'intérêt général de l'intérieur de l'analyse économique», *La Mondialisation*, Paris, Sciences Humaines, p. 57.

2 Dani Rodrik, *Nations et mondialisation*, Paris, La Découverte, 2008.

3 Pierre-Noël Giraud, *La Mondialisation*, *op. cit.*, p. 26.

4 Cette présentation synthétique reprend largement les éléments en ligne sur: <http://www.wto.org/>

rétorsion équivalente. Il peut ainsi majorer les droits de douane frappant les produits exportés par le pays qui applique la mesure de sauvegarde.

Ces deux outils existent. Ils pourraient voir leur modalité de mise en œuvre intégrer les préoccupations sociales et/ou politiques d'un pays. Soit parce que celui-ci estime qu'un dommage important lui est causé par une production concurrente qui ne respecte pas la réglementation internationale sur le travail. Des enquêtes seraient alors effectuées pour mesurer la réalité des pratiques. Soit parce qu'un secteur de sa production se trouve gravement fragilisé et qu'une respiration démocratique est nécessaire. Le pays posant ainsi une mesure de sauvegarde devra alors assumer politiquement ce choix, convaincre l'ORD de la nécessité d'une telle mesure et envisager une modification de ses exportations.

Cette adaptation permet de privilégier une sortie temporaire et négociée à une sortie violente ou anarchique¹. Dans un cadre procédural fixé préalablement, les États peuvent faire valoir, non pas seulement leurs intérêts commerciaux, mais l'ensemble de leurs intérêts. Le contrôle multilatéral viendrait seulement vérifier le respect des procédures et la validité de l'évocation de ces intérêts politiques, sociaux et/ou environnementaux².

Pour ce faire, il faut cependant modifier le texte de l'Accord OMC actuellement en vigueur pour en élargir les clauses. Autant la portée de cette évolution semble importante, tant dans son effet potentiel que d'ores et déjà dans sa symbolique politique; autant la nécessité d'une négociation mondiale pour modifier le texte fondateur rend cette solution très complexe.

Troisième option (mise en place simple, effet important): affirmer que le respect du travail décent est constitutif de la protection de la moralité publique

In fine, le problème majeur posé par les fonctionnements non concordants de l'OMC et des autres institutions internationales est celui d'un déséquilibre qui est fondamentalement axiologique. Le déséquilibre institutionnel et juridique n'est réellement problématique que parce qu'il se traduit par un choix de valeurs. En l'occurrence, si l'ORD devait statuer en prenant en compte les droits fondamentaux des travailleurs, la nécessité d'un dialogue avec l'OIT serait moins marquée.

Pourtant, il reste possible d'utiliser le texte même de l'Accord OMC pour introduire une lecture différente. En l'occurrence, il s'agit de «s'appuyer sur les interstices des textes fondateurs du BIT et de l'OMC

1 Dans ce sens, il s'agit plus d'un renforcement du cadre international que d'un affaiblissement car il est toujours plus soutenable de prévoir les moyens de répondre à une crise que d'estimer *a priori* que celles-ci n'ont pas lieu d'être...

2 Cette idée s'inspire de celle de Dani Rodrik, *Nations et mondialisation*, *op. cit.*, p. 32.

pour trouver des espaces permettant de surmonter l'opposition des États membres à lier normes sociales et commerce¹». Là où la clause sociale se traduisait par une stratégie frontale et provoquait un front de refus, il s'agit ici d'une stratégie inclusive qui recherche une lecture partagée.

Cette option est rendue possible par le texte de l'Accord OMC, en l'occurrence l'article XX du Gatt. Celui-ci liste les objectifs non commerciaux que les États peuvent légitimement poursuivre en dérogeant aux règles du Gatt :

« Sous réserve que ces mesures ne soient pas appliquées de façon à constituer soit un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable entre les pays où les mêmes conditions existent, soit une restriction déguisée au commerce, rien dans le présent accord ne sera interprété comme empêchant l'adoption ou l'application par toute partie contractante des mesures :

a) nécessaires à la protection de la moralité publique ;

b) nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou la préservation des végétaux (...) »

Ce mécanisme d'exception est d'usage unilatéral par les membres de l'OMC, c'est donc aux membres qui trouvent son usage injustifié de saisir l'ORD. Il y a donc bien une possibilité d'appliquer des restrictions au commerce afin de protéger leurs intérêts autre que commerciaux.

L'utilisation de l'article XX exige cependant un rapport de nécessité entre la mesure de restriction et l'objectif poursuivi. Comme le montre l'étude Syndex pour la Confédération européenne des syndicats², il est donc nécessaire, pour ce qui concerne par exemple « la santé ou la vie des personnes », de pouvoir démontrer « que le taux de maladies ou de décès est anormalement élevé dans une des branches de production d'un État pour appliquer des mesures restrictives au commerce des produits en provenance dudit État », ce qui implique une illusoire et impossible ingérence...

Cette application est en revanche plus facilement envisageable en utilisant l'alinéa XX-a relatif à « la moralité publique ». Tout du moins, si nous parvenons à définir que certaines normes fondamentales du travail sont communes à l'humanité.

En effet, dans l'application de cet alinéa, l'ORD a défini la moralité publique comme « les normes de bonne ou mauvaise conduite appliquées par une collectivité ou une nation ou en son nom³ ».

L'Organe d'appel précise par ailleurs dans le même rapport : « il conviendrait d'accorder aux membres une certaine latitude pour définir et appliquer pour eux-mêmes [ces concepts] sur leurs territoires respectifs, selon leurs propres systèmes et échelles de valeurs ».

1 Francis Maupain, ancien conseiller juridique du BIT, entretien avec l'auteur du 25 mai 2010.

2 En ligne sur : http://www.etuc.org/IMG/pdf_EtudeOMC-FR.pdf

3 Rapport de l'OA, *Jeux et paris sur Internet*, Antigua c/ États-Unis, 2003.

La jurisprudence de l'OMC est donc prête à faire place à la reconnaissance des droits fondamentaux. Le chemin est simple : il convient de montrer que le respect du travail décent est une « norme de bonne conduite » commune à l'ensemble des membres de l'OMC.

L'intégration des normes sociales ne peut résulter que d'un accord sur des valeurs communes. Nous vivons dans un monde pluriel avec des traditions diverses et des évolutions susceptibles d'être contraires. Mais la reconnaissance de notre commune humanité, donc de l'importance ontologique du travail décent, peut permettre d'enrichir les relations commerciales d'un cadre social qui se rapproche.

L'ORD avait montré la voie en précisant que « plus (un) intérêt commun ou (des) valeurs communes sont vitaux ou importants, plus il sera facile d'admettre la "nécessité" d'une mesure conçue comme un instrument d'application¹ ».

En affirmant que le travail décent est un bien public mondial, les chefs d'État du G20 peuvent opérer un rééquilibrage axiologique et institutionnel qui ne pourra plus être ignoré par l'ORD.

Le déséquilibre découle d'une confusion initiale entre les fins et les moyens, il y sera mis fin par une affirmation commune de valeurs partagées.

Proposition n° 6
Intégrer le droit au travail décent aux règles internationales du commerce au titre des règles existantes relatives à la protection de la moralité publique.

1 Rapport de l'OA, DS/161 et DS/169, *Corée. Mesures affectant les importations de viande de bœuf fraîche, réfrigérée ou congelée*, 10 janvier 2001, Australie et EU c/ Corée.

La responsabilité sociale des entreprises

Changement de paradigme

Éléments de contexte

Le 30 septembre 2010, l'Observatoire social international (OSI) se proposait de rassembler une fois de plus des acteurs de la vie économique française. Le thème de la rencontre ce jour-là : « De la croissance économique au développement humain ». Le postulat de départ : la crise économique interroge profondément les modes de gouvernance des entreprises et les critères de gestion qui ont été suivis au cours des dernières décennies. L'entreprise de demain, développe l'OSI, devra être socialement plus responsable. Si l'on approfondit, cela signifie que l'entreprise doit s'intéresser aux territoires sur lesquels elle opère, et prendre en compte les effets de son activité économique à la fois sur l'environnement naturel et sur l'environnement social. « L'entreprise doit savoir analyser sa part de responsabilité au sein de la communauté à laquelle elle appartient. Est-elle là uniquement pour gagner de l'argent ou bien est-elle là pour participer à la construction d'un monde différent, qui est le résultat des décisions et des comportements des entreprises ? Je rappelle en effet que gagner de l'argent est pour une entreprise un moyen et non une fin » assène au cours de cette réunion Francis Mer, ancien ministre, et président du conseil de surveillance de Safran.

En filigrane surgit la question de la finalité des grandes entreprises dans le monde d'aujourd'hui. La littérature, forcément récente, abonde sur le sujet. L'entreprise est-elle là pour créer de la richesse exclusivement pour ses actionnaires, ou également pour les salariés et les autres acteurs qui gravitent dans son écosystème (dont les clients, les syndicats, les consommateurs, les fournisseurs, les sous-traitants, etc.) ? Jusqu'au début des années 1970, les choses étaient relativement simples. *The business of business is business*. La formule émanait du prix Nobel d'économie américain Milton Friedman. La valeur créée retourne aux seuls actionnaires. C'était cela, être socialement responsable. En France, c'était encore l'époque où les rôles entre l'État et l'entreprise étaient relativement clairs et précis. « Les entreprises versaient au gouvernement une partie de leurs revenus destinés à être utilisés pour les dépenses à caractère social. De son côté, l'État se chargeait d'entretenir les moyens collectifs de reproduction de la force de travail, par le biais du développement des systèmes sanitaires, sociaux et éducatifs, et par la garantie d'un revenu minimal¹ », synthétise un ouvrage de IMS-Entreprendre pour la cité. Un équilibre qui commence à s'effiloche dès la fin des Trente Glorieuses. Quarante ans plus tard, Nicole Notat, aujourd'hui responsable de l'agence Vigeo de notation sociétale des entreprises, interroge l'évolution qui s'est produite en une formule-clé : « dans quelles conditions la création de valeur n'est pas destructrice de valeurs pour la société ? »

Entre le tout début des années 1970 et aujourd'hui, le décalage se mesure en années-lumière.

Un décalage qui renvoie au rôle de l'entreprise dans le champ de la construction de l'intérêt général. Il y a ceux pour qui la question n'est

¹ IMS-Entreprendre pour la cité, *La société, une affaire d'entreprise*, Eyrolles/Éditions d'organisation, 2006.

tout simplement pas légitime : ce n'est pas aux entreprises de promouvoir les droits de l'homme ou la construction d'écoles dans les pays en développement où elles se sont implantées. Pour un certain nombre de grandes entreprises pourtant, le changement de paradigme est intégré. « Nous avons pris conscience que les ressources ne sont pas illimitées. Je pense que notre écosystème ne peut pas absorber tout ce que l'on génère. Nous entrons dans un monde fini... il n'y a plus de ressources finies, plus de terres vierges. Il va falloir entrer dans une autre gestion. Il va falloir changer de paradigme. La responsabilité sociétale des entreprises est un mode de préparation aux nouveaux paradigmes qui s'installent », analyse un cadre d'une entreprise française œuvrant dans le développement durable.

Présente au forum de l'OSI de septembre 2010, Hélène Valade, directrice du développement durable de la Lyonnaise des eaux et présidente du Club des directeurs du développement durable ne dit pas autre chose : « Les entreprises s'interrogent sur leur modèle économique et le passage d'un modèle économique fondé sur le volume produit à un modèle basé sur la valeur, et notamment sur la valeur environnementale de leurs produits. Jusqu'à maintenant, la fierté du corps social de notre entreprise était de traiter un grand volume d'eau pour le rendre consommable et le vendre. Or en l'espace de deux ans, nous sommes passés de cette logique productiviste à une logique de prévention de la ressource en eau partout dans le monde. Il nous faut accompagner cette évolution de paradigme au sein de notre entreprise. »

Pendant deux siècles, nous avons vécu sur la séparation radicale entre deux univers, écrit Jean-Pierre Worms, sociologue au Centre de sociologie des organisations, dans *Les Pionniers de l'entreprise responsable* : « une sphère publique, qui relevait de l'intérêt général, construite par des références à des valeurs universelles (citoyenneté, suffrage universel, droits de l'homme) et une sphère privée et marchande¹ ». Le sociologue développe : « Dans la première sphère, tout le monde est identique, les citoyens sont rigoureusement égaux en droits et en devoirs, donc semblables. Dans la seconde, tout le monde est différent et les intérêts ne sont pas les mêmes. De plus en plus on constate qu'il y a interpénétration de ces deux sphères. » L'enjeu de société essentiel pour les décennies à venir est « de voir comment peut se faire l'articulation de ces deux modes de construction de l'intérêt général, par la citoyenneté démocratique de l'espace public et la responsabilité sociale des fonctionnements du marché ».

Cette progression des grandes entreprises dans la sphère de l'intérêt général, idéalement afin de mieux distribuer de la richesse et/ou de mieux la préserver, soulève évidemment une formidable palette d'ambiguïtés. Ambiguïtés par rapport au rôle des États et des instances internationales. Par rapport à la manière dont les firmes se situent dans la galaxie des règles et conventions existantes. Par rapport à la multiplicité des enjeux qui s'accumulent : droits sociaux, sécurité, protection de l'environnement, droits fondamentaux... Ambiguïtés sur la définition même du terme « responsabilité

1 Patrick d'Humières, Alain Chauveau, *Les Pionniers de l'entreprise responsable*, Éditions d'organisation, p. 22-23.

sociale/sociétale des entreprises». La «RSE», telle que nous l'appelons en France, est issue de l'expression *Corporate social responsibility*. Dans la langue anglaise (et dans le contexte américain), *Social* et *Responsability* renvoient à des champs sémantiques différents des nôtres.

Reste que cette apparition de la RSE survient à un moment où les firmes internationales n'ont jamais eu autant de pouvoirs entre les mains. Le chiffre d'affaires de plusieurs de ces firmes dépasse le PNB de nombreux États. Elles sont devenues des acteurs économiques majeurs. Puissants. Incontournables : 80 000 maisons-mères, 700 000 filiales, qui rassemblent les deux tiers du commerce mondial.

Reste aussi que l'émergence de la question RSE est portée par une évolution de la société.

Laquelle ne supporte plus que l'entreprise (les grandes firmes en tous cas) lui renvoie du négatif : destruction de l'environnement, grandes catastrophes écologiques, délocalisations, amoindrissement d'un tissu social, mauvaise distribution des richesses générées par la mondialisation, relations avec des régimes douteux... Elles sont désormais priées de gérer leur impact sur l'extérieur. «Les entreprises sont rattrapées par leur comportement social et environnemental», observe Nicole Notat. Désormais «les autres», ceux qui font partie de l'écosystème de l'entreprise, marquent leur présence de plus en plus solidement. Ils s'adosent, entre autres, à plus de cent ans d'histoire sociale. Et plus personne, semble-t-il, n'accepte de «passer à la trappe». Une interdépendance entre l'entreprise et ses interlocuteurs serait donc en train de se mettre en place. Il s'agit certainement d'un tournant dans l'histoire des relations de l'entreprise avec son environnement ; Michel Capron, professeur des universités et économiste en gestion des entreprises, pousse l'analyse en parlant de «crise de légitimité» : «Pratiquement depuis le milieu des années 1970» écrit-il, l'image des grandes entreprises s'est progressivement dégradée... Ces entreprises ont, en outre, cessé de créer des emplois et ont enchaîné les plans de restructuration. Au final, elles sont à la recherche d'une nouvelle légitimité auprès de l'opinion publique¹. »(Au delà de la prise de conscience par la société civile de «risques planétaires irréversibles» et de cette crise de légitimité, Michel Capron évoque un troisième facteur expliquant l'émergence de la RSE : l'affaiblissement des États).

Pour les grandes firmes, la pratique de la RSE représente évidemment un formidable vecteur de communication, qu'elles utilisent très largement. Mais de plus en plus, la RSE représente aussi un enjeu en termes d'image très concret et très décisif qui permet aux grandes firmes de s'installer dans les territoires de leurs choix ou de développer les activités qu'elles souhaitent. Il ne s'agit plus ici d'effet de mode. Mais d'obligation de prendre en compte les attentes et les demandes parfois conflictuelles de la société civile qui les entoure, afin, tout simplement, de pouvoir fonctionner : riverains, associations diverses, ONG, pouvoirs publics, fournisseurs ou sous-traitants.

¹ Sous la dir. de Yves Enrègle et Annick Souyet, *La Responsabilité sociétale de l'entreprise RSE*, Arnaud Franel éditions, p. 147.

« Dans les années 1980, on pouvait ouvrir un barrage dans le grand nord canadien sans trop se préoccuper des conséquences de cette ouverture », raconte Pierre Mazeau, chef de mission RSE chez EDF, « on représentait l'intérêt général ». Aujourd'hui, poursuit-il, on doit faire face au réflexe *nimby* (*not in my backyard*, qui signifie « pas de ça chez moi »); « les entreprises doivent prendre en compte cette dimension, même si elles ne le veulent pas ».

LES TPE ET LES PME JOUENT LE JEU

Pour les Très Petites Entreprises et les PME, la responsabilité sociétale peut être aussi un formidable levier de performance et de création de valeur. Le Centre des Jeunes dirigeants d'entreprise (CJD) a lancé en 2002 une vaste expérimentation, baptisée Performance Globale® qui cherche à mettre en pratique un modèle de performance qui prenne en compte de manière indissociable les dimensions économique, sociale, sociétale et environnementale.

Depuis, près de 2000 entreprises, adhérentes du CJD ont suivi ce parcours de Performance Globale pour des entreprises durables, preuve s'il en est que la responsabilité sociétale concerne aussi les petites et moyennes entreprises. Pour cela, le CJD a développé trois outils spécifiques : un jeu pédagogique d'initiation à la responsabilité sociétale (I NOVE YOU), un outil en ligne le GPS (Global Performance System) pour s'évaluer et piloter sa démarche et des commissions de travail et de partage d'expériences entre dirigeants. Une enquête de septembre 2010 au sein du mouvement, révèle que si les retombées économiques directes restent encore difficilement mesurables, il apparaît toutefois que la Performance Globale® peut être un élément moteur et fédérateur dans le développement et la pérennité de l'entreprise et notamment dans ses relations avec ses parties prenantes.

Comme pour les grandes firmes, s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale, pour une PME, c'est aussi un atout d'image et cela semble avoir un impact positif sur le bien-être, la motivation des salariés et le dialogue social. Michel Meunier, actuel président du CJD, rappelle aussi que la « Performance Globale doit être intégrée au cœur de la stratégie de l'entreprise pour que l'économie devienne enfin une économie au service de l'homme et de la vie ; une ambition que le CJD porte depuis 1938 » dit-il.

Ce contexte ainsi posé, voici, en cinq propositions, comment ce rapport a choisi de décliner la thématique de la RSE. Certaines propositions utilisent le concept de la RSE comme un levier pour favoriser des comportements ou des choix plus en adéquation avec les enjeux de nos sociétés. D'autres développent certains aspects de la RSE en proposant des avancées concrètes.

Des règles du jeu plutôt douces

L'épopée d'ISO 26 000

Premier acte: Bruxelles, juillet 2001. La Commission européenne publie un « Livre vert » afin de promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises. Elle propose une définition de la RSE: « Le concept de responsabilité sociale des entreprises signifie essentiellement que celles-ci décident de leur propre initiative de contribuer à améliorer la société et rendre plus propre l'environnement. Au moment où l'Union européenne s'efforce d'identifier des valeurs communes en adoptant une charte des droits fondamentaux, un nombre croissant d'entreprises reconnaissent de plus en plus clairement leur responsabilité sociale et considèrent celle-ci comme l'une des composantes de leur identité. Cette responsabilité s'exprime vis-à-vis des salariés et, plus généralement, de toutes les parties prenantes qui sont concernées par l'entreprise mais qui peuvent, à leur tour, influencer sur sa réussite. » Cette définition eut certainement le mérite d'exister. Mais il fallut attendre l'épopée de la norme ISO 26000, qui existe officiellement depuis le 1^{er} novembre 2010, pour disposer d'une définition nouvelle de la RSE.

Deuxième acte: Salvador de Bahia, mars 2005. Coup d'envoi du travail sur un nouveau référentiel de la RSE, à l'initiative de la structure non gouvernementale ISO. Depuis 1947, ISO fait travailler ensemble des organismes de normalisation nationaux (l'Afnor, pour la France). Tous les ans, près de 1000 nouvelles normes qui correspondent aux besoins du marché, sont forgées dans toutes sortes de domaines. Quelques 19000 normes ont été créées depuis 1947... Cette fois-ci, c'est le Comité des consommateurs de l'ISO qui met la question de la RSE sur la table. Personne ne savait alors que ce chantier RSE allait rassembler le plus grand groupe de travail dans l'histoire de l'ISO. Et que les travaux allaient durer cinq ans. L'aventure s'engage avec une quarantaine de pays. Ils seront 99, du nord et surtout du sud de la planète, à finalement venir se greffer aux travaux. Huit versions du texte et plus de 26000 commentaires plus tard, ISO 26000 ressemble à la vision la plus neuve que l'on puisse trouver de la RSE, valide parce que partagée au niveau international.

Telle que définie par ISO 26000, la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement se traduit par un comportement transparent et éthique qui:

- contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société (notion élargie du développement durable);

- prend en compte les attentes des parties prenantes (l'entreprise n'est pas toute seule, elle dialogue avec ses parties prenantes);
- respecte les lois en vigueur et est en accord avec les normes internationales de comportement (Déclaration universelle des droits de l'homme, conventions de l'OIT, etc. L'entreprise reconnaît les droits de l'homme, leur importance et leur universalité. Elle accepte que le principe de légalité soit obligatoire);
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

Le texte a été approuvé à la majorité qualifiée des membres de l'ISO. Cinq États ont voté contre: les États-Unis, l'Inde, la Turquie, le Luxembourg et Cuba, tous pour des raisons différentes. L'Inde craignait que la norme ne devienne un obstacle non tarifaire au commerce. Les États-Unis s'opposaient à la manière dont la notion de «principe de précaution» était formulée. Cette prise de position de l'institut de normalisation américain n'empêche pas toutefois les entreprises américaines qui le souhaitent ou les entreprises opérant sur le sol américain de se référer à ce texte. Tout le monde peut l'acheter (il coûte une centaine d'euros) et décider de l'utiliser. Il n'y a pas d'exigence, pas de certification. Certains pays envisagent de créer une norme nationale à partir d'ISO 26000. La France a choisi de ne pas le faire. Les entreprises qui adoptent ce référentiel devront de toute façon rendre des comptes dans leurs rapports annuels de développement durable, et fournir des informations qui devraient bientôt faire l'objet d'une vérification.

L'existence de cadres objectifs, rationnels – et acceptés par tous, au nord comme au sud – est cruciale. Pour les entreprises, il s'agit ni plus ni moins de gérer la mise en ordre des conditions de concurrence au niveau international, en prenant en considération les parties prenantes qui gravitent autour. L'entreprise n'est plus complètement décisionnaire en solo. Progressivement, le suffrage censitaire fait place au suffrage démocratique élargi...

Tout en souplesse...

Pour intéresser, encadrer ou pousser les grandes entreprises à des comportements ou des choix durables, les théâtres de négociations sont multiples, comme l'observe Michel Doucin, ambassadeur chargé de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises: l'OIT avec sa déclaration tripartite sur la RSE et les normes fondamentales en matière des droits de l'homme au travail, l'ONU avec son pacte mondial, les principes directeurs de l'OCDE, une foule de normes, de labels et de référentiels. Et puis les législations ou les déclarations d'intentions nationales. Le tout forme une

vraie jungle, où il n'est pas facile de se retrouver. Un théâtre d'efforts de construction permanent.

Hormis certaines législations nationales, ces textes et ces normes relatifs aux responsabilités sociales et sociétales des entreprises ne sont pas contraignants. C'est la pratique de la loi « douce », ou loi « molle », traduction littérale de l'expression anglaise *soft law* ; la responsabilité juridique de l'entreprise n'est pas engagée puisqu'elle repose sur une démarche volontaire.

Dans un processus de mondialisation à la recherche de règles, la RSE tombe à pic pour encadrer, dans tous les sens du terme, l'activité des grandes firmes.

Objection très dure d'Alain Supiot. Celui-ci s'insurge implacablement contre cette situation : « Sans responsable clairement identifiable, sans organisation susceptible de demander des comptes, et sans tiers-devant qui répondre, cette responsabilité [des entreprises] n'en est évidemment pas une¹. » « La responsabilité sociale des entreprises est un symptôme d'une crise de l'idéologie économique, plutôt qu'un remède susceptible de conjurer les détraquements sociaux engendrés par la globalisation. » Il poursuit : « Placée en état d'apesanteur juridique par l'effacement des frontières commerciales, qui émancipe les grandes entreprises des ordres juridiques nationaux, l'économie découvre ses fondements dogmatiques indus et se trouve en quête des débiteurs, des créanciers et des juges sans lesquels plus personne ne répond de rien. »

Oui mais. Qui dit « loi dure » dit responsabilité devant la loi. Et en préalable, un consensus international. « Une loi classique... ce serait trop long », estime Nicole Notat ; « le cadre de base c'est le respect de la *soft law* ». Hélène Valade ajoute : « De toute façon, le débat sur l'aspect volontaire ou contraignant de l'encadrement de la RSE est dépassé. On a plutôt intérêt à fixer des règles du jeu concrètes. À rechercher des pratiques. Il y va de la survie des entreprises. Les *class actions*, par exemple, font leur arrivée en Europe. Prenez un autre domaine : qu'est-ce qui nous rend aujourd'hui attractifs auprès des jeunes générations sur le marché du travail ? C'est, entre autres, un bon dispositif RSE. »

Du coup chacun bricole dans son coin, fait son marché, adhère à des normes, choisit des référentiels, des principes directeurs, trouve des solutions. « Les entreprises ont chacune des enjeux et une logique à suivre qui lui sont propres » confirme Rémi Deveaux chez Schneider Electric. Une étude mentionnée par Michel Doucin sur les codes de conduite des 100 plus grosses firmes multinationales répertorie 95 codes sur l'environnement, 82 liés aux relations de travail, 97 sur la santé et la sécurité au travail et 43 sur la corruption.

Finalement, on se rend compte que les pratiques RSE sont intimement liées aux convictions du dirigeant de l'entreprise. L'incarnation vient d'en haut. À Frank Riboud de – provisoirement – conclure (*Le Monde*,

1 Alain Supiot, *L'Esprit de Philadelphie*, op. cit., p. 147.

3 mars 1999): «(...) la recherche maximale du profit n'est pas mécaniquement durable, et cette attitude distend les liens de l'entreprise avec ses autres parties prenantes que sont ses fournisseurs, ses salariés, ses clients, les territoires dans lesquels elle opère (...) La question n'est pas de savoir s'il faut ou non faire du profit, mais comment l'entreprise construit son profit dans la durée et comment elle l'investit en tenant compte des contraintes et des intérêts de ses différentes parties prenantes».

Un processus en constante évolution

Les parties prenantes, si bien mises en valeur par Franck Riboud, ont d'ailleurs largement fait irruption dans l'entreprise. «Le niveau élevé de responsabilité qu'appelle le développement durable ne peut être atteint seul. Cela vaut à l'interne de l'entreprise où il est illusoire de réussir sans et encore moins contre les salariés et leurs représentants. Cela vaut à l'externe ou la prise en compte des riverains de nos sites, de nos clients et fournisseurs est indispensable. Il s'agit donc d'une responsabilité qui ne s'impose pas de l'extérieur. Pour être réelle elle se doit d'être partagée et par ailleurs elle ne donne pas tous les droits à l'un des acteurs en transférant à l'autre tous les devoirs. C'est donc par nature une démarche de prise en compte et de respect mutuel bien différente d'une logique de couperet qui donne à l'un la possibilité d'exclure l'autre au premier écart. Cela suppose une démarche de progrès continu dans une logique de type essai/erreur», analyse Jacques Kheliff, directeur du développement durable chez Rhodia.

Dans une ses études, l'OSI souligne que la porosité entre l'intérieur de l'entreprise et son environnement externe est devenue quasi complète et générale. «Les enjeux environnementaux et écologiques, la réduction de la pauvreté ou la lutte contre les inégalités planétaires constituent le nouveau cadre dans lequel se pense la compétitivité des entreprises» développe l'OSI; «les exigences de rentabilité des capitaux investis ne disparaissent pas mais leur rentabilité semble d'autant plus forte que les stratégies de l'entreprise s'inscrivent dans le long terme; car les ressorts de compétitivité et de performance financière résident dans la qualité des interactions que l'entreprise entretient avec son environnement».

Ces quinze dernières années notamment, les organisations non gouvernementales sont entrées de plein pied dans les entreprises. Elles ont, elles aussi, largement contribué à faire évoluer le concept de RSE. Parfois dans des logiques de confrontation qui peuvent être très dures, parfois dans des formes de partenariat. Pour rappel, les campagnes des ONG pour améliorer l'accès aux médicaments essentiels dans les pays pauvres, qui avaient contraint l'industrie pharmaceutique à accepter un autre modèle de vente des trithérapies. La bataille contre la société Nike

et le travail des enfants dans les usines de ses sous-traitants en Asie. Ou Shell accusé de complicité dans l'élimination d'un écrivain nigérian en 1995, et contrainte de payer 15,5 m \$ en 2009. En France aussi, les ONG réagissent aux thèmes relatifs à la RSE. L'Observatoire sur la responsabilité des entreprises (Orse) a été créé en juin 2000 par une trentaine de grandes entreprises françaises, sociétés de gestion de portefeuille, organisations syndicales, institutions de prévoyance et mutuelles. Il a publié différentes études très complètes, notamment sur les partenariats entre ONG et entreprises françaises : parmi les études de cas, des accords Carrefour-WWF pour une gestion durable des forêts, Transparence International France-Lafarge contre la corruption, Care France-Sanofi Aventis pour l'accès au soin des plus démunis, Essor-Suez pour l'accès à l'eau et le développement local ; c'est aussi Accor qui s'associe à l'ONG ECPAT pour lutter contre le tourisme sexuel, avec des codes de conduite signés dans 38 pays, etc.

Les ONG semblent manier les concepts de RSE avec plus d'aisance que les syndicats. Marc Deluzet, de l'OSI, nuance cependant cette perception : « Les ONG défendent une cause. Elles n'ont pas une culture du compromis et de la négociation. Elles ne s'engagent pas pour la vie de l'entreprise ; leurs objectifs restent extérieurs. C'est une des limites au partenariat. Celui du domaine de compétence. Elles n'ont aucune responsabilité sociale. Il faudrait que les ONG intègrent d'autres valeurs que les leurs. »

En réalité, au royaume de la *soft law*, ce sont toutes les parties prenantes qui devront intégrer les intérêts des autres parties prenantes. « On n'est plus dans une culture oppositionnelle. C'est vrai aussi des entreprises. Si elles restent très monarchiques, elles ne pourront plus fonctionner. »

Dans ce contexte, l'une des approches de *soft law* qui semble la plus porteuse est celle de l'engagement volontaire d'une entreprise au sein d'un accord-cadre international, bien que les accords-cadres internationaux se développent dans un environnement légal en référence notamment au droit national du travail et européen par l'utilisation des comités d'entreprise européens. C'est un engagement pris sur divers thèmes de RSE, conclu entre une firme et une ou plusieurs fédérations syndicales internationales, travailleurs de la chimie, énergie et mines, alimentation, etc. La Commission européenne recense en ce moment ces accords ; il en existerait aujourd'hui entre 150 et 200.

Entre autres exemples, mentionnés par Isabelle Schoemann, de l'Institut syndical européen : en 2004, la société allemande Bosch signe un accord-cadre avec la Fédération internationale de la métallurgie, sur des principes généraux relatifs à la responsabilité sociale dans l'entreprise. Récemment, Bosch délocalise en Asie certaines de ses activités liées à la construction de moteurs de voitures, activités dépendantes de l'utilisation de produits chimiques. L'existence de l'accord-cadre signé quatre ans plus tôt permet une délocalisation encadrée de ces activités, en rapport avec les impacts sur la santé des employés. Des membres du comité d'entreprise, explique Isabelle Schoemann de l'Institut syndical européen, allèrent sur place visiter les sites de production. Peu de dispositions avaient été

prises, mais en conformité avec l'accord-cadre de 2004, des mesures contre l'inhalation de produits toxiques furent mises en place.

Securitas est une entreprise suédoise spécialisée dans le secteur de la sécurité privée. En 2006, l'entreprise signe un accord avec la fédération internationale des services. L'idée est d'étendre les standards du droit du travail au-delà de la Suède en Europe et à l'extérieur de l'Europe. Mise en compétition sur le marché américain avec d'autres entreprises du même secteur, Securitas réussit à gagner des parts de marché en signalant qu'elle prenait soin de ses employés en leur assurant les meilleures conditions de travail possible, dans le cadre d'un modèle suédois de dialogue social au sein de l'entreprise. L'argumentaire – pas évident à développer aux États-Unis – se basait sur l'accord-cadre qui prouvait que l'entreprise s'engageait sur des standards de droit du travail assez élevés.

« Les accords-cadres internationaux, c'est une histoire récente, pas si rapide mais en constante évolution » observe Isabelle Schoemann. Le premier accord-cadre remonte à 1989 entre Danone et la Fédération internationale de l'alimentation. L'un des derniers en 2009 implique Thalès et la Fédération européenne de la métallurgie. L'accord signé porte sur les restructurations au sein du groupe, et surtout sur l'anticipation de ces restructurations. En 2010, un autre accord-cadre européen impliquant Thalès portait cette fois sur l'entretien annuel d'évaluation. Objectif : unifier la procédure au niveau du groupe, inclure une représentation syndicale et former les managers à ce genre d'entretiens.

Ces accords-cadres sont des accords de *soft law*. L'engagement n'a rien de contraignant. L'entreprise s'engage cependant à faire respecter les droits fondamentaux. C'est un engagement d'ordre moral, qui implique la participation active et conjointe du management et des syndicats pour tenter de résoudre les conflits qui naissent du non-respect de l'accord-cadre.

Commentaire de Jacques Khelif, directeur du développement durable chez Rhodia : « En Chine, nous préparons ainsi le déploiement d'un programme de formation au dialogue social sur les questions d'hygiène, de santé et d'environnement en partenariat avec ICEM et en lien avec la centrale syndicale chinoise ACFTU. Nous répondons ainsi aux exigences de nos métiers en matière de sécurité mais aussi à la volonté qui est la nôtre de respecter de façon dynamique la nouvelle loi du travail. Nous avons également dans ce pays formé comme partout dans le monde la totalité de nos acheteurs mais aussi informé nos fournisseurs sur nos standards en leur proposant d'exprimer librement réserves, incompréhensions, difficultés, attentes et en leur offrant notre appui dans leur démarche de responsabilité. »

« Les premières générations d'accords étaient des engagements à respecter les normes de l'OIT, les droits humains. Depuis les accords sont plus subtils. Ils vont au-delà du simple engagement de principe. Ils incluent un système de reporting annuel suivi », précise Pierre Habbard du Tuac, la commission syndicale consultative auprès de l'OCDE ; « on ne demande pas des engagements de "droit mou". On a des attentes ».

En matière de code du travail, le niveau international ressemble presque à un *no man's land*. Les sanctions relatives aux transgressions des

conventions de l'OIT sont limitées. Les enjeux se placent de toute façon au niveau des États. En Europe, c'est entre le patronat et les organisations syndicales que se jouent légalement les négociations collectives. Les initiatives internationales et européennes de négociation collective d'une entreprise se caractérisent par les accords-cadres, en l'absence de base légale, sur des problématiques de développement durable, comme l'application des droits fondamentaux. La RSE comme thème de dialogue social, et l'entreprise (et les organisations syndicales) comme vecteur.

Sur la base de ces accords internationaux, se joue la capacité des partenaires sociaux à mettre des éléments sociaux fondamentaux hors du cadre concurrentiel. Il s'agit de montrer que la concurrence internationale n'est pas une occasion de démantèlement généralisé et qu'il ne s'agit plus de confondre globalisation des échanges et valorisation du « moins disant social ».

Proposition n° 7

Renforcer les accords-cadres internationaux pour lutter contre le « moins disant social ».

- Favoriser des processus de négociations à l'échelon mondial entre les organisations syndicales mondiales et les entreprises du secteur concerné.
- Favoriser la promotion des organisations syndicales mondiales par métiers, en les invitant par exemple à participer à des rencontres internationales comme le G20.

À la recherche d'une nouvelle définition de l'entreprise

Points de vue nationaux

Le 6 octobre 2010, le gouvernement fédéral allemand lançait un plan d'action national en faveur de la RSE. Ursula Von der Leyen, ministre du Travail et des Affaires sociales déclarait : « La réussite d'une entreprise ne tombe pas du ciel. Dans le monde en réseau du XXI^e siècle, les entreprises ne peuvent plus se permettre des stratégies à court terme. Les clients et les investisseurs sont sensibles aux aspects sociaux et écologiques. Je veux que la responsabilité sociale des entreprises devienne un des principaux atouts de l'économie allemande. » Au Danemark, une loi de 2008 oblige les 1100 plus grandes entreprises du pays, les entreprises publiques et les investisseurs institutionnels à inclure dans leurs rapports financiers une section sur la RSE. L'Espagne en 2009 a mis en place un conseil national sur le sujet. Ces dernières années, une dizaine d'États européens ont élaboré des plans et des stratégies nationales de RSE.

C'est en fait la France qui initie le mouvement, en faisant voter dès le 15 mai 2001 – et ce fut poussif – une loi sur les nouvelles régulations économiques. L'enjeu est tout bonnement crucial : il s'agit de comprendre comment les entreprises intègrent le développement durable. Cette loi NRE et son décret d'application de février 2002 imposent aux entreprises de rendre compte dans leurs rapports annuels de leur gestion sociale et environnementale. Le décret du 20 février 2002 détaille la liste de trois groupes d'informations qui doivent être fournies : informations sociales internes (effectifs, formation, hygiène, sécurité, parité, handicapés, etc.), données sur l'impact territorial de l'activité (filiales, sous-traitants, lien au territoire) et sur l'environnement. Environ sept cents entreprises sont concernées. Il s'agit de toutes les entreprises cotées : grandes firmes internationales et entreprises plus modestes qui se financent en Bourse (hautes technologies). Alors que la vérification des informations financières est obligatoire, la loi NRE n'étend pas cette obligation aux informations sociétales. En cas de non-respect de la loi, aucune sanction n'est appliquée. Dans un secteur où prédomine la *soft law* et un jeu d'acteurs un peu compliqué, la sanction ne semble pas prioritaire... Cette loi NRE fut cependant un vrai tournant en matière de mesure de la RSE. Et puis l'idée s'imposa que les actionnaires n'étaient plus les seuls à devoir être informés de l'activité de l'entreprise. Le bilan sociétal, ou extra financier, s'adressait désormais à l'ensemble des parties prenantes.

Le 12 juillet 2010, était promulguée la loi Grenelle-2 qui approfondit l'ensemble de ces thèmes; même si certains éléments-clés du texte relèvent du décret d'application, pas encore voté: nature des informations à fournir, leur certification, et le périmètre d'application. L'obligation de présenter un bilan social et environnemental sera toutefois étendu aux entreprises de plus de 500 salariés et aux entreprises publiques; et les informations contenues dans ces bilans devront faire l'objet d'une vérification par des organismes tiers indépendants.

Les leviers à l'international

24 novembre 2004: un collectif d'ONG, dont les Amis de la Terre, lancent une plainte contre EDF auprès du Point de contact des principes directeurs de l'OCDE logé au ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi à Paris. Dans le collimateur des ONG, la construction de l'immense barrage de Nam Theun au Laos qui viole ces principes directeurs. Sur la liste des griefs, des consultations inadéquates avec les communautés affectées par la construction du barrage et une mauvaise prise en compte des «impacts potentiels importants du projet sur des dizaines de milliers de personnes et un écosystème menacé». Une explication eut lieu en présence des ONG et de syndicats pour débloquer la situation. L'affaire se termina par un courrier envoyé par le point de contact national à EDF pour lui signifier qu'il pouvait poursuivre ses activités... Les principes directeurs de l'OCDE auxquels se réfèrent les Amis de la Terre ont été établis en 1976 et signés par 39 États de l'OCDE. Révisés à plusieurs reprises, ils subissent en ce moment un nouveau toilettage. Ces principes s'adressent à la fois aux États et aux multinationales. Les gouvernements qui souscrivent s'engagent à en promouvoir leur application et à influencer sur le comportement de leurs entreprises. Ces principes incluent le respect des droits humains et des normes de travail, la politique environnementale et la lutte contre la corruption, les transferts de technologie, la publication d'informations fiables sur les résultats financiers et non financiers, etc. Le Point de contact national est le lieu de résolution des litiges. Récemment l'ONG OECD Watch a écorné dans un rapport l'efficacité de ces principes. Pas tendre, l'ONG estime que «les dix premières années de ce siècle ont été marquées par l'incapacité des gouvernements membres de l'OCDE de protéger les travailleurs, les communautés et l'environnement des dommages causés par les entreprises multinationales». Entre 2001 et 2010, 96 affaires ont été introduites par des ONG. Les cas de violations les plus répandus sont des atteintes à l'environnement puis aux droits de l'homme dans les pays en développement.

L'ONU, de l'autre côté de l'Atlantique. Kofi Annan, alors secrétaire général de l'organisation, lance en 2000 une nouvelle initiative. Elle est baptisée Pacte mondial et s'adresse directement aux entreprises. Pas aux

États. L'ONU propose aux dirigeants de s'engager sur une base volontaire en alignant leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes touchant aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement puis à la lutte contre la corruption. Les entreprises qui adhèrent au Pacte mondial s'engagent publiquement et informent de façon transparente sur la manière dont elles tiennent leurs engagements et progressent sur ces questions. Les ONG montent au créneau, déplorent un manque de mécanisme de contrôle, l'absence de normes contraignantes et de sanctions. Selon le fonctionnement du Pacte mondial, les entreprises qui ne remplissent pas leurs engagements sont exclues du programme ; elles peuvent être pointées du doigt, sur le site Internet du projet.

L'enceinte et la logique du Pacte mondial pourraient être réactivées pour proposer aux entreprises un engagement public nettement plus poussé. Au delà des principes, le socle de cet engagement reposerait désormais sur une véritable transformation de la définition de l'entreprise, impliquant fortement les parties prenantes, les mettant à la fois en position de garants et d'acteurs actifs de ce nouveau paradigme.

Proposition n° 8 **Redéfinir les missions de l'entreprise.**

- En créant un Pacte mondial 2 dont seraient signataires les entreprises qui auraient fait voter par leur conseil d'administration la motion suivante :

« La mission de l'entreprise est de créer de la valeur et de la partager avec l'ensemble de ses parties prenantes : salariés et actionnaires, clients, fournisseurs, gouvernements. La responsabilité ultime des organes de direction de l'entreprise est de veiller à établir un équilibre dans cette répartition qui soit satisfaisant et durable pour l'ensemble des parties prenantes. »

L'heure des comptes

Des débuts timides

Michel Capron¹ fait remonter aux années 1970 les premiers documents publiés par des entreprises consignant l'impact de leurs activités sur l'environnement. Des événements extrêmement marquants, dont le naufrage du pétrolier Exxon Valdez, les catastrophes de Bhopal ou de Seveso ont par la suite nourri, ajoute-t-il, une prise de conscience sur les conséquences environnementales des activités des grandes firmes.

Dans une étude de 2004 sur les rapports environnementaux et sociaux, Françoise Quairel, maître de conférences à l'Université Paris-Dauphine, rapporte que 45% des 250 plus grandes entreprises mondiales fournissent ce type de rapports mais note que le taux fluctue en fonction des secteurs : 100% pour le secteur chimique, 58% pour le secteur du pétrole et du gaz.

En France, depuis le vote de la loi NRE 2001 sur les bilans sociaux et environnementaux, les entreprises cotées se livrent à l'exercice – quand elles s'y livrent – avec plus ou moins d'enthousiasme. Divers organismes ont analysé les rapports publiés pendant «les années NRE» et dressent un constat mitigé. Dans son analyse 2008 publiée en novembre 2009, Alpha Études s'est concentré sur les données sociales fournies par les entreprises du CAC 40; seulement une dizaine d'entreprises était en conformité avec la loi et renseignait tous les champs demandés. D'une année sur l'autre, la liste des thèmes les mieux renseignés (la «vitrine»: dialogue social, diversité, santé et sécurité...) et celle des thèmes les plus mal renseignés («l'envers du décor»: restructurations, rémunérations, sous-traitance et externalisation...) reste semblable. «Tandis que le développement durable fait l'objet de nombreuses attentions pour le potentiel de solutions qu'il recèle pour sortir de la crise financière et économique, les entreprises ne font pas toujours du bilan social un outil de gestion des risques et opportunités mais un outil de communication externe» regrette le rapport d'Alpha Études.

Le Forum citoyen RSE, qui rassemble des organisations syndicales et des ONG de solidarité internationale, de droits humains et de l'environnement pointait les failles de l'exercice lors d'une conférence de presse en novembre 2007: trop de variation sur les critères de référence utilisés par les entreprises, nécessité de vérifier les informations transmises, de publier

¹ Michel Capron, *L'Économie éthique privée, responsabilité des entreprises à l'épreuve de l'humanisation de la globalisation*, Unesco.

des documents environnementaux-clés, manque de sanctions en cas de non-respect de la loi, nécessité d'enregistrement public des rapports, indispensable transmission de données sur les activités des filiales...

L'apparition de ces rapports sociétaux a pourtant amorcé un véritable tournant.

La mise en place des bilans de RSE

L'exercice de rapports sociétaux étant devenu l'un des grands chantiers de la RSE, l'enjeu principal va devenir la construction des mesures extra financières des entreprises qui permettront d'évaluer leur impact sur la société et la participation au développement durable. Des mesures valables, incluant de vraies données normalisées, plutôt que bricolées, sont en effet devenues indispensables. Un cadre comptable international devra donc être mis en place.

L'enjeu de ces rapports et des indicateurs utilisés est tout simplement essentiel. Il n'existe pas, au niveau national, européen ou international une harmonisation autour de ces indicateurs employés par les entreprises pour effectuer leurs rapports sociaux et environnementaux. Difficile, dans ces conditions, de comparer les firmes entre elles, sur le terrain pourtant crucial du développement durable.

La question de l'harmonisation des indicateurs choisis par les entreprises ne peut pas rester dans le vague. «Il faut des standards internationaux de reporting harmonisants» répète l'ambassadeur Michel Doucin, «des outils de pilotage efficaces». Dans la foulée du Grenelle de l'environnement, la France s'est lancée dans une réflexion sur les indicateurs de développement durable dont le pays devrait se doter.

Cette problématique de l'harmonisation et de la fiabilité des indicateurs fait couler beaucoup d'encre. Il existe bien, au niveau international, une tentative d'harmonisation baptisée GRI (Global Reporting Initiative). Lancé en 1997, basé à Amsterdam, lancé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et un regroupement d'ONG environnementales, le GRI vise à élaborer et diffuser des «lignes directrices» pour aider les entreprises à produire des rapports exhaustifs et utiles.

L'idée de départ n'a rien de commercial, elle est née d'un besoin, celui d'aider les entreprises à rendre compte de leur impact sur la société. Depuis 1997, plusieurs versions du GRI se sont succédées; on en est à la troisième, lancée en 2006, qui sortira sous une forme nouvelle l'an prochain (elle prend en considération les thèmes des droits de l'homme et des relations avec les communautés).

Pour définir ses indicateurs, le GRI a mis en place des groupes de travail, syndicalistes, consultants, chefs d'entreprises. Il ambitionne d'élever

la qualité du reporting sociétal au niveau des reporting financiers. 90 normes et indicateurs ont ainsi été définis pour le moment. Le GRI est devenu un référentiel important, d'autant qu'il est décliné de façon sectorielle.

D'autres initiatives existent, même si le GRI reste la plus universelle. Les magasins Walmart, par exemple (Walmart est la seconde entreprise mondiale en termes de chiffre d'affaires), ont défini leur propre indicateur, avec l'idée de les partager avec d'autres entreprises.

L'un des enjeux liés aux indicateurs concerne aujourd'hui le «reporting intégré»: la grande question est de savoir comment rendre compte de façon plus globale de l'activité des entreprises. Comment intégrer les indicateurs financiers à un volet sociétal. Un foisonnement d'initiatives a vu le jour ces derniers mois, qui plaide en faveur d'un nouveau «plan comptable». Un foisonnement qui décrit un vrai besoin. L'une des dernières initiatives en date est celle menée par plusieurs entreprises, dont Nestlé, Tata, Aviva, HSBC, avec, entre autres, les quatre grands cabinets d'audit internationaux (Deloitte, Ernst & Young, KPMG et PwC). Objectif : lancer un Comité international du reporting intégré (International Integrated Reporting Committee). Et proposer fin 2010, au G20, une réforme des normes comptables internationales, qui intégreraient les thèmes de l'environnement, du social et de la «gouvernance» – c'est-à-dire les rapports de l'entreprise avec les différentes composantes de la société. Le GRI, quant à lui, creuse la question de son côté, en y associant l'indicateur A4S dont le parrain est l'actuel prince de Galles.

La tâche est difficile et contradictoire: les entreprises subissent une forte pression pour afficher des résultats à court terme... tandis que les initiatives en matière de RSE se prennent davantage sur le long terme.

L'initiative GRI ne progressera pas sans un soutien politique fort : soutien financier direct, ou réglementation lui donnant des moyens financiers plus importants. Plusieurs idées de financement peuvent être étudiées, dont par exemple un cofinancement de l'initiative à hauteur de 0,5% des dividendes versés par les entreprises en vue de la création de normes sociales et sociétales.

Son champ d'application peut être progressivement étendu pour, notamment, renforcer la qualité de publication du bilan carbone des entreprises dans le cadre de leur rapport sur le développement durable et définir des procédures d'audit adaptées (construction de normes, présentation systématique de la décomposition de la chaîne de valeur dans le coût complet des produits et services...).

Proposition n° 9

Soutenir les démarches d'harmonisation internationales.

- Apporter un soutien financier et politique à la démarche GRI.
- Renforcer le caractère opérationnel de normes et de processus de reporting intégrant des dimensions non économiques.

Une instance pour réguler

La montée en puissance des Investissements socialement responsables (ISR)

Ces dernières années, des outils financiers ont été mis au point pour faire avancer des causes en adéquation avec le développement durable. La Banque européenne d'investissement a émis, par exemple, des « obligations climatiquement responsables » : 600 millions d'euros à destination des 27 pays de l'Union. Les fonds récoltés seront affectés à des financements dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique (chauffage urbain, isolation de bâtiments, éoliennes...). La Banque mondiale, quant à elle, a lancé en 2008 des *green bonds* dont les émissions se montent à ce jour à 1,5 milliard de dollars, afin de stimuler des investissements cadrant avec le développement durable. Nous en sommes toutefois aux balbutiements des initiatives de type *green bonds* ; en effet, seules quelques grandes banques de développement comme la Banque européenne d'investissement ou la Banque mondiale participent à ces mécanismes qui nécessitent pour le moment des compétences pointues. Il faut, par exemple, pouvoir mobiliser des experts environnementaux spécialisés pour monter ce type de projets *green bonds*. Ce sont des marchés prometteurs, mais encore assez peu actifs. Il est du reste nécessaire de les stimuler afin de les rendre plus attractifs, et c'est d'abord à ce niveau que le G20 peut jouer un rôle important. Enfin, il faut noter que de nombreux investisseurs privés ou institutionnels seraient potentiellement prêts à investir, quitte à recevoir des dividendes moins élevés, à condition que les investissements soient vraiment orientés vers du *green*...

La question de la fiabilité des rapports sociétaux, de leur validité, et évidemment de leur vérification s'impose donc dans toute son ampleur. À cet égard, les remarques sur les *green bonds* se calquent sur les « ISR », ces investissements socialement responsables qui s'inscrivent totalement dans le champ de la RSE. Depuis 2006, leurs principes ont été consignés par les Nations unies dans le prolongement du Pacte mondial. Selon l'ONU, les fonds ISR auraient cumulé en quatre ans 22 trillions de dollars US, soit 10% des parts de marché des capitaux mondiaux. Les ISR sont effectués principalement par des investisseurs institutionnels, banques et assurances, selon des critères sociaux, environnementaux, éthique et de gouvernance d'entreprise, sans occulter leurs performances financières. En France, ils représentent 3% des investissements financiers en Bourse. « Et seulement 3% des mentalités », résume un spécialiste du secteur.

La période est charnière : l'absence de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux ces dernières années, la recherche de création de valeur immédiate et la crise financière sans précédent poussent doucement les actionnaires vers un autre discours. « Les clients se posent de nouvelles questions. Leur confiance est ébranlée par la crise » observe Dominique Blanc, responsable de la recherche chez Novethic, filiale de la Caisse des dépôts et consignations spécialisée dans le développement durable.

Les marchés ont perdu la tête ; il faut piloter un volume tellement énorme, tellement complexe, aucun pilote ne peut diriger un tel bateau, faisait remarquer en substance un professeur de la London School of Economics lors d'une récente conférence à Amsterdam sur la finance responsable. Il y a encore quatre ou cinq ans, ce genre de commentaire aurait immédiatement renvoyé ce professeur chez les cancre.

Créée en Suisse en 1997 par deux caisses de pension genevoises, Ethos pratique systématiquement une politique d'investissement axée sur l'intégration des critères de durabilité d'entreprise et l'actionnariat actif. Leurs choix (avec, sous-jacent, le raisonnement suivant : qui va payer nos retraites si une entreprise sort de dix ans d'activité essorée et délocalisée ?) font écho à l'attitude d'actionnaires qui demandent à contribuer aux emplois de demain. Le paradigme évolue donc un peu. C'est un positionnement d'après crise.

Pour Stéphane Voisin, responsable de la recherche ISR chez CA-Chevreaux, les investisseurs commencent à se dire que les entreprises qui se retrouveront sur la ligne d'arrivée seront celles qui auront investi dans leur capital humain. D'après Dominique Blanc, ils seraient devenus plus prudents. Il s'agit de réduire la volatilité des marchés : « ils seraient prêts à moins de rendements à court terme. Mais une sorte de schizophrénie règne. Car ces mêmes investisseurs vous demandent le lendemain une performance à trois mois ».

En filigrane toutefois, émerge une autre notion du temps du profit. Et un horizon un peu plus axé sur la création de valeur. Les analystes du marché ISR apprécient que les critères utilisés pour évaluer le comportement des entreprises renouent avec les stratégies industrielles aux dépens d'une finance un peu virtuelle, d'une gestion financière trop mathématique. Derrière les grilles d'analyse ISR percent en effet des questions de fond, sur les capacités à investir, sur la formation ou l'utilisation de technologies plus propres, qui seront celles de demain. C'est un retour aux fondamentaux de l'économie réelle, qui accompagne les acteurs plutôt que de les détruire. Ou comment être compétitif demain. « On travaillait là-dessus il y a vingt ans ; quand on s'intéressait à une entreprise, on s'intéressait à la qualité du management. On allait voir des capitaines d'industrie », disent ces analystes.

L'apparition de l'ISR en France (50,5 milliards d'euros en 2009, en hausse de 70 % par rapport à 2008, captés à 69 % par des investisseurs institutionnels) coïncide avec l'arrivée d'une agence de notation extra financière, Arese, devenue depuis Vigeo. Fondée en 2002 et dirigée par Nicole Notat, elle est le leader européen des agences de notation sociale et environnementale. L'agence mesure les performances en droits humains fondamentaux, conditions de travail et d'emploi, comportement sur les marchés (clients, fournisseurs, corruption, concurrence, achats responsables), gouvernement

d'entreprise, engagement sociétal et protection de l'environnement. Ses clients sont des investisseurs et gestionnaires d'actifs ainsi que des entreprises et des collectivités territoriales.

Le problème principal de l'ISR est le même que celui des *green bonds*. Il est lié à sa qualité, c'est-à-dire à la définition des critères de bonne conduite et la vérification des informations transmises dans ce domaine par les entreprises. «On passe un temps fou à vérifier l'information qui nous arrive» ajoute Stéphane Voisin, «on fait de véritables enquêtes de fond en interrogeant tous les partenaires de l'entreprise». La création de normes de reporting harmonisés en matière de RSE permettrait dans ce contexte aussi de créer un cadre plus lisible pour toutes les parties prenantes.

Vers l'idée d'une agence indépendante de la valeur globale des entreprises

L'évolution de la prise de conscience de la mission de l'entreprise et de sa responsabilité sociale renvoie à l'idée que sa valeur – la valeur globale de l'entreprise – est plus complexe que les définitions couramment admises (profitabilité, rendement, etc.). Cette valeur globale doit intégrer des paramètres sociaux et environnementaux, et la capacité à gérer la création de richesses économique, sociale et environnementale sur plusieurs horizons de temps.

Aujourd'hui, pour évaluer la valeur d'une entreprise, on utilise un multiple de sa profitabilité. Par exemple, on dit que l'entreprise X a acheté l'entreprise Y à tant de fois sa profitabilité annuelle. Cela dessine en creux l'absence d'un outil pour mesurer la valeur globale de l'entreprise.

Comprendre et appréhender cette valeur – actuelle et future – est au cœur de l'activité économique.

Au cours de l'histoire, plusieurs initiatives ont vu le jour pour rendre compte de cette réalité. L'apparition des agences de notation participent de cette dynamique. Historiquement, les premières agences de notation furent des agences financières. Elles opèrent, contre rémunération, à la demande des entreprises désirant être notées. Leur indépendance et le conflit d'intérêt structurel de leur *modus operandi* a toutefois été mis en question à plusieurs reprises.

Des agences de notations d'un type nouveau sont apparues plus récemment pour déterminer la RSE. Ce secteur est en pleine expansion, surtout en Europe.

La question de déterminer la valeur globale d'une entreprise (ou sa vraie valeur) est très importante. En paraphrasant Georges Clemenceau, on pourrait être tenté de dire que «c'est une chose trop grave pour la confier

à des hommes d'affaires». En effet, selon le vieil adage du management, « on ne peut manager que ce que l'on mesure » ; un nouveau modèle de l'évaluation de la valeur globale des entreprises permettrait de changer les stratégies (la maximisation de la valeur de l'entreprise se ferait sur un périmètre élargi), les comportements des managers et des dirigeants, le choix des investisseurs et, au final, le modèle économique.

Aujourd'hui, il y a multiplication des labels et des agences de notations partout dans le monde. La crédibilité et l'indépendance de ces institutions est parfois floue. Elles rendent de façon relativement parcellaire et/ou imparfaite la réalité qu'elles veulent appréhender. Elles répondent imparfaitement à la question de déterminer la vraie valeur de l'entreprise dans un contexte international.

Il appartiendra au politique et à la gouvernance mondiale d'encadrer, de structurer et d'organiser ces mouvements spontanés. On peut considérer que ce serait un service de la gouvernance mondiale pour tous les acteurs de la mondialisation.

Deux axes principaux d'actions seront nécessaires :

1. S'assurer que les méthodes d'évaluation de la valeur globale des entreprises soient équitables entre les secteurs d'activités et les géographies, et praticables/comprises par les parties prenantes (entreprise, investisseurs, gouvernements, ONG, syndicats, etc.).

2. Promouvoir une structure mondiale de notation de la valeur globale des entreprises qui soit indépendante, crédible auprès des acteurs (entreprise, investisseurs, gouvernements, etc.) et sans conflit d'intérêt structurels. Un de ses rôles serait de définir et mesurer la valeur globale des entreprises qui le souhaitent, de catalyser les bonnes pratiques et d'aider les entreprises, les gouvernements et investisseurs, à franchir une étape.

Proposition n° 10
Promouvoir la création sous l'égide des institutions internationales existantes (FMI, OIT) d'une agence de notation de la valeur globale des entreprises multinationales.

Rémunérations : stock-options sous condition

Le débat est reparti sur les stock-options des dirigeants.

La plupart des législations imposent maintenant que les stock-options et les actions gratuites émises au profit du management des firmes soient soumises à des conditions de performance. C'est aussi le cas en France, depuis l'année dernière. Ces conditions sont liées à des mesures de la performance financière de l'entreprise, dans lesquelles sont prises en compte la croissance du chiffre d'affaires, le résultat net et le cours de la Bourse. Certaines entreprises réfléchissent donc, désormais, à l'inclusion de conditions de performances sociales ou sociétales, telles que la réduction des émissions de CO₂ ou la sécurité au travail. De telles conditions, si elles sont mises en place, peuvent affecter dans un grand groupe les rémunérations à moyen ou long terme d'environ un millier de managers.

Imposer au moins un critère de performance sociale parmi les conditions de performance des stock-options et des actions gratuites des entreprises cotées permettrait d'imposer ces questions, très concrètement, auprès des dirigeants et des conseils d'administration, comités de rémunération et d'audit. À eux, en effet, de traiter de la fixation des performances et d'en rendre compte aux actionnaires.

Seule la réglementation permettra de faire bouger les choses dans ce domaine ; cela s'est déjà vérifié sur la question des quotas hommes-femmes dans les conseils d'administration en France. L'initiative de quelques entreprises isolées ne peut rien changer.

Proposition n° 11 **Déconnecter les stock-options** **des résultats de court terme.**

- Aligner les intérêts des dirigeants d'entreprise avec les intérêts communs, et pas seulement ceux de leurs actionnaires.
- Soumettre les stock-options et les actions gratuites à des conditions de performances sociales ou sociétales.

Traçabilité : la nécessaire expérimentation

L'argumentaire d'Alain Supiot

Dans *L'Esprit de Philadelphie*, Alain Supiot s'arrête sur « l'un des principaux problèmes juridiques posés par la libre circulation internationale des marchandises et des capitaux [...] celui de l'identification des vrais opérateurs économiques ». Lors d'une catastrophe environnementale, par exemple, les personnes physiques responsables peuvent être extrêmement difficiles à identifier. Ce flou s'étend depuis un moment déjà au champ du droit pénal des affaires, et désormais à celui du droit de la consommation, du droit financier et même du droit du travail. La liberté de circulation des marchandises et des capitaux met donc le droit en échec. Alain Supiot envisage deux solutions susceptibles de restaurer, jusqu'à un certain point, la notion de responsabilité sociale de l'entreprise :

- Les entités juridiques constitutives de l'entreprise sont liées par une responsabilité solidaire, sur le mode : « tous ceux qui bénéficient d'une opération économique(...) doivent être considérés comme opérateurs ». Autrement dit, la responsabilité d'une multinationale s'étendrait aux filiales ou aux diverses entités appartenant à un même réseau ou à une même filière. « Le droit commun de la responsabilité offre de grandes opportunités pour obliger les entreprises à répondre de la violation des droits fondamentaux des travailleurs dans les pays où elles délocalisent leurs activités ».

- Deuxième approche : l'organisation de la traçabilité sociale du produit. Là, la responsabilité pèse sur celui qui met le produit en circulation sur un marché. Alain Supiot : « Si le producteur du produit ne peut être identifié, chaque fournisseur en sera considéré comme producteur, à moins qu'il n'indique à la victime, dans un délai raisonnable, l'identité du producteur ou de celui qui lui a fourni le produit. » La filière de production et de distribution d'un produit pourrait donc remonter jusqu'à la personne juridiquement responsable. Ainsi que le précise Alain Supiot, le produit devient instrument privilégié de cette identification. La conception ancienne (« toute chose doit avoir son répondant ») se heurte à l'économie de marché « nettoyée de tout lien personnel ». Elle ne s'applique pas aux conditions sociales ou environnementales de la production d'un objet. Elle est cantonnée, sur la scène internationale, aux dommages liés aux défauts du produit. Mais Alain Supiot estime que « l'obligation de répondre de ses produits pourrait englober leurs conditions de fabrication ». Historiquement, et juridiquement, l'argument peut être étayé : « Le fait que la prise en considération du processus

de fabrication des produits soit obligatoire, quand il s'agit de protéger les droits de propriété intellectuelle, et prohibée quand il s'agit de protéger les droits fondamentaux des travailleurs, est une manifestation supplémentaire du renversement des moyens et des fins intervenu sur le Marché total.»¹

La traçabilité vue du terrain...

Les initiatives de responsabilisation des filières de production sont relativement nombreuses, avec des impacts qui varient beaucoup. Carrefour, notamment à cause d'enjeux très forts liés à l'image du groupe, s'est lancé sur cette problématique il y a plus de dix ans. Sa charte fournisseurs reprend des obligations qui sont toutes contenues dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et les principes de l'OIT (salaires, travail des enfants, travail forcé, liberté d'association, durée du travail, égalité des chances) et le groupe travaille depuis des années avec la Fédération internationale des droits de l'homme. À l'échelon international, on s'organise. En dehors des institutions internationales, en dehors des États, une trentaine d'enseignes principalement européennes et nord-américaines (Ikea, Carrefour, Mark and Spencer, Monoprix, C et A, Walmart, etc.) se sont mises à travailler ensemble, en associant des représentants de la société civile : syndicats, ONG, bureau des partenariats de l'ONU, représentante des travaux menés par l'ONU sur les droits de l'homme dans le travail. Concrètement, un code de référence, des systèmes d'audit, de vérification, de partage des données ont été mis en place. Avec ce *global social compliance program*, ces enseignes sont arrivées à un « consensus sur ce que sont les meilleurs pratiques, et une interprétation commune de ce que sont les conditions décentes en matière d'emploi et d'environnement, et leur mise en pratique », indique Carrefour.

Véronique Discours-Buhot, directrice du développement durable : « On fait signer à nos fournisseurs de premier rang, sur les marques propres du groupe, un engagement pour qu'ils respectent ces principes et pour qu'ils demandent à leurs propres fournisseurs de les respecter également. » Récemment, Carrefour a tenté en Inde de vérifier en direct les fournisseurs des ses fournisseurs. Explication de Véronique Discours-Buhot : « Il n'est pas envisageable pour une société de suivre tous les sous-traitants de ses fournisseurs. Mais il est très important que la responsabilité sociale s'applique en cascade, à tous les niveaux de la chaîne de production. Un acheteur connaît ses fournisseurs mais n'a pas la connaissance de la liste de ceux avec qui travaille ce fournisseur. » Dans les faits, un fournisseur n'est pas légalement tenu de fournir à un client la liste de ses prestataires, cela rentrant dans ses « recettes de fabrication » et dans son propre modèle économique. Il y a des démarches dans lesquelles Valérie Discours-Buhot ne souhaite pas entrer : « À plusieurs reprises, des ONG ou des syndicats nous ont demandé d'intervenir auprès des

1 Alain Supiot, *L'Esprit de Philadelphie*, op. cit., p. 157.

gouvernements locaux pour augmenter le salaire minimum. Par exemple au Bangladesh. Cela n'a pas de sens sur le long terme. Nous n'avons pas la possibilité de gérer l'économie d'un pays»; reste que Carrefour, à deux reprises, avec d'autres acheteurs internationaux, a soutenu des demandes auprès du gouvernement du Bangladesh. Il semble pourtant que ce soient des actions exceptionnelles: «On nous demande plus d'interventionnisme que nous ne voulons et pouvons faire. En permanence. Il y a une carence du côté des gens au pouvoir(...). Il faut rester dans son champ de compétence», dit on chez Carrefour. Véronique Discours-Buhot explique, par ailleurs, qu'en Chine, un système de dialogue salariés-management a été mis en place à défaut de l'exercice d'un droit syndical reconnu: «Toutes les démarches mises en place de façon volontaire par les acheteurs internationaux contribuent, à leur mesure, à la prise en compte du droit humain et des conditions de fabrication dans l'ensemble des pays où nous opérons. Des démarches qui n'aboutiront qu'avec la contribution croisée de tous les acteurs, publics civils et privés.»

... et de la Belgique

Première initiative publique du genre, en octobre 2002 la Belgique lance un label social visant à promouvoir la production socialement responsable, en identifiant les produits fabriqués dans le respect des huit conventions fondamentales de l'OIT sur l'abolition du travail forcé, l'élimination du travail des enfants, la liberté syndicale et l'égalité de traitement. L'initiative se transforme en loi. Et les débats, à cette époque-là, commencent à fuser.

Au sujet des critères d'attribution du label, selon des réactions recueillies à l'époque¹, la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) refuse l'intégration des directives révisées de l'OCDE pour les multinationales, alors que le syndicat belge FGTB (Fédération générale des travailleurs de Belgique) y voit «un droit d'interpellation sur les fusions-restructurations, et des règles pour les entreprises frauduleuses». Certaines ONG veulent refuser le label aux firmes qui exportent des armes ou de l'alcool, alors que la FGTB est prête à accorder le label à un fabricant d'armes si le dialogue social est pertinent. Quant à l'ONG Oxfam-Magasins du monde², elle veut que le label récompense non pas un produit mais une entreprise. Oxfam souligne la difficulté à labelliser des «produits très éphémères, dans la production desquels règnent souvent les pires conditions de travail». Pour les contrôles, cela s'annonce fort complexe. «Jusqu'où aller quand une radio est fabriquée en Chine avec une infime quantité de cuivre importé de la République du Congo?», demande à l'époque le directeur du Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs (Crioc). Il est de fait convenu que les organismes de contrôle sous-traitent leur activité dans les pays concernés³.

1 Novethic, *Le label social belge opérationnel*, 14 avril 2003

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*

Quelques années plus tard, l'enthousiasme est retombé. Les résultats n'ont pas reflété la ferveur des débuts. Seuls quelques produits et services, principalement proposés par des entreprises belges en Belgique, ont été labellisés. La labellisation du produit plutôt que la reconnaissance de l'entreprise semble avoir joué contre l'adhésion au label. Les distributeurs n'étaient pas non plus très enthousiastes; identifier toute la chaîne de production pour des produits qui bougent et qui changent relativement vite leur semblait inapplicable. Les contrôles coûteux et la longueur des procédures n'arrangeaient rien. Enfin pour le public, un label social n'amène pas une amélioration générale des conditions de travail. Et puis, argument impaire, aucun mécanisme de vérification n'est satisfaisant à 100%...

Que conclure de ces trois angles de vue? Les expériences de terrain impliquent une prudence certaine. Mais faut-il considérer que les échanges internationaux ne peuvent pas permettre de traçabilité sociale alors qu'une traçabilité est possible pour les règles d'hygiène dans l'agroalimentaire?... Par ailleurs, cette exigence de traçabilité est déjà présente dans certains accords-cadres... Ne peut-on pas penser nécessaire d'aller au-delà du fournisseur direct pour intégrer toute la chaîne de production?

Finalement, deux principes se répondent: l'un est exprimé par M. Yunus lorsqu'il proclame que la transparence est un point non négociable¹. L'autre est souligné par d'autres acteurs de terrain qui craignent un effet pervers: les producteurs les plus fragiles ne risquent-ils pas d'être ainsi exclus des flux commerciaux? Ne va-t-on pas renforcer la césure entre le travail formel et le vaste monde du travail informel? Mais, à l'inverse, peut-on se satisfaire d'un type de responsabilité sociale où les grandes multinationales afficheront leur plein respect des normes internationales sans se soucier des conditions de travail de leurs fournisseurs?

Depuis juillet 2005, John Ruggie est à l'ONU le représentant spécial chargé des questions «des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises». Il travaille donc sur le respect et la responsabilité de l'entreprise mère par rapport à la chaîne de production. Il estime notamment que c'est de la responsabilité de ces entreprises de mettre en place des processus et politiques qui permettent d'identifier, prévenir ou réduire les impacts à l'encontre des droits de l'homme que peuvent causer leurs activités ou leurs relations; il estime aussi que les entreprises devraient rendre des comptes sur leur comportement en la matière.

Nul ne peut abdiquer la volonté de parvenir à un processus de production qui soit pleinement cohérent et responsable. Il est donc nécessaire de rendre possible une expérimentation dans ce sens, tout en veillant à effectuer une évaluation précise des effets induits.

Il ne faut pas se voiler la face: la tâche est immense et d'une complexité extrême. Ce type d'orientation ne prendra, sans doute, vraiment de l'importance que s'il y a une exigence des consommateurs dans ce sens. Si le citoyen prend le dessus sur le consommateur en cessant de valoriser le seul

¹ Entretien avec l'auteur le 7 octobre 2010, voir contribution en annexe.

prix de vente pour prendre en compte toutes les composantes de la production... alors la démarche peut avoir un effet positif. C'est pourquoi, il est de la responsabilité des politiques de rendre cette expérience possible.

Proposition n° 12
Expérimenter la traçabilité du respect
des droits fondamentaux dans la chaîne
de production.

**Réoxygéner
le monde,
en permettant
l'essor d'un
nouveau modèle
d'entreprise :
le *social business***

Un nouveau modèle d'entreprise

Social business. Une expression dont la traduction immédiate – « économie sociale » – renvoie à des formes d'organisation déjà existantes, véritablement foisonnantes et riches de réalisations; en France, par exemple, l'entrepreneuriat social est porté par les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations. En Angleterre ou aux États-Unis, le terme renvoie aux activités du *third sector*, le troisième secteur situé entre celui de l'État et le secteur privé, qui rassemble des initiatives extrêmement diverses (de l'organisation charitable à l'entrepreneuriat social).

Mais il existe une autre interprétation du terme *social business*. Moins bien comprise. Elle renvoie spécifiquement à une espèce nouvelle d'entreprises profondément innovantes, souligne Daniel Hurstel, avocat d'affaires et maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris. Un modèle d'entreprise, dit-il, qui « réoxygène le capitalisme ». Et qui répond à une urgence, dans la mesure où les insatisfactions sociales actuelles ont une limite, au nord comme au sud de la planète.

Muhammad Yunus offre une définition de ce *social business*. En précurseur. On ne présente plus Muhammad Yunus : prix Nobel de la paix en 2006, fondateur de la Grameen Bank qui, depuis 1983, accorde des crédits bancaires aux pauvres parmi les plus pauvres. Aujourd'hui, sa banque accorde des prêts à environ 7 millions de pauvres dont 97% de femmes, dans 78 000 villages du Bangladesh. Pendant vingt-sept ans, Muhammad Yunus a développé des activités de microcrédit tout en lançant des sociétés Grameen, pièce par pièce, comme un réseau, pour répondre aux besoins des villageois bengalais (Grameen Telecom et Grameen Communications installent des kiosques Internet dans les zones rurales, Grameen Healthcare Services contribue à créer des hôpitaux ophtalmologiques, etc.). Le premier hôpital ophtalmologique s'ouvre en 2007. C'est une structure établie à la façon d'un *social business*: la Grameen Healthcare Services, qui a investi dans cette structure, sera remboursée par l'hôpital de ses dépenses d'investissement mais ne percevra aucun dividende. Tout le mécanisme du *social business* est déjà là. Retraçant l'aventure des sociétés Grameen dans son livre *Vers un nouveau capitalisme*, Mohammed Yunus explique qu'elles représentent une première esquisse du monde du *social business*. Et de ses enjeux.

« Le *social business* est la pièce manquante du système capitaliste. Son introduction peut permettre de sauver le système en lui donnant le moyen de traiter les enjeux globaux qui lui sont actuellement étrangers. Lancer des idées de *social business* est le défi majeur que nous devons relever

aujourd'hui¹», écrivait-il en 2007. Autrement dit, résoudre un problème social par une démarche d'entreprise. Un concept qui peut s'appliquer à des situations fort variées, dans les pays en développement ou dans les pays développés, confrontés aux problèmes sociaux du chômage et de la marginalisation, dans un contexte de crise économique et financière.

Le *social business* selon Muhammad Yunus repose donc sur un modèle classique d'entreprise qui emploie des travailleurs, vend des produits et des services à des clients, qui existe sur un marché et rend compte de ses charges et de ses recettes. C'est une entreprise qui vise à résoudre des problèmes sociaux ou environnementaux. Et, c'est là sa spécificité, contrairement à l'entreprise classique, les actionnaires ne touchent pas de dividendes. Il n'y a pas de partage de bénéfices. Tous les profits réalisés sont réinvestis dans l'entreprise. Le profit n'est donc plus une finalité ; il devient un moyen. La finalité, elle, est sociale. Les actionnaires ne feront que récupérer leur mise initiale après un temps donné. Pour eux, la maximisation du profit est remplacée par un bénéfice social, c'est-à-dire par la capacité de l'entreprise à traiter le problème social auquel elle s'attaque.

Dans les années à venir, Muhammad Yunus envisage le développement de deux types de *social business* : le premier existe déjà, il vient d'être évoqué ; il concerne donc des entreprises qui cherchent à faire fructifier des avantages sociaux plutôt qu'à maximiser le profit des actionnaires. Ce type de *social business* peut mettre sur le marché des produits alimentaires peu cher adaptés aux carences alimentaires des pauvres ; il peut fournir des soins médicaux ou des logements. Il peut traiter des problématiques liées au chômage ou à la sécurité alimentaire. L'autre profil de *social business* défini par M. Yunus renvoie à de petites entreprises dont le but n'est pas forcément de traiter de problèmes sociaux. Elles sont sociales, dans la mesure où leurs actions sont détenues par des pauvres, et en cela entrent dans la catégorie du *social business*.

Le *social business* est intrinsèquement lié à l'économie de marché et Muhammad Yunus insiste beaucoup sur ce point : « Un *social business* n'est pas une organisation charitable. C'est une entreprise au sens plein du terme. Elle doit couvrir l'ensemble de ses coûts tout en atteignant son objectif social(...) Qu'un *social business* soit d'abord une entreprise est ce qui permet de le définir et de qualifier son impact sur la collectivité². » Pour être qualifiée de *social business*, l'entreprise doit être capable de couvrir complètement ses coûts, ajoute-t-il. Tant qu'elle se repose sur des dons ou des subventions, elle fait partie du secteur caritatif ; mais dès qu'un projet de cette nature parvient à couvrir ses coûts de façon pérenne, il accède à un autre monde : celui des entreprises. Ce n'est qu'alors qu'il deviendra un *social business*, conclut-il. À l'époque où se lançait une *joint venture* entre Grameen et Danone, s'était posée la question du type de personnes dont le projet aurait besoin pour être géré au mieux. Yunus se souvient avoir expliqué que le recrutement pour un *social business* était identique à celui de n'importe quelle entreprise : « C'est

1 Muhammad Yunus, *L'Avenir du capitalisme*, Le Livre de poche, 2009, p. 27.

2 *Ibid.*, p. 52.

la même chose. Vous voulez avoir la meilleure personne pour faire le job et vous la payez au salaire du marché.» Daniel Hurstel précise : « Il faut faire évoluer le capitalisme de l'intérieur. Et le *social business* appartient à l'économie capitaliste. S'il ne se développe pas pour ce qu'il est, il n'attirera pas les bons candidats. »

Au-delà de la vision de Muhammad Yunus, des définitions du *social business* commencent à émerger lentement. Daniel Hurstel en recense plusieurs dans son livre *La Nouvelle Économie sociale*. L'une des plus percutantes est celle de la School for Social Entrepreneurs, à Londres qui stipule que le *social business* « vise celui qui opère de manière entrepreneuriale mais pour le bien public ou d'une collectivité plutôt que pour s'enrichir ». Une autre définition citée émane du département du Commerce et de l'Industrie du Royaume-Uni : « Une entreprise sociale est une activité commerciale poursuivant, de manière prépondérante, un objectif social dont les surplus sont principalement réinvestis dans le projet ou versés à la communauté ; il n'est pas conduit par la recherche d'un profit à maximiser dans l'intérêt des actionnaires. » L'OCDE, enfin, définit l'entreprise sociale comme « une activité privée menée dans l'intérêt général, organisée sur la base d'une stratégie entrepreneuriale, dont l'objet principal n'est pas de maximiser le profit mais d'atteindre certains buts économiques et sociaux et qui a la capacité d'apporter des solutions innovantes aux problèmes d'exclusion sociale et de chômage ».

Un enjeu politique : donner une place économique à l'altruisme

Plusieurs postulats alimentent la réflexion de M. Yunus justifiant le rôle-clé que devrait jouer désormais le *social business*.

– La distribution des incroyables richesses générées par la mondialisation ne profite évidemment pas à tout le monde. Les inégalités entre les pays et à l'intérieur des pays continuent de progresser. La progression de points de PIB dans un pays donné, au sein des pays émergents, par exemple, traduit l'augmentation de la richesse au niveau national mais génère de nouveaux clivages entre les bénéficiaires de cette richesse et ceux qu'elle n'atteint pas encore. Les objectifs du Millénaire définis par l'ONU en 2000 avaient prévu de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Les résultats sont pour l'instant mitigés. « La mondialisation peut apporter plus de bénéfices aux pauvres que n'importe quel système alternatif. Mais elle doit être surveillée et encadrée parce qu'elle recèle un potentiel de destruction très important ¹ » avertit Muhammad Yunus.

1 *Ibid.*, p. 28.

La dernière crise de 2007-2008 démontre, par ailleurs, que la création même de richesse est incertaine. Du reste, cette crise a eu pour effet de faire basculer des millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté.

– Le libre marché mondial opère en fonction des objectifs financiers de la fraction la plus riche.

– Les gouvernements, pour différentes raisons, ne peuvent pas à eux seuls traiter les problèmes sociaux. Les ONG et les fondations non plus. Les institutions multilatérales, comme la Banque mondiale, appréhendent le problème en se concentrant surtout sur la recherche de la croissance. L'erreur d'interprétation, selon M. Yunus, est majeure. Il est capital de considérer les pauvres comme des créateurs d'emplois et des entrepreneurs (une étude de la Banque mondiale de mars 2009 mentionne cependant que le premier facteur de sortie de la pauvreté est l'initiative individuelle). Les grandes entreprises, enfin, même les mieux attentionnées, se heurtent bien souvent à un moment ou à un autre à la question de la maximisation du profit à l'égard de leurs actionnaires.

M. Yunus croise ces observations avec une autre, portant sur une faille profonde du capitalisme. Selon lui, le système capitaliste n'offre qu'une vision fragmentaire de l'homme. Unidimensionnelle, car centrée sur la recherche exclusive de la maximisation du profit. «La théorie du libre marché souffre d'une «défaillance de conceptualisation, d'une incapacité à saisir l'essence même de l'être humain¹», dit-il. «Les multiples facettes de nos personnalités indiquent que toutes les entreprises ne devraient pas se consacrer au seul objectif de maximisation du profit». À la recherche systématique de la réussite, mesurée par un seul indicateur, le profit, Muhammad Yunus développe l'idée que l'être humain peut mettre la même énergie au service de causes désintéressées².

À cet égard, la crise économique et financière de 2007-2008 pourrait bien jouer un rôle de catalyseur dans le développement de projets de *social business*. Daniel Hurstel énumère plusieurs raisons : réduction massive des dons et des possibilités de financement par dette ; prise de conscience plus aiguë des problèmes sociaux, qui n'épargnent pratiquement plus personne ; augmentation des candidats désireux de lancer de nouveaux projets ; remontée du chômage chez les jeunes... La dernière crise en date renforce le sentiment que le système économique actuel, loin d'aboutir à la prospérité pour tous, creuse au contraire les inégalités et génère l'exclusion. Daniel Hurstel cite un sondage réalisé en janvier 2009 pour la Fédération française de la franchise et Franchise Expo Paris, qui précise qu'un tiers des personnes interrogées ont envie de se mettre à leur compte. Raison majeure évoquée : la «possibilité d'exprimer pleinement ses compétences». Une spécialiste

1 *Ibid.*, p. 49.

2 Jean-Luc Perron (Managing-Director, Grameen-Crédit Agricole), ne dit pas autre chose. Il estime que la dimension altruiste qui existe chez tout individu peut se traduire dans un contexte économique au travers d'un profil nouveau d'entreprise dont les actionnaires se donnent pour but un bénéfice social pour les plus pauvres et non un bénéfice financier pour eux-mêmes.

en ressources humaines en rajoute: «Beaucoup de cadres désabusés qui restent aujourd’hui dans leur entreprise pour la sécurité de l’emploi, déplorent une course à la performance dénuée d’âme. Ils sont en sous-régime. En fait ils seraient prêts à s’impliquer professionnellement bien au-delà, dans un environnement qui affiche de vraies valeurs.» Frédéric Dalsace est titulaire de la chaire Danone Social Business/entreprises et pauvreté, à HEC. En 2008, 34 élèves participaient au programme. Ils étaient 80 en 2009. «En 2010, je ne serais pas étonné qu’il y en ait 100 ou 120. C’est impressionnant. Les étudiants me disent systématiquement deux choses: “enfin!” et “merci pour votre courage!”».

«L’investissement sur l’innovation sociale est clé» souligne Arnaud Maurot, qui dirige l’association Ashoka en France. Ashoka finance des entrepreneurs sociaux innovants en France et un peu partout dans le monde. Les projets financés n’appartiennent pas à la sphère du *social business*, selon les définitions développées plus haut. Mais «il n’est plus temps de se poser des questions existentielles. On a besoin que les gens bossent et que cela marche» dit Arnaud Maurot. Une démarche qui s’intègre parfaitement dans le contexte économique actuel. «Une entreprise privée vend des bouteilles d’eau. Un entrepreneur social va essayer lui de comprendre pourquoi la personne a soif», dit-il. On entre selon lui dans une zone grise, où les motivations de tout le monde vont devoir être prises en compte et acceptées, l’enjeu étant de créer de la valeur sociale et économique. Les gouvernements auront tout à y gagner car «*in fine* ce sont des économies qu’ils feront sur tout un tas de problèmes sociaux qu’ils n’auront plus à gérer».

Évoluant dans une sphère à coté de celle du *social business*, l’économie sociale en France rassemble un ensemble disparate d’initiatives relevant de trois catégories juridiques: les associations, les mutuelles et les coopératives. Cet ensemble représente de l’ordre de 10% du PNB français.

Les modèles de croissance et de développement macro-économique ont montré leurs limites, ajoute Daniel Hurstel, et il devient essentiel de prendre en compte l’importance du microdéveloppement. Dans cette galaxie «le social business est un acteur de plus» poursuit Daniel Hurstel. Il indique que cette équation a été particulièrement bien intégrée au Royaume-Uni, où les nouvelles formes d’entreprises sociales sont des partenaires souples «de l’État pour remplir celles de ses missions qui demandent des structures modestes et une connaissance intime du “terrain”¹».

1 Daniel Hurstel, *La Nouvelle Économie sociale*, Odile Jacob, p. 62.

Le mouvement est déjà lancé

L'idée du *social business* chez Muhammad Yunus s'est nourrie de l'aventure de la Grameen Bank. En créant en 1983 sa banque dédiée aux pauvres, il décidait de donner une existence économique à des populations invisibles – inutiles, même – aux yeux des financiers. L'idée de Yunus était de prêter sans réclamer de garantie ou d'historique de crédit. Depuis ses débuts, la banque a distribué des prêts pour un montant supérieur à 6 milliards de dollars. Le taux de remboursement serait de l'ordre de 98,6%. La Grameen Bank, dit Yunus, réalise habituellement un profit. Elle n'aurait pas eu recours à des dons depuis 1995. Encore un élément : Yunus estime que 64% de ceux qui ont été les emprunteurs de la Grameen pendant au moins cinq ans ont dépassé le seuil de pauvreté. Il insiste sur un fait essentiel : « Il n'y a pas de place dans la littérature économique pour les gens qui gagnent leur vie grâce à un travail indépendant, en créant des biens et des services qu'ils vendent directement à ceux qui en ont besoin. Mais dans le monde réel, c'est ce que font les pauvres. » Ce qui manque à ces familles pratiquant l'économie informelle, ce sont les outils économiques dont ils ont besoin pour rendre le travail le plus productif possible.

Par la suite la Grameen Bank a étendu ses activités, sous forme de sociétés engagées sur des problèmes sociaux concrets et très divers : fourniture de garanties de prêts pour les petites entreprises, fabrication de produits électroniques, services de santé pour les pauvres, etc. En tout vingt-cinq entreprises qui ont aidé Yunus à élaborer son concept de *social business*, même si toutes les entreprises Grameen ne remplissent pas les caractéristiques du *social business*.

Parmi ces sociétés, se comptent plusieurs *joint ventures*. Grameen-Danone est le plus connu de ces projets. Dans son livre *L'Avenir du capitalisme*, Muhammad Yunus retrace son incroyable rencontre en octobre 2005 dans un restaurant parisien avec Frank Riboud, le PDG de Danone. Ce jour-là, Frank Riboud prit une décision importante, se souvient Yunus : « il décida de participer à une entreprise qui ne rapporterait pas d'argent à Danone, mais qui contribuerait à améliorer le régime des enfants pauvres dans une région du Bangladesh¹ ». Il fut décidé de créer un *joint venture* dont les deux partenaires détiendraient 50%, et que les bénéfices seraient quasi totalement réinvestis. La moitié du capital initial serait apporté par le groupe Danone, l'autre par les entreprises Grameen. Dans la corbeille de mariage, Danone apportait son expérience en matière de production et de marketing et Grameen sa connaissance étroite du terrain local. Pour une multinationale comme Danone, la donne était complètement nouvelle, avec un changement radical des modes de pensée.

1 Muhammad Yunus, *L'Avenir du capitalisme*, op. cit., p. 16.

Grameen Danone Foods Limited, Bangladesh

Grameen Danone Foods Limited (GDFL) est une social business joint venture (première au monde de ce type) entre le groupe Danone, l'un des leaders mondiaux de l'industrie agroalimentaire, et la Grameen Bank de Muhammad Yunus, inventeur du microcrédit et prix Nobel de la paix. Ce social business a développé un yaourt à forte valeur nutritionnelle («shokti+»: yaourt qui rend fort) destiné aux enfants, à prix abordable pour les consommateurs à faibles revenus (0,05 € par produit). Créée en mars 2006, l'activité démarre en février 2007 autour de l'usine de Bogra située au nord de la capitale du Bangladesh.

Le modèle opérationnel est un modèle de proximité (circuits courts): en amont par les conditions d'achat (achat quotidien, paiement cash, prix stable) du lait aux petits fermiers (340 en sept. 2010) et en aval par l'implication d'entrepreneuses locales dans un réseau de distribution en porte-à-porte (534 en sept. 2010) permettant d'atteindre les consommateurs des zones rurales les plus reculées et améliorer la situation financière de la vendeuse.

Dans le cadre de ce projet, Grameen Danone a tissé des liens forts avec l'ONG Gain qui finance une étude dont l'objectif est de mesurer l'impact sur la santé des produits développés (résultat décembre 2010) ainsi qu'avec l'ONG Care avec qui la structure développe, en parallèle de sa propre distribution, un modèle de distribution de vendeuses en porte-à-porte multimarques distribuant entre autres les produits GDFL.

Depuis le démarrage du projet, plus de 33 millions de shokti+ ont été consommés par des enfants malnutris. Près de 100000 shokti+ sont consommés chaque jour par des enfants entre 3 et 8 ans souffrant de malnutrition.

L'entreprise prévoit de se déployer sur l'ensemble du Bangladesh. Dans la vision initiale forgée en 2006, 50 micro-usines devaient voir le jour d'ici 2020 avec une capacité unitaire annuelle de 3000 T, permettant de couvrir les besoins des 150 millions d'habitants du Bangladesh. Le business plan actualisé en 2010, à l'épreuve de la réalité des opérations, prévoit maintenant un rythme plus réaliste et des unités de production de capacité double de celle de Bogra afin d'optimiser les coûts: une deuxième usine en 2011, une troisième en 2013. Ces trois usines auront au total une capacité de production équivalente à cinq usines de Bogra produisant pour tout le pays. Le modèle s'équilibrera en 2012, le volume des deux usines étant nécessaire à l'absorption des coûts fixes. Le modèle Grameen Danone inspire déjà des entrepreneurs dans le monde entier, et cet élan d'autres porteurs est au cœur de la volonté de réplication du modèle.

Depuis, Grameen (Grameen Healthcare, filiale de Grameen Bank) a créé en mars 2008 un *joint venture* avec Véolia Eau : l'enjeu était de procurer de l'eau potable aux populations pauvres dans des zones du Bangladesh où les nappes phréatiques sont contaminées à l'arsenic. Une première usine de traitements des eaux a été inaugurée en juillet 2009 à Goalhari ; l'ensemble du projet cible 100 000 habitants, mais pour l'instant la première réalisation (usine plus réseau de distribution) concerne 40 000 villageois. Les habitants viennent chercher l'eau à dix-sept bornes-fontaines placées le long d'un réseau de distribution. L'eau est achetée au prix de 0,25 centimes d'euros le litre. Environ cinquante fois moins cher que l'eau minérale en bouteille disponible sur les marchés. Pour une famille moyenne de Goalhari, l'achat de cette eau à bas prix représente environ 2% de son revenu mensuel moyen.

Le modèle Grameen Véolia Water diffère de celui mis en place entre Grameen et Danone. Mais il fonctionne sur le principe « pas de pertes, pas de dividendes » cher à M. Yunus et les profits seront réinvestis dans l'amélioration du projet ou la réalisation de projets analogues (Grameen Veolia Water cible un équilibre économique à Goalhari en 2014). Pour expliquer son engagement – Véolia a investi environ 130 000 euros pour l'instant sans compter les coûts de développement et de transfert de savoir-faire –, l'entreprise présente les Objectifs du Millénaire pour le Développement comme cadre de référence. « L'accès à l'eau des pauvres dans le monde rural est une nouvelle aventure ; jusqu'à maintenant on avait surtout développé de solutions en milieu urbain » explique Eric Lesueur, directeur du projet Grameen Veolia Water.

En Europe, la Grande-Bretagne fait partie des pays qui ont créé un environnement très favorable au développement du *social business*. Riche d'une longue tradition d'activités « charitables », le pays n'avait pas de réglementation adaptée. Comme le rappelle Daniel Hurstel, « Tony Blair, alors Premier Ministre, a commandé un rapport visant à moderniser la loi et à permettre aux “organisations charitables” d'être plus innovantes et plus efficaces¹ ». Le rapport commandé par Tony Blair finit par aboutir au Companies Act de 2004, conduisant à la création des *community interest companies*, ou encore CIC. L'idée étant de créer un nouveau statut de société pour les projets de *social business*, et, précise Daniel Hurstel, d'adopter une « marque » que les CIC puissent produire pour convaincre du but social de leurs activités. À noter que ces CIC offrent un léger retour sur investissement, plafonné.

La loi de 2004 a porté ses fruits. En février 2009, environ 2500 CIC étaient répertoriées et leur nombre progresserait au rythme d'environ 80 nouvelles CIC par mois... L'an dernier, c'est le service de santé publique de Manchester qui se serait transformé en CIC détenue par des médecins...

1 Daniel Hurstel, *La Nouvelle Économie sociale*, op. cit., p. 135.

La Grande-Bretagne expérimente le social business

En Grande-Bretagne, on les appelle les CIC, «community interest companies». Cinq ans après la création d'un statut spécifique pour ces organisations menant à bien des projets de social business, 3888 CIC ont été enregistrées (au 30 juin 2010) auprès d'un service spécialement conçu pour l'occasion.

Les CIC ont pour mission d'agir dans l'intérêt de la communauté prise dans son ensemble, ou pour un groupe déterminé. La validité de la définition de ce groupe doit être entérinée par un «Regulator», personnalité indépendante dont le département vérifie, encadre et contrôle les CIC, et assure la promotion de cette «marque». Jaci Lewis travaille au sein du bureau de ce Regulator. Elle explique que le but de ces entreprises est de soutenir, faciliter, aider, voire même divertir les gens dans leur vie de tous les jours. Cela peut se concrétiser par la création d'un centre d'accueil de jour pour personnes âgées, d'une entreprise de recyclage, d'une société aidant les mères au foyer à se rapprocher d'une activité économique, ou d'un musée. Daniel Hurstel cite l'exemple d'une île du nord-est de l'Ecosse qui ne bénéficiait plus de liaison bateau avec le continent. Des habitants de la région se sont alors regroupés pour fonder une CIC, the Isle of Skye Ferry, afin d'acheter un bateau pour poursuivre la liaison. Un don de la loterie nationale en a facilité la réouverture. L'objectif social de la CIC, dans ce cas, était double : maintenir la ligne de ferry dans l'intérêt de la communauté et développer le tourisme sur place. Cette liaison serait la seule dans cette partie de l'Ecosse à ne pas être subventionnée par les pouvoirs publics; les revenus aujourd'hui proviennent principalement de la vente de tickets, et les profits sont réinvestis.

Daniel Hurstel insiste sur les contraintes de transparence relativement élevées en matière de CIC. Celles-ci doivent rendre publique un rapport annuel spécifique pour démontrer notamment qu'elles remplissent bien des obligations sociales. Le rapport doit aussi préciser les transferts d'actifs, les dividendes payés, les taux d'intérêt relatifs aux dettes,...

Les CIC peuvent, dans certains cas liés à leur constitution propre, proposer un retour sur investissement. Tout dépend donc de leur statut: Jaci Lewis explique qu'elles peuvent être des sociétés limited by guarantees ou limited by shares. Dans le premier cas, si la société est exclusivement limited by guarantees, elle n'a pas de capital social. Ses bénéfices éventuels ne peuvent être distribués. Par contre la CIC limited by shares peut, sous certaines conditions, distribuer des dividendes à ses membres, mais dans un cadre limitatif.

Jaci Lewis insiste sur un élément fondamental de la CIC : l'asset lock, littéralement le verrouillage des actifs. En 2004, la réglementation a été façonnée pour permettre aux CIC de réaliser des bénéfices tout en poursuivant un but social, mais en garantissant toutefois que les actifs étaient verrouillés. Explication de Daniel Hurstel: l'idée est de protéger la communauté ou le groupe bénéficiaire des services d'une CIC, en limitant le retour sur investissement des membres de ladite société à un niveau que le Regulator considère raisonnable.

Des dividendes conditionnés et plafonnés

Pour atteindre son objectif social, le *social business* innove dans plusieurs dimensions : innovation produit, innovation dans le processus de production, innovation dans les méthodes et les circuits de distribution. Et dans le financement.

À l'origine de Grameen Danone, un des enjeux majeurs fut d'emporter l'adhésion. Il s'agissait pour Danone de pouvoir allouer des fonds sans s'opposer aux actionnaires de la société. La solution a surgi sous la forme « d'un fonds de placement avec une mission particulière, en donnant aux actionnaires de Danone le choix de le rejoindre s'ils le désiraient et en leur indiquant exactement ce qu'ils pouvaient en espérer », décrit M. Yunus. Ce fonds de placement fut donc créé sous forme de Sicav : la Sicav Danone Communities. 90% des actifs furent placés en instruments du marché monétaire dégagant un rendement prévisible. Les 10% restants furent investis dans des activités à caractère social, qui ne devaient produire aucune rémunération. Ensemble ces deux parties devaient fournir aux actionnaires un rendement proche de celui du marché. Les autorités françaises de régulation et les responsables de la place boursière française donnèrent leur feu vert.

Pour Muhammad Yunus, le fonds « Danone Communities » se rapproche fortement du concept de *social business* tel que défini par lui. Si le fonds n'avait fourni aucune rémunération, toutefois, au lieu des 2 à 3% prévus, il aurait parfaitement traduit son idée. « Quoi qu'il en soit, ce fonds constitue un moyen innovant pour faire financer par le marché boursier existant des *social business* » assure M. Yunus. Géré par le Crédit Agricole, « Danone Communities » draine les placements des actionnaires Danone, des investisseurs institutionnels (20 millions d'euros), et des particuliers (8 millions d'euros).

Un débat a émergé par la suite sur le plafonnement minimum des dividendes offerts par la Sicav. Si M. Yunus a regretté dans une certaine mesure le rendement à 2-3%, plusieurs spécialistes du *social business* estiment, eux, qu'une rémunération minimum est indispensable à plus d'un titre. « Il faut que ce soit plafonné », explique Daniel Hurstel, mais en même temps « si on ne rémunère pas le capital, c'est du don ». En l'occurrence, le point central est de garder la caractéristique de ce nouveau modèle entrepreneurial en soulignant deux particularités :

- La première étape avant d'envisager distribuer des dividendes est de vérifier la réalisation de l'objectif social. Il doit y avoir une conditionnalité : sans objectif atteint, pas de dividendes.

- La seconde étape est de fixer un plafond aux dividendes. Dans certains cas, le rendement pourra être de 0%, il s'agira finalement d'une utilisation entrepreneuriale de fonds mis à disposition. Une nouvelle forme de philanthropie par l'actionariat. Dans d'autres cas, les rendements pourront être plafonnés au niveau de l'inflation ou à inflation + 1% ou + 2%.

À ce stade, la définition du plafond n'est pas fixe. M. Yunus attache une particulière attention à des dividendes à 0% mais on peut concevoir que ces situations symboliques n'ont pas vocation à bloquer la définition. L'essentiel en termes de nouveau modèle est de montrer qu'il existe un modèle économique d'entreprise qui refuse la course aux profits.

De nombreux observateurs ont souligné que la récente crise financière découlait d'une excessive pression faite sur les entrepreneurs pour les astreindre à des taux de rentabilité qui imposaient un mode de gestion et de management ni durable ni responsable ni humain. Comme le souligne par exemple Franck Riboud : « Pendant de nombreuses années (...), il était admis qu'une entreprise cotée avait pour seule finalité de générer une valeur maximale et toujours croissante pour ses actionnaires. Cette conception étroite du rôle de l'entreprise nous a conduits dans l'impasse, et c'est pour moi une des leçons majeures de la crise¹. »

Il y a une dimension d'exemplarité qui ne doit pas être sous-estimée. Lorsque les entreprises de *social business* seront lancées et équilibrées, lorsque l'on mesurera le service rendu à la société par ces entrepreneurs, ces salariés et ces actionnaires, une comparaison citoyenne sera possible. En soi, un modèle n'est pas censé chasser l'autre modèle mais il le poussera à justifier sa durabilité. Il ne s'agit pas de penser qu'un retour sur investissement à deux chiffres est problématique en soi, car il reste des situations où la valorisation du risque nécessite ce type de valorisation. Mais il ne doit plus être possible de justifier tous les excès sans demander d'explications en termes de responsabilité globale.

Une autre question à régler est celle du rôle crucial des études d'impact et leur financement. « Mesurer l'impact du *social business* sera essentiel pour qu'il grandisse » souligne Emmanuel Marchant chez Danone Communities ; « la France ne possède pas de définition du *social business* sauf celle restrictive d'« entreprise solidaire » qui définit le *social business* par sa structure et son organisation, et pas par son impact » poursuit-il. La mesure de la performance est complexe à effectuer pour une entreprise sociale. Beaucoup plus difficile, évidemment, que pour une entreprise traditionnelle. Daniel Hurstel : « Prenons l'exemple d'un service se rapportant au sport pour les personnes âgées. Généralement on considère que l'activité sportive pour les personnes âgées est bénéfique. Mais comment en mesurer le bénéfice ? Par le nombre de clients de la société ? (...) Par l'allongement de

¹ Franck Riboud, « La crise impose de repenser le rôle de l'entreprise », *Le Monde*, 3 mars 2009.

leur durée de vie? Par leur degré de plaisir?¹» Mesurer un impact social est donc essentiel, mais extrêmement délicat.

La gouvernance du *social business* s'invente en même temps que le *social business*. C'est une entité nouvelle, entre économie et développement, dont la croissance doit s'appuyer sur une alliance nouvelle d'acteurs de l'entreprise, de l'État, des associations et de la société civile. Pour l'instant, l'État joue un rôle relativement réduit dans le développement du *social business*, sauf à travers les garanties données par l'Agence française du développement (50% des investissements sont garantis en ce qui concerne Danone Communities). La France, dans le cadre du grand emprunt, développe un fonds de 100 millions d'euros pour financer des entreprises solidaires françaises qui auront un impact en France. Mais du point de vue financier, le *social business* ne répond pas aux normes classiques du marché. Des financements nouveaux vont devoir être inventés pour lui.

Il existe au moins trois domaines dans lesquels les financements regroupés peuvent jouer un rôle :

- l'appui technique au choix et à la définition des projets, avec une aide notamment en termes d'ingénierie ;
- l'aide au financement de la phase initiale d'amorçage ;
- la réalisation des études d'impact pour montrer une recherche d'évaluation et permettre de préciser la définition du *social business*.

Ces trois types d'aides peuvent contribuer à mieux définir les spécificités de ce modèle encore en gestation. Il peut être envisageable d'utiliser des fonds tant publics (financements ciblés ou utilisation des financements de l'Aide publique au développement) que privés (mécénat d'entreprise, apports par des fondations ou des dons de personnes privées, partenariats d'entreprises...).

Proposition n° 13
Créer un fonds regroupant
des capitaux publics et privés
pour multiplier les entreprises
de *social business* dans le monde.

- Faire que la France soit en tête de l'innovation pour porter ce nouveau modèle économique.

1 Daniel Hurstel, *La Nouvelle Économie sociale*, op. cit.

Une autorité politique pour la gouvernance de l'universalisation

La prochaine forme de gouvernance mondiale devra promouvoir l'émergence d'une autorité politique qui assure la civilité dans les échanges, en intégrant plusieurs phénomènes nouveaux :

- le déplacement du centre de gravité de l'économie mondiale,
- les aspirations et le rôle grandissants de la société civile,
- la résurgence globale des « valeurs » propres à chaque civilisation,
- l'urgence de donner un sens humain à la mondialisation, c'est-à-dire garantir à tout homme des conditions de vie dignes, proportionnées à la condition générale de son pays ou de sa région.

Cette nouvelle forme de gouvernance est appelée à accélérer le passage de la globalisation à l'universalisation.

Une autorité universelle et légitime

Pour reprendre les termes de Pascal Lamy¹, la gouvernance mondiale distingue une fonction de « leadership », exercée par le G20 et des fonctions de « légitimité » et de « mobilisation des ressources ».

Pour ce qui concerne donc la coordination assurée par la réunion des chefs d'États, il est clair que l'ouverture aux pays émergents a permis de sortir d'une logique de « club occidental » qui n'était plus en adéquation avec les problèmes à traiter ni avec la nouvelle géographie de l'économie mondiale. Cependant, autant le glissement du G20 des ministres des Finances vers un G20 de chefs d'État pouvait s'entendre dans un contexte de crise financière aiguë, autant sa persistance en l'état ne permettra pas de donner une légitimité aux orientations posées sur d'autres sujets (pourtant nécessaire).

Parallèlement, le maintien du G8 ne va pas sans provoquer des tensions malsaines qui découlent de l'impression que la logique oligarchique du G20, reste durablement accompagnée d'une logique aristocratique dans le G8².

À l'heure de l'interdépendance, cette double configuration est un gage donné à la puissance, alors que tout démontre que celle-ci est devenue impuissante...

Pour passer de l'urgence de la gestion de crise au leadership politique, il est indispensable de poser une légitimité qui dépasse la prise en compte du PIB et de la population.

Autant cette fonction de leadership est nécessaire, autant elle ne deviendra une autorité légitime et universelle qu'en élargissant le groupe et en le développant. Si l'idée, soutenue par ce rapport, qu'il est urgent de gérer collectivement la dimension sociale de nos économies, venait à s'imposer, il sera incontournable d'élargir la table de décisions pour passer du G20 au G25.

Plus encore, il faudra veiller à ce que les nouveaux pays intégrés à la discussion et à la prise de décision, soient, au moins pour certains d'entre eux, des pays pauvres. Nous ne sortirons d'un clivage haut/bas qu'au prix d'une participation aux négociations des pays les plus touchés par la pauvreté.

Pour promouvoir une gouvernance universelle, il n'est plus possible de fonctionner avec une forme de « consensus », porté par quelques

1 Lors de l'Université du Medef, septembre 2010.

2 Selon les termes de Bertrand Badie, entretien avec l'auteur du 14 octobre 2010.

pays, mais mis en œuvre par les institutions internationales dans d'autres pays qui n'ont jamais pu participer à la définition des règles dites d'ajustement.

Il est donc aussi indispensable de mettre une cohérence entre les pays rassemblés dans le cadre des réunions de chefs d'État et ceux représentés par les institutions de Bretton Woods.

De ce fait, il semble préférable que les vingt-cinq pays invités aux réunions de chefs d'État puissent, au moins pour certains, être les représentants de circonscriptions régionales et/ou des organisations régionales ou économique-politiques existantes.

Proposition n° 14
Assurer une plus grande légitimité
en passant du G20 au G25.

- Mettre les pays pauvres autour de la table en intégrant cinq pays supplémentaires.

Une autorité politique universelle

La volonté d'asseoir la légitimité du G25 autour de la réunion des chefs d'État nécessite une réorganisation parallèle des institutions internationales.

À cet égard, il ne semble plus possible de garder une dichotomie profonde entre le système démocratique (1 État = 1 voix) de l'ONU et le fonctionnement censitaire des institutions de Bretton Woods (1 dollar = 1 voix).

La nécessité d'intégrer davantage les pays pauvres aux prises de décision doit s'accompagner d'une refonte générale des systèmes de pondération pour donner plus de place aux logiques géographiques (zones régionales) et aux réalités démographiques.

Ainsi, dans le même ordre d'idées, il est nécessaire de revoir les circonscriptions prises en compte pour la représentation des conseils d'administration du groupe Banque mondiale (voir *infra*) et du FMI. La représentation pour certaines circonscriptions aboutit actuellement à des regroupements pour le moins originaux.

Par exemple, la Suisse (associée à son suppléant la Pologne) représente l'Azerbaïdjan, la République du Kirghizistan, la Serbie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan.

Dans le même temps, l'Espagne supplée au Venezuela pour représenter le Nicaragua et le Costa Rica et d'autres États d'Amérique du Sud...

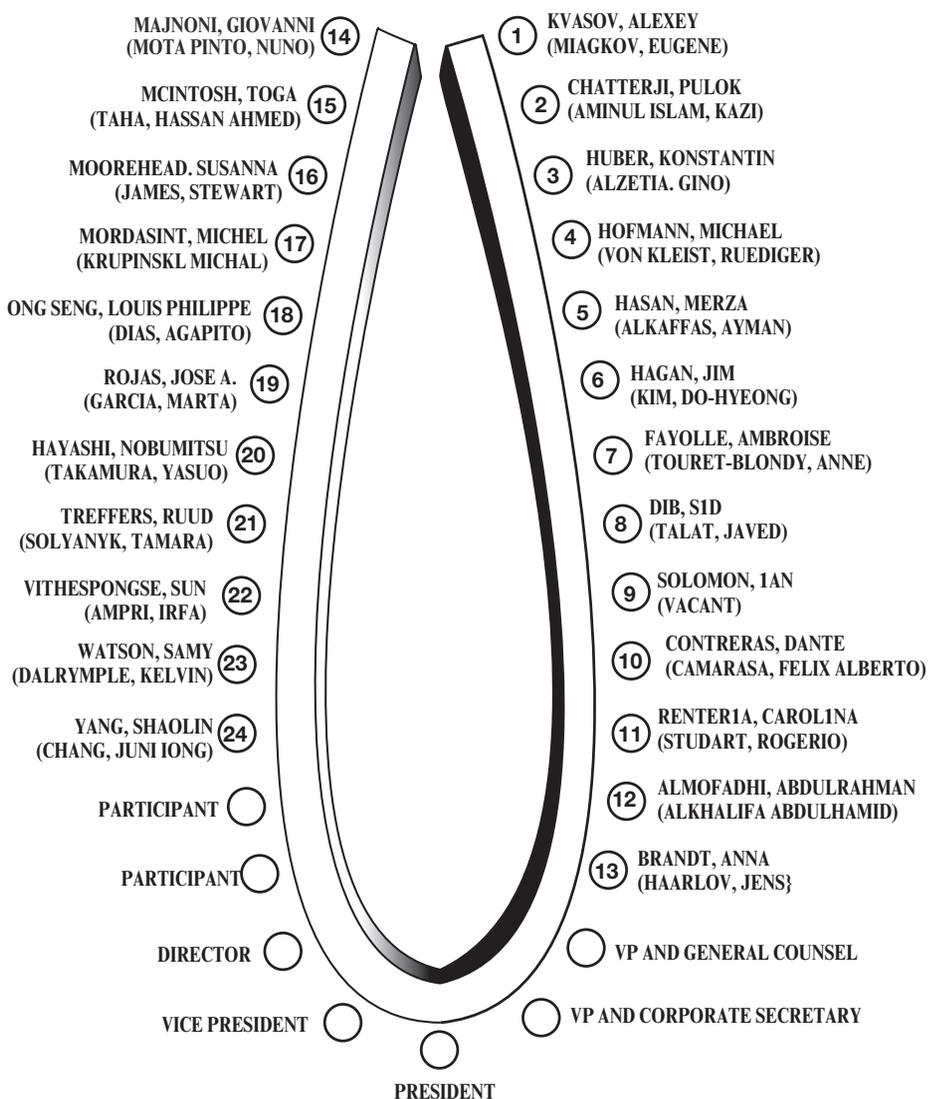
Il semble au minimum nécessaire de trouver des regroupements qui prennent en compte les unions politiques, en premier chef pour ce qui concerne l'Union européenne.

Par ailleurs, les institutions de Bretton Woods doivent être plus directement orientées dans leurs choix par les responsables politiques rassemblés dans le G25. À cet égard, il convient par exemple de reprendre les conclusions de l'accord de Jamaïque de 1976 qui prévoyait que les réunions de ministres au FMI aient un pouvoir de décision.

Cet accord n'ayant jamais été ratifié, du fait du veto de 15% utilisé en l'espèce par les États-Unis, nous en restons, à ce stade, à des réunions de ministres n'ayant qu'une portée consultative.

Enfin, la pérennisation de la réunion des chefs d'État ne semble pas envisageable sans lui donner les moyens nécessaires au suivi de ses dossiers. À cette fin, nous ne pouvons que souscrire à l'idée de la doter d'un secrétariat permanent. Il semble que cette perspective doive être mise à profit pour renforcer la primauté du politique sur les institutions et pour améliorer la cohérence de certaines actions.

BANK / IDA / IFC / MIGA EXECUTIVE DIRECTORS AND BOARD OF DIRECTORS – SEATING CHART



1. ○ Denmark
Estonia
Finland
Iceland
Latvia
Lithuania
Norway
● Sweden
2. Saudi Arabia
3. ○ Brazil
● Colombia
Dominican Republic
Ecuador
Haiti
Panama
Philippines
Suriname □ ■
Trinidad & Tobago
4. Argentina
Bolivia
● Chile
Paraguay
Peru
Uruguay □
5. United States
6. Afghanistan
● Algeria
Ghana
Iran
Morocco
○ Pakistan
Tunisia
7. France
8. ● Australia
Cambodia
Kiribati +
○ Korea, Republic of
Marshall Islands +
Micronesia
Mongolia
New Zealand
Palau
Papua New Guinea
Samoa
Solomon Islands
Vanuatu
(Tuvalu) * ■ +
9. Bahrain □
○ Egypt
Iraq
Jordan
● Kuwait
Lebanon
Libya
Maldives
- Oman
Qatar
Syria
United Arab Emirates
Yemen
10. Germany
11. ● Austria
Belarus □
○ Belgium
Czech Republic
Hungary
Kazakhstan
Luxembourg
Slovak Republic
Slovenia
Turkey
12. ○ Bangladesh
Bhutan +
● India
Sri Lanka
13. Russia
14. Albania
Greece
● Italy
Malta □
○ Portugal
San Marino □ ■ +
Timor-Leste
15. Angola *
Botswana
Burundi
Ethiopia
Gambia, The
Kenya
Lesotho
● Liberia
Malatvi
Mozambique
Namibia □
Nigeria
Seychelles □
Sierra Leone
South Africa
○ Sudan
Swaziland
Tanzania
Uganda
Zambia
Zimbabwe
(Eritrea) * +
16. United Kingdom
17. Azerbaijan
Kyrgyz Republic
○ Poland
Serbia
- Switzerland
Tajikistan
Turkmenistan □
Uzbekistan
18. Benin
Burkina Faso
Cameroon
Cape Verde
Central African Rep.
Chad
Comoros +
Congo, Dem. Rep. of
Congo, Rep. of
Côte d'Ivoire
Djibouti
Equatorial Guinea
Gabon
Guinea
Guinea-Bissau
Madagascar
Mali
● Mauritius
Niger +
Rwanda
○ Sao Tome & Principe +
Senegal
Togo
(Mauritania) * *
(Somalia) * +
19. Costa Rica
El Salvador
Guatemala
Honduras
Mexico +
Nicaragua
○ Spain
● Venezuela □
20. Japan
21. Armenia
Bosnia and Herzegovina
Bulgaria □
Croatia
Cyprus
- Georgia
Israel
Moldova, FYR of
Moldova
Montenegro
● Netherlands
Romania
○ Ukraine
Brunei Darussalam
□ ■ +
Fiji
○ Indonesia
Laos
Malaysia
Myanmar +
Nepal
Singapore
● Thailand
Tonga +
Vietnam
22. Antigua and Barbuda □
Bahamas, The
○ Barbados
Belize
● Canada
Dominica
Grenada
Guyana
Ireland
Jamaica □
St. Kitts and Nevis
St. Lucia
St. Vincent
& the Grenadines ■
23. China
- IBRD: 187 members**
IDA: 170 members
IFC: 182 members
MIGA: 175 members
- = Country of Executive Director
○ = Country of Alternate
⊗ = Director for MIGA
⊠ = Alternate for MIGA
⊙ = Kishi for MIGA
□ = Not an IDA member
■ = Not an IFC member
+ = Not a MIGA member
* = Informal Representation
* = MIGA Informal Representation

Dans la mesure où ces institutions auront été profondément modifiées dans leur gouvernance comme dans leur représentativité, ce secrétariat permanent pourrait être proposé conjointement à la Banque mondiale et au FMI. Une autre solution peut consister à confier ce secrétariat permanent à l'OIT.

En parallèle, et dans tous les cas, il conviendrait de rendre automatique la présence du directeur général de l'OIT et du secrétaire général des Nations unies aux réunions de chefs d'État.

Proposition n° 15
Restaurer la primauté de la décision politique dans le fonctionnement des institutions internationales.

- Mettre en cohérence les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale sur la base des pays et circonscriptions du G25.
- Revoir le système des quotes-parts dans les institutions de Bretton Woods pour donner plus de place aux aspects géographiques et démographiques.
- Donner un pouvoir décisionnel aux réunions de ministres tenues dans ces institutions.
- Réunir chaque trimestre les chefs d'agences autour du président du G25.
- Créer un secrétariat permanent du G25 assuré, soit conjointement par le FMI et la Banque mondiale, soit par l'OIT.
- Inviter le DG de l'OIT et le SG de l'ONU à toutes les réunions de chefs d'État.

Des outils pour informer l'autorité politique

PIB, IDH, IPV, IBEE, ISS, indice de Theil, indice de Gini... Pour qui veut avoir une vision du monde par les statistiques, les différentes organisations internationales offrent un choix diversifié et en pleine expansion.

Ne serait-ce que cette année, le Pnud a profité du vingtième anniversaire de l'indice de développement humain (IDH) pour proposer trois nouveaux indicateurs : l'IDH «ajusté aux inégalités» (IDHI), l'indice de l'inégalité de genre (IIG) et l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)...

Chacun apporte une précision particulière qui justifie son existence et sa spécificité mais aussi un point de vue partiel et limité, inhérent à l'utilisation de ce type d'indicateurs.

«La sagesse est dans le nombre des conseillers» écrivait le roi Salomon. Il en est de même pour les indicateurs.

Avant toute chose, il est une nécessité première qui n'est pas aujourd'hui assurée : le décompte de la population n'est pas fiable partout. Ce phénomène «d'invisibilité¹» de la population met à l'écart des politiques publiques des millions de personnes.

Ce n'est qu'en présence de statistiques représentatives qu'un État peut construire des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté et contre les injustices. Une politique de recensement et d'état civil en tant qu'outil démographique et juridique est un pilier de l'efficacité. Il contribue, par ailleurs, à faire accéder aux droits les plus fondamentaux une population qui ne peut y prétendre, tout en résorbant les filières d'exploitation qui profitent de ce vide juridique.

Il est donc tout à fait nécessaire de faciliter toutes les politiques de recensement qui sont aujourd'hui possibles. L'accès à une identité administrative est indéniablement la première étape vers la citoyenneté et, de surcroît, une démarche incontournable de toute reconnaissance du principe de commune humanité.

1 «Le Groupe de travail sur le suivi des événements de l'état civil a qualifié cette situation de "scandale de l'invisibilité", car l'absence de données fiables sur les naissances ainsi que sur les décès et leurs causes fait que la majorité des pauvres de la planète sont invisibles, impossibles à compter et par conséquent non comptabilisés», <http://www.uneca.org/crmc/overview-fr.html>

Le programme «Bravo!»

Au Burkina Faso, environ trois millions¹ de personnes ont été enregistrées grâce au programme «Bravo!» (Birth registration for all versus oblivion, Enregistrement des naissances pour tous contre l'oubli) et à la campagne «2009 année de l'enregistrement gratuit et universel des naissances». Respectivement mis en place par la communauté de Sant'Egidio et par le gouvernement burkinabé, ces deux programmes ont eu des résultats extraordinaires.

Burkina Faso

Source: Institut national de la statistique du Burkina Faso, RGPH 2006, projection 2010.

• *Données sur l'enregistrement des naissances au début de la campagne Bravo! (avril 2009)*

Population 2009: 15 224 780

Taux d'enregistrement de la population: 76,14 %

Taux d'enregistrement à la naissance: 63 %

Estimation de la population dépourvue d'acte de naissance: 3 633 214

• *Les résultats de la campagne d'enregistrement des naissances du programme Bravo!*

Enregistrement des naissances du 27 avril 2009 au 30 juin 2010: 3 millions

Part des mineurs parmi les personnes nouvellement enregistrées: 62 %

Population 2010: 15 730 977 (la moitié de la population a moins de 15 ans)

Estimation de la population encore dépourvue d'acte de naissance: 1 139 411

Taux d'enregistrement des naissances: 92,76 %

Après l'étude des raisons qui freinaient l'enregistrement à la naissance, Evelina Martelli, qui dirige le programme Bravo!, a constaté que le coût et les distances des bureaux d'inscription représentaient un obstacle. Le programme² a alors établi une procédure spéciale qui envisageait le déplacement des équipes d'officiers de l'état civil et de membres du tribunal ainsi que la gratuité de la procédure.

«Il s'agit de développer les fonctionnalités de l'État et du système administratif, afin de mettre en place un modèle définitif, créer un équilibre entre la demande et la réponse,

1 Chiffres de juin 2010.

2 «BRAVO! et la collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso. Perspectives pour l'avenir», Evelina Martelli, Colloque international sur l'état civil en Afrique. L'exemple du Burkina Faso, Ouagadougou, le 28 juin 2010.

de manière que l'enregistrement à l'état civil devienne une pratique durable de façon permanente, avec un système d'inventaire et de conservation des données¹.» Cela permet d'accéder à des droits, d'être pris en compte par l'État dans ses politiques. Aussi, de nombreux États ont entamé des procédures d'enregistrement (Tanzanie, République démocratique du Congo, Malawi, etc.).

Il est indéniable que l'état civil constitue un outil de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle et contre l'insécurité liée à l'absence d'identité légale.

Chaque indice a ses propres limites

Les critiques à l'égard des limites du PIB² sont désormais largement connues et font l'objet d'un important travail de remise en cause depuis les conclusions de la Commission pour la mesure des performances économiques et du progrès social présidée par Joseph Stiglitz, conseillée par Amartya Sen et dont Jean-Paul Fitoussi était le coordinateur.

Dès le début du PIB, son créateur Simon Kuznets avait prévenu une utilisation dérivée de cet indicateur. Il déclarait devant le Congrès américain que celui-ci pouvait difficilement «servir à évaluer le bien-être d'une nation».

Pourtant, «l'une des raisons qui expliquent pourquoi la plupart des gens se considèrent encore moins bien lotis malgré la hausse du PIB est simple: c'est réellement le cas³».

En effet: «C'est par exemple ce qui s'est passé aux États-Unis ces dernières années: en 2006, le revenu médian des ménages (qui sépare les ménages en deux groupes de manière à ce que la moitié gagne plus que ce seuil, l'autre moitié moins) était plus bas qu'en 1998, bien que le PIB par habitant ait augmenté de 9% durant cette même période. En considérant une période plus longue encore, on s'aperçoit qu'au cours des quarante

1 «Comunità di Sant'Egidio», Mario Giro, Colloque international sur l'état civil en Afrique. L'exemple du Burkina Faso, Ouagadougou, le 28 juin 2010.

2 Dont notamment la fameuse question de Paul Samuelson: «Qu'arrive-t-il au PIB quand un professeur épouse sa domestique?»...

3 Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi, «Réflexions et vue d'ensemble des questions abordées», en ligne sur http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/overview_francais.pdf

dernières années, ce revenu médian n'a augmenté que de 30% alors que le PIB par habitant a doublé.»

De la même manière, il est bien certain que l'utilisation de tel ou tel indice ne doit jamais être une source de fonctionnement automatique¹. La dynamique économique ne se verra jamais réduire à des procédures et des coefficients. Vincent Lenhardt², par exemple, a ainsi montré comment les entreprises de l'ère postindustrielle étaient basées sur une logique de co-responsabilité, de construction d'intelligence collective et de confiance... autant de notions qui ne rentrent pas dans un indice.

L'utilisation précise d'un indice et de son évolution implique donc une connaissance de la méthodologie utilisée pour le construire. Plus encore, il convient d'en connaître les biais.

Ainsi, différentes organisations internationales ont pu choisir de définir des classifications spécifiques pour définir leur politique... l'hétérogénéité des résultats (voir *infra*) manifeste la prudence qui doit guider l'utilisateur.

1 À tout le moins, il est nécessaire que les indices utilisées par tel ou tel organisme ne soient pas directement en opposition avec les politiques menées par une autre organisation internationale. Le rapport «Doing Business» de la Banque mondiale ne peut ainsi s'opposer aux conventions fondamentales de l'OIT...

2 Président de Transformance Pro et Senior Advisor auprès du Boston Consulting Group à Paris, Vincent Lenhardt a accompagné de nombreuses entreprises au niveau des dirigeants et comité de direction. Il a introduit le coaching en France et écrit de nombreux ouvrages de référence en termes de management. Voir sa contribution en annexe.

Tableau comparatif du classement des pays en développement (sélection) selon le revenu d'organisations internationales, universelles et régionales

	ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU) Division « statistiques » du département onusien des affaires économiques et sociales (DESA)/Cnuccd Critère de classification Groupe de revenu par région revenu national brut par habitant (RNB) 1995*	BANQUE MONDIALE Critères de classification : Groupe de revenu revenu national brut par habitant (RNB) 2002 et Taux d'endettement*	ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE) Liste des bénéficiaires de l'Aide publique au développement (APD) établie par le Comité d'aide au développement (CAD) – liste effective en 2006 Critère de classification Groupe de revenu revenu national brut par habitant (RNB) 2004***
Chine	Faible revenu	Revenu moyen inférieur Pays parmi les moins endettés	Revenu moyen inférieur
Inde	Faible revenu	Faible revenu Pays parmi les moins endettés	Faible revenu
Thaïlande	Revenu moyen	Revenu moyen inférieur Pays parmi les moins endettés	Revenu moyen inférieur
Indonésie	Revenu moyen	Revenu moyen inférieur Pays très endetté	Faible revenu
Malaisie	Haut revenu	Revenu moyen supérieur Pays modérément endetté	Revenu moyen supérieur
Philippines	Revenu moyen	Revenu moyen inférieur Pays modérément endetté	Revenu moyen inférieur
Sri Lanka	Revenu moyen	Revenu moyen inférieur Pays modérément endetté	Revenu moyen inférieur
Cambodge	Faible revenu	Faible revenu Pays modérément endetté	Pays les moins avancés (PMA)
Brésil	Haut revenu	Revenu moyen inférieur Pays modérément endetté	Revenu moyen supérieur
Argentine	Haut revenu	Revenu moyen supérieur Pays très endetté	Revenu moyen supérieur

* Distinction des PED par *groupe de revenu* au nombre de trois calculé sur la base du RNB 1995 : *low income* ou faible revenu, RNB par habitant 800 dollars US ou moins ; *middle income* ou revenu moyen, 800 à 4000 dollars US ; et *high income* ou haut revenu, supérieur à 4000 dollars US.

** *Taux d'endettement* : les définitions de la Banque mondiale, habituelles en matière de taux d'endettement sérieux et modéré, sont utilisées pour classer les économies dans ce tableau. Pour un pays très endetté, les deux ratios principaux sont supérieurs au seuil critique : la valeur actuelle du service de la dette par rapport au RNB 80 % et la valeur actuelle du service de la dette par rapport aux exportations 220 %. Pour les pays modérément endettés, au moins un de ces deux ratios essentiels dépasse 60 % du seuil critique, mais sans atteindre ce dernier. Toutes les autres économies classées comme à bas revenu et à revenu moyen sont rangées parmi les *moins endettés*.

*** Dans la partie I de la liste établie par le CAD sont indiqués les pays et territoires en développement qui bénéficient de l'aide au développement « officielle ». Liste effective pour l'année 2006 avec l'indicateur du RNB par habitant calculée en 2004. Cinq catégories y figurent : *Least Developed Countries* LDC ou pays les moins avancés ; *Other Low-Income Countries* Other LIC ou pays à faible revenu, 825 dollars US ou moins, *Lower Middle-Income Countries* LMICs ou revenu intermédiaire tranche inférieure, 825 à 3255 dollars US, *Upper Middle-Income Countries* UMIC ou revenu intermédiaire tranche supérieure, 3255 à 10 065 dollars US.

Source : ministère des Affaires étrangères et européennes, DGM AEI/AS, septembre 2010.

Les indices restent des outils dans les mains de la gouvernance

Toute gouvernance doit cependant s'appuyer sur des outils de mesure.

Les indices susmentionnés peuvent jouer ce rôle d'outils pour mesurer et comparer les pays entre eux et les progrès réalisés dans le temps.

Le risque principal est dans une mauvaise et imparfaite utilisation de ces indices et du décalage possible qu'il pourrait y avoir entre ce qu'est la responsabilité politique et l'idée d'un pilotage découlant d'un tableau de bord.

Il ne s'agit évidemment ni de refuser les comparatifs et les ratios, ni de nier la nécessité d'une gestion efficace. Les indicateurs peuvent être un moyen efficace de gestion de la gouvernance.

Mais, derrière les règles trop directement tirées des multiples indicateurs, il convient de voir le risque de démission du politique au profit d'un dirigisme technocratique.

Il y a aussi un effet psychologique de certains chiffres, qui sont alors très loin des précautions académiques d'usage.

Si la « bonne santé » d'une collectivité est résumée dans un indice unique, l'évolution à la baisse ou à la hausse est souvent considérée comme une valeur et non comme une donnée. Ainsi, comme de nombreux commentateurs l'ont relevé pour le PIB, dont la hausse peut résulter de catastrophe naturelle, un indice unique a souvent une lecture unique...

Pour éviter cet effet problématique, il est préférable de veiller à n'utiliser les indices que de manière complémentaire.

Dans une logique de développement durable¹, pour montrer symboliquement que l'économie, la dimension sociale et le respect de l'environnement doivent être pris en compte simultanément, il serait bon que les communiqués et déclarations faisant suite aux réunions de chefs d'État veillent à ne jamais présenter un aspect (par exemple le PIB) sans évoquer les deux autres (par exemple l'IDH et l'empreinte CO₂)

Proposition n° 16

Ne plus appréhender la situation d'un pays à travers le seul PIB.

- Promouvoir, dans la communication du G20, l'utilisation systématique d'indices qui rendent compte de la santé économique (ex. PIB), sociale (ex. IDH) et environnementale (ex. CO₂).
- Faciliter les démarches qui permettent la réalisation de recensement dans chaque pays.

¹ Voir en annexe la contribution de Mathieu Ricard.

Une gouvernance qui permette le débat

Après avoir souligné la nécessité première de placer la subsidiarité au cœur du fonctionnement de la gouvernance mondiale, après avoir proposé un renforcement de sa légitimité par l'élargissement à vingt-cinq de la réunion des chefs d'État, il nous reste maintenant à rappeler aux intéressés de veiller à ne pas limiter cette réunion à un échange entre vingt-cinq personnes.

Le souvenir des mobilisations de Seattle démontre, s'il en était besoin, que la gouvernance mondiale ne peut plus se limiter au cadre strict de rencontres diplomatiques ou interministérielles. Il est donc absolument nécessaire que la phase de préparation des décisions, en amont des sommets du G25, soit aussi un temps de débat et de concertation.

Il n'est ni souhaitable, ni simplement possible, de définir ici les formes que pourra prendre cette consultation. Les corps constitués peuvent bien sûr être réunis, tout comme d'autres institutions. En revanche, l'essentiel reste de rendre possible l'appropriation par le plus grand nombre des sujets traités lors de la réunion des chefs d'État.

Pour ce faire, il est bien inutile de penser proposer une méthode mais il est suffisant de faire connaître les sujets à l'ordre du jour des réunions du G25.

De la même manière, il nous semble illusoire de traiter ici de la réforme, nécessaire, des Nations unies, mais il est absolument incontournable que les sujets traités au sein du G25 fassent l'objet d'un débat lors de l'assemblée générale annuelle.

Enfin, et surtout, il est particulièrement important d'associer la jeunesse aux discussions. C'est cette génération qui vivra la réussite ou le succès de notre passage de la globalisation à l'universalisation.

C'est la jeunesse qui rendra possible, ou non, la reconnaissance d'un bien public mondial centré sur l'humain et le respect du travail décent.

Plus encore, c'est elle qui trouvera les clés d'un modèle économique recentré sur les diverses composantes de ce qui fait l'humanité. Il est donc prioritaire que, dès la présidence française du G20, les responsables politiques aient le souci d'associer le regard des jeunes aux réflexions.

Proposition n° 17

Veiller à permettre le débat et la concertation autour des sujets discutés au G25.

- Organiser un débat annuel dans le cadre de l'assemblée générale annuelle des Nations unies.
- Fixer un ordre du jour qui permette la consultation de la société civile.
- Dans le cadre de la présidence française, initier une vaste concertation entre jeunes des pays riches et pauvres donnant lieu à des conclusions présentées et discutées avec les chefs d'État.

Conclusion

Monsieur le Président,

Dans le cadre de ce rapport intermédiaire, j'ai répondu à la mission que vous m'avez confiée sur la dimension sociale de la mondialisation.

Les analyses et propositions politiques présentées ici découlent de la conviction que nous ne pouvons plus accepter la globalisation actuelle.

En faisant du commerce une fin en soi, la globalisation n'est pas à la hauteur des attentes des peuples.

En laissant paraître une tendance à la standardisation, elle est réductrice et source de rejets.

En restant dirigée de fait par les pays les plus riches, elle ne prend pas en compte la complexité du monde et les légitimes attentes des pays pauvres.

Nous devons donc passer de la globalisation à l'universalisation, en reconnaissant le principe de commune humanité.

Ce geste symbolique manifesterà à tous que nous avons le projet et l'ambition de poursuivre nos échanges sur un mode cohérent, apaisé et positif. Ces propositions que je formule sont susceptibles de devenir opérationnelles pendant l'année de votre présidence du G20. J'espère que vous considérez que certaines d'entre elles méritent d'être débattues et portées dans le cadre des échanges qui auront lieu durant l'année qui s'ouvre.

Pour ce qui me concerne, j'entends poursuivre la mission que vous m'avez confiée à quatre niveaux :

1. en accompagnant la réflexion et les travaux qui seront menés dans le cadre du G20 sur la dimension sociale ;
2. en relayant auprès de nos partenaires et de la société civile ces propositions pour les faire comprendre et partager ;
3. en poursuivant ma réflexion autour de deux sujets fondamentaux qui feront l'objet du rapport final : l'association de la société civile aux travaux du G20, la situation des travailleurs migrants et le rôle de l'Europe ;
4. enfin, en m'attachant à la dernière partie de la lettre de mission, à savoir les conséquences pour la France de la nécessaire adaptation à la mondialisation.

L'ensemble de mes interlocuteurs s'est montré extrêmement intéressé par la mission que vous m'avez confiée. Je peux témoigner d'une attente très forte liée tant à l'importance du sujet, qu'à la confiance envers la France sur ce sujet et à la conviction que vous êtes homme à pouvoir faire partager cette ambition aux autres chefs d'État.

L'histoire de la construction européenne démontre que les grandes mutations politiques résultent de l'association de plusieurs facteurs¹ :

- un réel courage éthique ;
- une capacité d'ingénierie et d'innovation institutionnelle ;
- une implication très forte et sans retour des grands acteurs.

La crise financière que nous avons connue nécessite un courage éthique pour remettre la personne humaine au cœur des choix économiques ; les propositions faites dans ce rapport intermédiaire ouvrent des voies pour des innovations profondes. Et je sais votre implication et votre capacité d'entraînement. Ensemble, tout peut devenir possible !

Au terme de ce rapport intermédiaire, je tiens à vous remercier de m'avoir confié cette mission et je vous assure de tout mon engagement pour la mener à son terme. J'espère vous faire partager, ainsi qu'à tous les lecteurs, la force de mon espérance.

Avec tout mon respect et ma reconnaissance,

Christine Boutin;
ancien ministre

1 J.-B. de Foucauld, *Les Trois Cultures du développement humain*, Odile Jacob, 2002, p. 346.

Liste des propositions

Proposition n° 1

Faire de la faim dans le monde un problème prioritaire.

- Dans les six prochains mois, mobiliser les agences internationales pour définir les outils de protection et d'assurance contre la volatilité excessive des matières premières agricoles et pour prévenir les crises alimentaires et agricoles.

Proposition n° 2

Reconnaître solennellement que le principe de commune humanité est un socle universel fondateur.

Proposition n° 3

Refuser la « sous-humanité » et la « sur-humanité ».

- Reconnaître les deux conséquences du principe de commune humanité :
 - la nécessité d'assurer à toute personne les conditions matérielles d'existence de base (proportionnées à la condition générale de son pays ou de sa région) ;
 - la nécessité de poser, dans chaque pays, la question des écarts de richesse tolérables et le seuil au-delà duquel les écarts sont une source de fragilisation de la cohésion sociale.

Proposition n° 4

Sortir des logiques de conditionnalités et imposer un « axe de convergence » commun aux institutions internationales.

- Cet axe doit permettre de construire le travail décent par le renforcement des transferts monétaires conditionnels, le développement des institutions de microfinance et l'élaboration d'un socle de protection sociale.

Proposition n° 5
**Définir solennellement le travail décent
comme un bien public mondial.**

Proposition n° 6
**Intégrer le droit au travail décent aux règles
internationales du commerce au titre des
règles existantes relatives à la protection
de la moralité publique.**

Proposition n° 7
**Renforcer les accords-cadres internationaux
pour lutter contre le « moins disant social ».**

- Favoriser des processus de négociations à l'échelon mondial entre les organisations syndicales mondiales et les entreprises du secteur concerné.
- Favoriser la promotion des organisations syndicales mondiales par métiers, en les invitant par exemple à participer à des rencontres internationales comme le G20.

Proposition n° 8
Redéfinir les missions de l'entreprise.

- En créant un Pacte mondial 2 dont seraient signataires les entreprises qui auraient fait voter par leur conseil d'administration la motion suivante :

« La mission de l'entreprise est de créer de la valeur et de la partager avec l'ensemble de ses parties prenantes : salariés et actionnaires, clients, fournisseurs, gouvernements. La responsabilité ultime des organes de direction de l'entreprise est de veiller à établir un équilibre dans cette répartition qui soit satisfaisant et durable pour l'ensemble des parties prenantes. »

Proposition n° 9
**Soutenir les démarches d'harmonisation
internationales.**

- Apporter un soutien financier et politique à la démarche GRI.
- Renforcer le caractère opérationnel de normes et de processus de reporting intégrant des dimensions non économiques.

Proposition n° 10

Promouvoir la création sous l'égide des institutions internationales existantes (FMI, OIT) d'une agence de notation de la valeur globale des entreprises multinationales.

Proposition n° 11

Déconnecter les stock-options des résultats de court terme.

- Aligner les intérêts des dirigeants d'entreprise avec les intérêts communs, et pas seulement ceux de leurs actionnaires.
 - Soumettre les stock-options et les actions gratuites à des conditions de performances sociales ou sociétales.
-

Proposition n° 12

Expérimenter la traçabilité du respect des droits fondamentaux dans la chaîne de production.

Proposition n° 13

Créer un fonds regroupant des capitaux publics et privés pour multiplier les entreprises de *social business* dans le monde.

- Faire que la France soit en tête de l'innovation pour porter ce nouveau modèle économique.
-

Proposition n° 14

Assurer une plus grande légitimité en passant du G20 au G25.

- Mettre les pays pauvres autour de la table en intégrant cinq pays supplémentaires.

Proposition n° 15
Restaurer la primauté de la décision politique dans le fonctionnement des institutions internationales.

- Mettre en cohérence les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale sur la base des pays et circonscriptions du G25.
- Revoir le système des quotes-parts dans les institutions de Bretton Woods pour donner plus de place aux aspects géographiques et démographiques.
- Donner un pouvoir décisionnel aux réunions de ministres tenues dans ces institutions.
- Réunir chaque trimestre les chefs d'agences autour du président du G25.
- Créer un secrétariat permanent du G25 assuré, soit conjointement par le FMI et la Banque mondiale, soit par l'OIT.
- Inviter le DG de l'OIT et le SG de l'ONU à toutes les réunions de chefs d'État.

Proposition n° 16
Ne plus appréhender la situation d'un pays à travers le seul PIB.

- Promouvoir, dans la communication du G20, l'utilisation systématique d'indices qui rendent compte de la santé économique (ex. PIB), sociale (ex. IDH) et environnementale (ex. CO₂).
- Faciliter les démarches qui permettent la réalisation de recensement dans chaque pays.

Proposition n° 17
Veiller à permettre le débat et la concertation autour des sujets discutés au G25.

- Organiser un débat annuel dans le cadre de l'assemblée générale annuelle des Nations unies.
- Fixer un ordre du jour qui permette la consultation de la société civile.
- Dans le cadre de la présidence française, initier une vaste concertation entre jeunes des pays riches et pauvres donnant lieu à des conclusions présentées et discutées avec les chefs d'État.

Lettre de mission du président de la République

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 01 DEC. 2009

Madame le Ministre,

La crise sans précédent que traverse l'économie mondiale met à jour les effets d'une mondialisation déséquilibrée, où chaque année des millions de travailleurs aux salaires bon marché et sans protection sociale entrent sur le marché mondial du travail. Certains individus travaillent pour un salaire qui leur permet à peine de survivre et voient leurs conditions de travail se dégrader dans des entreprises confrontées à une compétition de plus en plus intense.

La précarité monte aussi dans les pays développés jusqu'au sein de leurs classes moyennes. Dans ces pays, les délocalisations et les restructurations d'activité laissent des cicatrices au sein des territoires et des familles.

Ces déséquilibres mondiaux occultés pendant les années de forte croissance ont des effets encore plus redoutables en période de crise puisque huit personnes sur dix dans le monde n'ont acquis aucune protection sociale.

Le moment est venu d'accorder une attention prioritaire à la dimension sociale de la mondialisation car il ne saurait y avoir de paix et de prospérité durable sans développement social.

La France doit être à la pointe de la définition d'une nouvelle régulation sociale de la mondialisation qui permette de passer d'une mondialisation où chaque pays cherche à prendre les emplois et les marchés des autres en poussant à l'extrême la logique de la compétitivité et en recourant à toutes les formes de dumpings, à une nouvelle mondialisation qui concilie le développement économique et le développement social en s'appuyant sur l'élévation du niveau de vie et l'amélioration du bien être.

Tout se tient. Les dumpings monétaires, sociaux ou environnementaux ne sont pas seulement des distorsions de concurrence qui provoquent des manques à gagner pour les entreprises qui les subissent. Ils sont aussi à l'origine de coûts sociaux et humains considérables. Le travail des enfants, par exemple, n'est pas seulement une concurrence déloyale, il empêche aussi les enfants d'aller à l'école et de s'instruire.

Madame Christine BOUTIN
Ancien Ministre

Je souhaite en premier lieu, que vous puissiez élaborer des propositions concrètes que la France portera sur la scène internationale pour que la promotion de la justice sociale soit au cœur des règles qui constitueront l'armature d'un nouvel ordre mondial. Vos travaux pourront utilement nourrir l'action de la France lors des sommets qui suivront la réunion de Pittsburgh.

Votre réflexion pourra porter sur les conditions dans lesquelles les interventions du FMI, de la Banque mondiale, des banques de développement et du PNUD pourraient être soumises à une conditionnalité sociale. Vous aborderez le problème de la conditionnalité sociale en lien avec la question des politiques d'ajustement afin que ces politiques soient elles-mêmes compatibles avec la demande de respecter un certain nombre d'exigences sociales. Les plans d'ajustements ont en effet imposé par le passé aux pays concernés des conséquences sociales et humaines désastreuses. Les efforts demandés en termes d'ajustement devraient au contraire être progressifs et à tout effort devrait correspondre une aide au développement accrue.

Votre réflexion pourra également porter sur l'intervention des institutions spécialisées au cours des litiges, notamment les litiges commerciaux, par le biais de questions préjudicielles. Vous pourrez en particulier envisager les conditions d'une saisine obligatoire de l'Organisation internationale du Travail chaque fois que dans un contentieux impliquant des Etats une question relative au respect des droits fondamentaux du travail serait posée. De la sorte les règles commerciales ne pourraient plus prévaloir systématiquement et les règles sociales fondamentales définies par l'Organisation internationale du Travail seraient universellement appliquées.

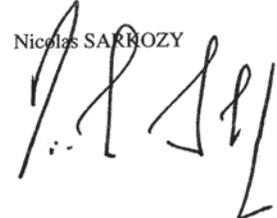
Je souhaite en second lieu que vous puissiez conduire une réflexion prospective sur les conséquences de la mondialisation dans un pays développé comme la France. Vous pourrez suggérer les réformes qui sont aujourd'hui nécessaires pour que la fiscalité, le droit du travail et le système de protection sociale soient en France mieux adaptés à un monde où la mobilité des travailleurs et la concurrence entre les systèmes sociaux ne font que s'accroître.

Dans le cadre de votre mission, vous pourrez vous appuyer sur les administrations compétentes, en particulier sur les services du ministère de l'Economie de l'industrie et de l'emploi, ceux du ministère des Affaires étrangères et européennes et ceux du ministère du Travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma considération.



Nicolas SARKOZY



Annexes

Documents complémentaires

a) Participation aux conventions fondamentales OIT

	Nombre de traités restant à signer et ratifier	Conv. 87 (liberté syndicale et protection du droit syndical)	Conv. 98 (droit d'organisation et de négociation collective)	Conv. 100 (égalité de rémunération)	Conv. 111 (discrimination – emploi et profession)	Conv. 29 (travail forcé)	Conv. 105 (abolition du travail forcé)	Conv. 138 (âge minimum)	Conv. 182 (pires formes de travail des enfants)
Afrique du Sud	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Allemagne	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Arabie saoudite	3	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Argentine	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Australie	1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Brésil	1	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Canada	3	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Chine	4	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
Corée du Sud	4	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
États-Unis	6	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI
France	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Inde	4	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Indonésie	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Italie	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Japon	2	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI
Mexique	2	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Royaume-Uni	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Russie	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Turquie	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Tableau DGM/ECODEV/AEL.

Source : site Internet de l'OIT – <http://www.ilo.org/ilolex/french/docs/declworldf.htm>, 26 mai 2009.

b) Participation aux conventions en matière de protection des droits de l'homme

	Nombre de traités restant à signer et/ou ratifier	Pacte droits civils et politiques	Pacte droits économiques, sociaux et culturels	Conv. discrimination raciale (CERD*)	Conv. discrimination à l'égard des femmes	Conv. torture et autres (CAT**)	Conv. droits de l'enfant	Conv. 1948 sur le génocide	Conv. 1973 sur l'apartheid
Afrique du Sud	2	OUI	signataire	OUI ♦	OUI	OUI ♦	OUI	OUI	NON
Allemagne	1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI ♦	OUI	OUI	NON
Arabie saoudite	3	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Argentine	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI ♦	OUI	OUI	OUI
Australie	1	OUI	OUI	OUI ♦	OUI	OUI ♦	OUI	OUI	NON
Brésil	1	OUI	OUI	OUI ♦	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Canada	1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI ♦	OUI	OUI	NON
Chine	1	signataire	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Corée du Sud	3	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON
États-Unis	4	OUI	signataire	OUI	signataire	OUI	signataire	OUI	NON
France	1	OUI	OUI	OUI ♦	OUI	OUI ♦	OUI	OUI	NON
Inde	1	OUI	OUI	OUI	OUI	signataire	OUI	OUI	OUI
Indonésie	4	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Italie	1	OUI	OUI	OUI ♦	OUI	OUI ♦	OUI	OUI	NON
Japon	2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Mexique	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI ♦	OUI	OUI	OUI
Royaume-Uni	1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI ♦	OUI	OUI	NON
Russie	0	OUI	OUI	OUI ♦	OUI	OUI ♦	OUI	OUI	OUI
Turquie	1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI ♦	OUI	OUI	NON

* La Convention CERD prévoit à l'article 14 la création d'un Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Ce comité est chargé, une fois épuisés les recours au niveau national, de recevoir des plaintes d'individus ou groupes d'individus qui allèguent être victimes d'une violation des droits prévus par cette convention par un État partie. Cette compétence existe uniquement à l'égard des États l'ayant accepté expressément. Lorsqu'une plainte individuelle est présentée, le Comité entre en contact avec l'État concerné, en lui accordant un délai de trois mois pour fournir des explications ou des clarifications sur les corrections adoptées. Ensuite, le Comité fournit à l'État et au plaignant des recommandations et suggestions. Il n'y a donc pas de mécanisme contraignant obligeant l'État de corriger les éventuelles violations commises. Le Comité fournit annuellement un rapport contenant un résumé des pétitions reçues, des réponses des États et de ses suggestions et recommandations.

** Un Comité contre la torture a été également institué par la Convention CAT articles 17-22, avec l'objectif d'assurer le suivi du respect de celle-ci. Outre l'obligation des États de fournir un rapport périodique au Comité, celui-ci peut faire des investigations si des indices fiables de violation lui parviennent. En outre, en cas d'acceptation de la compétence du Comité au titre de l'article 21, des plaintes interétatiques sont envisageables. Par ailleurs, et également en cas d'acceptation expresse des États parties, ce comité a des pouvoirs similaires à celui du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Le délai accordé aux États parties ayant accepté la compétence du comité pour lui répondre avec des explications et clarifications sur la violation alléguée est toutefois un peu plus long six mois.

(Tableau DGM/ECODEV/AEI. *Source* : Collection des traités des Nations unies – <http://treaties.un.org>, 26 mai 2009.)

Dans le tableau ci-dessus, les États ayant accepté la compétence de chacun des comités prévus par les conventions CERD et CAT pour recevoir des plaintes individuelles sont indiqués par le symbole « ♦ ». L'acceptation de la compétence de ces comités témoigne d'une plus grande volonté politique de voir appliquer ces deux conventions.

c) Participation aux conventions en matière de protection de l'environnement

	Nombre de traités restant à signer et/ou ratifier	Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	Convention sur la diversité biologique	Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique	Protocole de Kyoto sur les changements climatiques
Afrique du Sud	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Allemagne	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Arabie Saoudite	1	OUI	OUI	signataire	OUI	OUI	OUI	OUI
Argentine	1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	signataire	OUI
Australie	1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Brésil	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Canada	1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	signataire	OUI
Chine	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Corée du Sud	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
États-Unis	5	OUI	signataire	signataire	OUI	signataire	NON	signataire
France	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Inde	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Indonésie	1	OUI	OUI	signataire	OUI	OUI	OUI	OUI
Italie	1	OUI	OUI	signataire	OUI	OUI	OUI	OUI
Japon	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Mexique	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Royaume-Uni	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Russie	2	OUI	OUI	signataire	OUI	OUI	NON	OUI
Turquie	2	OUI	OUI	signataire	OUI	OUI	OUI	NON

Tableau DGM/ECODEV/AEI.

Source : Collection des traités des Nations unies – <http://treaties.un.org> et <http://www.cites.org/>, 26 mai 2009.

d) Participation aux conventions en matière de gouvernance

	Nombre de traités restant à signer et/ou ratifier	Convention unique sur les stupéfiants	Convention sur les substances psychotropes	Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et substances psychotropes	Convention des Nations unies contre la corruption
Afrique du Sud	0	OUI	OUI	OUI	OUI
Allemagne	1	OUI	OUI	OUI	signataire
Arabie saoudite	1	OUI	OUI	OUI	signataire
Argentine	0	OUI	OUI	OUI	OUI
Australie	0	OUI	OUI	OUI	OUI
Brésil	0	OUI	OUI	OUI	OUI
Canada	0	OUI	OUI	OUI	OUI
Chine	1	NON *	OUI	OUI	OUI
Corée du Sud	0	OUI	OUI	OUI	OUI
États-Unis	0	OUI	OUI	OUI	OUI
France	0	OUI	OUI	OUI	OUI
Inde	1	OUI	OUI	OUI	signataire
Indonésie	0	OUI	OUI	OUI	OUI
Italie	1	OUI	OUI	OUI	signataire
Japon	1	OUI	OUI	OUI	signataire
Mexique	0	OUI	OUI	OUI	OUI
Royaume-Uni	0	OUI	OUI	OUI	OUI
Russie	0	OUI	OUI	OUI	OUI
Turquie	0	OUI	OUI	OUI	OUI

(Tableau DGM/ECODEV/AEI. *Source* : Collection des traités des Nations unies – <http://treaties.un.org>, 26 mai 2009.)

* Cette convention a été signée en 1961 et ensuite ratifiée en 1969 par la République de Chine, mais cette ratification a été considérée dénuée de tout effet en 1971, par la reconnaissance de l'illégitimité des représentants de Tchang Kai-chek pour représenter la Chine. Selon la base de données de l'ONU, il n'y a pas eu d'adhésion de la République populaire de Chine à cette convention depuis.

Extrait du rapport au Premier ministre Pour sortir de l'isolement, un nouveau projet de société, par Christine Boutin, La Documentation française, 2003

Pour répondre à la crise du projet politique, promouvoir une citoyenneté apaisée

Les Français attendent un projet politique. Le besoin fondamental manifesté par les interlocuteurs que nous avons rencontrés pendant cette mission ne porte pas seulement, ni même premièrement, sur des réformes de structure ou d'organisation de notre corps social. Ce besoin est au-delà : il se résume dans la réponse aux quatre crises que nous avons mentionnées plus haut, et qui disent ensemble le désarroi de notre peuple :

- la crise du sens ;
- la crise de reconnaissance ;
- la crise de la confusion des rôles ;
- la crise de projet politique.

Nous l'avons dit, les mesures que nous avons proposées dans les pages qui précèdent doivent être mises en place. Elles permettront sans doute d'améliorer une situation aujourd'hui grave, et d'apporter des réponses et des moyens à tous les acteurs sociaux, qui en sont impatients.

Mais elles ne permettront pas de redonner aux Français une perspective, c'est-à-dire des motifs réels de vivre ensemble et de défendre le projet républicain, de retrouver la confiance, la fierté et l'espérance.

Un nouveau projet de société ?

Ce nouveau projet de société doit apporter réponse dans le même temps aux grandes interrogations formulées à tous par les mutations contemporaines, et en particulier par ces nouveaux rapports à entretenir avec ces trois réalités communes que sont le temps, le travail et l'argent.

Alors qu'ils devraient être des facteurs de « retrouvailles », des instruments par excellence du partage des richesses, des garants de l'accès à tous aux moyens de subsistance et des outils nécessaires à la relation, ils sont devenus des facteurs profondément discriminants, et générateurs d'inégalités telles que notre société ne peut plus les supporter.

De sorte que le projet à proposer à notre peuple doit certes donner sens, mais également répondre à ces difficultés posées par cette inégalité fondamentale, qui n'est plus seulement une inégalité de ressources, mais une inégalité de condition. L'inégalité n'est plus seulement dans la quantité de biens dont on dispose, mais dans la valeur représentée par le temps, l'argent et le travail dont on dispose ; c'est sur cette différence de valeur qu'il faut travailler, et c'est cette différence qu'il faut réduire.

La crise de la reconnaissance que nous traversons est également adossée à cette conviction qu'ont bon nombre de nos contemporains de ne pas avoir de richesse personnelle à proposer à l'ensemble du corps social, de ne pas avoir de talent ni de génie à faire valoir.

Ce caractère est d'autant plus prononcé que la différence entre ceux qui trouvent l'occasion de valoriser leur talent et ceux qui ne la trouvent pas est accrue du fait que la société de l'information dans laquelle nous sommes entrés est entièrement fondée sur la créativité, l'initiative, l'innovation. Ce nouveau projet de société doit donc fournir à chacun de façon égale le moyen d'exprimer ses talents personnels ; cela implique du temps, une plus grande liberté de moyens économiques, et la valorisation de la conception du travail telle qu'elle se dessine pour les temps à venir.

Une idée simple: le dividende universel

Le moment me paraît donc propice à proposer aux Français une nouvelle manière de répartir les richesses, un nouveau pacte social, de façon à contribuer à vaincre l'isolement par la valorisation :

- de tous les temps de la vie ;
- de toutes les formes d'activité ;
- de toutes les situations de vie.

Cette valorisation doit prendre une forme économique, afin d'en garantir à la fois l'égalité et la réalité. Le dividende universel répond à cette nécessité.

Définition

Le dividende universel est un dividende : il est fondé sur cette observation, faite par de très nombreux économistes, selon laquelle les revenus salariaux perçus aujourd'hui par ceux qui travaillent comprennent une part non négligeable due non pas à leur mérite personnel ni à leur effort, mais à l'accumulation de moyens matériels et de connaissances procurée par les générations antérieures. Imagine-t-on tout ce que l'économie moderne doit à l'électricité, au téléphone, à la cuisson des aliments, aux moyens de transport, etc. ?

Les économistes estiment le montant de cette part de salaire en France à environ 330 euros par mois. Ils sont donc actuellement intégrés dans le salaire perçu par les personnes qui exercent aujourd'hui une activité professionnelle.

Le dividende universel est la marque économique et financière de ces droits et devoirs qui nous replacent dans la lignée historique des générations. Il consacre par ailleurs la traduction financière et économique de la richesse qui représente tout échange et donc tout être humain, il est versé parce que l'on existe. Il assure à chacun de trouver la contrepartie des richesses que sa seule présence contribue à produire.

Le dividende universel est calculé sur la base de la richesse produite par un pays (son PIB annuel), il est variable selon les temps et selon les lieux. Les économistes ont mis au point des formules permettant d'en calculer le montant, et d'en estimer la variation en fonction de la variation des richesses communes; en effet, la variation du dividende universel étant adossée à la variation du PIB, chacun comprend son intérêt direct à participer à l'effort commun pour faire croître son montant. Son caractère national le rend évidemment calculable pour tout les pays, même si l'on voit immédiatement que son montant n'est pas identique partout.

Le dividende universel marque notre place dans l'ordre des générations: il marque, par la reconnaissance de notre dépendance à l'égard des générations antérieures, notre situation d'héritiers en regard du travail fourni par nos parents, et donc les droits que cette situation nous procure.

Et dans le même temps, il rappelle notre devoir de transmettre ces moyens et ces connaissances reçus des générations précédentes aux générations de nos enfants, et notre obligation à faire fructifier ce capital dont nous ne sommes que des vecteurs. En ce sens, il marque également notre responsabilité pour l'avenir, notamment cette obligation que nous avons de transmettre le patrimoine dont nous sommes dépositaires dans un état meilleur que celui dans lequel nous l'avons reçu.

Le dividende universel est universel: bien entendu, puisque personne n'est situé en dehors de la chaîne des générations, il est universel: tout homme et toute femme partagent ce droit à hériter pour une part du travail des ancêtres, et ce devoir de donner aux générations de demain les moyens de poursuivre l'aventure humaine.

Le dividende universel marque l'existence des devoirs de chacun envers tous: loin de constituer un droit supplémentaire sans réciprocité d'engagement, le dividende universel est au contraire un bon moyen de redire à chaque membre de la communauté humaine que la part d'héritage dont il ou elle est dépositaire le rend redevable devant les générations futures: ne serait-ce qu'en raison du fait que le maintien (au minimum) du niveau de richesses par le cours des générations précédentes doit être assuré pour nos enfants.

L'existence de ce devoir de transmission «en bon état» de notre patrimoine et de notre état de prospérité ouvre ainsi le débat du respect d'un engagement citoyen préalable à la réception de dividende universel. Certains ont imaginé de donner une année de sa vie (par exemple avant l'entrée dans la vie active) aux œuvres humanitaires, ou à une association d'utilité publique; d'autres ont imaginé une forme liée à la Défense nationale, qui pourrait ressembler à une année de volontariat de civil ou militaire.

Bref: le dividende universel ne peut être considéré comme un droit supplémentaire sans contrepartie. Il est l'affirmation de la solidarité intergénérationnelle, qui nous lie aux générations antérieures par le fait que nous le recevons, et aux générations futures par les obligations qui y sont liées.

Le dividende universel répond au besoin de reconnaissance: versé à tous de manière inconditionnelle, il est une des traductions de l'égalité de

tous les hommes entre eux, et permet à chacun d'être à l'abri de la grande pauvreté. Pour cette raison, il concrétise le sentiment d'appartenance. Il incite à l'innovation, à la création et au développement.

Le dividende universel est donc un revenu égal pour tous calculé sur la base de la richesse nationale, versé sans condition à tous, de la naissance à la mort, sans condition de situation personnelle ni d'activité. Il est cumulable avec tous les revenus activités et est inaliénable.

Quel peut être l'impact social du dividende universel ?

On peut facilement imaginer ce que peut être une société dans laquelle chacun dispose d'un revenu garanti, quoi qu'il arrive, et se trouve libre d'en user comme il entend.

Les salariés qui disposent actuellement d'un salaire supérieur au montant estimé du dividende universel en France pourront peut-être ne pas voir immédiatement le changement, car le dividende universel est actuellement intégré et non différencié dans les salaires mais ce dividende assuré les positionnera dans une «sécurité» qui pourra leur permettre de créer, d'innover, ou d'être plus acteurs dans leurs choix entre le temps de travail et de relation. Le dividende universel implique la dissociation entre revenu et travail. Il reconnaît tous les temps.

Pour tous ceux qui ne disposent pas de rémunération, les changements seront conséquents :

- les jeunes et les étudiants ;
- les familles (avec le versement du dividende universel aux enfants, et aux parents au foyer) ;
- les chômeurs en fin de droits et les exclus ;
- etc.

La mise en place du dividende universel telle qu'elle est imaginée par les économistes n'entraîne aucun perdant ; ni les personnes, ni l'État. Une manière simple d'en exprimer le principe est de prendre un exemple titré d'un jeu de cartes. On peut imaginer de jouer à quatre, à n'importe quel jeu qui nécessite trente-deux cartes. Dans l'actuelle distribution des richesses, chaque joueur reçoit huit cartes, le mécanisme de distribution étant laissé au hasard. Le dividende universel ne change pas ni la règle du jeu, ni les joueurs, ni leur nombre, ni les cartes avec lesquelles on joue, ni le jeu lui-même. Il vise seulement à modifier le mode de distribution, et à donner à chacun des quatre joueurs un as, de sorte que chacun soit certain de faire au moins une levée.

De manière plus générale, il semble raisonnable d'attendre du dividende universel au plan social :

- une plus grande liberté d'utilisation de son temps personnel ;
- un encouragement au bénévolat, à la créativité et à l'innovation sociale ;
- une égalité des chances accrue, notamment au début de la vie active ;
- un encouragement à l'initiative et à l'innovation économique ;
- le développement de la flexibilité et l'allègement des charges sociales ;

- la suppression de la grande pauvreté ;
- son exercice n'est ni stigmatisant ni humiliant.

Le dividende universel n'est pas du domaine de la protection sociale. Il est un droit civique, et non pas un droit social.

L'idée d'un revenu inconditionnellement versé à tous les citoyens est en fait une idée répandue

Cette idée d'un revenu inconditionnel est une idée ancienne. On doit au conventionnel Thomas Paine la primauté d'un revenu inconditionnellement versé à tous les citoyens, dont il fit la proposition dès 1796. Des économistes l'ont reprise à leur compte régulièrement : Heilbronner Myrdal aux États-Unis, et en Europe le réseau Bien (Basic Income Existence Network¹). Cette association regroupe environ 400 économistes de tous pays d'Europe.

On retrouve enfin cette idée dans les travaux du philosophe John Rawls, auteur d'un traité sur la justice (1970) qui est devenu une référence mondiale. Le dividende universel respecte les deux principes de justice (égalité de tous dans l'exercice des libertés fondamentales et différence acceptée si les inégalités apportent des avantages aux plus défavorisés).

On connaît cette idée sous différents noms : allocation universelle, revenu inconditionnel, revenu d'existence, revenu « basique » (traduction littérale de l'anglais *basic income*), revenu garanti, revenu citoyen sont ses appellations les plus connues.

L'idée d'un revenu inconditionnel est présente dans tous les camps politiques, et l'on y trouve des personnalités qui y sont favorables comme des personnalités opposées. À gauche, ceux qui y sont favorables y voient le moyen de libérer l'homme de l'astreinte (pour ne pas dire de l'aliénation) du travail salarié. À droite, les anarcho-libéraux de Milton Friedman y voient la possibilité d'une redistribution directe des richesses, dont l'État ne serait plus maître d'œuvre.

Cette idée est par ailleurs d'ores et déjà mise en place dans certains pays, et fort avancée dans d'autres.

L'État de l'Alaska a mise en place un système de redistribution de la rente pétrolière à l'ensemble de ses habitants, d'un montant d'environ 1 500 dollars par an. En Irlande, le Parlement et le Gouvernement ont considéré que la croissance forte connue par ce pays ces dernières années peut permettre une redistribution de ce genre. L'instauration d'un *basic income* est inscrite à l'ordre du jour officiel des travaux législatifs dans ce pays.

Ce projet est actuellement en cours d'étude en Afrique du Sud et au Brésil, comme un moyen efficace de lutte contre la pauvreté.

1 Voir le site Internet www.bien.be.

Enfin, il est intéressant de constater que ce projet a fait récemment l'objet d'un échange entre des membres du Congrès américain et le secrétaire d'État Colin Powell. Un sénateur interrogeait le secrétaire d'État sur la possibilité d'instaurer en Irak, une fois terminé l'embargo sur le pétrole irakien, une rente pétrolière fondée sur le même modèle que celui qui est organisé dans l'État de l'Alaska. Colin Powell a répondu par l'affirmative, envisageant même d'organiser une consultation populaire en Irak sur cette perspective.

Un projet à débattre

Le dividende universel est une réponse globale : en donnant le moyen de reconnaître et valoriser tous les temps, toutes les situations personnelles, toutes les formes d'activité, il ne laisse personne en dehors de la reconnaissance sociale, et permet à chacun de prendre la liberté d'engagements personnels plus larges, plus divers, moins contraints. En ce sens, il est une réponse à tous les besoins qui sourdent aujourd'hui de la société française. Par la philosophie qui le sous-tend – reconnaissance de la dignité de toute personne et affirmation de l'appartenance de tous à la communauté –, le dividende universel répond à bon nombre des interrogations de nos concitoyens. Sous cet angle philosophique, il est cohérent avec la tradition de la France, pays de droits de l'homme, parce qu'il revalorise le principe d'égalité attaché à toute personne.

Mais, pour être une réponse globale, il n'en est pas moins une réponse qui exige des débats pour une prise de conscience partagée. En effet, compte tenu des avantages attendus et de ses répercussions sociales, le dividende universel doit être considéré comme corollaire d'un certain nombre de réformes qui ne seront pas opérées du fait de sa simple mise en place.

En ce sens, on peut signaler :

- l'urgence d'une réforme de la fiscalité, qui ne serait pas limitée à une révision des taux d'imposition, mais qui reposerait la question du sens de l'impôt, de son universalité, de la part relative des impôts directs et indirects, etc. ;
- le problème de la réforme de l'État, qui demeure entier : le dividende universel peut parfaitement fonctionner dans le contexte d'un fonctionnement de l'État comme celui que nous connaissons. Toutefois, il est certain que la profusion et le renforcement d'activités associatives et la libération des initiatives attendues comme conséquence de sa mise en place réclament à court terme une réforme active de nos structures institutionnelles publiques ;
- la nécessité de renforcer le dialogue social, qui sera évidemment impacté par la mise en place d'un revenu garanti, et modifiera sans aucun doute les rapports sociaux au sein de l'entreprise. Beaucoup de choses restent à inventer dans ce domaine ;
- l'urgence à valoriser les comportements d'aide et d'assistance solidaire, ce qui ne peut relever que d'une volonté politique forte et d'un ensemble de campagnes d'information visant à inciter à adopter ce genre de comportements.

De nombreux aspects à débattre avec les Français

À la lecture d'une ambition comme celle du dividende universel, on voit immédiatement certains problèmes surgir, beaucoup d'entre eux étant d'ailleurs directement connectés à de grandes questions non encore pleinement résolues dans notre pays et qui aideront à définir notre projet commun. On peut citer quelques exemples.

Faut-il accorder le dividende universel à tous ceux qui habitent en France, ou faut-il le réserver aux citoyens français?

Dans la mesure où le dividende universel est directement adossé à l'accumulation des capitaux humains, matériels et sociaux réalisée par les générations antérieures, on peut être naturellement porté à penser que prioritairement ce revenu doit être versé aux seuls citoyens français, héritiers par excellence du travail des générations précédentes.

Dans le même temps, il est tout aussi clair que de nombreux étrangers ont pris part à la constitution de ces capitaux. Dans cette perspective, il est normal de considérer que leurs descendants sont également éligibles au dividende universel. Peut-être faudrait-il alors adosser ce revenu à plusieurs conditions (durée de séjour sur le territoire, situation régulière, etc.) susceptibles d'assurer la justice.

Comment faut-il traiter les problèmes du dividende universel versé aux enfants?

En se référant au montant calculé pour la France par les économistes (soit environ 330 euros par mois), on voit qu'un enfant arrivé à l'âge de la majorité a reçu au titre du dividende universel une somme de 71 280 euros (soit environ 467 000 FF)!

Que faut-il en faire? Il va de soi que la gestion de cette somme ne peut être accomplie que de deux manières: elle peut être versée sur un compte bloqué jusqu'à la majorité de l'enfant ou laissée à la gestion des parents en remplacement des allocations familiales. Ces deux solutions sont sans doute trop radicales. Ne faudrait-il pas trouver un système intermédiaire, permettant aux parents d'avoir les moyens financiers suffisants, tout en garantissant à l'enfant la disposition d'un capital de départ qui permettrait d'envisager sereinement les grands choix de son existence (acquisition de logement, d'une voiture, financement des études, etc.)? Là encore, des équilibres seront à trouver.

Le dividende universel doit-il être versé aux détenus?

Puisque la justification de la mise en place du dividende universel repose sur le seul fait d'appartenir à la communauté humaine, et que ce revenu doit être versé à tous ses membres sans condition, on ne voit pas de raison pour laquelle les détenus seraient exclus de ce dispositif. Par ailleurs, on sait que le fait de disposer de cette somme mensuellement permettrait à de nombreux détenus d'acquérir plus facilement, et sans recourir aux trafics de tous genres, les moyens de subsistance nécessaires à leur vie quotidienne (produits de santé et d'hygiène par exemple). On peut également imaginer

qu'une part de ces moyens pourrait être bloquée, soit pour mieux servir à la réinsertion, soit pour aider les familles pendant le temps de la détention.

Le dividende universel a-t-il vocation à se substituer à tous les revenus d'assistance ?

Dans la mesure où le dividende universel est versé sans condition, et où il représente une part non négligeable d'un revenu par exemple comme le RMI (pour mémoire, aujourd'hui d'un montant de 416 euros mensuels), on peut se demander si ce revenu inconditionnel ne peut pas venir en substitution d'un certain nombre de revenus d'aide sociale, et exprimer ainsi une part de la solidarité nationale.

La cohérence par rapport à la justification même du dividende universel réclame qu'il se substitue aux revenus d'état ou de situation, et non pas aux revenus d'assurance. Compte tenu de sa nature, il est normal que le dividende universel remplace le RMI, les allocations familiales, l'allocation de parent isolé, l'allocation pour adulte handicapé et d'autres dispositifs de ce genre. Dans la quasi-totalité des cas, le versement du dividende universel (300 euros dès la naissance jusqu'à la mort) est beaucoup plus favorable qu'aucune de ces mesures versée de façon limitative dans le temps et sous conditions (par exemple: l'APL). L'assurance chômage et l'assurance maladie, quant à elles, qui sont la contrepartie des primes d'assurance versées sous forme de cotisation, doivent sans aucun doute être maintenues.

Pour d'autres dispositifs, il apparaît que le versement d'un complément est nécessaire, afin que le pouvoir d'achat des allocataires soit maintenu, dans le cas où le dividende universel est inférieur au montant de l'allocation perçue. Il faudra donc débattre sur le moyen de maintenir ce pouvoir d'achat.

Le dividende universel est-il finançable ?

Les nombreux économistes qui ont étudié ce projet ont envisagé plusieurs modalités de financement :

- le partage d'une richesse nationale existante et rapportant immédiatement des revenus liquides ;
- la redistribution de l'impôt, avec le préalable de la diminution des dépenses publiques ;
- l'accroissement de la fiscalité en prenant en compte l'effet mécanique d'accroissement des richesses par leur redistribution ;
- un système de rente perpétuelle, financée par la création de monnaie scripturale sous forme de prêts bancaires, dont l'État serait le garant.

Ces différentes formes de financement présentent toutes des avantages et des inconvénients. Celle qui retient pour l'heure mon attention est la dernière, compatible avec les engagements européens de la France, attractive pour ses premiers opérateurs (les banques), et aux incidences économiques et sociales bénéfiques pour notre pays. Cependant, la complexité d'un tel système doit également mériter un grand débat. Quel que soit le système retenu, on peut affirmer, en s'appuyant sur les universitaires et experts, que le

financement est non seulement possible mais qu'il peut redonner un ballon d'oxygène pour relancer la croissance dont la France a besoin.

Quelques éléments de méthode

Bien d'autres aspects de ce projet mériteraient sans doute un long débat. Et les quelques questions posées ci-dessus méritent elles-mêmes de longs échanges, une véritable réflexion en profondeur sur le type de société dans lequel, ensemble, nous voulons vivre. L'urgence me semble consister dans notre capacité à faire naître un débat sur un projet commun, et à solliciter l'opinion publique dans le sens d'un partage de réflexion sur la France de demain. La création d'un dividende universel est un projet commun.

L'organisation de ce débat devra prévoir les phases suivantes :

- une concertation avec tous les acteurs concernés (le secteur bancaire, l'Europe, la Banque centrale européenne, les associations, les acteurs sociaux, les syndicats et groupements professionnels, etc.);
- une mutualisation des expériences internationales en cours, et des études précises sur leurs motifs, leurs facteurs clés de succès, et les éventuels points de blocage;
- un grand débat avec l'opinion, par tous les moyens disponibles.

Conclusion

Le projet que je propose est des réponses possibles aux questions fondamentales que se posent les Français. Le dividende universel témoigne de l'héritage des acquis des générations précédentes et nous situe dans le temps et l'espace. Il revalorise la notion de transmission très fragilisée aujourd'hui. Le sentiment d'appartenance à un corps social matérialisé de façon concrète par un montant monétaire égal pour tous devrait renforcer notre cohésion.

Il ne garantit pas que, demain, les Français se préoccuperont davantage du sort de leur voisin. Ni qu'ils consacreront un temps particulier à la solidarité active. Mais ceci est la conséquence des principes de liberté et de responsabilité auxquels nous sommes tous attachés. Je ne peux croire que le sentiment du destin partagé, d'appartenance reconnue, de reconnaissance affirmée ne développe pas notre sens de la solidarité.

Le dividende universel pose doublement la question de la responsabilité politique. Les Français sont en attente que nous nous réappropriions les champs laissés en friche et que nous assumions notre responsabilité en proposant de nouvelles règles de jeu. D'une part, cette responsabilité repose sur la capacité à donner une orientation, un sens, tant aux actes collectifs qu'aux actes personnels, et dans toute la mesure du possible que ces deux sortes d'actes coïncident.

Et d'autre part, cette responsabilité porte également sur la volonté de promouvoir les comportements qui sont cohérents avec le projet politique soutenu, et à trouver le moyen d'inciter à les mettre en œuvre.

Le dividende universel permet de rassembler des mesures visant à réformer les structures que nous avons présentées plus haut et la nouvelle forme d'engagement politique, porteuse non plus seulement de « produits marketing tout faits », mais de véritables occasions d'échanges susceptibles de faire surgir une volonté commune.

Au terme de cette mission, c'est, je crois, cette double dimension de la responsabilité politique que les Français attendent de leurs représentants élus.

L'absence actuelle de perspectives entraîne un désintérêt pour les institutions, pour les affaires publiques et la citoyenneté. La démocratie est aujourd'hui fragile. Il suffit d'une volonté politique pour proposer **ce changement de regard que donne le dividende universel en nous faisant passer du temps du salariat comme base de notre pacte social à la reconnaissance de tous, de tous les temps et de toutes les vies.**

Contributions

- Muhammad YUNUS**, économiste, prix Nobel de la paix
- Maurice ALLAIS**, prix Nobel d'économie
- Pierre BELLANGER**, président-directeur général de Skyrock
- Marc BLONDEL**, ancien secrétaire général Force ouvrière, ancien membre du Conseil d'administration du BIT
- Olivier BOBINEAU**, sociologue
- Alain CAILLÉ**, sociologue
- Bernard CASSEN**, journaliste, ancien président d'Attac France
- Marc DELUZET**, délégué général, Observatoire social international (OSI)
- Michel DOUCIN**, ambassadeur, Bioéthique et responsabilité sociale des entreprises, et **François FATOUX**, ancien membre du conseil d'administration du BIT, délégué général de l'Orse
- Jean-Christophe FROMANTIN**, maire de Neuilly-sur-Seine, président de Export Entreprises
- Pierre-Noël GIRAUD**, professeur d'économie à Mines ParisTech et Paris-Dauphine
- Mario GIRO**, directeur des relations internationales Sant'Egidio
- Jean-Luc GREAU**, économiste
- Bernard GUIONNET**, président du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC)
- Jean-Pierre JOUYET**, ancien ministre, président de l'Autorité des marchés financiers
- Bertrand de KERMEL**, président du Comité pauvreté et politique
- Vincent LENHARDT**, senior advisor auprès du Boston Consulting Group
- Yves MARRE**, président ONG Friendship
- François MARTIN**, consultant international
- Sylvie MATELLY**, directrice de recherche à l'Iris
- Philippe MOREAU-DEFARGES**, ministre plénipotentiaire
- Matthieu RICARD**, moine bouddhiste, Karuna-Shechen
- Bertrand VERGELY**, philosophe

Contribution de Muhammad Yunus, économiste, prix Nobel de la paix

L'autoroute de la globalisation a besoin d'un code de la route

Le rapide processus de mondialisation de ces dernières décennies a changé la face du monde à une allure inédite. Dans certains pays, et pour certaines personnes à l'intérieur de ces pays, cela s'est concrétisé par une nouvelle prospérité. Les bénéfices pour les plus pauvres sont moins évidents. À mon sens, les effets de la mondialisation sur les populations les plus démunies peuvent être autant négatifs que positifs. Les récentes avancées scientifiques, techniques et médicales font partie des effets positifs de la mondialisation, susceptibles d'avoir un très fort impact sur la pauvreté – à condition que ces bénéfices soient sérieusement appliqués aux pauvres. La mondialisation aujourd'hui profite surtout aux riches, aux entreprises et aux pays puissants parce qu'il n'existe ni code de la route, ni signalisation sur l'autoroute de la mondialisation. Nous avons besoin d'un code ainsi que d'autorités régulatrices pour s'assurer que la mondialisation profite à tout le monde, et permette à tous, même aux plus modestes, d'avancer au côté des plus puissants. Une mondialisation sans entraves balayera tout bonnement ceux qui se trouvent à la marge, notamment les plus pauvres. Il est donc essentiel de mettre en place des lignes de conduite et des règles de gouvernance pour encadrer ce processus.

Le social business : un outil pour transformer la situation

Le *social business* est l'un des axes sur lesquels j'ai travaillé pour que les profits de la mondialisation atteignent aussi les pauvres. Le *social business* s'applique à des entreprises qui ne génèrent ni pertes ni dividendes, et dont la finalité est de traiter un problème social. L'investisseur peut, au bout d'un certain temps, récupérer les sommes investies, mais rien de plus. Tous les profits engendrés sont réinjectés dans l'entreprise pour la renforcer et lui permettre de traiter plus efficacement le problème social auquel elle s'attaque. Aujourd'hui, n'existent sur le marché international que des firmes motivées par le profit des investisseurs. Aucune place n'est accordée à ceux qui souhaitent développer des entreprises tournées vers l'amélioration du sort des autres.

La Grameen Bank a créé un certain nombre d'entreprises de *social business* avec l'ambition affichée de résoudre des problèmes sociaux préalablement définis, particulièrement ceux auxquels font face les pauvres. Elle a donc forgé des partenariats avec des multinationales leaders sur leur marché, pour créer des entreprises de *social business* viables, orientées vers la résolution d'un problème social. Ces entreprises peuvent déployer les ressources dont disposent les grandes entreprises internationales – produits,

services et technologies d'avant-garde –, avec une structure commerciale qui ne profite pas aux propriétaires mais à d'autres, particulièrement les pauvres. Elles ne retirent aucun profit de ces projets de *social business*, au contraire, elles réinvestissent les bénéfices engendrés pour faire progresser ces projets, améliorer le produit ou le service proposé et tenter de toucher le plus de personnes possible.

Grameen a lancé des entreprises de *social business* qui, entre autres, s'attaquent à la malnutrition, favorisent l'accès à une eau propre ou combattent les maladies véhiculées par les moustiques. Avec le temps, ces entreprises vont grandir et se développer, pour atteindre un nombre croissant de pauvres via un produit ou un service susceptible d'améliorer leurs vies. Si davantage d'entreprises de ce type étaient mises en place, dans lesquelles le capital et la technologie de pointe sont systématiquement utilisées au profit des plus pauvres, cela ferait disparaître plus rapidement, je crois, un certain nombre de problèmes urgents.

Allocations sociales

Ceci me conduit à souligner la différence essentielle entre une entreprise de *social business* et un programme d'aide sociale ou d'allocations conçu pour aider les pauvres. Un dollar caritatif n'a qu'une vie, tandis qu'un dollar associé à un *social business* dispose d'une vie sans fin. Un programme d'aide sociale, de bourses ou un projet caritatif est toujours limité par l'attribution d'un budget qui se tarit rapidement et qui a constamment besoin d'être rechargé. Une entreprise de *social business* soigneusement élaborée a un impact bien plus considérable. Cela ne veut pas dire que les programmes du type « filets de sécurité », conçus pour aider ceux qui se retrouvent dans une situation vulnérable, ne sont pas nécessaires. Ces programmes sont indispensables pour tous ceux qui se débattent dans des difficultés provoquées par des catastrophes naturelles, des maladies ou la perte d'un emploi. L'attribution d'aides sociales conditionnelles, basée sur l'engagement du bénéficiaire à s'inscrire par exemple à l'école, ou à se faire vacciner, a prouvé son efficacité pour réduire la pauvreté dans de nombreux pays.

Une nouvelle étape s'impose

À mon sens cependant, ces programmes ne sont que la phase initiale d'un processus qui doit amener ces personnes vulnérables à redevenir, progressivement, des membres pleinement fonctionnels dans la société. Et c'est la mission des responsables politiques de s'assurer que les pauvres se libèrent au plus vite de ces programmes, plutôt que d'y rester attachés indéfiniment. Dispenser ces programmes, ou en être bénéficiaire, peut être attirant pour les responsables politiques comme pour les allocataires, mais *in fine* ces programmes dépossèdent les gens de leur esprit d'initiative et de leur créativité. Ils – et toute la société avec eux – ont tout à perdre à ne pas cultiver le potentiel humain, à l'échelon individuel et collectif. Nous devons donc imaginer des moyens pour aider les gens à se dégager de cette situation, les inciter à sortir de ces programmes d'allocations de leur propre chef. Les

entreprises de *social business* créées pour fournir un emploi aux chômeurs et permettre à d'autres de s'installer à leur compte, via des projets audacieux, pourraient jouer un rôle-clé dans ce domaine. La microfinance est un excellent levier pour inciter les individus à prendre leur vie en main.

Un fonds *social business* pour la sécurité alimentaire

J'ai évoqué, devant le G8 et le G20, la création de fonds dédiés au *social business*. L'idée sous-jacente serait de fournir un possible financement tout-en-un à ce type d'entreprises. Le fonds fournirait des prêts et des actifs aux entreprises de *social business*, qui une fois remboursés, seraient réinvestis dans de nouvelles entreprises du même type. Si ce système pouvait fonctionner correctement, l'argent pourrait être ainsi recyclé en permanence. Les pays du G8 se sont récemment engagés à créer un fonds de 20 milliards de dollars US pour la sécurité alimentaire. Un pourcentage de ce fonds, 10 % par exemple, pourrait servir à la création d'un fonds *social business* pour la sécurité alimentaire. Il pourrait financer des entreprises de *social business* qui s'occupent, de façon durable, de la malnutrition et de la faim dans le monde.

Un fonds de *social business* dans chaque pays

Des fonds de cette nature peuvent être créés au niveau du G8, du G20, de l'Union européenne ou d'un pays. Grameen est d'ailleurs en train de créer un fonds de *social business* à Haïti pour tenter de redonner vie à l'économie locale mise à mal par le séisme de janvier 2010. Il s'agit de financer des entreprises de *social business*, des institutions de microcrédit par exemple, susceptibles d'aider les gens à reconstruire leurs vies, en partant de la situation telle qu'elle se présente sur le terrain et en la faisant évoluer.

Le juste salaire devrait être non négociable

Les débats autour de la mondialisation ont fait émerger l'épineuse question des salaires et des conditions de travail injustes endurés par les plus pauvres partout dans le monde où de grandes entreprises, entre les mains d'un petit nombre de personnes, s'enrichissent grâce au travail des populations les plus pauvres. Les politiques commerciales se révèlent favorables aux pays les plus riches et les plus puissants. Dans les pays en développement, les entreprises partenaires des grandes firmes internationales sont critiquées par la société civile et les militants des pays occidentaux pour le faible niveau des salaires proposés et les conditions de travail épouvantables des employés. Ces entreprises locales sont prises en étau entre leurs partenaires économiques internationaux, qui essaient d'obtenir les plus bas prix pour leurs produits (autrement ils délocalisent leur entreprise), et les militants qui font campagne contre la vente de ces mêmes produits en raison de l'exploitation des travailleurs qui ont confectionné ces biens. L'industrie textile du Bangladesh est, à ce titre, un très bon exemple. Les usines de ce

secteur ont fourni des emplois à plus de deux millions de jeunes femmes dans le pays, et constitué une puissante force de progrès de même qu'un instrument de pouvoir (« empowerment ») pour ces femmes. Ils sont pourtant nombreux, dans le monde industrialisé, à considérer que cette industrie exploite ses travailleurs. La solution est simple : il faudrait exiger de toutes les firmes occidentales qu'elles n'achètent, dans les pays à bas revenus, que des entreprises offrant des salaires raisonnables et préalablement définis. Cela devrait faire partie des exigences de conformité. Les grandes firmes désireuses d'acheter ne devraient même pas être en mesure de négocier ce volet. Or, et c'est tragique, lorsque les grandes compagnies négocient, elles évacuent la notion de juste salaire pour les travailleurs. Cela doit cesser.

Ouvrir la porte aux réfugiés climatiques

La question des migrations liées aux changements climatiques est une autre préoccupation d'importance pour le monde en développement. D'autant que ces changements sont accélérés par le processus de mondialisation. Des fractions de plus en plus larges de populations, y compris dans des pays comme le Bangladesh, seront bientôt éparpillées et déplacées. Dans notre monde globalisé, les politiques migratoires des pays riches doivent se montrer plus libérales afin d'accueillir ces réfugiés climatiques. Ces populations, après tout, sont les victimes de circonstances qui leur échappent. Mais au lieu de mettre en place des politiques migratoires accommodantes, la tendance générale est plutôt de forger des politiques encore plus rigides et draconiennes, qui maintiennent les migrants à distance, tandis que les populations déclinent dans de nombreux pays développés.

Pour conclure, il faut souligner qu'une mondialisation bien menée peut mettre un terme plus rapide à la pauvreté et à l'injustice. Cette contribution suggère quelques pistes permettant d'atteindre ces résultats. De nouveaux concepts et de nouvelles institutions devront être créés, ainsi que des règles et des réglementations pour les soutenir. De la créativité, de la détermination et du courage seront nécessaires pour mettre en place un nouveau système mondial qui permettra à tous – et pas seulement à quelques-uns – de récolter des bénéfices.

Contribution de Maurice Allais, prix Nobel d'économie

Le principe d'une rencontre entre Mme Boutin et M. Allais était validé de part et d'autre. Cette rencontre n'ayant pu se faire, la famille de M. Allais a bien voulu nous faire parvenir des citations de ses écrits se rapportant à notre sujet.

Thème A: créer des ensembles régionaux où la concurrence sera équilibrée

La libéralisation totale des mouvements de biens, de services et de capitaux à l'échelle mondiale, objectif affirmé de l'Organisation mondiale du commerce, doit être considérée à la fois comme irréalisable, comme nuisible et comme non souhaitable.

Elle n'est possible, elle n'est avantageuse, elle n'est souhaitable que dans le cadre d'ensembles régionaux économiquement et politiquement associés, groupant des pays de développement économique comparable, chaque association régionale se protégeant raisonnablement vis-à-vis des autres.

En fait, une analyse correcte de la théorie des coûts comparés ne conduit en aucune façon à la conclusion que l'application à l'échelle mondiale d'une politique généralisée de libre-échange pourrait correspondre à l'intérêt réel de chaque pays, que ce soient les pays développés de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord ou du Japon, ou que ce soient les pays en voie de développement de l'Europe de l'Est, de l'ex-URSS, de l'Afrique, de l'Amérique latine ou de l'Asie.

(...) Ceux qui, par là même, sont responsables d'innombrables misères et de la perte de leur emploi par des millions de chômeurs, ne sont en réalité que les défenseurs d'une idéologie abusivement simplificatrice et destructrice.

Extrait de *La Mondialisation, la destruction des emplois et de la croissance*,
Clément Juglar, 1999, p. 233.

Thème B: aspects sociaux et éthiques de la politique économique

Une mondialisation précipitée et anarchique ne peut qu'engendrer partout instabilité, chômage, injustice, désordres, et misères de toutes sortes, et elle ne peut que se révéler finalement désavantageuse pour tous les peuples.

Extrait de *L'Europe en crise, que faire?*,
Clément Juglar, 2005, p. 86.

Le libéralisme ne saurait se réduire au laisser-faire économique ; c'est avant tout une doctrine politique, destinée à assurer les conditions pour faire vivre ensemble des ressortissants d'une collectivité donnée.

Ibid., p. 92.

L'économie doit être au service de l'homme et non l'homme au service de l'économie.

Extrait de *La Mondialisation, la destruction des emplois et de la croissance*, op. cit.

Il faut repenser complètement notre politique sociale, et les moyens de concilier éthique et efficacité.

Ibid., p. 277.

Dans le cadre d'une société libérale et humaniste, c'est l'homme qui doit constituer l'objectif final et la préoccupation essentielle. Un État qui n'est capable ni d'assurer du travail à des millions de gens, ni d'assurer la sécurité des personnes, doit se réformer, et il doit se réformer profondément.

Ibid., p. 286.

Thème C : politique agricole et autosuffisance alimentaire

Dans le cas de l'agriculture communautaire européenne, l'alignement de ses prix sur des prix mondiaux qui peuvent rapidement varier de un à deux en raison d'une situation toujours instable n'a aucune justification.

L'Europe en crise, que faire?, op. cit., p. 74.

Dans le domaine de l'agriculture, le libre-échange n'aurait d'autre effet que de faire disparaître presque totalement l'agriculture de l'Union européenne. Une telle disparition peut être légitimement regardée comme non souhaitable du point de vue sociologique et politique, et elle est de nature à compromettre l'indépendance de l'Union européenne en matière alimentaire. (...) Il en est de même pour un grand nombre de pays du Tiers Monde disposant d'un avantage relatif pour certains produits tropicaux. Une spécialisation excessive ne peut que compromettre leur autosuffisance alimentaire.

Extrait de *La Mondialisation, la destruction des emplois et de la croissance*, op. cit., p. 230.

Contribution de Pierre Bellanger, président-directeur général de Skyrock

Avant-propos

Nous faisons de la radio. Skyrock est la première radio de France de la nouvelle génération. Ici, une administration réfléchit longuement, parfois des années, à l'opportunité de nous donner, ou non, une autorisation d'émettre sur telle ou telle ville. Nous faisons aussi de l'Internet. Skyrock.com est le premier réseau social de blogs français et européen. Nous sommes en évolution rapide et en compétition avec les services concurrents de la terre entière. Je vis chaque jour dans ces deux mondes, celui d'avant et celui d'après.

Tentative de définition et mise en perspective

La mondialisation est la croissance planétaire des interdépendances humaines. Elle est un processus mécanique, progressif, récurrent et réversible dont les expressions principales dans le passé ont pris la forme d'empires antiques, médiévaux, coloniaux ou de dominations militaires et commerciales.

L'interdépendance maximale a d'ores et déjà été atteinte, depuis le milieu du XX^e siècle, par la menace nucléaire, puisque la décision d'un seul, à des milliers de kilomètres d'ici, peut mettre fin à nos vies à tout instant.

La conceptualisation contemporaine de la mondialisation date de la fin du siècle dernier et a caractérisé simultanément, le développement des échanges, la montée en puissance de nouveaux acteurs majeurs, la fin de l'empire soviétique, la généralisation du modèle économique nord-américain, la prise de conscience écologique, la planétarisation de la culture anglo-saxonne et l'impact permanent – et non plus exceptionnel – de causes économiques extérieures sur nos sociétés.

Cette mondialisation a été portée par la chute des coûts de transport. Celui des atomes d'abord : le prix du pétrole permet de déplacer les marchandises comme jamais auparavant ; et celui des bits ensuite : les télécommunications, et désormais l'Internet, permettent de transférer l'information tout autour de la Terre à un prix quasi nul.

La mondialisation est tout à la fois le processus et l'accomplissement de ce processus. Le processus est le passage d'un état d'équilibre à un autre ; le passage de l'hétérogénéité à l'homogénéité. Et cette synthèse à venir est la finalité de la mondialisation.

La caractéristique de la mondialisation actuelle est qu'elle ne résulte plus de l'hégémonie d'un seul s'imposant aux autres, mais d'un processus global sans direction apparente, si ce n'est sa propre logique. C'est une machine sans interrupteur.

Cette mondialisation, puisque sans pilote ni conquérant, laissent intacts les États qui conservent le monopole de la violence sur leur territoire ainsi que l'ensemble des prérogatives régaliennes et organisations politiques et sociales qui en découlent. Par conséquent, l'accroissement des flux ne s'accompagne pas d'une décristallisation des nations.

Il y a donc un processus d'osmose à l'œuvre: lorsque deux solutions contenant des substances dissoutes à des concentrations différentes sont mises en présence, mais séparées par une membrane poreuse, les concentrations de la substance dans les deux solutions s'équilibrent. Ainsi, la recherche de l'optimum économique conduit, au niveau international, à la convergence des coûts du travail, des connaissances, des technologies, des cultures, des niveaux de vie, de la productivité des services et des industries ainsi que de la qualité des administrations et des infrastructures.

Mais cette osmose a lieu sans coalescence, ce phénomène qui se produit lorsque des gouttelettes rapprochées fusionnent, tels le mercure et l'huile. La mondialisation ne s'accompagne pas de la naissance d'un macro-État universel issu de l'intégration des États-nations.

Conséquences nationales

L'osmose mondiale a des conséquences nationales aujourd'hui connues. Dans les pays les plus développés, la classe moyenne, groupe central de la société, qui ne cessait d'agréger par le haut et par le bas, est entrée en contraction. La mondialisation met en péril les mécanismes qui fondèrent sa croissance et entraîne, à l'inverse, une évasion minoritaire vers le haut et un effritement conséquent vers le bas. Dans les pays ascendants, au contraire, se constitue une nouvelle classe moyenne, de récentes élites, tandis que des millions s'extraient de la pauvreté.

Ces événements dramatiques qui échappent aux souverainetés nationales ont entraîné de multiples réactions politiques dans les pays avancés. L'opinion commune blâme le rôle négatif de la mondialisation sur les écosystèmes nationaux situés aujourd'hui au-dessus de la moyenne mondiale et par conséquent soumis à une pression vers le bas. La puissance publique est alors appelée en protection et son action la plus fréquente a été le maintien des systèmes pré-mondialistes, soit en les conservant en l'état par l'endettement, soit en forçant, ou favorisant, des adaptations compétitives pour maintenir l'essentiel.

Mais les opinions publiques inquiètes ressentent la précarité de la situation actuelle et semblent hésiter sur la suite comme prises de vertige à la proximité d'un précipice.

Cette angoisse est accrue par le fait que cette mondialisation nous était invisible tant que dominée par les grands acteurs occidentaux. Elle était normale tant que poursuivant la tradition de l'expansion européenne des quatre derniers siècles. Elle devient étrangère et problématique dès lors qu'elle prend le visage de l'Inde ou de la Chine. S'y ajoutent les migrations du Sud vers le Nord et les difficiles coexistences qu'elles viennent à engendrer.

Un sentiment de crainte naît de la conjugaison de ces changements : perte de maîtrise de son destin, déclin, attaque contre son mode de vie, ses croyances, envahissement, appauvrissement, déclassement, humiliation, délitement et cette idée, qui se propage, que ce qui semblait jadis éternel pourrait bien avoir une fin. Une radicalisation de résistance prend de l'ampleur.

Les pays tirés vers le haut par la mondialisation ne sont pas exempts de tensions. Bien au contraire. Si les sociétés modernes et ouvertes souffrent de la mondialisation, les sociétés traditionnelles et jadis fermées traversent les affres d'une situation explosive. Notre problème est celui d'une évolution, le leur est celui d'une mutation. Là aussi, les radicalités offensives surgissent.

La mondialisation ne fonde pas un état de droit, elle est un terrain de jeu sans règle. Comment appelle-t-on un jeu sans règle : une guerre. Ses armes ne sont pas forcément directement létales, mais prennent la forme d'alliances, de traités, de trafics, d'organisations criminelles, de vols, de corruptions, de conflits régionaux, de gestion mafieuse des rapports de force et aussi de commerce...

Le sort, par exemple, fait à la propriété industrielle et intellectuelle et son pillage mondial ne doit laisser aucun doute sur l'absence de droit et sur la brutalité barbare qui est presque partout la norme.

Les États de droit démocratiques aux d'économies fortes, apparaissent, malgré les crises et les épreuves endurées par beaucoup, comme des havres féeriques, ce qui est d'autant plus angoissant.

Le contexte français

La France, dans ce contexte, se trouve – comme nombre d'autres pays – menacée, sur la défensive, et, *a priori*, contrainte à un rétrécissement inexorable de sa puissance. Les symboles de sa grandeur passée tombent les uns après les autres tandis que la nation s'appauvrit et se vassalise à des intérêts extérieurs.

Mais, qu'est-ce que la France ? Un incroyable bricolage historique cimenté par les intérêts et drapé d'un rêve exaltant. C'est une chimère absurde en apparence, mais d'un phénoménal pragmatisme. C'est le mariage improbable de l'économie de marché et du dirigisme, de l'aristocratie et de l'égalitarisme. Ici, on planifie le libéralisme et on démocratise les privilèges. Les dés sont pipés par définition et chacun d'œuvrer à son propre avantage auprès du maître du jeu.

Il en ressort une construction artificielle, rigide, parce que fragile, accumulant les droits et les rentes et court-circuitée de partout par les réseaux de connivences. Une forteresse fermée excluant à tour de bras qui est trop jeune, trop vieux, trop différent, mais truffée de branchements incertains comme l'éclairage public de Mumbai.

Il est probable que le système n'est pas conçu pour fonctionner, mais pour dysfonctionner afin de susciter d'ingénieux arrangements.

Soumis au changement, le système tout à la fois s'arc-boute et se braque, multipliant les écarts jusqu'à froisser son propre rêve originel. L'immigration en est l'exemple avec ses puits de pauvreté que sont les ghettos urbains et sa représentation nationale trop homogène. Mais en parallèle, le système se révèle être une des meilleures machines à intégrer des démocraties européennes.

Tel est donc le paradoxe français. C'est donc avec cette combinaison de cartes que nous, gagnants de l'ordre précédent, affrontons la redistribution de la mondialisation.

Choisir sa logique

Y a-t-il une fatalité au déclassement ? Il est difficile d'y répondre. Mais cette incertitude sur l'issue doit être la raison de notre résilience. L'isolement de la communauté mondiale comme seule politique a partout montré ses effets désastreux : le découplage protectionniste généralisé accroît au final la pauvreté. L'alignement sur le dénominateur mondial constituerait, quant à lui, un recul sans précédent qui s'achèverait dans une course sans fin à la rentabilisation de la misère.

Il faut donc préserver ce qui fait la valeur de notre écosystème : la liberté, la sûreté et la prospérité, pour chacun et partagées par tous. Partagées par égoïsme, car l'universalité des droits en est la meilleure garantie pour chacun, car l'élévation de tous accélère le progrès de chacun. Cette dynamique individuelle et collective fonde une création de richesses, une influence, une puissance. Puissance qui, à son tour, est la garantie de l'écosystème.

Quelques pistes

Telle est la pertinence de la nation moderne : incarner cet écosystème vertueux dans la jungle mondiale. Et dans la cacophonie des nations, la voix la plus forte est celle qui se fait le mieux entendre. S'impose ici à nous, le miracle européen. Dans cette mondialisation sans coalescence forcée, nous avons le choix et la chance de la coalescence volontaire et par conséquent de constituer un écosystème majeur grâce à la communauté européenne avec laquelle nous partageons déjà tant. L'Europe est notre répit, notre rempart et notre tremplin. Il faut en accélérer la fédération et prendre des initiatives majeures.

Et après cette coalescence salvatrice, revenons à l'osmose. Le libre-échange permet l'entrée des marchandises et des services à distance sur notre marché. Ces produits et prestations souvent moins chers que leurs équivalents nationaux améliorent le pouvoir d'achat, accroissent la compétitivité des produits et services auxquels ils sont intégrés, apportent des choix nouveaux et stimulent la concurrence. Cependant, ces avantages se payent

puisqu'en substituant une production extérieure à la nôtre, nous réduisons l'assiette des prélèvements sociaux calculés sur cette même production et, par conséquent, nous nous contraignons, soit à l'accroissement de ces prélèvements, ce qui nous rendra encore moins compétitifs, soit à nous endetter, ce qui nous appauvrira. La mondialisation et le libre-échange impliquent de changer de système et d'asseoir les prélèvements sociaux sur la consommation et non plus sur la production.

Un tel système, assorti d'un volet de protection des revenus les plus faibles, rend la production plus compétitive et rééquilibre partiellement le jeu avec la concurrence internationale.

L'osmose, c'est aussi la perméabilité de la membrane. Plus l'intérieur est grand, plus nous avons de pouvoir sur l'extérieur. C'est la logique européenne. La politique à nos frontières communautaires doit faire de l'accès à notre marché intérieur un enjeu de négociations. L'ensemble des produits entrants devront se conformer plus qu'aujourd'hui à un respect de règles sanitaires, sociales et environnementales pour entrer sur un des premiers marchés mondiaux.

Enfin, la puissance européenne doit faire de l'euro un vrai pouvoir au niveau mondial qui pèse de tout son poids pour favoriser nos intérêts dans les parités entre devises. Nos efforts peuvent être écrasés par le vol de croissance qu'est une surévaluation de notre monnaie. Il faut en ce domaine savoir prendre l'offensive.

Cela ne couvrira pas le différentiel de niveaux de vie, mais rééquilibrera la compétition sur le terrain où nous pouvons agir sans régresser : la productivité. Produire plus et mieux pour le même prix afin de compenser le prix du travail élevé. Nous ne nous alignerons pas sur les coûts du travail, nous devons être meilleurs sur les coûts de production. Il n'y a pas le choix. Cela signifie qualifier tous les emplois substituables à l'extérieur, par la formation et par la technologie.

Nouvelle orientation

En termes de politique générale, cela signifie une orientation majeure de notre économie vers l'investissement. Investissement dans les personnes par l'éducation et la formation, investissement dans la recherche et l'innovation. Les emplois de demain impliquent la maîtrise des technologies et de l'informatique pour garantir leur productivité, ils impliquent de nouvelles qualifications.

Les sommes considérables aujourd'hui allouées à maintenir des industries dépassées doivent être reconverties dans des productions d'avenir. Faisons le choix de la fusée, plutôt que du musée. Nous pouvons être en tête sur les Bring (biologie, robotique, nanotechnologie, génétique). Pourquoi pas? Avons-nous même le choix lorsqu'à la mondialisation s'ajoutent les crises environnementales, démographiques et technologiques? Et que l'on ne s'en sortira qu'en imaginant les premiers le meilleur de ce monde nouveau.

L'Internet est dans cette dynamique une carte maîtresse. La France a entrepris de se doter d'un réseau moderne, il lui manque un réseau dédié à l'Internet mobile et surtout une politique industrielle des services Internet qui, tout à la fois, accélérerait l'économie entière, mais aussi donnerait à la France une place vitale dans la fusion mondiale de l'informatique et des télécommunications. L'Internet est le seul processus qui va plus vite que la mondialisation traditionnelle. C'est un générateur de productivité qui peut contrebalancer les transferts de travail et d'industrie et une clef pour l'emploi et les perspectives de la nouvelle génération.

Nouvelle vision

Et puis cela nécessite une nouvelle vision de l'État : le passage de l'État providence à l'État prestataire.

L'État providence n'a plus les moyens, l'État prestataire nous les donne. Les États-nations, la communauté européenne, sont désormais en concurrence avec tous les autres États et alliances mondiales. La mondialisation transforme les États en sociétés de service en compétition.

La fiscalité doit correspondre à un véritable service. Si nous avons tous intérêt à une assurance santé globale, encore faut-il qu'elle soit au meilleur prix. Il en va de même de l'éducation, des infrastructures, des télécommunications, de la législation, de la fiscalité et de l'efficacité des administrations.

Chaque loi, chaque taxe, chaque université, chaque ministère, chaque fonction publique sont en concurrence avec toutes les autres. L'isolement des administrations est fini, elles doivent être jugées comparées aux performances et aux pratiques de leurs collègues ou rivales et réformées en conséquence.

Nous avons l'extraordinaire avantage d'être des sociétés ouvertes et démocratiques en crise perpétuelle. C'est la forme idéale par rapport à cette mondialisation, qui, si elle donne pour l'instant un avantage apparent aux sociétés qui intériorisent par la force leurs conflits et tensions, oblige au final à l'ouverture par la pression populaire et l'impératif d'évolution à rythme accéléré.

Cette mondialisation peut devenir un atout, car elle conduit inexorablement à un monde ouvert où les individus circulent librement. Il faut alors que la Communauté européenne soit la nouvelle Amérique et la France, sa Californie.

Nous devons être cet écosystème levier qui permet à chacun de maximiser ses chances et de s'accomplir. L'écosystème où nos efforts et notre contribution seront reconnus. C'est sur nos territoires que les futurs champions mondiaux, les artistes, les inventeurs, les entrepreneurs et tous les autres doivent pouvoir prendre leur essor. L'Internet est un bon exemple : la logique du réseau fait que chaque connecté accroît sa valeur en se connectant et accroît celle de l'ensemble. Chaque idée, chaque entreprise est démultipliée par la puissance du réseau. C'est ce type d'effet multiplicateur

qu'apporteront aux individus et à leurs initiatives les pays ou alliances dominantes de demain. Nous devons devenir l'écosystème où l'on a raison d'élever ses enfants parce qu'ils auront la chance d'une meilleure vie que soi. Le mieux-vivre ensemble est notre horizon européen.

Cela veut dire abandonner tout de suite nos pratiques d'exclusion. Le sacrifice de la nouvelle génération française au bénéfice des intérêts installés est un signal terrible envoyé à nous-mêmes et au monde entier. C'est la signature de notre naufrage volontaire. À l'inverse, lorsque nous ferons confiance enfin à cette jeune génération et investirons massivement en elle ce sera le premier signe de notre renaissance.

La France dans l'Europe est-elle capable de gagner la mondialisation? Elle en a les atouts, une vraie capacité de mobilisation publique, des ressources considérables, des talents majeurs. Et puis sa nature même est un avantage, car elle est aussi improbable que la nouvelle étape à imaginer, étape qui ne procédera certainement pas d'un plan, mais d'un assemblage d'opportunités parfois contradictoires: comme un grand bricolage... Un bricolage? Nous sommes sauvés!

Contribution de Marc Blondel, ancien secrétaire général de Force ouvrière, ancien membre du conseil d'administration du BIT

Rappel historique pour faciliter la compréhension

L'OIT est née en 1919, après la guerre de 1914 (donc avant l'ONU) sur la pression de l'Association internationale des travailleurs et l'acceptation des industriels européens voire américains.

Motivations :

Crainte du développement du système soviétique (Révolution d'Octobre 1917)

Nécessité de mettre les pays en marche après le conflit.

Accord de principe du patronat pour définir des normes, mais volonté que celles-ci soient applicables partout, au nom de l'égalité des charges eu égard à la concurrence (début de la mondialisation effective).

Structure de l'OIT

Tripartite : gouvernements (valeur 2), patronats (valeur 1), syndicats (valeur 1)

Conséquences : quasi-nécessité de consensus

Pratique de l'OIT

Conférence annuelle, représentation des composantes

Négociations de textes normes ou recommandations, celles-ci devant trouver, après le vote en séance plénière, un nombre de ratifications pour être validées.

Ratifications par les pays, soumission au Parlement (ou l'équivalent), pour devenir des dispositions législatives, donc s'inscrire dans la loi.

Conséquences : le BIT, périodiquement, vérifie l'application des engagements pris.

Observations importantes :

1) C'est à partir de textes négociés par les trois parties que la disposition est adoptée.

Le syndicalisme et le patronat bénéficient d'une autorité de fait qui n'existe pas dans tous les pays.

2) Lorsqu'une norme est adoptée par un pays, il devient caution solidaire de son application des autres pays l'ayant ratifiée, ce qui conduit, d'une certaine façon, au droit d'ingérence.

3) Dans la pratique (du fait notamment de la présence française dès le départ), les textes sont négociés à partir du droit romain, donc la France est influente, malgré la tendance actuelle vers la *soft law* des Anglo-Saxons.

Évolution historique

Pour ne reprendre que le plus récent, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

a) Opposition systématique des pays de l'Est : « Les normes sont bourgeoises, dans nos pays les travailleurs sont au pouvoir. »

Conséquence : coalition syndicats libres + patronats et certains gouvernements.

b) Depuis 1990, fin du mur de Berlin, réaction des employeurs qui, sous couvert de liberté d'entreprendre, ne veulent plus de normes actualisées et considèrent qu'elles sont trop nombreuses et manquent de souplesse.

c) Les pays émergents (y compris sur le plan individuel) considèrent les normes comme un frein à leur expansion à leur avantage concurrentiel (*sic!*) Conséquence, une opposition.

d) Et, d'une certaine façon, une réaction de certains pays, notamment arabes, qui, généralement, acceptent les normes sous réserve qu'elles ne soient pas contraires au Coran (reprise des positions sur les droits de l'homme à l'ONU).

Obstacles politiques majeurs

Les États-Unis et la Chine, voire l'Inde, qui sont pour les premiers les plus gros contributeurs budgétaires, ne ratifient pas les normes sous prétexte de faire une pratique supérieure et du fédéralisme (union d'États).

La Chine deviendra un contributeur important, d'où un risque de blocage à terme.

Analyses techniques

Les normes sont de deux ordres :

Qualitatives : c'est le cas de la reconnaissance de syndicats (droit d'association) et de la négociation collective.

Quantitatives : C'est le cas du travail des enfants et de différentes dispositions du travail physique notamment.

Dans les faits et après délibérations votées en conférence, un groupe des normes a été déclarées fondamentales (droit d'association, négociation, travaux forcés...).

Le BIT considérant qu'elles doivent être appliquées par tous les pays, même lorsqu'elles ne sont pas ratifiées.

C'est à ce moment-là que les problèmes se posent.

Le BIT fait le constat, directement ou sur sollicitation des syndicats, parfois les employeurs, d'une violation permanente. Le dossier est transmis à la conférence, après passage au conseil d'administration et une décision est prise.

Celle-ci n'a aucune suite formelle (car l'OIT n'a aucun pouvoir, sauf celui de l'information).

Certains précédents sont intéressants, l'exclusion de l'Afrique du Sud de l'ONU lors de l'apartheid; une commission d'experts indépendant pour la reconnaissance de Solidarnosc en Pologne, ...

Réflexions et suggestions pour l'avenir

Compte tenu de la mondialisation et du lien actuel entre situation économique et travail, il semblerait efficient que des relations permanentes s'installent (dans des formes à définir) entre l'OIT et les organisations qui gravitent au sein de l'ONU, qui devraient tenir compte du *degré d'application des normes* (voire de leur ratification) lors de leur intervention, le FMI notamment.

Pour cela il faut éviter deux pièges.

Le premier: refuser l'argument de différences sociétales dans le monde du travail, quel que soit le régime, les traditions, les religions, le travailleur masculin et féminin doit être respecté dans sa dignité.

Le second: l'OIT doit rester maître de la définition de la norme (la tendance sera grande, notamment pour le FMI de peser sur les négociations). C'est la raison pour laquelle j'insiste sur le degré d'application.

Mais, et surtout, l'essentiel est de contraindre les pays à ratifier les normes démocratiques (le droit de constituer des syndicats libres).

Il ne s'agit pas de négocier dans le détail à Genève les conditions de travail, il s'agit de permettre l'existence de négociations dans chacun des pays, à partir desdites normes (il n'y a pas de prêt à porter en la matière).

Conclusion

La déclaration du président Sarkozy lors de la conférence de 2009 avait marqué les débats et un secret espoir s'était fait jour pour le G20 qu'il doit présider. Peut-être faut-il profiter de la direction française du FMI pour passer un pas significatif, notamment dans l'agrégation des organismes onusiens en matière sociale.

Contribution d'Olivier Bobineau, sociologue

Le double constat: financiarisation des sociétés humaines et paix entre les grandes puissances

Quelles en sont les conséquences? Et comment en est-on arrivé à cette situation?

Dans son ouvrage *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, l'anthropologue Karl Polanyi¹ nous propose des réponses à ces deux questionnements. Réponses qu'il est impossible d'ignorer puisque, lorsque l'on fait l'histoire des sociétés humaines et de leur économie, on s'aperçoit que l'humanité a déjà connu une telle situation où une marchandisation mondiale des sociétés coexistait avec une paix mondiale durable.

Tout d'abord, comment en est-on arrivé à cette situation, ce double constat?

Polanyi, en 1944, fait le même double constat pour le XIX^e siècle que nous, pour le XXI^e siècle. Premier élément du constat: la marchandisation et financiarisation des sociétés humaines à partir du milieu du XIX^e siècle. «La transformation» fondamentale du siècle de la première révolution industrielle est en ce sens le passage des sociétés de communautés à une «société de marché», qui soumet le lien social à l'étalon du gain. Le marché est étendu comme modèle de régulation de toutes les relations humaines. Concrètement, la terre, la monnaie et le travail deviennent des marchandises comme les autres. Ce qui relevait auparavant d'un encadrement par les communautés et les solidarités villageoises, est mis sous le contrôle du marché. Selon Polanyi, une *Satanic mill*, une «fabrique du diable» vient non seulement diviser les hommes entre eux, les mettre en concurrence pour essayer de survivre de leur travail et sur leurs terres, mais aussi faire que le lien social entre les hommes soit «encadré», déterminé par «l'économie» et le «système économique» alors qu'auparavant, «l'économie» était encadrée, «encadrée» dans le lien social². Dorénavant, la «haute finance» assure la tâche de production et de distribution des biens

1 Karl Polanyi 1886-1964, hongrois, socialiste, d'origine juive, né à Vienne, est un historien de l'économie qui a développé des thèses originales qui, en leur temps, bousculent le monde scientifique et académique. Aujourd'hui, elles bénéficient d'une large reconnaissance. Rappelons que cet universitaire érudit, fin connaisseur de l'Europe, considère que son «travail est pour l'Asie, pour l'Afrique, pour les peuples neufs ... C'est un bon signe, cette opposition que monde d'idées a enfin provoquées. J'aurais aimé durer et être présent au combat, mais l'homme est chose mortelle», in *La Grande Transformation...*, *op. cit.*, p. 17.

2 *Ibid.*, p. 59-69, p. 80, p. 88-109.

et des services au niveau mondial selon un « mécanisme autorégulateur » qui se déploie tout au long du XIX^e siècle et connaît son apothéose au début du siècle suivant. À chaque fois, sur le marché en voie d'« unification », on dirait aujourd'hui globalisé, « on s'attend que les humains se comportent de façon à gagner le plus d'argent possible ». Les relations politiques sont dominées par « l'organisation et les techniques de la finance internationale »¹.

Second élément du constat : au XIX^e siècle, un phénomène sans précédent s'est produit dans les annales de la civilisation occidentale : « les cent années de paix de 1815 à 1914 ». En effet, « mis à part la guerre de Crimée, l'Angleterre, la France, la Prusse, l'Autriche, l'Italie et la Russie ne se font la guerre les unes aux autres que dix-huit mois au total ». Si l'on prend en compte les chiffres comparables pour les XVII^e et XVIII^e siècles, la moyenne est de « soixante à soixante-dix ans ». Même la plus féroce des conflagrations du XIX^e siècle, la guerre de 1870-1871, s'achève en moins d'un an, « la nation vaincue se révélant capable de verser une somme inouïe à titre d'indemnité, et cela sans que les monnaies concernées en souffrent le moins du monde ». Pour Polanyi, ce « pacifisme pragmatique » s'explique par le fait que les « puissances » recourent à un mode gouvernement original : la « haute finance ». « Indépendante des gouvernements particuliers, même des plus puissants, elle était en contact avec tous ; indépendante des banques centrales, même de la banque d'Angleterre, elle entretenait avec elles des relations étroites » ; « la haute finance, institution *sui generis* propre au dernier tiers du XIX^e siècle et au premier tiers du XX^e, fonctionne au cours de cette période, comme le lien principal entre l'organisation politique et l'organisation économique mondiales ». S'inscrivant dans la marchandisation des sociétés, la haute finance remplace le dispositif ancien des « dynasties et des épiscopats » en rendant « effectif », le *peace interest*, l'« intérêt de paix » de 1815 à 1914².

Ensuite, quelles ont été les conséquences de ce développement des inégalités du fait d'une marchandisation des sociétés durant « la paix de cent ans » ?

La conséquence principale est le cataclysme de la Seconde Guerre mondiale. Comment en arrive-t-on là ? Selon Polanyi, à partir des années 1930 et jusqu'en 1945, « le changement » politique intervient brusquement pour contrecarrer la marchandisation du monde. « Les événements marquants en furent l'abandon de l'étalon-or par la Grande-Bretagne, les plans quinquennaux en Russie, le lancement du New Deal ; la révolution nationale-socialiste en Allemagne et l'effondrement de la SDN au profit d'empires autarciques³. » Cette succession d'événements voit le succès des doctrines fascistes, socialistes et nazies. Conceptions de l'humanité et de l'histoire opposées, elles s'affrontent et génèrent le cataclysme de la Seconde Guerre mondiale. Quel est effectivement le point commun à toutes ces doctrines si différentes sur le plan idéologique et si opposées quant aux poli-

1 *Ibid.*, p. 29, p. 102.

2 *Ibid.*, p. 21-42.

3 *Ibid.*, p. 43.

tiques qui en découlent ? Le point commun à toutes ces doctrines politiques est de prôner une re-socialisation de l'économie avec forte intervention des pouvoirs publics. Bref, elles visent à combattre la « transformation » issue du XIX^e siècle qui a généré trop d'inégalités : le libéralisme économique. Ainsi, la « grande » transformation du XX^e siècle remet en cause la « transformation » du XIX^e siècle, c'est-à-dire que le fascisme, le socialisme et le nazisme remettent en question l'invention du marché autorégulateur et sa généralisation à toutes les marchandises, qui a pourtant permis la paix jusqu'en 1914. « Le fascisme » et « le socialisme » peuvent répandre leur « credo » du fait des décombres sociaux de la financiarisation des relations humaines. À cet égard, « l'Allemagne et la Russie devinrent respectivement représentantes du fascisme et du communisme dans le monde entier ». Les sociétés humaines menacées, désappropriées par un système économique inégalitaire, veulent re-maîtriser politiquement leur destinée. Un « élan vital » pousse « obscurément les peuples allemand et russe à revendiquer une part plus grande dans l'histoire »¹. Cependant, cet élan vital nécessite la remise en cause du marché autorégulateur selon des conceptions de l'humanité tellement différentes qu'elles vont conduire l'humanité à... s'autodétruire entre 1939 et 1945 et déplorer des dizaines de millions de morts.

En ce sens, dans la mesure où « l'économie de marché » développée au XIX^e siècle donne naissance à « la société de marché », dans la mesure où l'ordre économique va fonder l'ordre social, en réaction, les doctrines fascistes, socialistes et nazies vont chercher à refonder l'ordre économique sur l'ordre social. Face au mouvement de marchandisation généralisée des sociétés humaines et l'accroissement des inégalités qui en résulte, des sociétés humaines réagissent en produisant un « contre-mouvement », mis en théorie par des doctrines politiques et des conceptions de l'humanité radicales, en vue de re-socialiser l'économie, de contrôler le marché et ses excès inégalitaires.

Au total, la « paix de cent ans » de 1815 à 1915 cache la déflation mondialisée du lien entre les hommes et sa financiarisation. Les hommes, ne pouvant vivre qu'en société, en appellent alors à une restauration de la volonté politique dans les années 1930. Les doctrines fascistes, socialistes et nazies mettent ainsi en valeur des conceptions de l'humanité qui condamnent toutes les logiques marchandes et financières à l'œuvre. Cependant, cette reprise en main par le politique donne naissance au pire des cataclysmes que l'humanité ait connu : la Seconde Guerre mondiale.

Même si l'histoire ne se répète pas à l'identique, nous ne pouvons pas ne pas retenir la leçon d'histoire proposée par Karl Polanyi.

Par conséquent, il convient de lui donner sens dans notre actualité.

Derrière la paix entre les grandes puissances de ce monde depuis soixante-cinq ans, se développent de multiples inégalités accentuées par la marchandisation et la financiarisation des sociétés humaines. Fort ce

1 *Ibid.*, p. 53.

double constat, les hommes font appel pour (sur)vivre en société et régler leurs problèmes existentiels à des conceptions de l'humanité et du monde, des doctrines nouvelles : droits de l'homme, développement durable, droits culturels, altermondialisme... Ces conceptions nouvelles coexistent avec des conceptions anciennes et radicales, qui connaissent des succès locaux et régionaux : racisme, communautarismes, nationalismes, régionalismes, extrémismes religieux... Mais, qui nous dit que ces conceptions de l'humanité qui se confrontent dans notre monde globalisé ne vont pas finir un jour par un règlement global... par le sang ?

Ne pas prendre conscience de cela, ne pas le dire publiquement, ne pas agir politiquement en conséquence serait un crime politique contre les hommes et femmes de notre temps.

C'est pourquoi, il nous faut proposer une conception de l'humanité, fédératrice et créatrice de liens entre toutes les cultures dans leur diversité. Elle doit engendrer une gouvernance nouvelle à l'échelle mondiale qui, au-delà de la guerre financière, exhorte les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, les hommes et les femmes de tous les horizons, à re-saisir leur destinée politique commune. Une telle politique peut se concrétiser dans des mesures concernant les trois premiers domaines à être marchandisés et financiarisés dès le XIX^e siècle selon Karl Polanyi : la terre et les productions agricoles, le travail et la monnaie.

Contribution d'Alain Caillé, sociologue

Très brèves considérations sur le XXI^e siècle et la paix

Il est possible et même nécessaire de discuter du point de savoir si les droits de l'homme sont, peuvent ou doivent être une politique. Mais il est peu douteux qu'à travers le monde les progrès de la démocratie sont indissociables de la reconnaissance effective des droits de l'homme. Qui les a le premier formulés? En un sens tout le monde et personne. Mais on a trop oublié que leur principal champion a été à la fin du XVIII^e siècle le publiciste anglais Thomas Payne (on écrit aujourd'hui Paine) dont le premier livre, un best-seller, prenait ardemment la défense de la révolution américaine et le second, tout aussi populaire, rédigé contre Edmund Burke, celle de la Révolution et de la République française dont il fut fait citoyen d'honneur. En 1797, il dédie au Directoire un libelle, *La Justice agraire...*, dont le sous-titre précise: «Contenant un plan pour améliorer la situation générale de tous les hommes». L'argumentation générale, remarquable, reste toujours, malheureusement, plus actuelle que jamais.

«C'est encore une question fort incertaine, se demande-t-il d'entrée de jeu, de savoir si l'état de société qu'on intitule orgueilleusement, et peut-être indûment la civilisation, a augmenté ou diminué le bonheur de la race humaine en général.» Mettant en contraste la misère hideuse qu'on constate dans toutes les villes d'Europe et celle d'un Indien d'Amérique, misérable au regard «de nos personnages opulents», mais tel «un jour de fête perpétuel» à celui de nos misérables, il conclut que la civilisation «a rendu une partie des hommes plus riches et l'autre plus pauvre qu'ils ne le seraient dans leur état primitif ou naturel». La question politique première, à laquelle toutes les autres sont subordonnées, est celle de savoir comment rendre l'état de société et de civilisation préférable à l'état de nature aux yeux de la grande majorité des êtres humains alors que c'est actuellement, pour-suit-il, la situation inverse qui prévaut.

Qui peut douter que ce sera là la question première du XXI^e siècle également: comment éviter qu'une partie de l'humanité, rendue d'autant plus pauvre que l'autre sera toujours plus riche ne préfère systématiquement «l'état de nature», autrement dit la guerre de tous contre tous, à l'état de société? Et le risque qu'il en soit ainsi sera d'autant plus grand si l'état de société devait se révéler n'être lui-même qu'une autre forme d'état de nature et de guerre, la guerre économique et financière de tous contre tous.

Au-delà des multiples réponses partielles et particulières possibles à ce défi, techniques, économiques, écologiques, scientifiques, morales, etc. , il importe d'appréhender le problème ainsi posé à notre espèce dans sa plus grande généralité. Il réside très probablement dans le fait que les fondements conceptuels et imaginaires de notre conception héritée de la démocratie se révèlent de plus en plus inadaptés à l'échelle et au rythme du monde actuel, du monde globalisé. Pour le dire d'un mot, ces fondements sont de type utilitariste, *i.e.* tout entier organisés à partir de la question: «À quoi ça (me)

sert?» Dans cette optique, la démocratie est vue comme le fruit d'une libre association entre des individus mutuellement indifférents cherchant chacun à maximiser son avantage individuel. Le but en est la recherche du plus grand bonheur du plus grand nombre et le moyen la croissance économique. Le moyen, le couplage d'une économie de marché capitaliste et d'une démocratie parlementaire représentative. C'est ce couplage qui, depuis la chute du mur de Berlin en 1989 est supposé devoir s'imposer à tous les pays du monde, plus ou moins spontanément ou par contrainte car, en tout état de cause, en l'absence de toute autre forme organisation sociale plausible, il incarnerait le fin mot de l'histoire.

Limites des fondements utilitaristes de la démocratie

Cette interprétation utilitariste de la démocratie, qui a valu aux démocraties occidentales leur domination sur le reste du monde au cours des siècles passés a eu de nombreux titres à faire valoir en sa faveur. Elle a représenté une des avancées intellectuelles, morales et matérielles majeure de l'humanité. Elle ne peut cependant pas être à la hauteur des enjeux du XXI^e siècle pour au moins trois séries de raisons principales :

1. *À mesure que l'idéal démocratique se mondialise et s'universalise, il rend de plus en plus insupportables l'inégalité et la dissymétrie entre les anciens dominants occidentaux – qui sont aussi souvent les anciens colonisateurs – et les autres pays, nations cultures ou civilisations.* Ce n'est pas seulement le désir d'une égale prospérité matérielle qui va alors s'affirmer avec toujours plus de force, mais aussi, mais surtout celui d'une reconnaissance de la dignité de tous les peuples et de toutes les cultures. Inutile de se dissimuler que l'instauration d'une parité de la reconnaissance (qui ne signifie pas égalité) sera encore plus difficile à instaurer qu'une juste redistribution de la prospérité et de la pauvreté. Mais sans elle, on n'évitera pas la guerre de tous contre tous.

2. Personne ne peut déterminer avec certitude quelle part de la prospérité matérielle de l'Occident a résulté à travers le temps de sa position de domination sur le reste du monde et quelle autre part de son génie technique, scientifique, économique et politique propre. Mais deux choses sont désormais claires : 1) L'acceptation générale de la démocratie de marché après la Deuxième Guerre mondiale a été largement conditionnée par une croissance économique sans précédent qui offrait à tous la perspective d'une mobilité sociale ascendante et donc d'une amélioration inouïe de leur condition matérielle et sociale. 2) Or en Occident les ressorts de cette forte croissance sont désormais brisés. La crise financière de 2008, dont rien n'indique que l'on soit véritablement sorti aux États-Unis et en Europe, a servi de révélateur d'une situation structurelle bien plus ancienne : depuis une ou deux décennies, l'essentiel de la prospérité de l'Europe et des États-Unis reposait sur l'endettement et sur la spéculation foncière et financière. Prospérité en partie factice et foncièrement volatile, donc. *La question, redoutable, qui va se poser avec désormais toujours plus d'acuité sera de savoir si l'idéal régulateur*

démocratique va pouvoir y rester vivace en présence d'une croissance faible ou quasi nulle.

3. Enfin, tout le monde voit bien, en premier lieu, que là où la dynamique de la croissance reste encore puissante, dans les Bric et les pays émergents, rien n'assure qu'elle sera facteur de démocratisation effective et pérenne. Et surtout, en second lieu, tout porte à croire qu'elle ne sera possible qu'un temps relativement bref, au prix d'une dégradation dramatique et irréversible de l'écosphère. On le sait, il faudrait plusieurs planètes pour rendre possible l'universalisation du standard de vie occidental.

Toutes ces considérations peuvent se résumer en une question dramatiquement simple : l'espoir utilitariste porté par l'Occident depuis des siècles aura été celui d'un dépassement du conflit entre les hommes par l'accroissement de la prospérité matérielle de tous. Une telle croissance sans limites devient désormais de plus en plus problématique : *saurons-nous donc trouver les moyens de vivre ensemble, démocratiquement et d'une vie digne, sans nous massacrer les uns les autres, sans croissance structurelle, dans un état stationnaire?*

Au-delà de l'utilitarisme, convivialisme et principe de commune humanité

Que pourrait donc signifier le projet de trouver à la démocratie des fondements pas seulement ou principalement utilitaristes, disons des fondements anti-utilitaristes, appuyés sur l'idée que, bien sûr, les considérations utilitaires sont d'une extrême importance, mais que tout aussi ou plus important encore pour les êtres humains est l'exigence que leur vie fasse sens ? La source d'inspiration principale ici est à rechercher dans ce qui reste la plus grande œuvre anthropologique du XX^e siècle, *l'Essai sur le don* (1924), de Marcel Mauss, l'héritier intellectuel d'Émile Durkheim, fondateur de l'École sociologique française. Dans ce texte qui rassemble tout le savoir ethnologique de son temps, Mauss établit que les sociétés archaïques ne reposaient nullement sur des fondements utilitaristes, le marché ou le troc, l'achat, la vente ou le contrat mais sur ce qu'il appelle *la triple obligation de donner, recevoir et rendre*. Sur l'obligation, autrement dit, de rivaliser de superbe et de générosité pour être reconnu comme pleinement humain. Ce qu'expose Mauss est donc une conception politique du don, et réciproquement. Le don – et mieux vaudrait d'ailleurs dire le défi du don – est cet opérateur paradoxal qui permet aux hommes guerriers de transformer les ennemis en alliés, de passer de la guerre à la paix, donc, et, complémentaiement, *via* le don des femmes et des enfants, de nouer alliance également avec les générations passées et futures, passant ainsi de la mort et de la stérilité à la vie et à la créativité.

Si le don a cette vertu pacificatrice, c'est parce qu'il symbolise la reconnaissance que s'accordent les hommes en conflit, désormais transformés en donateurs et donataires, de leur valeur humaine réciproque. Il affirme *qu'avant même de pouvoir commencer à produire et à échanger des biens matériels utiles, il faut commencer par faire la paix en s'accordant*

mutuellement une reconnaissance première inconditionnelle. Cette reconnaissance par le don a d'abord été obtenue dans le cadre des petites sociétés, dans le registre de l'interconnaissance personnelle. Elle s'est ensuite déployée à l'échelle des grandes sociétés dans le cadre des grandes religions mondes ou des nations. Il faut désormais, à l'échelle de la très grande société-monde qui s'esquisse, la mettre en œuvre entre les nations, les cultures et les religions.

C'est ce que devra apprendre à faire une idéologie politique d'un nouveau type qu'il est possible d'identifier par provision sous l'étiquette de convivialisme. Libéralisme, socialisme ou communisme, ou même anarchisme auront été autant de modalités d'une philosophie politique utilitariste faisant de la croissance indéfinie de la prospérité matérielle l'alpha et l'oméga, la réponse par excellence à l'aspiration démocratique. Le convivialisme, qui hérite de tous les acquis de ces grandes idéologies politiques du XVIII^e et XIX^e siècles (et, plus largement, de l'éthique de base de toutes les grandes religions), pose la question de savoir comment *bien vivre ensemble* et comment bâtir une ou des démocraties dans le monde entier, même s'il n'y a pas ou plus de croissance économique continue. Elle doit donc s'affronter directement à la question cruciale de notre temps qui est celle des moyens de lutter contre la démesure, l'*ubris*, l'illimitation : comment l'humanité peut-elle apprendre à s'autolimiter ?

Ici aussi, de multiples réponses, interdépendantes, techniques, économiques, scientifiques, éthiques, etc. sont à envisager. Mais la direction générale doit nécessairement être la suivante. Le principe de base du convivialisme consiste dans l'affirmation de la *commune humanité* et de la *commune socialité* de tous les êtres humains. La prise au sérieux de ce principe, qui excède et précède toute considération utilitariste implique la subordination de toute mesure de politique économique, sociale, scientifique ou culturelle au respect prioritaire – «lexical» pourrait-on dire à la suite de John Rawls – de la dignité humaine, matérielle et morale. Ce principe de commune humanité a deux corrélats nécessaires, visant à éviter que certains ne tombent dans un état de sous-humanité, premier corrélat, et que d'autres, second corrélat, n'aspirent à basculer dans état de *supra*-humanité. *Le principe de commune humanité implique qu'il ne peut y avoir ni sous-hommes ni surhommes.*

Concrètement, le premier corrélat rejoint la proposition qu'avait développée Thomas Payne dans son libelle. Le seul moyen, écrivait-il, de convertir l'immense majorité des humains à la certitude que la civilisation est préférable à l'état de nature est de leur accorder inconditionnellement un revenu minimum leur permettant d'échapper à la misère. Généralisons : dans la société conviviale qu'il revient au XXI^e siècle d'édifier de toute urgence, la source première de la légitimité des États et des gouvernements résidera dans leur *capacité à assurer effectivement à tous leurs citoyens les conditions matérielles d'existence de base, proportionnées à la condition générale du pays ou de la région, quelles que soient leur race, leur religion ou leurs croyances.*

Symétriquement, la première mesure à prendre pour lutter contre l'esprit de démesure qui s'est abattu sur le monde depuis ces vingt ou trente dernières années est de poser qu'aucun être humain n'est habilité à jouir de richesses potentiellement infinies. Sans une lutte délibérée contre

l'explosion des inégalités au sein des nations et entre elles, il est vain d'espérer sauver la démocratie et la paix du monde. Les trop pauvres et les trop riches ne peuvent assurément pas former société commune en participant d'une commune humanité. Ce propos n'est en lui-même porteur d'aucun égalitarisme radical ou dogmatique. C'est au débat démocratique qu'il appartiendra de déterminer quel est l'écart de richesse et de revenus désirable et acceptable. Mais il suffit de constater que l'écart de revenu entre les cent patrons américains les mieux payés des années 1970 et leurs salariés de base est passé de un à trente-neuf à un à mille aujourd'hui pour prendre la mesure du dérèglement du monde. Posons donc que, pour les pays occidentaux, le retour le plus rapide possible aux normes d'égalité-inégalité qui prévalaient encore dans les années 1970, pas précisément égalitaristes, doit désormais devenir une priorité absolue.

Conclusion

La démocratie est-elle encore viable? Son maintien comme la sauvegarde de l'environnement et de la planète exigent-ils le dépassement du capitalisme, etc.? Sur ce sujet comme sur tous les sujets, chacun pourra faire valoir ses arguments. Disons simplement que si l'humanité acceptait de prendre résolument au sérieux l'affirmation du principe inconditionnel de commune humanité et ses corrélats, l'institution conjointe d'un revenu minimum et d'un revenu maximum, alors elle se donnerait de vraies chances d'éviter la double catastrophe qui la guette à brève échéance: celle d'une dégradation dramatique et irréversible de l'environnement naturel et celle du déchaînement de la guerre de tous contre tous.

Contribution de Bernard Cassen, secrétaire général de Mémoire des luttes, président d'honneur d'Attac France ¹

Le libre-échangeisme, machine de guerre contre les systèmes de protection sociale

Il y a toujours un temps de retard entre le vote des traités ou des lois, leur mise en œuvre et la perception qu'en ont ensuite les citoyens. C'est la loi du genre, mais cela peut aussi être une tactique délibérée pour avancer masqué dans des domaines sensibles.

C'est effectivement ce qui s'est passé avec la plupart des décisions européennes de libéralisation tous azimuts, dont on n'a mesuré les effets désastreux que bien longtemps après leur adoption. La quasi-totalité des responsables politiques se réclamant de la gauche de gouvernement le savent parfaitement, mais rares sont ceux disposés à l'admettre publiquement. Cela reviendrait, en effet, pour eux à abjurer ce qu'ils ont encensé, à faire leur autocritique publique et à sortir du « politiquement correct européen » hors duquel on nous serine que toute ambition présidentielle est par avance vouée à l'échec en France.

Heureusement, les libéraux n'ont pas de ces pudeurs. Eux, au moins, n'hésitent pas à afficher la couleur. Pour celles et ceux qui ont voté le traité de Maastricht en 1992, je vais citer les propos, tenus en 1999, d'une personnalité éminente qui, au début des années 1990, avait imposé ses vues aux négociateurs dudit traité. En particulier à la France de François Mitterrand, de Michel Rocard et de Pierre Bérégovoy. Il s'agit de M. Hans Tietmeyer, alors président de la Bundesbank, dont la Banque centrale européenne n'est que la transposition, en plus « indépendant » encore, au niveau européen.

Répondant, à la fin août 1999, à la veille de son départ à la retraite, à une question qui lui était posée sur les conséquences sociales de la récente mise en place de l'euro, le patron de la « Buba » s'exprimait ainsi : « L'homme de la rue n'en est pas conscient. Tout le monde ne comprend pas encore de quoi il s'agit. » Pour la gouverne de l'« homme de la rue », ce modèle de banquier central auquel Jean-Claude Trichet s'évertue de ressembler, mettait ensuite carrément les pieds dans le plat. Que l'on en juge : « La concurrence entre les systèmes de protection sociale sera plus forte, pas seulement vis-à-vis du monde non européen, mais aussi à l'intérieur de l'Europe (...) Il faut de la concurrence entre les systèmes fiscaux, tout comme entre les systèmes de protection sociale nationaux (...) Il n'y aura pas de retour en arrière, c'est définitif ². »

L'un des mérites de cette déclaration-vérité est de rappeler que la mise en concurrence des systèmes de protection sociale et de fiscalité – ce qui, en clair, signifie leur alignement vers le bas – est d'abord intra-européenne

1 Contribution au colloque « Convergences pour dépasser le libre-échange », Paris, 10 avril 2010.

2 *International Herald Tribune*, 23 août 1999.

avant d'être planétaire. Nulle surprise à cela. L'Union européenne (UE), et cela dès le traité de Rome de 1957, lorsqu'elle s'appelait CEE, a toujours aspiré à se diluer dans un marché unique mondial, malgré les gigantesques écarts de développement entre nations et continents.

Les libertés dites «fondamentales» de l'UE, telles qu'elles sont rappelées dans, entre autres – et c'est un comble – le préambule de la Charte des droits sociaux fondamentaux annexée au traité de Lisbonne (libertés de circulation des capitaux, des biens et des services, auxquelles il faut ajouter celle des personnes) n'ont rien de spécifiquement européen. Elles ont valeur universelle. On les retrouve dans les chartes des deux principales organisations internationales de ce que j'appellerai volontiers l'Internationale libérale: le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Une parenthèse à ce sujet: en d'autres temps, en France, se trouver à la tête de ces deux institutions, honnies des mouvements sociaux du monde entier, aurait été jugé incompatible avec l'appartenance à quelque formation politique progressiste que ce soit. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. On voit le grand bond en arrière effectué en trois décennies. Il est pour le moins insolite de condamner l'«ouverture» de Nicolas Sarkozy à des personnalités prétendument «de gauche» et, dans le même temps, de se féliciter d'en voir d'autres, tout autant «de gauche», si l'on ose également utiliser cette expression dans leur cas, occuper les postes de commande qui leur ont été concédés par les gouvernements piliers de la mondialisation libérale, en premier lieu par celui des États-Unis.

Les Dominique Strauss-Kahn et Pascal Lamy sont au système capitaliste globalisé ce que les Bernard Kouchner et Éric Besson sont, mais cent crans au-dessous, au système sarkozyste national. Je réclame donc l'indulgence pour ces ministres qui, eux au moins, ont la décence de ne plus être titulaires de la carte d'un parti de gauche.

Il ne faut pas être prix Nobel d'économie pour comprendre qu'il existe une radicale contradiction entre, d'un côté, l'ouverture internationale en matière financière et commerciale – le libre-échangisme, pris au sens générique –, et, d'un autre côté, la pérennité des systèmes de protection sociale nationaux.

Le premier article du code français de la Sécurité sociale affirme que «l'organisation de la Sécurité sociale est fondée sur le principe de solidarité nationale». Cette solidarité s'exprime par le devoir de s'acquitter de prélèvements dits obligatoires, en l'occurrence de cotisations et d'impôts. La logique du système libre-échangiste est de laminer ces sources de financement, et donc de saper les fondements de la solidarité.

Les mécanismes sont connus de tous. Les cotisations sociales sont dépendantes à la fois du nombre de personnes employées à un moment donné et du niveau des salaires. Or le libre-échange détruit les emplois aussi bien au Sud qu'au Nord. Ce n'est pas moi qui le dis, mais l'organisation-sœur du FMI, la Banque mondiale elle-même. Dans un rapport publié en 2003¹ et qui est cité dans un document de l'ONG War on Want au titre expli-

1 M. Rama, *Globalization and Workers in Developing Countries*, World Bank, Washington DC, 2003.

cite (*Trading Away Our Jobs*, c'est-à-dire « Comment le commerce emporte nos emplois »), l'auteur écrit : « Pendant les périodes de libéralisation du commerce, on peut s'attendre à ce que le rythme de destruction des emplois soit plus rapide que celui de création des emplois. La globalisation pourrait donc être associée à une augmentation du taux de chômage. »

Même la Commission européenne est obligée de reconnaître cette évidence, malheureusement corroborée par l'expérience quotidienne des fermetures d'entreprises et des délocalisations. Dans son rapport de 2006 sur la création d'un Fonds européen d'ajustement à la globalisation – d'un montant dérisoire de 3,5 milliards d'euros sur sept ans –, elle écrit que la libéralisation commerciale « entraîne des licenciements à grande échelle » et la « détérioration des conditions d'emploi » dans l'Union européenne.

J'ai préféré citer des sources d'une orthodoxie irréprochable pour rappeler la corrélation libre-échange/chômage que des auteurs comme Jean-Luc Gréau, Hakim El Karoui, Emmanuel Todd et Jacques Sapir avaient de toute manière brillamment démontrée ces dernières années.

Donc, davantage de chômeurs, mais aussi stagnation, voire baisse des revenus salariaux dans les secteurs exposés à la concurrence internationale. Je ne reviens pas ici sur l'articulation libre-échange/déflation salariale établie, entre autres, par les travaux de Jacques Sapir. Le résultat est sans appel : les rentrées fournies par les cotisations salariales ne peuvent qu'être tendanciellement orientées à la baisse.

Restent les impôts. Mais, là aussi, la libéralisation totale des mouvements de capitaux et les paradis fiscaux sont de puissants outils pour la recherche du « moins-disant fiscal », que ce soit pour les entreprises ou pour les particuliers. Je ne crois pas qu'il se trouve beaucoup de personnes prenant au sérieux la prétendue lutte de l'OCDE ou du G20 contre ces centres *off-shore* qui sont autant de refuges de la délinquance, voire de la criminalité financière organisée.

L'UE n'est pas crédible dans ce domaine. Non seulement certains de ses membres à part entière sont eux-mêmes des paradis fiscaux spécialisés dans des niches particulières (Autriche, Chypre, Irlande, Luxembourg notamment, mais les territoires ou micro-États sur lesquels ils exercent leur juridiction en dernier ressort (îles anglo-normandes, Andorre, Monaco, San Marin, etc.) ne vivent que du non-droit fiscal.

Même sans l'existence de ses paradis fiscaux, l'UE offrirait de belles possibilités aux réfractaires au fisc en raison des disparités d'imposition entre pays membres. C'est l'argument utilisé par Nicolas Sarkozy pour justifier le bouclier fiscal.

Hans Tietmeyer nous avait prévenus : la concurrence entre les systèmes fiscaux et donc, par ce biais, entre les systèmes de protection sociale n'est pas une exception, mais bien la règle dans l'UE. C'est pourquoi tout discours sur l'avenir des retraites, pour prendre un exemple d'actualité, relève du tour de passe-passe s'il ne prend pas en compte les logiques européennes qui, toutes, ont pour conséquence l'assèchement des ressources fiscales et salariales destinées à la protection sociale.

Rétrospectivement, on mesure la faute historique majeure commise par François Mitterrand en 1988 lorsqu'il avait renoncé à exiger une directive sur l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne comme condition de l'adoption de la directive sur la libéralisation des mouvements de capitaux. Mitterrand préférait une Europe libérale à pas d'Europe du tout. Trente ans après, nous avons effectivement le libéralisme au pouvoir partout, et presque pas d'Europe, sauf pour libéraliser encore davantage. Le cas de la Grèce est édifiant à cet égard.

Résumons-nous: le libre-échangisme est une machine de guerre contre la protection sociale, et les politiques européennes en constituent un rouage redoutable. Maintenant une question: quel parti ou syndicat aura l'honnêteté et le courage de le dire tout haut? Qui prendra le risque de se faire taxer de «protectionniste» ou d'«anti-européen» par des médias entre les mains des grands intérêts financiers et industriels, voire par des responsables politiques répétant comme des perroquets une vulgate apprise à Sciences-Po ou à HEC?

Pour ces timorés en mal de références alternatives, mais indiscutables, on suggèrera de prendre appui sur un texte étonnant et peu connu: la Déclaration de Philadelphie, première Déclaration internationale des droits à vocation universelle, proclamée le 10 mai 1944, quelques semaines avant les accords de Bretton Woods et quatre ans avant la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce texte, auquel Alain Supiot consacre un livre à lire absolument¹, se présentait comme une déclaration concernant les buts et objectifs de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Près de soixante-dix ans après, ce texte est d'une actualité aussi brûlante que celui du programme du Conseil national de la Résistance en France, adopté le 15 mars 1944, et dont le Medef réclame la mise à l'index. Altermondialiste avant la lettre, la Déclaration affirme que «le travail n'est pas une marchandise»; elle pose la nécessité de la «sécurité économique» et indique que la justice sociale est «le but central de toute politique nationale et internationale». C'est-à-dire exactement l'inverse des principes du néolibéralisme. Voilà un texte à brandir aujourd'hui et à confronter aux prétendues «libertés» des traités européens qui constituent le carcan dans lequel doivent s'inscrire les politiques nationales.

Se poser la «question européenne» devrait être un préalable à toute réflexion sur la protection sociale. On n'en prend pas actuellement le chemin. Mais cette omerta ne pourra durer indéfiniment. Arrivera bien un jour le moment où les citoyens se rendront compte qu'on les a enfermés comme des mouches dans un bocal de verre européen sur les parois duquel ils butent en permanence. Et grande sera alors la tentation de briser le bocal. Le rôle des responsables politiques devrait être de délivrer les citoyens de ce bocal plutôt que d'avoir à en ramasser après-coup les fragments éparés.

1 Alain Supiot, *L'Esprit de Philadelphie*, op. cit.

Contribution de Marc Deluzet, délégué général de l'Observatoire social international

Réguler la dimension sociale de la mondialisation

L'Observatoire social international cherche depuis dix ans à répondre aux exigences sociales de la mondialisation. Il réunit pour cela des responsables d'entreprises, des syndicalistes et des universitaires, des experts et constitue en ce sens un lieu exceptionnel de débat et de production d'idées. L'OSI s'inscrit pleinement dans l'objectif de réguler la mondialisation, et, sur la base de ses activités et des réflexions qu'il conduit, il avance un certain nombre d'arguments et de propositions.

Son approche se fonde sur quatre convictions fondamentales qui méritent d'être soulignées au préalable :

- Aujourd'hui, la notion de croissance économique doit être dépassée pour être élargie à celle de développement humain, qui permet d'intégrer le social et la problématique environnementale comme des éléments stratégiques permettant de concevoir les régulations indispensables à l'échelle mondiale. En effet, la richesse d'une société ne se mesure pas à l'aune de la seule production de biens ou de services mais aussi dans les espaces de bien-être qu'elle est capable d'ouvrir et qui touchent à des facteurs multiples (santé, loisirs, culture, démocratie...)

- Dans cette perspective, les logiques de développement durable et de responsabilité des entreprises constituent une nouvelle articulation dynamique entre les dimensions économique, sociale, humaine et environnementale, engageant les sociétés et les entreprises sur la voie d'une plus grande performance globale, dès lors que celles-ci en font le socle de leur stratégie. Dans cette mutation, les acteurs les plus vertueux aujourd'hui seront les plus compétitifs à long terme. Il en résulte que les instruments de régulation, souvent conçus pour contraindre et contrôler, doivent davantage privilégier l'incitation des acteurs publics ou privés à suivre ces nouvelles logiques pour favoriser les plus innovants et compenser le plus possible les coûts immédiatement induits par la vertu.

- Cette conception plus globale de la richesse et du développement conduit à développer les logiques de solidarité internationale et les coopérations multiformes reposant sur l'implication de tous les acteurs.

- Enfin, une mondialisation harmonieuse ne peut se fonder que sur le dialogue et la prise en compte des diversités culturelles afin que l'émergence d'une culture planétaire commune soit perçue comme un enrichissement des cultures particulières.

Ces quatre convictions fondent les perspectives et les propositions que nous proposons de retenir pour mieux réguler la dimension sociale

de la mondialisation. Elles peuvent être regroupées en quatre chapitres principaux.

Quel moteur fondamental aux règles sociales internationales ?

Le développement et l'efficacité de toute régulation mondiale supposent l'établissement de règles internationales légitimes et reconnues. Cependant, le souci d'une réelle application de ces règles commande de vérifier qu'elles portent sur une dynamique et des ressorts véritablement universels, c'est-à-dire qui mobilisent, engagent les acteurs à l'échelle mondiale et fassent l'objet d'un accord entre les différentes cultures. Car, préalablement à la définition des normes, ce sont les évolutions économiques, sociales, culturelles communes à l'ensemble des sociétés humaines qui fondent toute demande de toute régulation mondiale.

La volonté de créer des richesses par le commerce, partagée par l'ensemble des pays, constitue ainsi le moteur fondamental du développement des règles commerciales. De la même manière, l'émergence d'objectifs communs sur le plan environnemental est liée à la raréfaction des ressources naturelles et aux situations de pollution, qui s'imposent à toutes les sociétés. Aujourd'hui, quel peut être le levier capable de créer une appétence commune aux différents continents pour promouvoir le développement social et humain ?

Il nous semble que la nécessité d'accroître les compétences, les qualifications et l'efficacité des salariés constitue une exigence suffisamment partagée au plan mondial pour constituer un moteur efficace pour le développement social. C'est pourquoi le développement des compétences devrait être le premier domaine de coopération internationale en la matière. Il contribuerait directement à une meilleure application des règles sociales que la communauté internationale s'est données. La conception et le financement des systèmes de formation professionnelle, le développement des échanges entre universités, sont ainsi des domaines prioritaires.

Sanctionner le non-respect des règles, mais surtout inciter les acteurs

Au-delà de l'existence d'un dynamisme humain et sociétal qui sous-tend tout système de régulation mondiale, il importe également de s'assurer que l'élaboration des règles internationales résulte d'un dialogue faisant droit aux différences économiques, sociales et culturelles qui existent entre les grandes zones continentales. De même, les dispositifs de sanction, nécessaires à la légitimité et à la reconnaissance la plus large de ces règles, supposent un consensus mondial. Cependant, au-delà, la mise en œuvre des règles nécessite aussi des incitations positives. En matière sociale particulièrement. Car si des conventions et des outils existent déjà, force est de constater que des leviers nouveaux doivent accélérer leur mise en œuvre réelle.

L'action des grandes entreprises internationales, et la façon dont elles assument leur responsabilité sociale sur les territoires où elles interviennent, sont aujourd'hui un levier important et un facteur déterminant de développement social et humain dans les pays émergents. Des mécanismes incitatifs, comme les principes directeurs de l'OCDE, sont de nature à accélérer le mouvement, tout comme l'utilisation du référentiel ISO 26 000 sur la RSE ou bien encore, en matière de reporting, la Global reporting initiative (GRI). Ces dispositifs s'inscrivent tous dans la nécessité d'appliquer les conventions internationales de l'OIT. En outre, leur pertinence et leur efficacité repose sur trois aspects essentiels : leur caractère révisable, leur mode d'élaboration à travers un dialogue multipartite (gouvernements, partenaires sociaux, ONG) et surtout le fait que leur utilisation relève d'une décision volontaire des pays et des grandes entreprises qui choisissent de s'engager et de coopérer. Ce système de règles représente aujourd'hui un cadre efficace pour promouvoir le développement social et humain. Le prochain G20 pourrait en renforcer la dynamique, en recommandant sa plus grande institutionnalisation. Celle-ci pourrait être obtenue de plusieurs manières. Premièrement, en incitant les grandes institutions internationales à coopérer sur ces outils. Deuxièmement, en favorisant l'élaboration d'indicateurs de performance prouvant que la rentabilité à long terme des entreprises qui s'engagent dans l'application de ces règles est supérieure à celles qui s'en exonèrent. Des domaines particuliers comme le bien-être au travail, la formation professionnelle, l'expression et la participation des salariés, pourraient être ciblés. Troisièmement, en soutenant l'émergence d'un ensemble d'agences de notation extra-financière permettant aux investisseurs de privilégier les plus vertueuses. Quatrièmement, en valorisant les initiatives les plus innovantes et le dialogue social international. De ce point de vue, le développement d'Accords cadres internationaux (ACI) conclus à l'échelle mondiale entre des entreprises et des fédérations syndicales de salariés doit être promu et favorisé, par la délivrance d'un label international par exemple.

Une approche offensive pour l'Europe

L'Europe a un rôle moteur à jouer pour promouvoir ce type de régulation sociale à l'échelle internationale. À condition de sortir d'une approche purement défensive de cette question, trop souvent fondée sur l'idée que le social est un coût, lié à un statut professionnel ou national. Pour l'Europe, le social est d'abord un atout dans la mondialisation. Sa main-d'œuvre est certes plus coûteuse, mais elle est aussi en moyenne mieux formée et plus qualifiée. De même, le niveau de développement humain de sa population, ses systèmes de protection et de régulation sociale, renforcent sa solidité sociale. Pourtant des marges considérables de progression existent encore. L'Europe peut être encore plus compétitive parce que meilleure en termes de développement social et humain, sur le plan du bien-être au travail, de l'accroissement des compétences ou de l'ouverture de ses entreprises aux enjeux sociétaux. En montrant l'exemple, l'Europe contribuera à faire progresser la justice sociale dans la mondialisation.

Être vertueuse est toutefois insuffisant pour elle, car l'Europe ne peut pas à elle seule assurer la régulation mondiale. Il est indispensable que sa

conception du développement soit plus universellement partagée, et elle doit pour cela convaincre. Trois priorités nous semblent devoir être retenues dans ce contexte. D'une part, l'Europe doit pouvoir afficher une vision commune du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises, avec un système de politiques et d'incitations communes, en matière de bien-être et de compétences, de participation des salariés, de cohésion sociale, afin d'être unie sur ces sujets dans les négociations internationales. Les standards défendus par les Européens sur la scène mondiale doivent être communs. D'autre part, elle peut faire en sorte que sur le sol européen, les investisseurs prennent bien en compte les trois volets du développement durable, particulièrement le volet social et humain et les instruments de dialogue et de régulation sociale, spécifiques au continent européen. Le développement d'agences de notation extra-financière européennes constitue de ce point de vue une priorité. Enfin, les acteurs et les institutions européennes pourraient davantage investir les instances d'élaboration des règles internationales comme la GRI ou la norme ISO 26000 de façon à faire valoir les spécificités de son modèle de développement. Cet effort a commencé, il doit se poursuivre et se renforcer.

Une vision moderne du développement social

La crise mondiale qui se développe depuis deux ans a engagé un bouleversement géopolitique de grande ampleur. Les rapports de force ne seront plus ce qu'ils ont été par le passé, la crise constitue un moment de transformation exceptionnel. Dans cette mutation, le social aussi est en crise. Demain, la régulation sociale ira bien au-delà d'un statut, national ou catégoriel : dans l'activité professionnelle et dans la société, les politiques sociales rechercheront un épanouissement des personnes qui favorise à tous les niveaux leur engagement, leur motivation, leur cohésion, une part de plaisir, incontournables pour la performance. Cette conception du social, orientée vers l'efficacité et fondée sur l'attention aux personnes, à leur émancipation et au développement de leur potentiel individuel et collectif, exige de transformer les modes de communication et de participation, les relations et les rapports sociaux. Le social deviendra davantage un investissement stratégique, mobilisé en amont de l'action, qu'un coût financé *a posteriori* sur une part des bénéfices. En offrant à chacun les conditions d'assurer son propre épanouissement, son envie d'exister et d'être utile, en portant cette vision du social et du développement humain, à un moment précis où l'histoire accorde au potentiel humain un caractère stratégique dans et hors des entreprises, l'Europe ne se donne pas seulement les moyens de sortir de la crise par le haut, elle propose aux autres sociétés humaines un sens et une direction pour réguler la mondialisation, en la fondant sur des stratégies de coopération, la solidarité, le progrès et la justice sociale.

Contribution de Michel Doucin, ambassadeur, et de François Fatoux, délégué général de l'Orse¹

Analyse comparative et critique de 26 accords-cadres internationaux (ACI) conclus par des entreprises transnationales

Introduction

L'internationalisation croissante a rendu inadapté le modèle de régulation fondé sur le droit du travail, d'essence nationale. Parallèlement à un mouvement amenant les organisations intergouvernementales à construire des normes de *soft law* pour répondre au défi de cette évolution, certaines entreprises multinationales ont choisi d'expérimenter de nouvelles formes d'exercice de leur responsabilité sociale en formalisant leurs engagements dans ce domaine sous la forme d'un accord-cadre international (« ACI ») conclu avec les représentants syndicaux de leur branche à l'échelon international. L'implication des organisations syndicales, introduisant une forme d'audit interne et externe de la politique de RSE, différencie les ACI des codes de conduites, objets, non sans raison, de critiques croissantes. Si ces ACI émanent très majoritairement d'entreprises européennes (61 sur les 75 recensés par l'Orse), on observe un mouvement d'extension à d'autres régions du monde, en particulier en Asie, en Afrique et en Amérique.

L'étude d'un échantillon de 26 ACI représentant 30% de ceux répertoriés par l'organisation syndicale internationale Global Union, représentatif des principaux secteurs concernés (métallurgie, construction, automobile, énergie, télécommunications, tourisme, etc.) et des différentes nationalités des entreprises multinationales signataires, a permis d'identifier ce qui marque l'originalité de ces accords et les perspectives de dynamisation du mouvement d'adoption de la méthodologie qu'elles incarnent.

La valeur ajoutée des ACI par rapport aux autres pratiques de RSE

Contenus et thématiques abordés

Les ACI ont vocation à créer un cadre de référence pour le respect de droits et principes dans l'ensemble de l'entreprise, voire au-delà. Tous font référence aux conventions fondamentales de l'OIT (travail forcé, travail des enfants, discrimination et la liberté syndicale et de négociation collective). S'y ajoutent de façon variable les conventions relatives à la formation

1 Texte rédigé par Yasmine Hallou, stagiaire, élève-avocate.

professionnelle, la protection des représentants des travailleurs, les salaires, la protection sociale, le travail, les congés payés, la sécurité et à la santé au travail, l'intéressement aux résultats de l'entreprise.

Certains ACI se réfèrent également au Pacte mondial des Nations unies ainsi qu'aux principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales incluant alors l'environnement, les droits de l'homme et la corruption.

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le contenu des ACI dépasse ainsi souvent celui des relations de travail pour aborder en outre l'accompagnement social des restructurations et la sensibilisation aux problèmes de santé publique.

Champ d'application + fournisseurs et sous-traitants

Les ACI sont souvent l'occasion de la définition des contours du groupe au sein duquel s'appliquent les droits et prescriptions qu'ils contiennent, comblant les lacunes de la plupart des droits nationaux. C'est généralement le critère du contrôle direct des filiales qui est retenu, une évolution pouvant être notée qui élargit le champ opératoire aux sous-traitants et fournisseurs. 20% des accords étudiés disposent ainsi que le respect des engagements pris constituera l'un des critères de sélection des sous-traitants. Cette inclusion des filiales et sous-traitants confère aux organisations syndicales un levier d'action sur les sous-traitants et fournisseurs qui sont rarement touchés par la dynamique syndicale. Rares sont toutefois les accords qui prévoient des sanctions en cas de violation par l'entreprise sous-traitante des engagements pris.

Mise en œuvre et suivi de l'accord

Des dispositions portent toujours sur la mise en œuvre et le suivi des engagements pris qui incluent la participation des syndicats :

– Dans la diffusion du texte de l'accord à l'ensemble des salariés du groupe qui est remis à l'ensemble des partenaires/cocontractants du groupe (sites Internet, intranet, traductions du texte des ACI), et qui fait l'objet de programmes de formation à destination des salariés. L'appropriation du contenu par l'ensemble des salariés à tous les échelons nécessiterait toutefois souvent des moyens plus importants.

– Dans les procédures managériales de fixation et de déclinaison des objectifs au niveau local, dont, toujours, une **évaluation annuelle souvent** facilitée par des **indicateurs et des rapports**. Ex: les indicateurs de suivi de Danone ou de Rhodia ou la négociation sur le plan national avec les syndicats locaux (EDF).

– Dans l'association d'autres parties prenantes (ONG).

– Dans l’administration des procédures de plaintes, qui permettent aussi aux salariés des filiales de dénoncer les manquements aux droits garantis dans les accords.

– Dans le règlement des différends à propos de l’interprétation de l’accord pour lesquels des mécanismes sont prévus, mis en œuvre lors des évaluations annuelles.

– Dans l’audit, l’évaluation en vue de la renégociation de l’accord, qui font appel à des audits externes et/ou des instances internes spécifiques participant au système d’évaluation de l’application de l’accord (local et global).

Effets juridiques des ACI

Si les ACI n’entrent pas tous dans les catégories juridiques existantes leur permettant d’être reconnus comme des accords collectifs du droit national du travail, ce qui limite *a priori* la possibilité de faire sanctionner leur non-respect par les juridictions étatiques la théorie de l’engagement unilatéral permet de parvenir aux mêmes effets en s’appuyant en particulier sur le droit de la consommation.

Perspectives d’extension de la méthodologie des ACI

Une dynamique est lancée

Les ACI présentent plusieurs intérêts essentiels justifiant un soutien favorable à leur extension : à travers eux se produit la reconnaissance par des entreprises multinationales des droits fondamentaux de l’homme au travail dans tous les pays du monde où elles sont présentes, que les États concernés aient ratifié ou non les conventions pertinentes. Négociés avec des organisations syndicales, ils sont une manière transparente d’élaborer des engagements dont la mise en œuvre peut être mesurée par des indicateurs et des procédures de vérification. La crédibilité de la démarche de RSE est considérablement accrue par le caractère contractuel et planétaire des ACI. L’observation des versions successives des ACI des groupes qui disposent d’une certaine ancienneté en la matière permet d’identifier une volonté générale d’affermisssement de la relation contractuelle et d’appréhension des groupes dans leur dimension transnationale.

Un soutien des institutions internationales serait appréciable pour conforter cette dynamique

Dans les propositions qu’elle a formulées au terme de la série des séminaires organisées par la Commission européenne en 2009-2010 sur la transparence des politiques RSE des entreprises, la France a suggéré, en février 2010, à propos des ACI conclus par des entreprises européennes (et dénommés communément ACE) de : «Faire le point sur les évaluations

engagées par la Commission des *accords-cadres européens*, notamment sous l'angle des pratiques de RSE, à la suite des demandes du Parlement européen, "à la Commission et aux partenaires sociaux de s'appuyer sur les 50 accords-cadres internationaux et les 30 accords-cadres européens négociés à ce jour et concernant principalement des normes fondamentales en matière de travail applicables à tels ou tels secteurs et entreprises, dans une approche globale" (résolution du 13 mars 2007) et de lancer un atelier de réflexion sur un modèle-type d'ACE. »

Cette proposition pourrait tout aussi bien s'adresser à l'OIT ou à une autre instance des Nations unies et être portée dans le cadre du G20. Il est aisé, la présente étude l'ayant amorcé après plusieurs autres, de procéder à un recensement des meilleures pratiques mises en œuvre par les entreprises déjà engagées, appréciées comme telles tant du point de vue des dirigeants des entreprises signataires que de celui des syndicats (notamment des fédérations syndicales signataires), à partir desquelles des lignes directrices pourraient être proposées. Une seconde étape pourrait être la convocation d'une conférence mondiale sur le sujet à l'initiative conjointe de quelques-unes de ces entreprises et de quelques gouvernements. La troisième pourrait être le lancement d'un programme collaboratif, sur le modèle du Pacte mondial et des Principes de l'investissement responsable, par une ou plusieurs institutions internationales solidairement avec un certain nombre d'entreprises et de syndicats déjà parties à des ACI, auquel un maximum d'entreprises seraient invitées à adhérer. Ce programme aiderait celles des entreprises (pas seulement multinationales) qui n'en ont pas encore à en conclure et celles qui en sont déjà dotées à progresser.

Principales fédérations syndicales signataires d'un accord-cadre

ICEM	Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie et des mines	13 ACI	Présence dans 132 pays : 20 millions d'adhérents
UITA	Fédération internationale des syndicats de travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie, restauration	5 ACI	Présence dans 126 pays
FIOM	Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie	19 ACI	Présence dans 100 pays : 25 millions d'adhérents
UNI	Internationale des compétences et des services	31 ACI	20 millions d'adhérents
IBB	Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois	14 ACI	Présence dans 130 pays : 12 millions d'adhérents

Source : site Internet Global Union et Orse.

Support de l'étude : ACI signés entre une FSI et une entreprise

Entreprise	Année	Pays	secteur	FSI
DANONE	23.08.1988	France	Alimentaire	UITA
ACCOR	9.06.1995	France	Tourisme	UITA
IKEA	05.1998	Suède	Commerce	IBB
CARREFOUR	15.05.2001	France	Commerce	UNI
CHIQUITA	14.06.2001	États-Unis	Agriculture	UITA
OTE	21.06.2001	Grèce	Télécommunication	UNI
VOLKSWAGEN	6.06.2002	Allemagne	Automobile	FIOM
NORSKE SKOG	24.06.2002	Norvège	Papier	ICEM

DAIMLER-CHRYSLER	09.2002	Allemagne	Automobile	FIOM
ANGLOGOLD	13.09.2002	Afrique du Sud	Mines	ICEM
H&M	14.01.2004	Suède	Commerce	UNI
BOSCH	2.03.2004	Allemagne	Automobile	FIOM/IMF
CLUB MEDITERRANÉE	16.04.2004	France	Tourisme	UITA
LUKOIL	12.05.2004	Russie	Énergie	ICEM
RENAULT	12.10.2004	France	Automobile	FIOM
RÖCHLING	30.11.2004	Allemagne	Automobile	FIOM
EDF	24.01.2005	France	Énergie	ICEM, ISP, FMTI
RHODIA	31.01.2005	France	Chimie	ICEM
BMW	26.04.2005	Allemagne	Automobile	FIOM
EADS	8.07.2005	Pays-Bas	Spatial	FIOM
LAFARGE	12.09.2005	France	Construction	IBB, ICEM
ARCELOR	13.09.2005	Luxembourg	Métallurgie	FIOM
PSA Peugeot Citroën	10.03.2006	France	Automobile	FIOM
FRANCE TELECOM	21.12.2006	France	Télécommunication	UNI
UMICORE	8.06.2007	Belgique	Métaux	IMF/ICEM
ANTARA	26.03.2010	Indonésie	Agence de presse	UNI

Contribution de Jean-Christophe Fromantin, président de Export entreprises, maire de Neuilly-sur-Seine

Commerce international : la révolution Internet!

Le commerce international est au cœur des phénomènes de mondialisation ; c'est la raison pour laquelle l'analyse de ses évolutions est déterminante pour comprendre les nouveaux ressorts de la compétitivité.

Il est d'usage d'apprécier nos positions commerciales à l'aune de l'évolution des flux import-export, des rapports de force entre les différentes économies ou des chiffres de la balance commerciale ; c'est la base. Mais *si l'on veut comprendre les leviers de la globalisation et développer une approche prospective des mutations du commerce international, il convient de s'intéresser aussi à la manière dont évolue son organisation.* L'architecture traditionnelle du commerce international – composée d'échanges entre importateurs et exportateurs, de réglementations et de relations privilégiées entre grandes entreprises – est complètement *bouleversée par la nouvelle donne technologique.* Trois phénomènes irréversibles marquent cette transformation : l'immixtion croissante dans le commerce international de nouveaux acteurs comme les micro-entrepreneurs ou même directement les consommateurs, la facilité d'accès à tous les niveaux d'information nécessaires pour entreprendre et échanger, et l'émergence des places de marchés en ligne qui se placent au cœur du processus transactionnel.

Ces grandes évolutions, bien ancrées dans les nouveaux usages, s'accroissent au rythme des progrès technologiques et du renouvellement des générations. Elles revisitent en profondeur la trame sur laquelle s'est développée depuis des années le commerce mondial. *Les expertises liées à la connaissance des marchés, les métiers de la mise en relation ou ceux de la gestion des flux ne sont plus l'apanage, ni d'une communauté d'initiés issue des grandes entreprises, ni des commissionnaires ou des cabinets spécialisés ;* ils sont dorénavant accessibles à tous *via* les bases de données, les réseaux sociaux, les moteurs de recherche ou les places de marché en ligne. Ces évolutions sont stratégiques, à la fois pour les entreprises mais aussi pour la compétitivité des territoires ; en permettant à chacun d'être global, d'accéder facilement à l'information, d'acheter et de vendre par un simple clic, elles projettent des milliers de nouveaux acteurs dans la mondialisation. Elles mettent au cœur de la performance économique la créativité, l'innovation et l'anticipation ; elles lèvent petit à petit la plupart des obstacles qui faisaient hier la complexité du commerce international ; elles relativisent les approches macroéconomiques de la mondialisation – construites trop souvent sur des perspectives de compétitivité issues de la vieille économie – ; elles façonnent progressivement des futurs leviers de développement, ceux qui demain deviendront certainement nos principaux vecteurs de croissance et d'emploi.

Exportateur en quelques clics!

Le premier phénomène est sans doute le plus spectaculaire. Il offre la possibilité pour chaque individu, en quelques clics, de devenir acheteur ou vendeur, importateur ou exportateur. Même si cela nous semble aujourd'hui complètement évident, le constat n'en demeure pas moins révolutionnaire; avec une facilité déconcertante, chacun peut positionner son offre sur *Worldpress*, choisir un design, insérer des photos, des textes et des vidéos, démultiplier sa visibilité en ouvrant une série de profils sur des médias sociaux comme *Facebook* ou *Twitter*, organiser son marketing en positionnant quelques mots-clés sur *Google* et ouvrir un compte *Paypal* pour se faire payer; l'ensemble quasiment gratuitement. Alors, fini l'ouverture d'un réseau de magasins? Fini la réalisation d'un catalogue compliqué et statique? Finis les achats de fichiers et les frais d'affranchissement? Finis les conseils d'une agence marketing et l'ouverture d'un compte en devises? Pas complètement bien sûr, mais cette nouvelle réalité technologique remet profondément en cause les équilibres économiques que nous connaissons. Ces outils, qui potentiellement peuvent transformer chaque Internaute en *entrepreneur global*, ont d'ores et déjà trois effets directs: ils ouvrent un immense espace de développement à tous ceux qui font preuve d'initiative, d'imagination et de créativité, ils déstabilisent les modèles économiques traditionnels en facilitant l'émergence de *pure players* dans tous les domaines, ils accélèrent la globalisation en abolissant les frontières économiques et les périmètres réglementaires. Chaque jour, les effets conjugués de milliers d'idées et des nouveaux usages, renouvellent la trame sur laquelle se développe le commerce international.

Pas difficile de s'en convaincre; il suffit de saisir un besoin ou un produit sur *Google* pour découvrir des centaines de nouveaux acteurs – 100% Internet – qui travaillent sans frontières et rivalisent d'idées pour se différencier des opérateurs traditionnels: louer une voiture sur *Autoscape*, acheter une cravate sur *Ties.com* ou valoriser ses connaissances en créant sa propre école sur *Supercool school*, sont autant d'exemples qui illustrent cette immixtion des *pure players* dans toutes les interstices de l'économie traditionnelle. Le succès de la plate-forme *Taobao* en Chine, qui totalise d'ores et déjà plus de un million de nouveaux commerçants en ligne – dont plus de la moitié sont des entrepreneurs individuels de moins de trente ans – illustre bien la réalité de ce phénomène. En permanence, de nouvelles technologies et de nouvelles idées permettent à ces nouveaux acteurs d'être encore plus efficaces en démultipliant leur audience: des nouvelles plates-formes comme *Vendio* ou *Auctiva* leur proposent de déployer leurs offres sur un bouquet de places de marché en ligne; d'autres initiatives comme *Fivrr* sur *Twitter* leur offrent la possibilité d'utiliser pour 5 \$ le carnet d'adresses d'un internaute dont le centre d'intérêt correspond à l'offre qu'ils développent.

Ces outils de publication et de promotion touchent autant l'univers du BtoB que celui du BtoC. Ils ont cela de commun qu'ils permettent à un entrepreneur individuel de réaliser ses projets, de mettre en valeur ses idées, de capitaliser sur son savoir-faire et de le faire savoir, en *quelques clics, aux quatre coins du monde*.

La captation des signaux faibles et la mise en ligne rapide de réponses innovantes sont les premiers leviers de cette nouvelle compétitivité.

L'accès ouvert à l'information disqualifie les modèles trop intégrés...

Le deuxième phénomène est l'accès à la connaissance ; c'est l'autre levier stratégique issu de la nouvelle donne technologique. L'information « ouverte » tend à mettre chaque acteur économique, petit, grand ou moyen sur un pied d'égalité. La possibilité offerte à tous de connaître les tendances de consommation, d'analyser la concurrence et de comparer les offres – instantanément et quelque soit le pays, dans tous les domaines – est réellement phénoménal ; il offre à chacun une occasion de détecter les opportunités puis de se positionner sur n'importe quel marché à partir d'un simple élément différenciateur. Savoir à la fois observer, anticiper et réagir devient un avantage stratégique déterminant. *L'accès universel à la connaissance donne à ceux qui sont entreprenants, souples et rapides un avantage décisif.* Cela suppose, pour les entreprises, de se doter d'organisations nouvelles en mesure de caler leur activité sur le rythme effréné qu'impose cette course mondiale à l'information. La vitesse de réaction des micro-entrepreneurs, les faibles coûts d'adaptation (et de structure) des *pure players* sont là encore des atouts déterminants. Si l'on ajoute à cela, d'une part l'accélération du rythme de changement des modes et, d'autre part la standardisation des styles de consommation à travers le monde, cela donne la mesure des enjeux. Un véritable eldorado pour des milliers d'entrepreneurs. Dans ce contexte, *les risques d'inertie sont en passe de remettre en cause le modèle multinational traditionnel.*

Plus intéressant encore, l'accès ouvert à l'information remet en cause deux postulats bien établis : le premier concerne la complexité du commerce international ; l'ensemble du corpus réglementaire mondial qui agissait jusqu'à présent comme une barrière quasi infranchissable pour les petites entreprises est en passe d'être maîtrisé par tous. Des plates-formes spécialisées, développées par ceux qui s'intéressent directement à cette évolution du commerce mondial, les banques ou les agences de développement par exemple, offrent désormais gratuitement à chaque entreprise toute la palette des textes, des formulaires et des normes qui régissent chaque type d'opération ; elles calculent automatiquement les droits de douanes, permettent de télécharger instantanément les formulaires et synchronisent toutes les opérations d'échanges avec les intermédiaires bancaires ou logistiques. En facilitant à ce point les échanges et les transactions, elles démystifient en profondeur le commerce international et participent directement à l'accélération de ce processus de transformation.

L'autre citadelle, intégralement revisitée par la donne technologique comme par ses effets, est celle de la recherche, de la création et de l'innovation. *Le processus lourd et complexe de mise au point d'un nouveau produit fondé sur des délais longs, sur des investissements importants et sur des équipes qualifiées, n'est plus le modèle de référence.* Les cycles courts de l'économie et des tendances de consommation rendent ce processus obsolète et risqué. L'innovation est désormais un projet partagé ; sa dynamique est consubstantielle de la culture collaborative de l'Internet. Les projets des uns et la connaissance des autres se rencontrent sur des forums ou sur des

sites spécialisés pour lancer en permanence de nouvelles offres ; les ODM¹ proposent des produits innovants qui n'attendent plus qu'une marque et un support pour être mis en marché. Tous les acteurs jouent désormais cette carte de l'intelligence partagée. Les petites entreprises sont les premières à profiter de cette évolution ; les milliers de micro-entrepreneurs californiens alliés à des milliers de codeurs indiens forment un de ces nouveaux axes du commerce international. Les centaines de brevets et d'inventions qui font le succès de l'iPhone sont un bon exemple de ce processus collaboratif ; la mise en ligne de ses projets de nouveaux produits par le géant Procter & Gamble² pour solliciter la collaboration des internautes est une autre illustration particulièrement significative de ce processus ouvert.

Dans son livre *Made in monde*, Suzanne Berger, professeur de sciences politiques au MIT³, souligne bien l'évolution des processus de fragmentation industrielle qui naissent de l'Internet et des technologies de la communication. Cette approche modulaire de la production révolutionne l'ensemble du commerce international. Aussitôt qu'un besoin est identifié par un acteur économique, il peut mettre en marche toute une chaîne de collaboration qui permettra de proposer l'offre en quelques mois, voire quelques semaines. On ne raisonne plus en termes de prix mais de réactivité et de qualité de la spécialisation. *Dans cette chaîne aucun statut n'est banalisé ; la notion de sous-traitant disparaît au profit d'un positionnement assumé dans une chaîne de valeur.* L'exemple d'Intel est intéressant ; ce n'est plus un simple fabricant de processeurs, sous-traitant des marques d'ordinateurs, mais un label « Intel Inside » qui se substitue même, dans certains cas, à la marque. Le cas de Zara est également emblématique de cette révolution Internet. Soutenue par le rythme de l'information et la vitesse de rotation des tendances, l'entreprise a créé un modèle en perpétuelle évolution qui permet de proposer à sa clientèle jusqu'à quatorze collections par an. La valeur ajoutée réside dans la captation des tendances et dans le rythme de l'offre. L'Internet n'est pas le support de l'offre mais montre bien combien la nouvelle économie doit s'adapter à la vitesse de l'information et à la globalisation des tendances.

La compétitivité se jouera de moins en moins sur le seul critère « prix » ; la capacité à mobiliser rapidement de l'intelligence et des idées devient un des premiers critères de performance.

Les hypermarchés de la mondialisation

Le troisième phénomène touche à la localisation des échanges. Ce sera probablement un des phénomènes les plus marquants dans la réorganisation de l'architecture du commerce international. Selon les mêmes mécanismes de concentration qui, depuis l'Antiquité, ont fait des ports et des villes des lieux de rencontre et d'échanges, *des nouveaux territoires virtuels émergent*

1 Original Design Manufacturer.

2 P&G Connect and Develop.

3 Massachusetts Institute of Technology.

*qui vont probablement devenir les grands terrains de jeu des acteurs du commerce international. Le chinois Alibaba.com a largement ouvert la voie en faisant de son site Internet l'espace de rencontre de référence entre des millions d'entreprises asiatiques et le reste du monde. D'autres sites comme Rentacoder pour les prestations informatiques, eBay pour l'électronique ou le textile ou encore BusinessWine&Spirit pour le vin sont devenus en quelques années des espaces de développement incontournables pour les entreprises exportatrices. Près de 1000 places de marchés sont aujourd'hui actives; elles réunissent d'ores et déjà plusieurs dizaines de millions d'entreprises à travers le monde. Cette *relocalisation des échanges ne fait que commencer.**

Trois facteurs devraient accélérer le développement et l'utilisation des places de marché en ligne: Le premier tient à la présentation de l'offre et au potentiel de valorisation des produits; la visite de l'entreprise et l'interview des dirigeants en vidéo ou la présentation des produits en 3D sont en voie de constituer le standard de base. Les technologies vont offrir une visibilité croissante à l'entreprise et lui permettre de mettre en avant tous ses atouts.

L'autre élément qui va contribuer à développer l'utilisation des places de marché, c'est leur capacité à garantir la fiabilité des entreprises. *Comme pour tous les marchés, la « confiance » entre les différents intervenants est la clé de la réussite*; plusieurs facteurs devraient concourir à rassurer les entreprises: la notation des vendeurs par les acheteurs, basée sur la satisfaction et sur la réussite des précédentes transactions est sans doute le premier critère d'engagement. Il réintroduit cet usage sain et très répandu dans le commerce, de la recommandation. L'intégration de tiers de confiance dans le processus de transaction ou la labellisation des entreprises et des produits par des acteurs publics ou privés compléteront progressivement cette notation et permettront d'accueillir très rapidement de nouveaux entrants sur les places de marché. Le troisième levier de développement des places de marché en ligne réside dans le coût de prospection; la possibilité de s'offrir pour quelques dizaines d'euros un espace de visibilité, de s'affranchir des intermédiaires et de créer ses propres animations, ouvrent de nouvelles perspectives commerciales. Les crises renforcent l'intérêt des entreprises pour ces nouveaux outils. Pour le prix d'un voyage en Europe, n'importe quel entrepreneur s'achète trois mois de visibilité sur une grande place de marché! Ce phénomène est en pleine évolution. Dans les années à venir, des nouvelles places vont se créer et des acteurs plutôt inattendus vont travailler au développement de ces communautés d'acheteurs et de vendeurs.

Les banques internationales auront probablement un rôle essentiel dans cette dynamique; fortes de leurs immenses portefeuilles de clients issus des quatre coins du monde et des informations qu'elles détiennent sur les entreprises, elles *développeront des places de marché privées au sein desquelles les entreprises pourront échanger en toute sécurité*; les régions ou les États s'intégreront aussi dans cette dynamique; ils créeront progressivement leurs propres plates-formes de promotion des entreprises et convertiront une partie des millions d'euros dépensés pour l'aide à la prospection internationale en financement d'actions de référencement sur les moteurs de recherche. La course à la visibilité et, par conséquence, l'indexation sur les moteurs de recherche sera un des grands enjeux de la compétition internationale. Des

effets de masse feront de certaines places de marché – à l’instar des salons professionnels – les lieux où il faudra être, ils inscriront définitivement ces espaces virtuels dans le paysage des échanges internationaux.

La visibilité sur Internet sera également un des grands leviers stratégiques pour la compétitivité de nos entreprises dans les années à venir.

Quel avenir pour nos économies et nos territoires... ?

Ces phénomènes sont en mouvement; nous sommes probablement incapables d’imaginer l’impact qu’ils auront sur l’architecture de l’économie des années à venir. Car cette évolution *remet en question trois principes bien établis dans le commerce international; celui du prix comme principal levier de compétitivité, celui de la taille comme condition indispensable au statut d’exportateur, celui de la proximité comme étape essentielle du développement commercial.* Le seul argument prix sera largement dépassé par une dynamique de créativité qui touchera progressivement toutes les sphères de l’économie, de la production à la consommation. Puisque l’anticipation et l’innovation ne seront plus une affaire que de moyens, la taille de l’entreprise ne sera acceptable que si elle reste compatible avec la réactivité dont elle devra faire preuve dans son secteur. Le risque d’inertie sera au centre des problématiques de performance. Enfin, la corrélation entre la géographie traditionnelle et le commerce international sera de plus en plus ténue; *les échanges s’organiseront progressivement sur des territoires virtuels au sein desquels la notion de confiance sera de moins en moins liée, ni à la culture, ni à la géographie traditionnelle.*

Ces évolutions accéléreront la précarité des entreprises qui n’arriveront pas à *rester leader en imposant une marque ou en maintenant un avantage différenciateur fort.* En revanche, dans cette perspective de recomposition du commerce international, tout le monde a sa chance, pour autant qu’il soit attentif aux signaux faibles envoyés par les consommateurs. Tous les jours des progrès technologiques continueront à ouvrir de nouveaux territoires de différenciation; les applications qui naîtront de l’Internet mobile, les effets de leviers des réseaux sociaux et l’accès d’un nombre croissant d’individus à la planète Web vont accélérer l’arrivée de centaines de milliers d’entrepreneurs dans la globalisation. Ils vont accroître plus encore la fragmentation des processus économiques au détriment des grands modèles intégrés.

Cette recomposition des échanges internationaux autour des technologies et des nouveaux usages est une chance. En permettant à chacun de saisir des tendances, d’exprimer sa créativité, de collaborer et de s’ouvrir au monde, elle ouvre des perspectives à tous les entrepreneurs, de tous les continents. *L’import-export sera ramené à un principe comptable, « être global » sera la norme...*

Les enjeux sont phénoménaux; ils touchent à la régénération de nos économies:

Pour les entreprises, il s'agit d'intégrer progressivement ces nouveaux critères de compétitivité et d'imaginer les leviers qui vont naître de l'Internet mobile, de la modularité des systèmes de production et de la standardisation des modes de consommation. En permettant à chacun de saisir des tendances, d'exprimer sa créativité et de s'ouvrir au monde, on voit se dessiner les nouvelles dynamiques de développement économique et social.

Pour les acteurs locaux il s'agit de tirer parti des avantages différenciateurs de nos territoires. C'est la condition pour éviter le risque de déterritorialisation lié à l'émergence d'une économie hors sol. On se lamente depuis des années sur les phénomènes de délocalisation au risque d'être en permanence à contre-courant des tendances lourdes de l'économie mondiale. Néanmoins, quand on observe de près ces phénomènes de mondialisation, on s'aperçoit que le vrai risque réside davantage dans une perte d'identité de nos territoires. Cette standardisation nous priverait de nos avantages compétitifs et nous exposerait au danger d'un découplage entre nos produits et leurs territoires; pourtant cette relation est essentielle, elle légitime nos positions dans de nombreux secteurs à haut potentiel de développement. Nos paysages, nos savoir-faire, nos universités, nos cultures, nos valeurs façonnent cet « ADN territorial » à partir duquel notre économie s'est développée. Notre compétitivité passe nécessairement par la régénération de cet ADN. Prenons l'exemple emblématique d'Apple; le succès de ses produits et son leadership mondial tiennent en deux principes: la territorialisation de l'entreprise, de ses équipes, de son intelligence et de sa culture en Californie, la délocalisation de sa fabrication en Asie. La territorialisation fonctionne à plein car la Californie, et les États-Unis en général, entretiennent cette culture de l'entertainment, des médias et des produits électroniques et alimentent en permanence la recherche dans ce secteur. La délocalisation a du sens car une seule usine « intégrée » sera de moins en moins en mesure de s'adapter au rythme des innovations et de la demande. Seul ce processus de fragmentation de la production permet de répondre au marché et de se concentrer sur les avantages différenciateurs. Toutes nos filières à succès puisent leurs « atouts différenciateurs » dans les territoires. Le luxe n'existerait pas sans notre patrimoine et notre culture artisanale, l'agroalimentaire français n'aurait pas ce rayonnement sans nos traditions gastronomiques et notre agriculture, l'exception culturelle française n'existe que grâce à la richesse de notre histoire et à la qualité de nos universités, la filière touristique n'est puissante que grâce à la qualité de nos paysages et de notre patrimoine, etc.

Dans un monde très épris de notre culture et de nos valeurs, si nous ne développons pas nos territoires dans cette perspective, nous priverons notre économie de ses racines et nous perdrons progressivement nos principaux leviers de compétitivité. En revanche, si nous prenons conscience de la puissance différenciatrice de notre patrimoine et de la richesse de notre héritage – si nous globalisons notre ADN – la mondialisation offrira des perspectives de développement exceptionnelles à notre économie comme à nos territoires.

Contribution de Pierre-Noël Giraud, professeur d'économie à Mines Paris Tech et Paris Dauphine

Globalisation : un bilan contrasté

La globalisation, dans ses dimensions commerciales, financières, et informationnelles présente un bilan très contrasté. Elle a favorisé des émergences et aggravé des fragmentations. Elle a sans conteste puissamment accéléré l'émergence de la Chine, de l'Inde, et de quelques autres pays. En même temps, les inégalités sociales se sont accrues dans la plupart des pays riches et émergents, tandis que, en particulier en Afrique subsaharienne, de nombreux pays stagnent dans la plus grande pauvreté, malgré une amélioration récente et fragile. Encore largement tirée par les exportations primaires, la croissance africaine menace en effet d'aggraver la « malédiction des matières premières » qui y ravage déjà nombre de pays. Nous sommes bien toujours dans un système à trois mondes : riches, émergents, pauvres, mais un système différent de celui de la guerre froide : Est, Ouest, Sud, en particulier parce qu'il est économiquement beaucoup plus intégré.

Un spectre hante les négociations : le protectionnisme

Réglementer les globalisations, coordonner les politiques économiques et produire plus de biens publics mondiaux (climat et biodiversité) sont désormais à l'ordre du jour de l'ensemble des institutions chargées de concevoir et de mettre en œuvre une nouvelle « gouvernance mondiale ». Un spectre hante les négociations, celui du protectionnisme, qu'il soit monétaire ou commercial. De même qu'il y a quinze ans la plupart des économistes entonnaient en cœur : « la mondialisation n'est pas coupable ! (de l'accroissement des inégalités dans les pays riches) », ils considèrent aujourd'hui le protectionnisme comme un mal absolu : il ne peut qu'engendrer des cercles vicieux « non coopératifs » qui replongeront le monde dans une profonde récession, comme dans les années 1930. Il est pourtant indispensable, si l'on veut sérieusement lutter contre une surenchère populiste et xénophobe qui se développe partout, de lever le tabou qui interdit le débat sur cette question. En vérité c'est assez simple : il suffit d'opérer un renversement radical. Il suffit d'envisager, dans le monde en effet économiquement très intégré qui est le nôtre, certaines formes de protectionnisme dans un cadre pleinement coopératif et non plus conflictuel, comme l'un des aspects d'une négociation globale visant à parvenir à une situation « meilleure pour tous » et non plus comme une arme défensive utilisée de manière unilatérale !

Prendre le parti du « milliard d'en bas »

Tout processus économique, et par conséquent toute politique destinée à l'infléchir, favorise certains et défavorise d'autres, au moins en

valeur relative. Il faut donc toujours préciser, quand on débat de politique économique, du point de vue de qui on se place, au lieu de prétendre qu'on défend un « intérêt général » fort difficile à définir, surtout au plan mondial. Je me rangerai délibérément, dans la discussion qui suit, du côté de ceux que Paul Collier a appelé : « le milliard d'en bas ». En grande majorité, il est constitué des plus pauvres dans les pays pauvres, ceux qui ne parviennent pas encore à l'émergence et se trouvent surtout en Afrique. Il compte également encore un bon nombre des plus pauvres dans les pays émergents, particulièrement en Asie du Sud. Enfin, une forte et croissante minorité de ce milliard d'en bas est constituée des victimes de la globalisation dans les pays riches, pauvres « relatifs », certes. Mais au-delà de la survie biologique, la pauvreté est essentiellement relative. Fait nouveau, ce milliard d'hommes n'est en vérité pas tant surexploité par des capitalismes avides que tout simplement inutile à leur dynamique. Ils sont devenus des « hommes inutiles » pour des capitalismes de moins en moins inclusifs, surtout dans les pays riches, alors qu'ils étaient parvenus à le devenir durant le « court XX^e siècle », entre les années 1920 et les années 1970.

Que faire pour « le milliard d'en bas » en Afrique ?

Comment peuvent-ils s'extraire des trappes de pauvreté dans lesquelles ils sont enfermés ? La réponse est claire : seule l'industrialisation de leurs pays les en sortira, avec l'augmentation des rendements agricoles. Puisque, sans industries dans les villes il n'y a pas d'incitation à moderniser les campagnes, le moteur ne peut être que l'industrialisation. Comme ce fut le cas dans les pays aujourd'hui émergents, cette industrialisation commencera dans les grandes villes côtières, par les industries de main-d'œuvre peu qualifiée : le textile, l'habillement, les jouets, le montage, etc. Ce sont donc les entreprises chinoises, indiennes, brésiliennes, sud-africaines, qui doivent industrialiser l'Afrique. Les pays émergents doivent maintenant faire à l'égard des pays pauvres et de l'Afrique ce que les pays occidentaux riches ont fait à leur égard. Ouvrir leurs frontières et délocaliser une partie de leur industrie dans les pays pauvres pour y produire et exporter.

Cela passe d'abord par des ajustements monétaires et le recentrage de leurs économies sur leur marché intérieur, recentrage qui de plus ne peut qu'être favorable à leurs propres pauvres. Presque tout le monde aujourd'hui, y compris les gouvernements des pays émergents, admet cette nécessité. Mais on diffère encore beaucoup sur le rythme souhaitable et sur la méthode. Si cela ne suffisait pas, je suis favorable dans les pays riches à un « protectionnisme différencié » en faveur de l'Afrique : freiner les importations venant des actuels pays émergents et rester totalement ouverts aux pays les plus pauvres, pour inciter les entreprises des premiers à industrialiser les seconds.

Comment ré-inclure les «hommes inutiles» des pays riches?

L'effet de la globalisation sur les pays riches peut s'analyser fort simplement en distinguant deux catégories dans la population active. Les «compétitifs», qui produisent des biens et services internationalement échangeables sur les marchés globaux, et les «protégés» de la concurrence internationale directe, car ils produisent des biens et services non exportables (par exemple: le bâtiment, le commerce de détail, les services à la personne). Rien de péjoratif dans ce dernier terme. Les «protégés» ne sont en rien protégés d'une forte compétition entre eux. De plus, ils subissent indirectement, on va le voir, les effets de la globalisation sur «leurs» compétitifs, ceux qui sont présents sur le même territoire qu'eux. La globalisation, c'est d'abord et avant tout une double mise en compétition systématique et globale: des entreprises par les institutions financières, et des territoires par les grands nomades que sont devenus les firmes globales, pour la localisation de toutes les fonctions des firmes, y compris désormais les activités de haute technologie et la recherche. Si, dans un pays riche, le nombre des compétitifs diminue, ceux qui ont perdu leur emploi dans ces secteurs se déversent dans le secteur protégé, alors même que la demande qui s'adresse à lui diminue en raison de la diminution du nombre des compétitifs. Plus nombreux à satisfaire une demande réduite, soit les protégés voient s'accroître les écarts de revenus moyens entre eux et des compétitifs moins nombreux et pour certains de plus en plus riches, soit des protégés en nombre croissant restent inactifs et deviennent «inutiles».

Naturellement, les services statistiques ne tiennent pas, pour l'instant, ce genre de comptes. Les catégories de la comptabilité nationale sont toujours en retard sur la réalité des processus économiques. D'après des calculs préliminaires que j'ai tentés avec Franck Lirzin, le résultat pour la France est le suivant: le nombre de compétitifs est passé en France, entre 1999 et 2006, de 26% à 23% de la population active. Il a donc diminué.

Que faire? Premièrement: augmenter le nombre des compétitifs. Tout le monde pense bien sûr à la recherche et à la formation. C'est devenu après Lisbonne le «mantra» européen. C'est une course de vitesse avec les émergents dans laquelle il faut bien évidemment persister sans relâche. Mais ne nous faisons pas trop d'illusions: la capacité technologique des pays émergents est désormais presque au niveau de celle des pays riches, tandis qu'une énorme masse rurale continue d'y tirer vers le bas les salaires moyens des compétitifs. Plus que jamais les émergents sont des «pays à bas salaires et à capacité technologique» (PBSC), comme je les avais qualifiés dès 1996. À côté de la haute technologie, nous pourrions aussi chercher à bien mieux valoriser notre territoire physique et ses grandes richesses culturelles. C'est une voie tout aussi prometteuse et probablement quantitativement plus importante. Elle est aujourd'hui trop négligée.

Deuxièmement: réduire le prix et améliorer la qualité de biens et services protégés, pour que leur demande dans le territoire augmente. De ce point de vue, un taux de TVA nul sur les biens et services qui ne font pas l'objet d'une compétition mondiale et plus élevé sur les biens internationalement échangeables est une bonne idée. Encore faut-il une véritable

concurrence dans les secteurs protégés, pour que cela se traduise par une baisse des prix et une augmentation de la consommation. Accroître la compétition et l'innovation dans le secteur des biens et services protégés est certainement un levier important de croissance mais aussi de réduction des inégalités. Il est également trop négligé en France aujourd'hui.

Il est cependant fort probable que ces mesures internes ne suffiront pas à donner du travail à tous. Il faut donc en priorité aussi corriger les déséquilibres monétaires et macroéconomiques internationaux, comme on l'a vu ci-dessus.

Et si cela non plus ne suffisait pas? Le gouvernement chinois est en effet ouvertement néomercantiliste. Il veut l'autosuffisance alimentaire (au moins en céréales) et il veut des champions industriels nationaux dans les domaines suivants: aéronautique et espace, défense, énergie y compris pétrole, nucléaire, et énergies renouvelables, matières premières de la mine à la métallurgie et à la chimie de base, automobile, pharmacie. Dans tous ces domaines, considérés par lui comme «stratégiques», et dans bien d'autres, il favorise ouvertement ses champions sur son marché intérieur, il soutient désormais activement leur globalisation. Or, au rythme où vont les choses, dans deux ou trois décennies, d'une part les niveaux de salaires chinois dans ces industries auront à ce point augmenté que le territoire de la Chine ne bénéficiera plus d'un net avantage de coût et, d'autre part, les firmes d'origine chinoise auront passé des alliances voire se seront intégrées et auront pris la direction de firmes enfin vraiment «globales»: elles aussi mettront en compétition tous les territoires pour la localisation de leurs activités. Si, d'ici là, elles ont disparu de nos territoires, nous aurons le plus grand mal à les y attirer de nouveau, car nous aurons perdu le «capital humain et social» indispensable à ces activités.

Frédéric List, quelques années seulement après la brillante profession de foi libre-échangiste de Ricardo, a défendu la légitimité de la protection des industries naissantes. Une politique qu'ont appliqué sans états d'âme l'Allemagne et les États Unis au XIX^e siècle, et au XX^e le Japon, les dragons du Sud-Est asiatique et enfin la Chine. Exactement pour les mêmes raisons, à savoir des rendements d'échelle croissants et des processus d'apprentissage, il pourrait s'avérer légitime, face au néomercantilisme des grands émergents et de «l'atelier du monde» en particulier, de mettre en place un «protectionnisme stratégique de transition». Pour combien de temps? Le temps que, ayant fini d'absorber leur énorme masse rurale pauvre grâce à une croissance plus autocentrée dont ils ont désormais pleinement les moyens technologiques, ils ne soient plus que des concurrents ordinaires de nos territoires dans les industries que nous aurions eu bien tort entre-temps d'abandonner presque complètement.

À la recherche de nouveaux équilibres

Cependant, l'argument ici vraiment décisif est que ce genre de politique pourrait, de plus, s'avérer *in fine* mutuellement bénéfique aux deux parties. Mais il faut être plus rigoureux et préciser: bénéfique à qui? Pas à tous évidemment, mais très probablement aux classes moyennes et aux

plus pauvres dans les deux zones. Les classes moyennes sont aujourd'hui laminées par la globalisation dans les pays riches. Dans les pays émergents où les inégalités se creusent de manière inquiétante, les classes moyennes pourraient croître beaucoup plus vite qu'elles ne le font actuellement. Le « protectionnisme stratégique de transition » pourrait y contribuer.

Il y a donc matière à inclure ce type de mesures protectionnistes, différenciées en faveur des pays les plus pauvres et « stratégiques », dans les négociations qui s'engagent sur la maîtrise des globalisations. Il faut bien évidemment d'abord stabiliser les grandes monnaies autour de cibles consensuelles et réduire les déséquilibres macro-économiques par le recentrage de la croissance des grands pays émergents, une fois qu'ils ont atteint un niveau technologique tel qu'ils deviennent eux-mêmes producteurs d'innovations, ce qui est d'ores et déjà le cas de la Chine et de l'Inde. Mais dans cette négociation, il ne faut pas s'interdire : 1) de manier un certain protectionnisme, défini ci-dessus, comme une menace crédible si nos partenaires principaux persistaient dans le néomercantilisme, et surtout 2) de le proposer comme une option en fin de compte favorable à une bonne partie des peuples concernés, y compris ceux qui sont aujourd'hui les plus pauvres ! Il s'agit, en effet, en la matière, de trouver le bon dosage entre compétition et coopération, comme toujours en politique économique ainsi que dans la gestion stratégique des firmes globales.

Pour que cette option soit crédible et qu'il devienne acceptable de l'examiner dans une négociation globale, il nous faut tout d'abord : 1) afficher nos priorités politiques, c'est-à-dire qui dans nos propres territoires nous voulons favoriser, et bien comprendre celles de nos partenaires ; 2) bien évaluer les avantages et les inconvénients et surtout « pour qui ? » des différentes options, tant dans nos territoires que chez les émergents et les pauvres.

Opposer à la montée générale et inquiétante du populisme et de la xénophobie une négociation et des compromis globaux et imaginatifs ne s'interdisant pas des options protectionnistes « différenciées » et « stratégiques », telle est la voie dans laquelle il faut s'engager.

Note complémentaire sur les « protectionnismes conditionnels »

Rendre le libre-échange conditionnel à un certain niveau de respect de normes de protection des biens publics mondiaux que sont le climat et la biodiversité, est en théorie parfaitement justifié. Mais là encore, ce à quoi il faut parvenir est un accord global. Être les seuls en Europe à protéger le climat tout en se défendant de l'importation des biens « polluants » du reste du monde serait un résultat désastreux. Un tel protectionnisme n'est donc envisageable que comme un argument de négociation et de manière tout à fait temporaire. Pour bien marquer ce caractère, il pourrait être utile de reprendre une idée de Maurice Lauré que j'avais popularisée dans *L'Inégalité du monde*. Nous nous protégeons, mais nous reversons le produit de cette protection, par exemple à des fonds destinés à financer l'amélioration de la protection de la nature dans les pays concernés.

Quant au libre-échange conditionnel au respect des normes sociales minimales, telles que celles proposées par le BIT, on comprend qu'on puisse y être très favorable pour des raisons éthiques. Mais il serait à mon avis sans grande conséquence pour le milliard d'en bas. Ces normes seront nécessairement faibles pour être acceptées par les pays les plus pauvres dont le niveau de vie se compare aux nôtres à une époque où ces normes n'y existaient pas. Un tel protectionnisme n'aurait donc aucun effet sur la désindustrialisation qui dans les pays riches continue et fabrique des hommes inutiles « parmi les protégés » : elle ne concerne plus que des industries d'ingénieurs, de techniciens, d'ouvriers qualifiés et d'innovateurs, qui ne sont plus en concurrence avec des *sweet shops* employant des enfants en Asie du Sud et ailleurs.

Contribution de Mario Giro, responsable Relations internationales, communauté de Sant'Egidio

Réagir à la mondialisation par la civilisation du vivre ensemble

La mondialisation est un phénomène puissant qui touche aux codes les plus intimes des êtres humains. Avant de changer la donne financière, elle change la donne culturelle des peuples. Nous vivons dans un monde fracturé dans lequel ont pris fin les grandes idées et les grandes visions. Tous, et à toute latitude, sont dépaysés et confus devant problèmes et questions qui semblent ne pas avoir de solution. On connaît tout ou presque, on subit le bombardement des informations par les médias, sans comprendre les connexions ni les logiques. Il semble que les hommes ne vivent plus une morale commune mais, en revanche, de nombreux bricolages individuels ou limités à des groupes. Nombreux ont trouvé refuge dans des explications simplistes ou partielles. Pire : le sentiment d'impuissance s'empare des esprits. Changer le monde semble trop difficile. Les sentiments de pessimisme et de résignation (« les passions tristes ») sont omniprésents. L'insécurité est en nous, même si l'on en cherche les raisons hors de soi. La fragilité est intérieure. Les solutions les plus simples sont souvent les plus agressives et ne résolvent rien. Progressivement, nous avons démissionné devant la pauvreté, la mauvaise répartition des richesses, les questions sociales, la guerre et la violence, le déplacement des populations, etc.

Comme l'a dit un des plus grands sociologues contemporains, Manuel Castells : « Nous sommes interdépendants en tout, sauf dans la culture. » Cela provoque ce que Todorov appelle le « dépaysement ». Pour réagir, nous avons besoin d'une culture de la complexité.

Partout, la réaction de la majorité est : sécurité et identité. En effet, dans la mondialisation on ne peut pas tenir sans identité. Le besoin d'identité est plus fort que jadis, c'est la conséquence de cette crise interne. Mais comment mettre ensemble identité et vivre ensemble ? Tel est le défi de notre temps. Senghor, en parlant des identités, mettait en garde contre la « pureté dangereuse » et affirmait : « Toute civilisation meurt de sa pureté. »

Un monde d'individus qui se sentent insignifiants et dans l'insécurité, facilement se résigne à l'égoïsme, au pessimisme : c'est l'air du temps. On commence à penser en fonction de son horizon limité, on ne vit que pour soi-même en se disant que rien d'autre est possible. Dans la culture de la peur et de l'insécurité, l'idée qui prévaut est celle qu'il n'est pas (ou plus) possible de vivre ensemble. En effet, les terres de la cohabitation ont disparu une à une. Malgré cela la coexistence ne meurt pas. Tout au long de la Méditerranée, nous avons assisté à la mort des anciens sites de cohabitation. Guerres, conflits, crises... Au siècle dernier, la cohabitation a été détruite dans presque toutes les villes d'ancienne cohabitation : Alexandrie,

Beyrouth, Jérusalem, Istanbul-Constantinople, jusqu'à Sarajevo. Le paradoxe est que la cohabitation s'est déplacée: elle s'est transposée au nord, dans les banlieues. Dans les grandes villes européennes, il y a une forte présence des immigrés. Le problème du vivre ensemble reste posé.

Aujourd'hui, on critique le dialogue comme quelque chose d'ancien, de naïf ou de dangereux: dialoguer signifierait perdre son identité. Mais la diversité est inhérente aux affaires humaines: elle est en nous. Le dialogue n'est pas une technique particulière ou un embrassons-nous facile. C'est se reconnaître ensemble protagonistes de l'aventure humaine. C'est se regarder dans les yeux sans crainte. Pour les chrétiens, en particulier, dialogue est synonyme d'amour. Et l'amour n'est pas chose facile.

Le choc des civilisations dont beaucoup ont parlé, a toujours un peu existé dans l'histoire, mélangé avec l'esprit de rencontre. Mais aujourd'hui, ce qui est proposé par le choc, c'est plutôt une idéologie du mépris. Entre impuissance et mépris, rien ne reste. On ressent là fortement le manque de visions globales, d'interprétations convaincantes. Lorsque Jean-Paul II voulut à Assise en 1986 la prière pour la paix avec les grandes religions mondiales, il avait eu une vision: celle de religions qui se tiennent les unes à côté des autres pour ne pas se soumettre aux tentations de la violence ou du mépris mutuel. C'est un long chemin que la communauté de Sant'Egidio a poursuivi au fil des ans. Il faut pour cela une patience «géologique»: savoir retisser des liens fragiles, remettre en relation ce qui ne l'est pas.

Il est nécessaire de réapprendre à vivre la «sympathie» pour les hommes et l'histoire. Les difficultés des uns ne sont pas déconnectées de celles des autres. Il faut sagement rejeter les destins séparés. C'est un défi pour l'Europe: retrouver une ambition pour le monde sans se congédier de l'histoire. Il y a là, sous-jacent, un enjeu politique de vision. Cependant, l'Europe est encore le seul lieu au monde où le social est important et la cohésion une réalité. Le processus d'intégration européenne est un modèle pour un monde fracturé. C'est le seul continent qui, en ce sens, va à contre-courant. L'Europe doit retrouver cette ambition, sortir de sa crise intérieure et retrouver confiance. Il faut des gestes symboliques puissants.

Vivre ensemble est donc l'horizon d'un humanisme de vision et d'avenir qui n'efface pas les différences mais diminue les distances pour créer une nouvelle «tradition» avec patience et sagesse.

Contribution de Jean-Luc Gréau, économiste

Peut-on passer de la guerre économique à la coopération économique et sociale ?

Dans ses attendus, la lettre de mission du président de la République ne laisse guère place à l'ambiguïté. La compétition mondiale, telle qu'elle a été mise en œuvre, met en péril des éléments essentiels pour un développement stable et non conflictuel des nations et des régions du monde engagées dans cette compétition : équilibre des échanges commerciaux, conditions de travail et cohésion sociale des populations, coopération loyale entre les acteurs privés et publics. Cette prise de conscience nécessite cependant un diagnostic préalable de la crise qui affecte encore de nombreuses économies.

Diagnostic sommaire de la crise

Le libre-échange appliqué aveuglément a engendré une *déflation salariale* traduite dans les chiffres par la réduction de la part des rémunérations du travail dans la valeur ajoutée. Ce point, attesté statistiquement, est formellement nié par les dirigeants de l'OMC. Il constitue pourtant le facteur déterminant de la crise de la demande, non surmontée à ce jour, qui s'est propagée entre 2008 et 2009. De nombreux pays ont eu recours au crédit pour contrarier l'effet déprimant de la déflation salariale. Cet adjuvant dangereux a provoqué une crise de la dette privée d'une ampleur inouïe qui a dévasté le système bancaire occidental. Dans le sillage du séisme bancaire, nous avons connu, c'est la deuxième phase de la séquence, une récession industrielle massive, des destructions d'emplois productifs (dix-sept millions dans les pays membres de l'OCDE) et un endettement disproportionné des États venus au secours des économies et des populations sinistrées.

Or, les institutions représentatives de la mondialisation, OMC et FMI, au lieu d'aider à tirer les leçons de l'épisode, nous exhortent à la fuite en avant. Tout se passe, aux yeux de leurs dirigeants, comme si la mondialisation heureuse avait été la victime d'un accident de parcours ne mettant en cause aucun des axiomes sur lesquels elle est bâtie. Partant d'un diagnostic opposé, nous nous permettrons de proposer que les nations et les régions du monde concernées s'engagent dans une expérience nouvelle, prenant en considération les exigences sociales et l'équilibre des rapports commerciaux.

Réaffirmer les principes de la déclaration de Philadelphie

Toute l'expérience récente constitue une répudiation implicite de la déclaration de l'OIT, signée à Philadelphie en 1944. Là est la première faute des accords qui ont abouti à l'OMC en 1994. Il existe depuis cette date

un conflit entre une lecture étroitement économique de la mondialisation et la fidélité envers une vision du monde subordonnée à une exigence de progrès sous ses différentes formes.

La question doit être posée. La déclaration de Philadelphie, dans ses principes, sinon dans sa lettre, est-elle *caduque*? Si elle ne l'était pas, il conviendrait de proposer la rédaction d'un texte juridique reprenant la déclaration de Philadelphie en l'adaptant au contexte de notre époque. Son but consisterait à proclamer que la concurrence économique ne saurait s'appuyer sur *la concurrence des systèmes normatifs*. Dès lors, la conclusion des accords commerciaux devrait être subordonnée au respect de cette règle essentielle.

Donner la priorité aux investissements directs sur la circulation des marchandises

Il existe un point aveugle de tous les raisonnements courants sur la mondialisation. La vraie mondialisation, significative d'une coopération implicite entre les nations, est celle des investissements directs, et non celle de la libre circulation des marchandises. Le développement des investissements directs au-delà des frontières représente la transformation la plus lourde des économies depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Longtemps entravée par l'opposition idéologique et pratique entre les systèmes capitaliste et socialiste, elle s'exprime aujourd'hui à l'échelon mondial.

Mais elle connaît deux déclinaisons.

La première consiste à produire pour les marchés locaux les biens et services qui y sont demandés de façon croissante. Qu'on soit américain, européen ou asiatique, la façon la plus adéquate d'accéder à un marché consiste à produire au plus près de sa clientèle potentielle. De surcroît, un tel choix aboutit à une «naturalisation» de l'entreprise étrangère, qui s'acclimate aux usages et à la culture locales, tout en procédant à un transfert de savoir-faire au profit de ses cocontractants sur place. Un grand nombre d'investissements directs correspondent à cette problématique. *C'est la voie royale de la mondialisation.*

La deuxième incarne cette cynique opération d'arbitrage dont on a vu se multiplier les illustrations. Dans cette optique, les entreprises s'implantent sur un territoire pour s'exempter des contraintes légales ou contractuelles qui s'appliquent sur d'autres territoires. Elles suivent la logique d'un moins-disant social, environnemental et fiscal, dont il n'est guère besoin de démontrer les dangers. Mais surtout, peut-être, elles répudient la notion d'un bien commun international, représenté par l'idée d'un progrès d'ensemble des pauvres et des riches.

Donner la priorité aux investissements directs sur la libre circulation des marchandises reviendrait à deux choses : premièrement, *garder les territoires ouverts à la concurrence* des autres, dont les entreprises seraient autorisées à travailler, pour les marchés de ces territoires, dans le respect des lois, des usages et des contrats collectifs locaux ; deuxièmement, permettre aux grandes régions du monde de *développer en priorité les échanges dans*

leur propre sein, plutôt que les échanges à très longue distance. Insistons au passage sur les économies logistiques et les réductions de CO₂ que permettrait le resserrement des échanges commerciaux sur quelques grandes régions.

Dans cet esprit, il convient encore de marquer que tous les pays n'appliquent pas loyalement la règle de liberté des investissements directs. Les entreprises européennes doivent, pour s'installer en Chine, se plier à des contraintes abusives de co-investissement à 50/50, assorti de transferts de technologies sensibles. Ces contraintes font injure à l'esprit de partenariats loyaux et équitables.

Rééquilibrer les échanges commerciaux

Parmi les legs de l'expérience de ces trente dernières années, nous devons aussi, hélas, constater l'apparition de déséquilibres commerciaux chroniques. On aurait tort de se focaliser sur le seul cas des États-Unis, en dépit de son importance centrale. En Europe, outre l'Espagne, le Portugal, la Grèce, de grandes économies comme la française et la britannique subissent des déficits considérables.

L'explication officielle consiste à faire le constat de la compétitivité des pays excédentaires et de la non-compétitivité des pays déficitaires. Elle représente une vérité partielle. Deux autres causes méritent d'être prises en considération.

Première cause: les inégalités monétaires. Depuis la dislocation du système de changes fixes de Bretton Woods, nous subissons une sorte de chaos monétaire. D'un côté, les grandes monnaies des pays industriels d'Europe, d'Amérique du Nord, et de l'Asie déjà développée représentée par le Japon et les dragons asiatiques, qui fluctuent dans des proportions considérables: toutes ces monnaies connaissent des épisodes de forte surévaluation ou de forte sous-évaluation. De l'autre côté, la monnaie du plus grand pays émergent, le yuan, délibérément lié au dollar pour maintenir et consolider l'avantage comparatif d'une économie qui a largement comblé son handicap de départ. Il en découle de graves *distorsions de concurrence*, dont l'OMC ne se préoccupe en aucune manière.

Deuxième cause: le jeu de la compétitivité tous azimuts. Celui-ci est illustré par l'Allemagne. La contrainte de la compétition mondiale pèse sur les décisions des pays qui y sont engagés. Le plus frappant est que ce sont les pays les plus compétitifs, normalement excédentaires, qui s'acharnent à dégager des excédents encore supérieurs. Ainsi l'Allemagne qui sacrifie sa demande intérieure, par une politique délibérée de compression des coûts directs et indirects du travail, pour consolider ses parts de marchés, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe. Pour emprunter le jargon des économistes institutionnels, la première puissance économique européenne a cessé de jouer un jeu coopératif pour faire cavalier seul dans la compétition mondiale, jugée primordiale.

La conjugaison des inégalités monétaires et de la course aveugle à la compétitivité aggrave par étapes les déséquilibres commerciaux. Or, notre expérience économique d'après-guerre s'est effectuée selon une

logique inverse de rééquilibrages constants des balances commerciales, jugés nécessaires à la poursuite d'une croissance durable. Il faut y revenir, dans le contexte nouveau de la mondialisation. Le resserrement des échanges au sein de grandes zones économiques, relativement protégées les unes des autres, peut y concourir, ainsi que des parités de change plus réalistes que celles décidées sur le marché des changes flottants.

Rétablir des parités monétaires stables et réalistes

Cela a été dit. La flottation des monnaies n'a pas permis le rééquilibrage spontané des échanges qui devait en découler, selon la théorie. Les déséquilibres sont devenus chroniques.

Il convient d'insister cependant sur un autre aspect contestable des changes flottants. Ils perturbent les calculs des agents économiques. Les variations de parités entre le dollar et l'euro en donnent une illustration convaincante. Alors que la parité réaliste entre ces deux monnaies se situe aux alentours de 1,10 ou 1,20 dollar pour un euro, l'euro a oscillé entre un point bas à 0,82 dollar et un point haut à 1,60 dollar. À 0,82 dollar, toute entreprise américaine exportant vers la zone euro y perd de l'argent. À 1,60 dollar, inversement, toute entreprise européenne exportant vers la zone dollar y perd à son tour de l'argent. Les calculs de rentabilité à long terme en deviennent difficiles, voire problématiques (à l'exception toutefois des entreprises américaines qui importent en dollars mais exportent des biens facturés en dollars, tels que les avions de ligne ou les avions d'affaires).

Le retour à des parités stables, définies d'un commun accord entre les États, doit être mis à l'étude. La première étape du changement souhaitable pourrait consister à *amarrer les deux grandes monnaies transatlantiques euro et dollar*, formant ainsi l'esquisse d'un nouveau système de changes international, et peut-être sa pierre angulaire. Une telle décision serait de surcroît de nature à pacifier les relations économiques entre l'Europe et les États-Unis, et à resserrer leurs liens dans l'effort nécessaire de recomposition de la mondialisation.

Prévenir la guerre pour les matières premières

Le développement rapide de grandes puissances émergentes s'accompagne d'une course pour l'accès aux matières premières. Les entreprises de certains grands pays consommateurs acquièrent tout ou partie des compagnies minières et pétrolières ainsi que les terres agricoles des pays fournisseurs. Ce processus correspond à ce que la théorie économique appelle la « trustification ».

C'est là un problème nouveau que les promoteurs de la compétition mondiale n'avaient pas envisagé. Il conviendrait de le mettre à l'étude de toute urgence. En effet, quand certains pays, respectueux de la souveraineté des autres, s'abstiennent de telles pratiques (c'est le cas de l'Europe), ils s'exposent à subir un handicap majeur vis-à-vis de ceux que n'habitent pas les mêmes scrupules. De surcroît, tributaires du marché mondial des matières

premières, ils sont exposés aux fluctuations le plus souvent disproportionnées de ce marché.

Un élément de solution consisterait à autoriser la passation de *contrats à long terme*, révisables, assurant la sécurité d’approvisionnement et une évolution graduelle des prix, tenant compte avant tout du coût économique d’accès à la matière première. En l’état actuel des choses, les entreprises européennes ne peuvent passer de tels contrats sans se heurter à la Commission européenne qui prohibe ce type de contrats.

Quelles instances régulatrices ?

Plaçons-nous dans l’hypothèse favorable où les puissances du G20 retiendraient tout ou partie des nouvelles orientations ouvrant la voie à une compétition mondiale loyale, équitable, non conflictuelle par principe. Quelles pourraient en être les instances régulatrices ? Nous en voyons deux.

Première instance : une *Organisation de coopération et de développement économique et social*. Nous reprenons ici l’intitulé presque exact de l’OCDE, conçue après-guerre dans une optique de compétition équilibrée et de coopération, qui n’est plus la sienne aujourd’hui. La nouvelle instance aurait pour tâches primordiales de prohiber les pratiques de dumping sous toutes leurs formes, de promouvoir les investissements directs plutôt que la libre circulation des marchandises, d’encourager les pratiques saines de promotion de l’homme et de la femme au travail, d’entériner les pratiques contractuelles assurant l’approvisionnement durable en matières premières agricoles et industrielles.

Deuxième instance : une *Organisation mondiale du commerce* totalement recadrée qui s’efforcerait de dégager les conditions dans lesquelles le commerce entre les grandes régions et les grandes nations du monde pourraient se rapprocher des équilibres indispensables.

Contribution de Bernard Guionnet, président du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC)

Mondialisation, oui! Globalisation et standardisation, non!

Le cognac provient d'un terroir délimité et de traditions séculaires. Exporté à 97%, il véhicule aujourd'hui partout dans le monde une certaine idée de l'art de vivre à la française.

L'Afrique du Sud a ses diamants, l'Arabie saoudite a son pétrole, l'Iran a son caviar, la France a son cognac.

Depuis une trentaine d'années, le cognac connaît une véritable *success story*. La croissance des ventes s'est déployée sur le continent américain, puis en Chine et dans un peu plus de 160 pays à travers le monde.

C'est près de 150 millions de bouteilles qui sont consommées tous les ans soit près de 5 bouteilles toutes les secondes.

Aussi comment est-il possible qu'une appellation d'origine contrôlée provenant d'une région délimitée soit autant désirée et convoitée dans le monde ?

Pour son goût tout d'abord ou devrions-nous dire pour ses goûts !

Le cognac est une indication géographique certes. Il ne se produit donc du cognac que dans la région de Cognac. Mais derrière une seule et unique appellation, il existe plusieurs désignations. Il est en effet primordial de comprendre qu'il n'y a pas qu'une sorte de cognac.

Il en existe une quantité infinie, des jeunes (VS/***) pour apprécier mixé, sur glace ou en cocktail élaboré (VSOP), des plus vieux, les XO à déguster pur, et enfin nos bijoux les «extra» et cuvées de prestige. Ces derniers sont la haute joaillerie du cognac. Ils représentent la quintessence de ce que l'on peut proposer. Ils sont des extraits de temps, du temps liquide.

Aussi, la façon de déguster son cognac va singulièrement changer d'un pays à l'autre. Les États-Unis préféreront des cognacs jeunes. La Chine des cognacs plus âgés. Certains en apprécieront des fruités, des plus floraux, des plus boisés ou encore des épiciés...

Ainsi derrière cette mondialisation, il n'y a en aucun cas globalisation ou standardisation. Au contraire.

La notion d'indication géographique qui lie des hommes, un terroir, des usages et un savoir-faire est une notion qui semble finalement très contemporaine à l'heure de la mondialisation.

Le cognac n'est-il pas la première indication géographique (IG) étrangère, et la seule en date, à avoir été reconnue par la Chine en décembre

2009? Cette nouvelle très commentée à Cognac et à Pékin, et un peu moins ailleurs, est une chose beaucoup moins anodine qu'il n'y paraît !

N'est-ce pas là, la volonté de voir une reconnaissance mutuelle au niveau planétaire de ces notions de terroirs si chères à la France ?

Le cognac est donc un produit issu de l'ingéniosité du monde rural que la terre entière nous envie et nous achète. Il provient d'un terroir singulier, qui est synonyme de diversité. Au niveau planétaire, cela représente de la culture. La culture, c'est l'enrichissement mutuel ; et donc bien le contraire de la standardisation.

Contribution de Jean-Pierre Jouyet, ancien ministre, président de l'Autorité des marchés financiers

Le sujet des rémunérations dans le Rapport 2010 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants

Les principaux constats

- Cumul contrat de travail / mandat social : l'AMF constate que toutes les sociétés dont le renouvellement des mandats des dirigeants concernés par le cumul est intervenu au cours de l'exercice 2009 se sont conformées aux dispositions du code Afep / Medef relatives au cumul du contrat de travail avec un mandat social – en supprimant le contrat de travail ou en justifiant de son maintien.

- Indemnités de départ : 50% des sociétés ayant versé des indemnités de départ à des dirigeants précisent les conditions et les modalités de versement de ces indemnités.

- *Stock-options* et actions de performance : l'AMF constate que la quasi-totalité des sociétés ayant procédé à des attributions de *stock-options* ou d'actions de performance en 2009 soumet l'exercice de la totalité des options ou de l'attribution définitive des actions à des conditions de performance. La plupart des sociétés utilise des critères de performance internes ou externes et suggère qu'elles retiennent des conditions de performance internes et externes comme le préoyaient les recommandations Afep / Medef initialement.

- Régimes de retraites : s'agissant des retraites supplémentaires à prestations définies, l'AMF souligne une amélioration notable de la qualité de l'information sur les droits ouverts à titre individuel, conformément à sa recommandation de 2009 (14 sociétés contre 8 en 2008).

- Rémunération variable : la quasi-totalité des sociétés précise la nature des critères quantitatifs retenus pour la détermination de la partie variable de la rémunération. Ces critères sont difficilement mesurables dans la mesure où seule une société donne des indications chiffrées sur la performance à atteindre.

Les recommandations et pistes de réflexion

- Explications précises et spécifiques : l'AMF estime que les sociétés qui ne donnent pas d'explications précises et spécifiques ne respectent pas le code Afep / Medef et recommande que les sociétés présentent des informations lorsqu'elles n'appliquent pas certaines dispositions du code s'agissant notamment des indemnités de départ.

- *Stock-options* et actions de performance : l'AMF considère que la présence du bénéficiaire au moment de l'exercice des options et de l'attribution définitive des actions de performance ne saurait être considérée comme un critère de performance sérieux et exigeant.

- Régimes de retraites : l'AMF considère que des marges notables de progrès demeurent dans la mesure où le niveau d'information fourni en 2008 était peu élevé.

- L'obligation légale de conservation des titres par les dirigeants : l'AMF recommande que la politique de conservation des titres soit systématiquement présentée.

- Rémunération variable : l'AMF recommande que les sociétés précisent le niveau de réalisation attendu des objectifs quantitatifs fixés aux dirigeants pour leur rémunération variable ou indique *a minima* que, pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise et n'est pas rendu public.

L'AMF réitère ses pistes de réflexion publiées en 2009 qui, pour certaines sociétés, restent d'actualité notamment celle relative à l'engagement formel des dirigeants de ne pas utiliser d'instruments de couverture des options de souscription ou d'achat.

Contribution de Bertrand de Kermel, président du Comité pauvreté et politique

Capitalisme et lutte contre la pauvreté Comment les concilier?

Les propositions ci-dessous sont explicitées dans une note plus détaillée, qui contient en annexe tous les éléments sur lesquels nous nous sommes appuyés. Voir le site Internet www.pauvrete-politique.com

Le problème à résoudre: que faire pour que la richesse créée dans le monde:

- préserve la capacité des générations futures à vivre et se développer?
- retombe équitablement en pluie sur ceux qui ont participé à sa création?

Même si la mondialisation a permis des progrès réels, l'un de ses grands problèmes est l'absence d'un cadre pensé de façon globale et cohérente. Ceci a conduit à la financiarisation de l'économie, à la dénaturation du capitalisme, au fonctionnement irréaliste de certains marchés, à la perte de repères, à l'idéologie du profit à court terme, à l'insouciance sur l'état futur de la planète, à l'épuisement de nombreuses ressources non renouvelables, à l'homme ramené à une simple variable d'ajustement...

À partir de ce constat, les mesures que nous proposons sont peu nombreuses, mais elles constituent les fondations indispensables pour rebâtir durablement la «Maison Mondialisation». Ces mesures sont toutes connues. Elles ne sont que du bon sens. Nous les présentons de manière extrêmement simple, sous forme de questions-réponses, de façon à être lus par le plus grand nombre. Nous affirmons que les responsables politiques ont le devoir de les mettre en place, et qu'ils le savent. Nous affirmons que si elles voient le jour, alors oui, la pauvreté baissera, et la mondialisation bénéficiera au plus grand nombre.

Le système actuel peut-il durer sans évolutions majeures?

Non, on ne trouve plus personne sur la planète pour affirmer que la mondialisation telle qu'elle est vécue actuellement est bénéfique pour les générations actuelles et futures. Le monde est devenu une marmite au bord de l'implosion.

Dès lors, faut-il stopper la croissance, si nous sommes au bout du système?

Non, bien sûr. Il y a des milliers d'années, l'homme a compris qu'il ne pouvait satisfaire seul à ses besoins. L'échange est alors apparu, sous forme de troc. Le marché était né. Il s'est ensuite enrichi avec l'usage de la monnaie, qui permet de comparer les valeurs de biens différents. Très vite,

la monnaie a eu une double fonction : moyen de paiement, et instrument pour épargner. Elle a engendré le crédit, et grâce à lui la croissance économique, donc l'enrichissement collectif. Aussi, prôner la croissance zéro est suicidaire. Problème : la poursuite de la croissance telle que nous la vivons est également suicidaire : « (...) pendant des années, on a affiché une croissance économique de plus en plus forte, jusqu'à ce qu'il apparaisse que cette croissance, en mettant en péril l'avenir de la planète, détruisait davantage qu'elle ne créait¹ ».

Alors quel type de croissance pour demain ?

Aujourd'hui, la croissance s'appuie sur une surconsommation à l'utilité contestable, qui induit une très forte consommation d'énergie. Or, les énergies non renouvelables sont polluantes et s'épuisent. Si l'on exclut la décroissance, il ne reste alors que deux pistes pour une « nouvelle croissance » : la baisse de l'intensité énergétique de l'activité, et la substitution aux énergies polluantes d'énergies propres et renouvelables.

Ceci est évident et connu depuis longtemps. Pourquoi n'a-t-on pas investi fortement depuis cinquante ans dans la recherche de nouvelles formes d'énergie ?

Parce que la consommation des énergies non renouvelables paraissait plus compétitive.

Comment rendre compétitive de nouvelles formes d'énergie, puisqu'il y a urgence ?

• *Il faut d'abord réformer nos indicateurs de richesse*². On a fait dire au PIB ce qu'il ne pouvait pas dire. Tout le monde le sait. Il ne dit rien sur les stocks d'énergies non renouvelables, rien sur l'état de la pollution, rien non plus sur la répartition de la richesse créée ou encore sur le coût caché du chômage (c'est-à-dire les millions d'intelligences non utilisées pour créer de la richesse), rien sur la pauvreté. C'est tout l'enjeu du rapport Stiglitz. La réforme du PIB est une priorité. La Commission européenne l'a également rappelé dans sa communication du 20 août 2009³. Le consensus est donc total (mais rien ne semble bouger).

1 Discours du président de la République française, le 14 septembre 2009 à la Sorbonne, lors de la remise du rapport Stiglitz. Cf: www.elysee.fr, ou encore : www.pauvrete-politique.com/spip.php?article118

2 Voir le rapport Stiglitz : <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/fr/index.htm> ou www.pauvrete-politique.com/spip.php?article118

3 <http://www.pauvrete-politique.com/spip.php?article116>

• Il faut élargir les systèmes comptables, pour prendre en compte les « externalités négatives (et positives) des entreprises ¹ » comme des collectivités publiques. Demain, les organisations ne devront plus être jugées sur leurs seules performances financières mais aussi sur leurs performances sociales et environnementales, c'est-à-dire sur leur performance globale, qui devra préserver les besoins des générations futures. La comptabilité actuelle ne le permet pas, ou pas assez.

On s'apercevra alors que les énergies renouvelables de demain sont en réalité plus compétitives que les énergies non renouvelables. On n'y a pas assez travaillé depuis un demi-siècle. Les instruments de mesure actuels (PIB, comptabilité seulement financière) ne reflètent pas la réalité. La boussole est dérégulée, ce qui a conduit et conduit encore à des choix erronés.

Avec une nouvelle croissance, plus qualitative, comment favoriser une meilleure répartition de la richesse ?

• Mettre sur un pied d'égalité le droit à l'environnement, le droit du travail, le droit à la santé et le droit du commerce². Aujourd'hui, dans la mondialisation, le droit du commerce l'emporte en pratique sur tous les autres.

• Revoir encore les normes comptables des entreprises, pour les mettre en cohérence avec le développement durable³.

Avec le système actuel dénommé « Fair Value », nous sommes passés du principe de prudence au principe d'imprudence. Ce système conduit à des aberrations, car le bénéfice repose sur la valeur « potentielle » des actifs, qui peuvent varier au gré des « bulles ». Il amplifie la répartition inéquitable des richesses. De plus, il s'est révélé catastrophique pour les banques pendant la tourmente. Les normes comptables ne se réduisent pas à des problèmes d'experts. Elles reflètent les choix de la société et la place de l'homme dans l'économie. Les normes comptables sont à revoir. La composition des instances où s'élaborent ces règles est également à revoir, pour que les politiques reprennent la main.

1 Pour comprendre ce que sont les « externalités », cf. Comité pauvreté et politique : <http://www.pauvrete-politique.com/>, voir fiche n° 1.

2 Ce thème est abondamment développé dans les discours du président de la République française à l'OIT le 15 juin 2009 : www.elysee.fr <http://www.pauvrete-politique.com/spip.php?article125>, et à Davos le 27 janvier 2010 : www.elysee.fr ou <http://www.pauvrete-politique.com/spip.php?article124>

3 <http://www.pauvrete-politique.com/>, voir fiche n° 1 et discours du président de la République à Davos le 27 janvier 2010.

Est-ce suffisant pour favoriser une meilleure répartition de la richesse ?

Non, ces réformes sont indispensables, mais elles doivent être complétées par une réelle volonté d'appliquer des politiques de développement durable.

Rappelons que l'apport majeur du concept du développement durable consiste à lier indissolublement la sphère économique, le domaine social et le domaine environnemental au lieu de les traiter séparément comme on le fait depuis 1945.

En effet, cette séparation totalement artificielle de l'activité humaine et des conditions dans lesquelles elle s'exerce, nous a amenés tout naturellement à mettre l'accent sur la finance et à reléguer à un rang secondaire toutes les questions concernant l'environnement et le social. C'est l'erreur que nous avons faite. Elle nous a conduits là où nous sommes, et ceci nous ramène au PIB actuel, et aux systèmes comptables des entreprises et des collectivités publiques, qui ne permettent pas d'en prendre vraiment conscience.

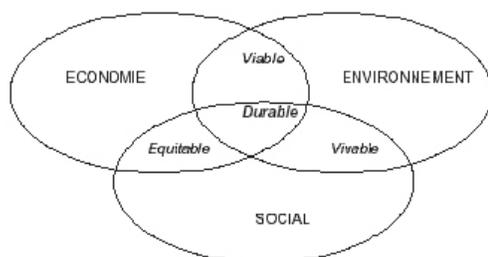
L'analyse n'est pas nouvelle. C'est en 1987 (23 ans déjà !) que la Commission mondiale pour l'environnement et le développement publiait un rapport créant le concept du «développement durable», défini ainsi : «C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.»

Cette définition est aujourd'hui communément admise sur toute la planète.

Le développement durable ne se réduit pas à l'écologie. Il ne se réduit pas au social. Il ne se réduit pas à l'économie. Le développement durable forme un tout indissociable. C'est une révolution dans nos mentalités.

Nos propositions principales sont :

- Rendre obligatoire dans les exposés des motifs des lois européennes et françaises, et dans les accords internationaux, le lien avec le déve-



veloppement durable.

L'idée est très simple : il faut qu'à l'avenir aucun projet de loi en France et en Europe, ne puisse être voté sans être précédé d'un exposé des motifs contenant :

– une étude d’impact montrant en quoi le projet de loi fait avancer chacun des trois piliers du développement durable¹ ;
– la date et les outils de mesure qui permettront de vérifier les effets de la loi projetée dans les trois domaines économique, environnemental et social, notamment son effet sur la baisse de la pauvreté en commençant par les plus fragiles et les exclus.

- Cesser de nommer un ministre du Développement durable dans les gouvernements.

Pour remplir sa mission sur les trois piliers (économique, social et environnemental), le ministre du Développement durable doit avoir autorité sur les ministres de l’Économie, de l’Écologie et des Affaires sociales. C’est une lapalissade. Il doit en fait avoir autorité sur tous les autres ministres, car ceux-ci concourent, chacun dans leur domaine, à la réalisation d’une politique de développement durable. Conclusion : il n’y a qu’un seul ministre possible pour le Développement durable : c’est le Premier ministre. Les ministres du Développement durable ne sont en fait que des ministres de l’Écologie : c’est trompeur (et peut-être pas fortuit).

Ces deux mesures simples et gratuites reflèteraient *a minima* la volonté des autorités politiques d’appliquer vraiment le développement durable.

Est-ce tout ?

Non, bien sûr. Il faut aussi régler la question monétaire. L’anarchie qui règne actuellement est peut-être gérable par les entreprises de taille mondiale ; elle est ingérable pour les PME. Et au total, ce sont les plus pauvres de la planète qui payent les conséquences de l’incapacité des dirigeants de la planète à construire un système monétaire mondial cohérent avec les ambitions affichées.

Comment s’assurer que les plus pauvres seront pris en compte ?

- En commençant par les plus démunis, fixer des objectifs de baisse de la pauvreté, à dix ans, cinq ans, et annuels, en France, en Europe et pour le monde, et en dresser un bilan annuel, sur la base de critères communs. Prévoir des sanctions (comme on le fait sans problème à l’OMC, en cas de manquement)².

1 Au cas où l’analyse ferait apparaître des effets négatifs pour l’un ou l’autre des piliers du développement durable, le projet de loi devrait préciser les mesures correctives qui sont prises.

2 Ce point est défendu par le Comité pauvreté et politique depuis 2001. Il est très détaillé dans un document consultable sur : <http://www.pauvrete-politique.com/spip.php?article20>

- Créer une politique agricole mondiale pour réguler les cours des matières premières agricoles. Pour la plupart des denrées agricoles, il n'y a pas de marché mondial, c'est-à-dire intercontinental, ou du moins est-il très marginal. (6% de la production pour le lait, par exemple). Est-il raisonnable de laisser ces marchés marginaux (souvent erratiques) servir de référence, surtout si on y ajoute les autres paramètres (spéculation, aléas climatiques et sanitaires etc.)? Ce point concerne quand même la nourriture de la planète.

- Reconnaître le droit à l'indépendance alimentaire pour tous les pays.

Y a-t-il d'autres mesures à prendre ?

Oui, une multitude. Parmi celles-ci, il faut définir les biens communs et droits collectifs de l'humanité, qui doivent être placés sous la responsabilité de l'humanité tout entière, et auxquels tout le monde doit avoir accès. Là encore, on peut se référer au discours du président de la République française devant l'assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2007¹.

«De la France, j'appelle tous les États à se réunir pour fonder le nouvel ordre mondial du XXI^e siècle sur cette idée forte que les biens communs de l'humanité doivent être placés sous la responsabilité de l'humanité toute entière.»

1 www.elysee.fr ou <http://www.pauvrete-politique.com/spip.php?article76>

Contribution de Vincent Lenhardt¹, senior advisor auprès du Boston Consulting Group

L'enjeu majeur: amener l'ensemble des acteurs individuels et collectifs à passer de la «logique de l'ordre et de l'obéissance» à la logique de la «co-responsabilisation»!

Comment ainsi assurer et dépasser les contraintes de la financiarisation et de la mondialisation de l'économie, en créant et protégeant la confiance, et le développement de l'intelligence collective?

Quelle que soit sa forme, l'entreprise représente un espace où se vivent, pour la personne au travail, des enjeux multiples: de sa survie économique, son besoin de sécurité, d'appartenance, de reconnaissance et de «réalisation de soi» (*cf.* A. Maslow).

S'efforcer de trouver quelle anthropologie générer dans cet espace devient un enjeu majeur de notre société et de sa gouvernance.

L'ambiguïté managériale irréductible

L'ambiguïté managériale réside dans le fait de voir la personne responsable en entreprise comme un «sujet» de croissance avant de la voir «objet» de production.

Cette ambiguïté est irréductible: la personne détentrice d'une fonction qui doit être relativement interchangeable et donc neutre, reste cependant un être humain en évolution potentielle. Dans ce cadre, sa motivation étant fortement conditionnée par le regard qu'on lui porte, il lui faut en même temps:

- être comprise et respectée;
- être accompagnée et dotée des moyens dont elle a besoin;
- se voir l'objet d'une confiance à laquelle elle aspire;
- être en mesure de donner le meilleur d'elle-même;
- avoir accès au sens de son action;
- se sentir appartenir à un ensemble et pouvoir se réaliser...

... autant d'éléments déterminants pour le (la) champion(ne) et l'équipe championne.

Quelle anthropologie managériale pour quelle construction identitaire des acteurs?

Dans la société, au niveau régional ou national, et dans les instances politiques, on a tendance, lorsque l'on parle de la «place de l'homme dans l'entreprise», de l'emploi ou du fléau que représente le chômage, tout en étant

¹ Vincent Lenhardt est actuellement président de Transformance PRO et, depuis 2009, senior advisor auprès du BCG à Paris.

conscients des enjeux économiques, sociaux et existentiels présents pour les acteurs concernés, à réduire notre vision de l'être humain à l'*homo economicus*.

Cependant, cette identité de l'*homo economicus* englobe d'autres niveaux d'identité: ceux que nous évoquons dans le schéma ci-dessous... Chacun de ces niveaux est intriqué et en interaction avec les autres.

Nous constatons aussi que le niveau du développement de l'«important» (l'aspect professionnel, managérial et organisationnel) peut grandement contribuer à un développement de l'«essentiel» (l'aspect psychologique, existentiel et spirituel de la personne)¹.

Homo faber: celui qui développe ses compétences, ses «talents» par ce qu'il fait.

Homo amans: celui qui développe son altérité et sa dimension d'«être de relation».

Homo patiens: celui qui développe son «oblativité» en se mettant au service du bien commun. Il construit une transcendance au cœur de son immanence.

Tentative de synthèse visuelle des tendances lourdes d'évolution d'entreprises

En partant d'une perception globale et macroéconomique des deux mondes (industriel et post-industriel), ce tableau en dessine les logiques qui les sous-tendent et les organisations qui les représentent².

Niveau Macro-économique	Monde de l'ère industrielle	Monde de l'ère post industrielle	
Approche	<ul style="list-style-type: none"> Planification Cible 	<ul style="list-style-type: none"> Constructivisme Emergence 	
Logique	L'ordre et l'obéissance	La co-responsabilité	
Organisation	Taylorienne et mécanique	Systémique et complexe	
Stade de développement de l'équipe	<p>1 Top down 2 Top down/Bottom up 3 Transverse 4 Equilibre 5 Circulation Vision émergente 6 Centré sur la vision</p>	<p>1- Collection d'individus 2- Groupe solidaire 3- Equipe performante</p>	
Personnalité managériale	<p>Le RDO</p>	<p>Le RR</p>	<p>Le RPDS</p>
Etapes de croissance	<p>Homo Faber</p>	<p>Homo Amans</p>	<p>Homo Patiens</p>
Le curseur	<p>Individu développant ses talents</p> <p>Théorie X Délégation Contrôle Pouvoir chez soi</p>	<p>Etre de relation</p> <p>Curseur</p>	<p>Etre de communion</p> <p>Théorie Y Subsidiarité Confiance Pouvoir chez l'autre</p>

1 L'auteur de cette trilogie est Victor Frankl in: *Le Sens de la vie pour l'homme d'aujourd'hui*, édition de l'homme.

2 Alain Godard et Vincent Lenhardt, *Engagements, espoirs, rêves*, Pearson, 2008.

Chaque niveau logique a sa spécificité, et, en même temps est en interaction avec les autres.

Les équipes et les identités managériales individuelles qui en découlent sont confrontées au nécessaire changement de paradigme : passer du « compliqué » au « complexe », c'est-à-dire vivre et assumer les paradoxes et les contradictions de cet espace.

Il ne s'agit pas seulement de passer d'un monde à l'autre, mais de gérer en permanence la coexistence de ces deux mondes, avec les paradoxes qui en résultent : le maniement du curseur et ses difficultés représentent le « péage » de la traversée de la complexité pour les responsables (responsable donneur d'ordre, responsable ressource et responsable porteur de sens).

Idées clefs ¹

Un modèle de leadership partagé est à construire où chacun, dans l'entreprise, devient un responsable « holomorphe » (ayant acquis la forme du « tout ») et « porteur de sens » (la (les) vision(s)). Le travail sur la co-élaboration des visions étant l'espace de co-création d'un « sens » collectif partagé et répondant au besoin fondamental de l'être humain (au-delà de ses besoins physiologiques, de sécurité, d'appartenance et de reconnaissance : celui qui lui permet de donner un sens à sa vie, et de se « réaliser »!).

1. Assurer sa pérennité et sa croissance ! Tel est l'enjeu majeur de l'entreprise. Pour cela, elle n'a pas forcément besoin de crise pour s'améliorer, elle peut les « prévenir » plutôt que les « guérir », et profiter de ce que « tout va bien » pour ne pas se contenter d'être « bonne », mais pour devenir « superbe » (*great*)².

2. Il s'agit donc de veiller à la « fécondité de la poule » ! Dans cette perspective, le développement de l'intelligence collective (« DIC ») est une approche souhaitable, sinon une nécessité... Métaphore de la « poule » et des « œufs d'or » : l'entreprise vise à produire des résultats (les « œufs d'or »), mais elle doit assurer, au-delà des résultats à court terme, la pérennité et surtout la « fécondité » de la poule (l'entreprise), et non pas la stériliser en lui faisant perdre sa richesse « organique » (propre à sa nature profonde de « communauté humaine », au cœur de sa réalité systémique, juridique, économique...).

3. Le travail sur l'IC passe par le partage permanent et dynamique de(s) « vision(s) » entre tous les acteurs concernés (les *stakeholders*).

4. En ce qui concerne la (les) vision(s) : élaboration, déploiement, « alignement » (mise en cohérence et reconfiguration permanentes), exem-

1 Nous donnons ici la « version courte » qui résume les idées clefs du livre de Vincent Lenhardt et Philippe Bernard, *L'Intelligence collective en action*, Village mondial.

2 Jim. Collins, *Good to Great*, Random House, trad. française : *De la performance à l'excellence*, Village mondial.

plarité des responsables, accompagnements. Cinq paramètres interconnectés et indissociables !

5. Le travail d'évolution des identités des acteurs est indispensable. Il suppose une démarche et une ascèse « transformationnelles » permanentes (pas simplement des opérations ponctuelles (*one shot*) de communication ou de formation, et un travail d'élaboration, pour et par les acteurs, de leur « sécurité ontologique » (création de la confiance mutuelle, et de leur « estime de soi » et de confiance en eux-mêmes).

Contribution de Yves Marre ¹, président ONG Friendship

Situation au Bangladesh : tentative d'identification des urgences

La démographie

• Si aucun programme efficace n'est mis en place, la population devrait se stabiliser autour de 270 millions.

• Est-ce que l'économie du Bangladesh pourra supporter cette pression de population ? Pourra-t-elle subvenir à ses besoins essentiels pour une vie décente : nourriture, santé, éducation ?

Danger : La pauvreté et la désespérance sont le terreau des extrémismes.

Piste de réponse : une politique sérieuse et volontariste de «planning familial».

L'éducation

L'éducation est obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans mais

• Les maîtres sont mal payés et mal formés.

• Malgré leur «contrat» d'enseignant, ils ne sont pas toujours disponibles dans leurs écoles. Ils font souvent des métiers mieux rétribués à la place de leur fonction de maître d'école.

• Il existe, officiellement des écoles dans chaque village mais nombreuses d'entre elles sont dépourvues d'éducateurs.

• Les «Madrasas», écoles coraniques, pallient la carence en écoles laïques et enseignent essentiellement les textes sacrés revus parfois à la façon de l'imam ou de son groupe religieux. Elles sont financées par des «associations» religieuses et des pays du Golfe. Si ces écoles et leur enseignement ne sont pas contrôlés, elles représentent à terme, un danger de radicalisation d'un pays laïque.

• On trouve des enfants qui, en fin de scolarité, savent à peine lire leur nom et écrire l'alphabet.

• Il y a une volonté d'apprendre très forte parmi toutes les couches de la population – y compris chez les adultes.

• Les écoles de notre association débordent et un programme «Teach a friend» a été mis en place pour que les écoliers deviennent «éducateurs» de leurs amis.

¹ Yves Marre est entrepreneur humanitaire, lauréat des Trophées Sénat de «La présence française à l'étranger».

- La réponse des populations à des programmes scolaires sérieux est extrêmement positive.

L'eau

Le paradoxe du pays le plus exposé aux inondations est qu'il va manquer d'eau.

- Les Indiens surtout et les Chinois ne résistent pas à la tentation d'utiliser l'eau à leur profit.

- D'autres barrages que celui de Farraka, en Inde sur le Gange, sont déjà à l'étude. Les Indiens ont même pensé à détourner le Brahmapoutre et le Gange pour irriguer l'Inde du Sud. Les Chinois font des plans pour un grand barrage sur le Brahmapoutre.

- Des barrages sont en construction dans le Meghalaya indien pour utiliser l'eau s'écoulant au Bangladesh par la rivière Meghna.

- L'irrigation en amont du Bangladesh le prive déjà d'un grand volume d'eau pendant la saison sèche de l'hiver.

- Ce manque d'eau accélère, par manque de courant (effet de chasse), l'ensablement des cours d'eau, diminuant la longueur du réseau navigable de centaines de km/an.

- Les nappes phréatiques du Bangladesh ne se renouvellent pas assez rapidement et on est obligé de forer des puits de plus en plus profonds, aggravant les problèmes de l'arsenic contenus dans les couches sédimentaires.

- Réduisant la profondeur du chenal des fleuves, elle aggrave d'autant les effets des inondations annuelles.

- Le manque d'eau douce en hiver permet à l'eau salée de la baie du Bengale de pénétrer de plus en plus à l'intérieur du pays. Cette augmentation de la salinité met déjà en danger le fragile équilibre de la plus grande mangrove du monde, les Sundarbans.

- L'institut du riz étudie des plans hybrides qui pourront supporter une salinisation relative.

- Mais de grandes surfaces de terres vont devenir stériles.

- L'effet du réchauffement climatique, s'il est conforme aux prévisions « réalistes » des scientifiques, amènera une réduction de la surface du Bangladesh de 15% alors que la population est encore en croissance. On s'attend au déplacement de 20 millions de personnes.

- Ces problèmes du partage de l'eau sont des sources de conflits sociaux et internationaux à venir. Ils devraient être débattus dans les instances internationales si elles étaient efficaces. Les accords bilatéraux ont toujours profités à l'Inde.

- Les problèmes de l'eau vont amener un accroissement de la pauvreté, un exode rural encore plus grand, des conflits sociaux, une tentation accrue à l'émigration!

- Les noyades sont toujours la principale cause de mortalité infantile.

Pistes de réponses :

- Négociations internationales sérieuses sur le partage de l'eau avec les voisins indiens et chinois.
- Réduction des sources du réchauffement climatique (autant que possible).
- Dragage des grands fleuves.
- Études de solutions flottantes pour les populations (habitations, jardins flottants, structures communautaires: hôpitaux, écoles etc.).
- Recherche de plantes hybrides adaptés aux eaux saumâtres.
- Études de systèmes de filtration et de désalinisation d'eaux de surface (travail pour Suez et Veolia).

Le risque d'émigration

- La population émigrée du Bangladesh est déjà grande au Canada, en Angleterre, en Australie.
- Les pistes d'émigration se tournent désormais vers n'importe quelle autre destination : Asie du Sud-Est et aussi France, Italie, etc.
- La population de main-d'œuvre migrante est déjà de plusieurs millions (probablement 4 ou 5 millions rapportant au Bangladesh près de 30% de son PIB).
- Ces tendances ne peuvent que s'accélérer exponentiellement.
- L'Inde a débuté la construction d'une frontière «étanche» (barbelée et contrôlée par des forces spéciales).
- Un premier flot de boat-people s'est embarqué vers l'Asie du Sud-Est durant ces dernières années. Il s'agissait de réfugiés Rohingas émigrés eux-mêmes de Birmanie et gardés dans des camps au sud du pays. Ces personnes n'ayant plus rien à perdre, se sont embarquées sur de vieux bateaux qui ont dérivé jusqu'aux plages de Thaïlande où les premiers ont été incarcérés et les suivants repoussés à la mer sans vivres ni carburant. Il y a eu probablement des centaines de victimes jusqu'à ce que la communauté internationale intervienne pour faire cesser l'exode.
- Cet épisode n'est à mon avis qu'une préfiguration de ce qui va se produire si l'évolution du pays se poursuit de façon anarchique.
- Question: est-ce que la conscience populaire mondiale peut laisser se préparer les conditions d'une émigration suicide, sans perdre son âme et sa capacité morale à gérer les autres problèmes du monde?
- Poussés par le besoin et le manque d'espoir d'amélioration, les jeunes vont partir, n'ayant plus rien à espérer de leur pays. Leur pression va s'exercer sur les services consulaires, en demande de visas mais risque de s'orienter vers les pistes illicites...

Conclusion

1. Le Bangladesh est victime de sa précarité géographique mais il m'apparaît que la spirale de la désespérance n'est pas une fatalité.

2. Il est à redouter que les grandes institutions internationales n'aient pas été à la hauteur du déficit et participent à l'inefficacité des grands projets nécessaires pour améliorer l'avenir de ce pays.

3. Comment imaginer des systèmes par lesquels les citoyens, du Bangladesh autant que les citoyens du monde « riche » soient réciproquement concernés et par les actions de leurs gouvernements et celles des institutions internationales.

- Conscients des gaspillages actuels, les citoyens du Bangladesh perdent espoir dans les plans de leurs gouvernements ainsi que dans l'efficacité des aides étrangères.

- Les citoyens du Bangladesh qui montrent tant de volonté, de créativité, de courage, d'imagination, de conscience, sont transformés progressivement en assistés par un saupoudrage d'aides ponctuelles sans grande vision de développement général et à long terme.

- Les citoyens des pays riches ont conscience de donner à un tonneau percé, et se doutent bien qu'une grande partie de leur aide contribue à l'enrichissement d'une classe déjà fortunée ainsi qu'à la corruption d'un système. Cette perception participe à leur démotivation.

4. Comment organiser une traçabilité des budgets alloués à des programmes d'aide ou de développement ?

5. Comment organiser une responsabilisation des personnes et des systèmes participant au développement du Bangladesh ?

Le sort du Bangladesh n'est pas une fatalité !

- À la déstabilisation de son économie générée par l'occupation britannique et un découpage irréaliste de ses frontières lors de la partition de l'Inde, s'ajoutent les problèmes liés au réchauffement climatique générés par la consommation inconséquente des pays riches.

- Le Bangladesh est la mauvaise conscience du monde !

- La conscience universelle peut-elle ignorer les dangers à court terme, que courent les citoyens du pays le plus densément peuplé de la planète sans y perdre son âme et par la même, sa capacité à se sauver elle-même ?

Ce pays, le plus menacé du monde est aussi la responsabilité des citoyens du monde !

Il est du devoir des pays développés d'inverser le cercle vicieux actuel en spirale salvatrice.

Contribution de François Martin¹, consultant international

Restaurer la compétitivité des entreprises du Nord, première étape indispensable pour bâtir une mondialisation plus humaine

Avant même de tenter d'apporter une réponse aux questions posées par ce rapport, pour la recherche d'une mondialisation plus humaine, il nous semble utile et même nécessaire de replacer celles-ci dans le *contexte nouveau* issu de cette mondialisation. En effet, ce processus déjà ancien, mais qui s'est considérablement amplifié et accéléré après 1974, oblige à reconsidérer non seulement les entités, les systèmes et les comportements, mais aussi les paradigmes, c'est-à-dire les représentations du monde. Faute de s'atteler à la tâche de « déconstruire » ces paradigmes, on prendrait en effet le risque de faire de sérieux contresens, en tentant de proposer des solutions apparemment efficaces, mais en réalité inadaptées, car envisagées dans un contexte général mal compris².

Nous pensons également que la révolution mentale qui s'impose ne concerne pas tant les pays du Sud, qui après tout mettent en place progressivement et rapidement un modèle industriel déjà expérimenté depuis plusieurs siècles au Nord, que les pays du Nord eux-mêmes, qui doivent inventer un modèle postindustriel nouveau, qui n'existe pas encore.

Nous pensons qu'il convient de faire cet exercice de « déconstruction » salutaire essentiellement dans trois domaines :

Le marché

Si nous savons bien qu'au fur et à mesure de l'industrialisation, les pays du Nord sont passés progressivement d'un « marché de l'offre » (un marché dominé par les vendeurs) à un « marché de la demande » (un marché où la diversité et la concurrence font qu'en principe, c'est l'acheteur qui fait totalement la loi), pour autant, il nous semble que l'on n'a pas tiré toutes les conséquences de cet état de fait. En effet, si le « zapping » permanent qu'exercent les consommateurs d'un produit à l'autre les satisfait pleinement, ce même comportement produit aussi, *par la force des choses*, un phénomène de précarisation, de liquéfaction, de « déconstruction » de la production qui est, lui, loin de les satisfaire. Dans certains pays, pays anglo-saxons pour la

1 Auteur de *Mondialisation sans peur*, Muller, 2010.

2 Nous faisons ainsi nôtre la réflexion du prix Nobel Maurice Allais citant Wells dans son dernier article publié par *Marianne* en décembre 2009 : « Cette coutume qu'ont les hommes de se refuser à émettre des jugements critiques sur les points fondamentaux est un des plus grands dangers qui menacent, d'une façon générale, les facultés humaines de compréhension. »

plupart, la précarisation de l'emploi est avérée et même considérée comme un principe. Dans d'autres, la recherche de sécurité est de plus en plus difficile. Mais d'une façon générale et partout, consommateurs «zappeurs», nomades et heureux de l'être, mais producteurs apeurés, et tentant de rester sédentaires, les acteurs économiques du Nord vivent aujourd'hui en schizophrènes. Leur univers et leurs comportements sont déjà nouveaux, mais ils pensent encore à l'ancienne, d'une façon décalée. Voilà un premier paradigme à déconstruire.

Voir les choses de cette façon a plusieurs conséquences :

Tout d'abord, si le principe du marché est devenu la liquidité, le nomadisme, il ne sert à rien de vouloir maintenir l'emploi stable, la sédentarité. La question qui se pose alors est d'aménager ce nomadisme pour qu'il ne soit pas précaire, c'est très différent. De même, un certain nombre de notions n'ont plus le même sens : par exemple le chômage (puisqu'il est normal d'évoluer sans cesse d'une activité à une autre), ou la taxation (il devient plus logique de taxer la consommation que la production¹), ou encore la notion de risque bancaire (vis-à-vis des particuliers ou des TPE par exemple, puisque si la notion d'emploi stable tend à disparaître, ne prêter qu'aux contreparties «sûres», sédentaires, revient à ne prêter à personne...), ou encore les rapports employeur/employé.

Par ailleurs, dans cette nouvelle «société de la demande», il est clair que sur le plan des *politiques de protection*, les valeurs clefs s'appellent *formation* (puisque c'est ce qui garantit l'adéquation entre des travailleurs «nomades» toujours en mouvement et un système de production aussi en constant changement) et *flexisécurité* (protéger le travailleur en déprotégeant son travail), alors que sur le plan des *politiques de liberté*, seules la *motivation* et l'*appropriation* par les acteurs de leur travail sont à même de garantir le bon fonctionnement d'un modèle de société fondé surtout sur l'initiative individuelle et collective.

Les relations employeurs/employés²

Dans ce domaine, il nous semble également que les relations entre employeurs et employés ont totalement changé de nature, sans que l'on ait pour autant compris, de part et d'autre d'ailleurs, qu'il était devenu nécessaire de reconstruire ce rapport sur des bases entièrement nouvelles. En effet, pendant la période d'industrialisation et jusqu'aux Trente Glorieuses, il a existé entre employeurs et employés un contrat tacite «travail contre sécurité». La reven-

1 Il faut revoir la répartition des impôts assis sur les revenus du travail, du capital et de la consommation, puisque celle-ci a des conséquences évidentes sur la compétitivité d'un pays dans ce nouveau contexte.

2 Le développement qui suit nous paraît surtout relatif aux pays qui croient encore à une certaine forme de sécurité du travail, plutôt qu'à ceux qui ont fait de la précarité un principe. Il s'applique donc surtout aux pays qui se réclament du modèle «continental» ou «rhénan» ou du modèle nordique», et moins aux pays anglosaxons. Il s'applique à notre avis particulièrement à la France.

dication salariale portait alors plus sur les conditions de travail et sur les possibilités d'ascension professionnelle et sociale que sur la question du partage de la valeur ajoutée elle-même. Avec la mondialisation et la production devenue « liquide », la sécurité a totalement disparu. Et si le pouvoir d'achat a souvent continué à augmenter¹, pour autant, l'employé n'est pas rémunéré ni considéré comme ce qu'il est réellement devenu, à savoir un *co-investisseur de fait* de l'entreprise, puisqu'il en partage le risque au même titre que le capitaliste, bien que sous une autre forme (il « investit » son travail et non pas son capital). Recevant chichement, sous forme d'un salaire « fixe », la rémunération de ce risque en période de croissance, il en subit en revanche les conséquences à plein lorsque le marché se retourne, ce qui est, dans cette nouvelle société, souvent le cas. « Pile, je gagne, face, tu perds », l'ancien contrat tacite employeur/employé est devenu totalement léonin.

Pour autant, syndicats et employeurs n'ont en général pas pris la mesure de la démotivation générale qui s'ensuit, et de la catastrophe que cela représente d'une part sur le plan du lien social, et d'autre part pour la croissance et la productivité du pays. Au contraire, on continue à négocier « à l'ancienne », les uns (les syndicats) s'accrochant à des revendications sur la garantie de l'emploi et la sécurité qui n'ont plus lieu d'être, au lieu de demander une meilleure rémunération du risque pris par les employés, et les autres (les employeurs) rechignant à proposer une vraie politique de « variable », large et généreuse, avec l'espoir de profiter encore un peu d'une précarisation grandissante du marché et d'une productivité par la contrainte et la démotivation, dont ils auront à terme tout à perdre. Au moment où la croissance, la productivité, la motivation, l'appropriation sont très clairement les valeurs clés, les acteurs s'accrochent à un type de contrat hérité du passé et devenu largement perdant/perdant.

Or nous pensons qu'il existe dans les entreprises aujourd'hui un fantastique réservoir de productivité dormante, une véritable *force atomique* inexploitée, que l'employé possède et qu'il ne donne pas, simplement parce que les termes de l'échange ne lui conviennent plus. En effet, à côté de l'innovation de *rupture* (celle qui provient des chercheurs et créateurs), largement reconnue, recherchée et valorisée, il existe aussi un immense réservoir d'innovation *incrémentale* (toutes les petites améliorations possibles dans les processus de production industriels ou de services) dont chaque employé possède une partie, et qu'il est prêt à apporter à l'entreprise pour autant qu'il considère que cela lui sera profitable. Comme une équipe qui gagne ou qui perd, plus encore que par la bonne stratégie, tout se joue dans l'envie de jouer ensemble, et dans les petits apports que chacun propose spontanément au groupe. Recréer un pacte gagnant/gagnant, libérer les énergies dormantes, provoquer le don spontané de l'innovation incrémentale, par une politique généreuse et généralisée de toutes les formes de rémunérations variables, nous semble aujourd'hui *plus nécessaire que jamais*².

1 Voir les travaux de Jacques Marseille.

2 De plus, il est clair que le cocktail « meilleur partage de la valeur ajoutée / motivation / appropriation / cohésion sociale / innovation incrémentale / productivité améliorée » sera le meilleur remède anti-délocalisation.

Les relations internationales

La période la plus récente et la crise de 2008 ont sérieusement ébranlé, sinon détruit définitivement, les anciennes croyances dans la vertu bénéfique d'un marché dérégulé. Les efforts d'aujourd'hui portent donc, et c'est légitime, d'abord sur la recherche d'indicateurs de richesse plus complets¹ (travaux d'A. Sen ou de J. Stiglitz, par exemple), ensuite sur la recherche de consensus entre les pays pour des accords de régulation et d'arbitrage dans les domaines financiers, économiques ou environnementaux, enfin sur le rééquilibrage des rapports forts/faibles, tant sur le plan de la pauvreté et du développement que sur celui des droits des travailleurs.

Pour autant, a-t-on pris réellement la mesure de ce que représente en termes de rapports de forces, dans le contexte géopolitique de la fin de la période postcoloniale, la différence de croissance entre pays du Nord et du Sud? En effet, si un groupe de pays croît, *grosso modo*, de 1 à 3% par an, tandis qu'un autre fait entre 7 et 15%, il nous semble que la différence est telle qu'elle est à même d'annihiler toute forme de recherche d'un consensus véritable entre les uns et les autres. Comment en effet, dans une telle configuration, peut-on penser que certains pays du Sud accepteraient réellement de sacrifier durablement leur croissance, en pleine accélération, alors que celle du Nord est si faible? Comment ne pas penser qu'ils seraient tentés d'utiliser les négociations sur la régulation comme un simple «écran de fumée», selon une stratégie d'attente, si la défaite économique à terme du Nord semble certaine? Comment ne pas voir que cette situation très déséquilibrée peut dégénérer un jour en un grave conflit économique et politique entre Nord et Sud? Il nous semble que ce serait un grave contresens que de ne pas se poser ces questions *en amont* d'une réflexion sur la recherche de solutions propres à rendre la mondialisation plus humaine. Le Nord aujourd'hui n'est plus à même de dicter ses choix, même dans la bonne direction. Nous devons ici aussi réviser, déconstruire, notre vision du monde «à l'ancienne», et nous rendre à la raison. Faute de le faire, nos solutions ne seraient ni réalistes, ni opérantes. L'important n'est plus tant, comme autrefois, de dire ce que nous avons à dire que de nous assurer que nous avons encore les moyens de nous faire entendre...

Dans ce cas précis, le bon sens nous porte à croire que la diminution du déséquilibre de croissance doit être un *préalable* à la recherche de mécanismes de régulation et d'arbitrage, et que tous les moyens doivent être employés pour ce faire, tant il est vrai que l'équilibre des forces est la condition première de la paix.

Il nous paraît une évidence que le Nord cherchera dans les années qui viennent à obtenir ce résultat², et cela se fera soit plutôt par la coopération, soit plutôt par la confrontation.

1 Pour mesurer tous les éléments majeurs non comptabilisés: d'une part, les «externalités négatives» baisse des stocks de matières premières et des énergies non renouvelables, dégradation de la richesse, coûts sociaux, etc., d'autre part, les richesses «non marchandes» éducation, travail associatif, etc.

2 La discussion actuelle sur les parités des monnaies en fait partie.

L'idéal serait la coopération, et le Nord peut faire valoir à ce titre qu'il a porté pendant plusieurs siècles, malgré de nombreux avatars, le développement du monde, dont le Sud a finalement profité. Mais si c'est la confrontation qui prévaut, et on ne peut *a priori* l'exclure, il existera plusieurs types de stratégies, défensives et offensives.

Dans un univers très ouvert, et même si elles auront forcément cours, les stratégies défensives, celles qui visent pour le Nord à protéger ses marchés¹, seront moins opérantes, puisqu'elles entraîneront automatiquement mesures de rétorsion et dégâts collatéraux pour tous. Il restera donc essentiellement les stratégies offensives, celles qui consistent pour le Nord à se « réarmer » économiquement, c'est-à-dire à reconstruire d'abord dans sa zone un modèle de production, de partage de la richesse et de management propre à augmenter rapidement sa compétitivité et ses capacités d'exportation. À notre avis, c'est seulement *après* que le Nord se sera attaqué à ce vaste chantier et aura réussi cette mutation, lorsque le différentiel de croissance sera redevenu plus acceptable, lorsqu'il apparaîtra clairement à l'ensemble des pays qu'une guerre économique serait longue et préjudiciable à tous, qu'une négociation au niveau mondial aura de réelles chances d'aboutir.

C'est donc, à notre avis, *d'abord* dans cette bataille pour la restauration de la compétitivité des pays du Nord, et en premier lieu *au cœur de ses entreprises*, les grandes et aussi les petites, que se joue le sort d'une mondialisation plus humaine. Nous pensons avoir montré que c'est possible.

1 La question des normes, à ce titre, va devenir fondamentale.

Contribution de Sylvie Matelly, directrice de recherche à l'Iris¹

La mondialisation : état des lieux et perspectives

Définir la mondialisation n'est pas facile; en témoignent les débats intenses et non encore tranchés à ce propos. En France, s'ajoute encore à ce débat, celui sur le bon vocable: doit-on parler de mondialisation ou de globalisation pour qualifier les évolutions de la période récente? Les arguments des deux parties se défendent certes, mais pourquoi compliquer un exercice déjà difficile alors que beaucoup, les anglophones en particulier, se contentent d'un seul mot, celui de « globalisation »? Le mot globalisation est donc, dans la langue française, un anglicisme. Pourquoi donc n'adoptet-on pas définitivement celui de mondialisation, pour une fois que le mot français n'est pas plus compliqué que son homologue anglais?

Tout ceci ne définit toutefois pas ce qu'est la mondialisation. En mathématique, pour résoudre un problème complexe, on raisonne souvent par l'absurde. Dans notre cas, il s'agirait de déterminer ce que n'est pas la mondialisation. Elle est l'inverse d'une autarcie ou d'un repli sur soi. La mondialisation caractérise donc une ouverture progressive des cités, des régions et des pays aux influences extérieures et cette ouverture peut être qualifiée de mondialisation à partir du moment où elle devient déterminante des évolutions des modes ou des cadres de vie. L'intégration des économies, des cultures, des systèmes politiques est un terme souvent employé pour décrire les conséquences de la mondialisation. Il n'est en fait qu'un résultat des échanges, de la dépendance et des interdépendances qu'entraîne la mondialisation.

Prenons un exemple, nous sommes aujourd'hui tous dépendants des importations bon marché asiatiques et chinoises. Elles nous ont conduit à changer radicalement nos modes de consommation (comparés à ce qu'ils étaient dans les années 1960) et elles ont permis de libérer des ressources que nous avons pu consacrer à l'achat de nouvelles technologies (ordinateur personnel dans un premier temps puis téléphone portable, connexion Internet, etc. , ensuite). L'industrie occidentale a subi de plein fouet ces changements: les industries traditionnelles (textile, métallurgie, électronique) ont connu une crise qui fut fatale à nombre d'entreprises mais qui a aussi conduit à l'émergence de nouveaux secteurs d'activité économique autour de nouvelles technologies. Dans ce cas, l'échange commercial international a profondément modifié les modes de production, mais aussi les modes de vie, dans tous les pays impliqués dans l'échange d'ailleurs. Les pays asiatiques sont devenus de nouveaux pays industrialisés, puis aujourd'hui des pays

¹ Enseignant-chercheur à l'École de management Léonard de Vinci, responsable du département d'économie et de relations internationales.

émergents. Ils se sont retrouvés dépendants de l'humeur des consommateurs des pays du Nord : quand les économies les plus riches ralentissaient, les pays émergents en subissaient directement les conséquences. Le développement des économies émergentes peut laisser entrevoir un certain rattrapage de ces économies et peut-être à terme, la possibilité que leur demande interne puisse limiter leur dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs. C'est même un véritable challenge pour ces économies et qu'on le veuille ou non, une bonne nouvelle pour le développement économique puisque d'exportateurs nets, ils deviendraient progressivement des consommateurs. Néanmoins, les dépendances persisteront même si elles sont amenées à évoluer. Sans entrer dans le détail, c'est le cas des dépendances et interdépendances énergétiques : toute économie a besoin d'énergie et de matières premières dont la ressource est souvent à l'étranger. Elle est donc dépendante de ses approvisionnements mais ces approvisionnements sont, quant à eux, dépendants de la ressource (question géologique), des besoins des autres acteurs économiques (question économique), de la capacité à accéder à cette ressource (question géographique), de la possibilité d'exploiter et d'acheminer cette ressource (question qui peut être politique ou géopolitique) etc. La croissance économique et le développement des pays émergents augmentent les tensions sur la ressource. On retrouve le même type de problématique pour le changement climatique lié aux émissions de CO₂.

Tous ces exemples illustrent aussi le fait que la mondialisation est un phénomène pluridimensionnel puisque mondial et conduisant à faire évoluer les modes de vie, de production et de consommation, les relations entre les pays, entre les États. Toutefois, et même en faisant remonter très loin dans le temps son origine, ce phénomène a toujours comporté une dimension économique : à la fin du Moyen Âge, les cités fortifiées s'ouvrent pour accueillir le troubadour mais aussi le commerçant. Christophe Colomb part vers l'ouest pour trouver de nouvelles voies commerciales vers l'Asie. Il ramènera des Amériques de l'or et des denrées jusque-là inconnues en Europe. Sa découverte sera aussi l'un des facteurs d'une domination politique mais aussi économique de plusieurs siècles des pays européens sur le reste du monde. Certains considèrent l'Europe en déclin, dépassée depuis presque un siècle par les États-Unis et rattrapée par des économies émergentes. C'est un fait mais, somme toute, cinq pays européens sont encore classés parmi les dix plus importantes économies de la planète dont l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni en quatrième, cinquième et sixième position derrière les États-Unis, la Chine et le Japon. L'impact et l'importance de l'ouverture économique de l'Europe, il y a cinq siècles, ont encore des conséquences aujourd'hui.

Si la mondialisation est un phénomène ancien, sa forme actuelle recouvre certaines spécificités : elle est plus que jamais dominée par les facteurs économiques. Le développement des échanges commerciaux et financiers à partir des années 1950 puis dans les années 1990, la dérégulation et la déréglementation en sont des changements déterminants. Cette mondialisation contemporaine résulte en grande partie d'une volonté politique : la volonté des États-Unis et de leurs alliés de créer des interdépendances économiques propices à la pacification des relations internationales au sortir de la Seconde Guerre mondiale, ce qu'il est coutume d'appeler la

Pax Americana mais aussi la volonté des grands États, à partir des années 1970, de libéraliser les économies pour lutter contre l'inflation et accroître la concurrence.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que cette volonté politique n'est en fait qu'une sorte de démission du politique pour laisser fonctionner un système qui ne se développe jamais aussi vite que dans un cadre peu régulé ou dérégulé. En effet, si le capitalisme naît au cours du XVIII^e siècle, c'est parce que la liberté devient une valeur fondamentale à partir de cette époque : la monarchie constitutionnelle est instaurée au Royaume-Uni à la fin du XVII^e, la France connaît sa Révolution en 1789, les États-Unis s'émancipent à la fin de ce siècle dit des Lumières, etc. La liberté économique se caractérise par le respect de la propriété privée et la liberté d'entreprendre. Elle permet l'apparition d'une nouvelle classe d'acteurs économiques : les investisseurs ou capitalistes, c'est-à-dire ceux qui disposent de capitaux et qui sont prêts à risquer de les investir dans une activité économique dont ils escomptent tirer certains profits. La liberté de pouvoir employer librement les fruits de leurs investissements est une condition essentielle au bon fonctionnement du système puisqu'elle participe à accroître la rentabilité de l'investissement. Elle multiplie donc les opportunités, donc les investissements et finalement la croissance économique et le développement du système capitaliste.

Très vite, l'horizon local, puis national du capitaliste, de l'industriel ou du commerçant deviendra trop étroit et il ira chercher de nouveaux débouchés et de nouveaux marchés mais aussi de nouveaux approvisionnements ou des financements à l'étranger. À condition que cela soit possible, jusqu'au XX^e siècle, le commerce et les échanges étaient étroitement réglementés par les États, freinant ainsi la mondialisation des économies. Il faudra même attendre le début des années 1970 pour que les États abandonnent (un peu forcés d'ailleurs) un système monétaire de change fixe et la fin des années 1990 pour que les marchés financiers accèdent eux aussi à la dérégulation.

Ce n'est toutefois pas parce que la mondialisation est une évolution somme toute assez naturelle du système capitaliste qu'elle n'a aucun effet pervers. Ce n'est pas non plus parce qu'elle ne se développe jamais aussi bien qu'en l'absence de règles, que les États doivent s'abstenir de toute intervention. Prenons un exemple. À partir de la fin des années 1960, les États-Unis d'abord puis d'autres économies ont dérégulé les secteurs de l'énergie, des transports ou des télécommunications. Les arguments des partisans de la dérégulation se résumaient en quelques mots : concurrence, compétitivité, productivité, baisse des prix. Outre la guerre des prix dans certains secteurs (*cf.* transport aérien), la dérégulation soutint aussi d'importantes restructurations et concentrations dans ces secteurs. Dans certains cas, ces concentrations permirent à ces entreprises de financer d'importants investissements, dans d'autres, elles furent des opportunités de réaliser des gains financiers pour des investisseurs peu scrupuleux qui investirent peu ou pas et mirent en péril non seulement leur entreprise mais aussi l'utilisateur, le consommateur ou l'industriel client.

Pour éviter de telles dérives, l'État se doit de fixer des règles. L'argument souvent énoncé à l'encontre de ce principe dans un contexte

de mondialisation est qu'un État trop régulateur pénalise les entreprises de son pays, donc les emplois et l'activité économique. Cet argument n'est que partiellement vrai, certaines activités ne sont pas réellement en concurrence internationale, c'est le cas des infrastructures par exemple telles les routes, les aéroports, les centrales nucléaires, etc. Les entreprises sont concurrentes pas les produits, rien ne limite donc l'instauration de règles d'investissements, de sécurité et autres.

Ces exemples mettent en évidence l'un des effets pervers de la liberté économique : sans règles justes et équitables, la recherche du profit et du gain individuel conduit à pénaliser l'intérêt collectif : dans un modèle idéal, la négociation entre un patron et son salarié va conduire à fixer un salaire qui permet au patron de produire à un coût raisonnable et à son salarié de vivre dignement. C'est la main invisible décrite par Adam Smith. La réalité est toutefois plus complexe : le patron peut, pour convaincre son salarié d'accepter de réduire ses émoluments, le menacer de prendre quelqu'un d'autre ou, dans un contexte de mondialisation, de délocaliser sa production et les emplois qui vont avec. Il ne se rend pas compte, ce faisant, qu'à moyen ou long terme, il prend le risque de pénaliser aussi sa propre activité parce qu'il distribue moins de pouvoir d'achat sur ses marchés potentiels. L'État peut alors agir à plusieurs niveaux. Il peut empêcher l'entreprise de délocaliser. Cette politique est cependant assimilée à du protectionnisme, il n'est pas sûr, qui plus est, qu'elle soit opportune. En effet, la délocalisation permet de réduire les prix, donc d'accroître le pouvoir d'achat des consommateurs, à condition qu'ils aient des ressources pour consommer donc un emploi malgré les délocalisations. Il peut orienter l'activité économique, *via* des politiques industrielles, de formations ou autres vers de nouvelles activités plus porteuses et génératrices de valeurs ajoutées. Il doit toutefois trouver les ressources nécessaires pour financer ces politiques sans toutefois pénaliser l'activité économique, la consommation ou la production. C'est toute la difficulté de l'action publique aujourd'hui et ce, d'autant plus que le temps politique est toujours décalé du temps économique. Le challenge auquel se trouve confronté l'État, on pourrait dire qu'il s'agit de préserver une certaine équité, une certaine égalité dans le respect de la liberté économique propice à la croissance et à la prospérité. Énoncé comme cela, l'action publique apparaît comme une évidence, elle n'est pour autant pas si simple à mettre en œuvre et dans un contexte de mondialisation, elle rend les actions publiques nationales dépendantes et interdépendantes de facteurs plus globaux.

La crise financière de 2008, comme la plupart des crises financières des années 1990, est une illustration poussée à l'extrême d'une trop grande liberté économique. Comment a-t-on pu dans nos nations développées et civilisées, laisser certains acteurs agir de la sorte, réaliser des gains par des méthodes ne respectant pas les règles les plus élémentaires de prudence, d'éthique ou même de respect de la personne humaine ? Comment a-t-on pu laisser à ce point se creuser les inégalités entre ceux qui tiraient profit du système et ceux qui en subissaient les effets pervers ? La réponse est assez simple : les profits étaient tels qu'on pensait qu'ils dépasseraient, voire atténueraient leurs effets négatifs. Pouvait-on pour autant se satisfaire de cette idée ? À l'époque certainement, puisque ce fut ce qui fut fait. Aujourd'hui, probablement moins facilement. Parce que le monde est global, cette crise fut

elle aussi mondiale. Elle a certainement durablement pénalisée les grandes économies, États-Unis en tête, et elle a légitimé de nouveaux acteurs étatiques sur la scène internationale, en tête desquels les pays émergents. Prenant acte de cette situation, les pays les plus développés ont (enfin !) accepté d'élargir leur club de pays riches officialisant le G20 comme instance représentative de l'économie mondiale. Le G20 n'est certainement pas l'instance la plus légitime pour régler les problèmes de plus de 150 pays dans le monde, mais ce groupe présente l'avantage de limiter le nombre d'avis autour de la table et surtout de représenter les économies les plus importantes donc celles pour lesquelles un changement ou une évolution peuvent véritablement avoir un impact mondial. C'est bien, c'est une première étape vers une prise en compte globale du besoin de règles et de régulations. Il reste ensuite à trouver des voies pour des accords mondiaux, applicables et appliqués. De ce point de vue, les échecs pour renégocier un accord sur le changement climatique lors de la conférence de Copenhague en décembre 2009 ou le quasi-échec du cycle de négociation sur le commerce et le développement dit cycle de Doha ne sont pas de bon augure.

L'enseignement que l'on peut aussi tirer de ces observations est que la mondialisation a permis une croissance moins exclusive qui n'est plus cantonnée aux seuls pays dits « industrialisés » (le mot est aujourd'hui inapproprié puisque l'industrie ne représente plus qu'une faible part de la richesse nationale de ces économies !). C'est une bonne nouvelle. Elle crée en revanche de nouveaux enjeux et de nouvelles difficultés qui réclament des réponses souvent globales, concertées et multilatérales, des réponses à inventer parfois, à innover souvent alors que le monde est encore organisé sur un mode de pensée très occidental et autour de pays et d'États, plus ou moins puissants et aux intérêts divergents. Prenons l'exemple de la question climatique, le protocole de Kyoto fut une innovation intéressante d'incitations à réduire les émissions de CO₂. Le mécanisme des quotas devait permettre un gain aux acteurs les plus respectueux, le mécanisme de développement propre devait instaurer une véritable solidarité entre les pays les plus développés et les autres. Il est toutefois clair que le cadre institutionnel en place n'était pas adapté à son fonctionnement. Les grandes organisations économiques internationales ont un objectif depuis plus de cinquante ans, la croissance économique à tout prix et quelles qu'en soient les conditions. La solidarité n'en fait pas vraiment partie et n'est pas à l'agenda des négociations internationales ! L'exemple du cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce, premier cycle de négociations sur le commerce et le développement, en est aussi un bon exemple. Il est inacceptable pour les pays du Nord de renoncer à leurs politiques agricoles dont on sait pourtant qu'elles ruinent et affament les pays du Sud en faisant chuter les prix, toujours une question de prix, il n'est toutefois pas sûr dans ce cas que le prix le plus bas soit la bonne réponse ! C'est donc l'ensemble de notre système de valeur et les objectifs qui vont avec qui doivent être redéfinis : peut-on encore accepter aujourd'hui un système où des pays dont le revenu par habitant reste inférieur à 3000 \$ par an, comme c'est le cas de la Chine, financent des pays riches mais surendettés ? Surtout lorsque l'on connaît les conséquences de ces déséquilibres pour l'ensemble de la planète mais aussi pour le citoyen américain moyen. Peut-on accepter un système de régulation qui,

même dans les pays les plus riches et malgré la croissance économique et des revenus, laissent certains d'entre nous vivre aussi mal en dessous d'un seuil qualifié de pauvreté? Cette situation a des conséquences non seulement économiques mais aussi sociales, politiques ou géopolitiques. Elle menace le système lui-même par les insécurités qu'elle entraîne, les risques qu'elle fait peser sur la planète ou les individus.

Encore une fois, ce n'est pas un changement cosmétique qui est nécessaire mais bien une refonte radicale de la gouvernance mondiale au moins aussi ambitieuse que la *Pax Americana* de l'après Seconde Guerre mondiale! Pour cela, il faut commencer à redéfinir les objectifs et le système de valeurs: la voie est ouverte depuis au moins trois décennies: lutte contre la pauvreté, contre le changement climatique, pour la justice sociale et l'équité... Parce qu'au fond, à quoi servent la croissance et le développement économique (objectifs fixés en 1944 par les alliés et qui ont accéléré le processus de la mondialisation) s'ils ne servent pas l'épanouissement des hommes? L'Europe discute de fiscalité et d'harmonisation de la fiscalité, c'est bien, mais le monde est aujourd'hui global et la dimension européenne ne peut être qu'une première étape! Par ailleurs, l'harmonisation fiscale vise à annihiler la concurrence entre les hommes, elle suppose aussi dans l'esprit une solidarité entre les hommes et les nations... Une évolution de nos valeurs donc! Des sujets comme l'aide au développement des pays les plus pauvres, les modèles sociaux, les systèmes de santé, de retraites et de protections sociales doivent également être discutés.

Une fois les objectifs et le système de valeurs redéfinis, il faut repenser les règles et les institutions qui les font respecter: la deuxième étape est donc probablement de repenser les objectifs et le fonctionnement des grandes institutions: la réforme du FMI est déjà bien engagée mais quid de celle de l'ONU, de l'OMC, etc.? Ces réformes, une fois de plus, doivent être engagées sur un nouveau système de valeurs, une sorte de troisième voie qui prévoirait à la fois la création de richesses mais aussi leur répartition équitable (cette répartition équitable est, qui plus est, garante de la création de richesses à long terme!). La tâche est loin d'être aisée mais avons-nous aujourd'hui d'autre alternative que d'y arriver?

Contribution de Philippe Moreau-Defarges, ministre plénipotentiaire

Mondialisation et justice sociale, entre réalisme et libéralisme

1) Tout au long de l'histoire, le seul moteur pour améliorer la condition des hommes et, éventuellement, réduire les injustices sociales a été et reste la création de richesses ou, en termes actuels, la croissance économique. L'autre voie utilisée, le partage autoritaire des richesses existantes, ne conduit qu'à l'appauvrissement du plus grand nombre, une poignée de privilégiés « gérant » la pauvreté dans l'intérêt de tous (?).

2) La justice est une invention humaine, donc une notion équivoque, contradictoire et source de conflits. Ainsi que peut être un monde juste ?

- Un monde dans lequel chacun épanouit ses talents ? Le résultat est nécessairement injuste : les plus doués au sommet, les moins habiles au bas de la société. Tout classement est inévitablement injuste, notamment pour les derniers.

- Un monde dans lequel tous ont les mêmes avantages (le communisme selon Marx) ? Le résultat est tout aussi injuste : les plus intelligents, les plus entreprenants sont étouffés et niés. Un tel monde requiert un pouvoir écrasant, pour qu'aucune tête ne dépasse.

3) La mondialisation produit, par sa dynamique, des mécanismes d'égalisation sociale : multinationales se déployant vers les régions défavorisées, créant des emplois et parfois les rémunérant mieux que les entreprises locales ; migrations permettant aux ressortissants des pays pauvres d'aller apprendre chez les riches ; transferts financiers de ces migrants vers leurs pays d'origine... La mondialisation est la condition nécessaire de toute justice sociale planétaire. Si les richesses sont stagnantes ou plafonnées, les hommes s'entretueront très vite ! Le seul partage réaliste est celui du surplus.

4) Beaucoup est déjà accompli pour promouvoir une justice sociale planétaire : réflexions des organisations intergouvernementales ; sommets de toutes sortes ; aides ; mobilisations autour des catastrophes (certes les catastrophes se bousculent les unes les autres ; les gaspillages sont nombreux). Il n'est pas certain que l'on puisse faire beaucoup plus sur une terre composée d'États, l'État demeurant l'instance essentielle de solidarité sociale.

5) Tout débat planétaire sur la justice sociale est marqué par le poids de l'histoire. Les pays du Sud, les nations émergentes ont une revanche à prendre. Chacun son tour à la table du banquet ! Le monde des relations internationales est celui des *Fables* de la Fontaine !

6) Le défi numéro un de l'avenir pour la paix et la sécurité planétaires n'est pas la justice sociale mais la question écologique : établir un équilibre dynamique entre l'indispensable création de richesses et la préservation d'une terre – notre maison – habitable. Si un tel équilibre n'est pas trouvé, la quête d'une justice sociale planétaire devient une illusion.

Contribution de Matthieu Ricard, moine bouddhiste, Karuna-Schechen

Considérations générales

Notre époque fait face à de nombreux défis. Il nous est particulièrement difficile, notamment, de concilier trois échelles de temps différentes : le court terme de l'économie, le moyen terme de la satisfaction de vie, et le long terme de l'environnement.

L'économie évolue à un rythme toujours plus rapide. Les marchés boursiers s'envolent et s'écroulent d'un jour à l'autre.

La satisfaction de vie se mesure à l'échelle d'un projet de vie, d'une carrière, d'une famille et d'une génération.

L'évolution de l'environnement se mesure sur un siècle, un millénaire ou une époque, même si de nos jours, le rythme de ces changements ne cesse de s'accélérer.

Faut-il renoncer à l'idée de concilier ces trois échelles de temps ? Il n'est certes pas facile de prendre simultanément en compte ces trois échelles. Aucun investisseur n'est prêt à placer son argent dans des bons du trésor remboursables dans cent ans. Nous savons à quel point il est difficile de changer nos habitudes. L'individualisme nous empêche d'adopter une vision globale et de la mettre en application dans la vie de tous les jours.

Il y a pourtant un fil d'Ariane qui relie naturellement ces trois échelles de temps et permet d'harmoniser leurs exigences. Il s'agit de l'altruisme, qui n'est pas seulement un noble idéal, mais, plus que jamais, une nécessité.

En effet, si nous avons davantage d'altruisme, de considération pour autrui, nous ne nous livrerons pas à des spéculations sauvages avec les économies des épargnants qui nous font confiance.

Si nous avons davantage de considération pour la qualité de vie de ceux qui nous entourent, nous veillerons à améliorer les conditions du travail, de la vie familiale et de bien d'autres aspects de notre existence.

Enfin, si nous avons davantage de considération pour les générations à venir, nous ne sacrifierons pas inconsidérément le monde que nous leur léguons.

Ainsi, l'altruisme ne doit pas être relégué au rang de noble pensée utopiste méditée par quelques individus au grand cœur : il est la clé de notre survie et le facteur déterminant de la qualité de notre existence, présente et à venir. Il faut avoir la perspicacité de le reconnaître et l'audace de le dire.

Les économistes ont fondé leurs théories sur la supposition que les hommes poursuivent exclusivement leurs propres intérêts. Les systèmes économiques contemporains sont construits sur la notion du libre marché proposée par Adam Smith. Mais on oublie l'insistance exprimée par ce dernier, dans sa *Théorie des sentiments moraux*, sur la nécessité de veiller au bien d'autrui pour que la société fonctionne de manière harmonieuse.

Comment induire, au sein de la population, un changement vers une culture plus altruiste, soucieuse du bien d'autrui? Une évolution strictement génétique, sous la pression de contraintes environnementales globales (liées notamment à l'accroissement massif de la population, au mode de vie en sociétés urbaines et au fait que l'espèce humaine pourrait être menacée dans son ensemble par des changements climatiques sévères) demanderait plusieurs dizaines de milliers d'années (50 000 selon certaines estimations). En revanche, une évolution de nos cultures est susceptible d'entraîner des changements significatifs de nos comportements dans un laps de temps beaucoup plus court.

Des travaux récents de théoriciens de l'évolution, notamment ceux de Boyd et Richerson¹, ont mis l'accent sur l'importance cruciale de l'évolution culturelle dans les transformations majeures qui se sont produites dans la société humaine depuis l'apparition de notre espèce.

Afin de favoriser l'épanouissement de l'altruisme dans nos sociétés, il importe en premier lieu, de montrer que l'altruisme véritable existe bien. Sinon, ce serait peine perdue que d'essayer de l'encourager, tant au niveau de l'individu qu'à celui de la société. Dans le domaine de l'éducation, par exemple, si nos enfants sont irrémédiablement égoïstes, s'efforcer de leur inculquer des notions d'altruisme serait voué à l'échec.

Des psychologues contemporains comme Daniel Batson (États-Unis) et des économistes comme Ernst Fehr (ETA Zurich) ont montré que l'altruisme véritable existe bien.

Mais cela ne suffit pas, puisque la simple existence de l'altruisme n'a pas, jusqu'à ce jour, résolu nos problèmes de société. Il faut donc mettre également en évidence la possibilité de cultiver l'altruisme au niveau individuel et d'étendre cette transformation à la société.

Des théoriciens contemporains de l'évolution, comme Elliot Sober, ont montré comment des individus altruistes isolés qui ne seraient confrontés qu'à des individus égoïstes et violents disparaîtraient rapidement. En revanche, si ces altruistes se regroupent et s'associent, ils posséderaient un avantage évolutif indéniable sur les égoïstes. Boyd et Richerson ont montré, quant à eux, que l'évolution des cultures peut permettre l'apparition d'un altruisme étendu à d'autres que ceux qui portent une partie de vos gènes.

Sur le plan individuel, en matière d'altruisme, nous avons tous une «ligne de base» qui résulte d'un ensemble de facteurs, parmi lesquels les plus importants figurent notre héritage génétique, l'environnement dans lequel nous avons grandi, et notre apport personnel.

On sait maintenant que les traits de caractère ne sont pas figés, même s'ils sont relativement stables en l'absence de toute intervention spécifique. L'une des plus importantes découvertes des vingt dernières années concerne la neuroplasticité, c'est-à-dire la faculté que possède notre cerveau d'être modifié sous l'influence d'un entraînement et de l'exposition répétée

1 Peter J. Richerson and Robert Boyd, *Not by Genes Alone, How Culture Transformed Human Evolution*, The University of Chicago Press, Chicago et Londres, 2005.

à des situations nouvelles. En bref, l'individu peut se transformer d'une manière beaucoup plus importante qu'on ne l'avait jusqu'alors imaginé.

Triple indice : produit national brut, satisfaction de vie (« bonheur national brut ») et qualité de l'environnement

Le PNB, initialement conçu pour gérer la crise de 1929, ne peut évaluer qu'un aspect de la qualité de vie. La révolution scientifique, technologique et industrielle qui a prit de l'ampleur à partir du XIX^e siècle avait pour but d'améliorer les conditions de vie. Ce but a été largement atteint (augmentation considérable de l'espérance de vie, amélioration de la santé, de l'accès à l'éducation, justice sociale, progrès vers l'égalité des hommes et des femmes, etc.). Mais aujourd'hui, nombre de facteurs associés à la croissance qui résulte de cet essor ont des effets délétères sur la qualité de vie et sur l'environnement. Il semble même que pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'impact des activités humaines puisse bientôt avoir un effet nocif irréversible sur notre écosystème.

Il importe donc d'introduire de nouveaux critères permettant de juger de la prospérité des nations. Aucun État ne souhaite avoir le sentiment que sa prospérité décline. Aujourd'hui, si le PNB et la croissance économique baissent, tout le monde ressent un sentiment d'échec. Toutefois, si la richesse d'une nation était mesurée en termes de PNB, de satisfaction de vie (ou BNB, « bonheur national brut ») et de qualité environnementale, les dirigeants et les citoyens pourraient comprendre l'avantage d'une croissance annuelle des deux derniers indices, même s'il arrivait que le PNB baisse en conséquence.

Selon Richard Layard, professeur à la London School of Economics, « nous avons plus de nourriture, plus de vêtements, plus de voitures, des maisons plus grandes, plus de chauffage, plus de vacances à l'étranger, une semaine de travail plus courte, un travail plus agréable et, surtout, nous sommes en meilleure santé. Et pourtant, nous ne sommes pas plus heureux... Si nous voulons rendre les gens plus heureux, il nous faut vraiment savoir quelles conditions suscitent le bonheur et comment les cultiver¹ ». On ne peut s'attendre à ce que la qualité de vie soit un simple sous-produit de la croissance économique, car les critères de l'un et de l'autre sont différents. Le bonheur national brut – réduire la souffrance et augmenter le bien-être – doit être évalué selon des critères qui lui sont propres et doit être poursuivi pour lui-même. Une science y correspond et les bienfaits de telle ou telle politique peuvent être évalués selon leur impact sur la satisfaction de vie.

Il en va de même de leur impact sur la qualité de l'environnement.

1 R. Layard, *Le Prix du bonheur : Leçons d'une science nouvelle*, Armand Colin, 2007.

Les altruistes doivent définir les institutions et les règles du jeu

En avril 2010, à l'occasion de la préparation de la rencontre du «Mind and Life Institute» d'avril 2011 (www.compassionineconomics.org), dont j'ai été l'un des coordinateurs, Ernst Fehr, un économiste suisse de grande réputation, a montré qu'il était impossible d'ignorer le fait que nombre de personnes se comportent de manière altruiste. Si cela est le cas, comment faire en sorte pour que l'altruisme prenne davantage d'ampleur dans nos sociétés?

Les recherches d'Ernst Fehr ont montré que si l'on place un groupe de personnes dans une situation – un jeu associé à des retombées financières par exemple – où la confiance mutuelle joue un rôle important, environ 70% des participants commencent par coopérer loyalement les uns avec les autres. Mais dans un groupe, il y a toujours un certain nombre d'égoïstes invétérés. À mesure que ces derniers profitent de la moindre occasion pour tirer profit des interactions du groupe, les altruistes finissent par se lasser et le taux de coopération chute à 10%.

En revanche, si les altruistes sont disposés à établir un système de «punition altruiste» – pour reprendre les termes d'Ernst Fehr – selon lequel les transgressions des égoïstes sont pénalisées, au prix d'un certain coût pour les altruistes, le taux de coopération passe rapidement de 10% à 95%.

Dans le premier cas, les égoïstes ont saboté la dynamique du groupe, comme ce fut le cas par exemple lors de la récente crise financière. Dans le deuxième cas, les altruistes ont réussi non pas à transformer les égoïstes – ce qui malheureusement semble être une entreprise utopique – mais établir un système tel que les égoïstes ont intérêt à se comporter *comme s'ils étaient altruistes*.

La leçon est donc que ce sont les altruistes éclairés qui doivent établir les règles.

Favoriser les entreprises qui investissent leurs profits dans l'amélioration des conditions sociales

Lors du Forum économique mondial de Davos de janvier 2010, dans la session «Repenser les valeurs dans le monde de l'après crise», Muhammad Yunus, le lauréat du prix Nobel qui créa le microcrédit permettant aux pauvres d'échapper par eux-mêmes à la pauvreté, et qui le pratiqua à grande échelle, déclara en substance (transcrit de mémoire) :

«Il n'est pas nécessaire de changer la façon de faire des affaires, il suffit de changer l'objectif poursuivi. Une économie dont le but n'est que la recherche du profit est égoïste. Elle rabaisse l'humanité à une seule dimension, celle de l'argent, ce qui revient à ignorer notre humanité. Et puis il y a l'économie altruiste dont la finalité première est de se mettre au service de la société. C'est ce qu'on appelle une "économie sociale". La charité peut aider de manière momentanée et ponctuelle, mais n'a pas d'effet continu. L'économie sociale, elle, peut aider durablement la société.»

L'économie sociale est aussi viable qu'une économie égoïste, mais son bénéficiaire direct est la société. Vous pouvez, par exemple, fonder une entreprise dans le but de créer cent postes de travail ou de fournir de l'eau propre et bon marché à de nombreuses communautés. Voilà les objectifs poursuivis, qui diffèrent de la simple recherche de profit. Vous réussissez à créer ces postes ou à fournir cette eau nécessaire, voilà les indicateurs de votre succès qui constituent votre bilan à la fin de l'année. Aujourd'hui, l'essentiel de la technologie est mise au service d'entreprises égoïstes. Or cette même technologie pourrait être mise au service d'entreprises altruistes. Yunus suggère de créer une bourse des entreprises sociales qui fonctionnerait comme les autres bourses financières et permettrait à ceux qui sont intéressés d'investir dans l'économie altruiste. L'objectif n'est pas de remplacer ou de concurrencer l'économie traditionnelle, mais *de proposer une autre option*.

L'exemple de Fazel Abed, fondateur de la plus grande ONG au monde (BRAC, qui a servi 70 millions de femmes, et emploie 80 000 personnes) est un autre exemple éclairant.

Éducation : favoriser la coopération au lieu de la compétition

La vocation première de l'éducation n'est-elle pas de permettre aux enfants d'actualiser ce qu'ils ont de meilleur en eux ?

De nombreuses études ont montré que d'inciter les jeunes enfants à coopérer entre eux dans les classes conduit à de meilleurs résultats scolaires et à des comportements qui sont davantage pro-sociaux. Il s'agit, par exemple, de demander à un enfant d'aider un enfant plus jeune à réviser ses cours. L'expérience a montré que non seulement l'enfant qui est ainsi aidé progresse mieux dans ses études, mais que ceux qui sont investis de la responsabilité d'aider les plus jeunes, progressent eux aussi significativement, même s'ils n'étaient pas jusqu'alors de bons élèves. Ce fait, qui a surpris les chercheurs, s'explique par le fait que le sentiment de se sentir responsable d'un autre enfant, incite les aînés à réviser les cours des années précédentes et à faire davantage d'efforts pour étudier les cours qu'ils reçoivent durant l'année en cours. Ainsi, lors d'un tutorat par un pair, les résultats scolaires s'améliorent non seulement chez l'élève tutoré, mais encore plus chez l'élève tuteur.

Il a été montré que, dans une classe pratiquant l'apprentissage coopératif, les élèves ont une plus forte estime d'eux-mêmes, sont plus motivés à apprendre, font preuve d'un raisonnement plus complexe et obtiennent de meilleurs résultats scolaires, apprécient plus l'enseignant et le perçoivent comme plus compréhensif et aidant, ont plus de comportements altruistes – baisse du harcèlement, de la violence et de la toxicomanie¹.

1 R. Pléty, *L'Apprentissage coopératif*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996.
Johnson D. W. & Johnson R. T., *Learning together and alone : Cooperative, competitive, and individualistic learning*, Boston, Allyn & Bacon, 1999.

Selon le psychologue Jacques Lecomte, pour les élèves, un bon professeur est quelqu'un qui non seulement sait bien enseigner, mais manifeste également un ensemble de qualités humaines (écoute, gentillesse, disponibilité, etc.) Il a été montré que lorsque les enseignants font preuve d'empathie, le niveau scolaire des élèves s'élève fortement, la violence interpersonnelle et le vandalisme diminuent nettement¹.

Il a été montré également que des séries radio et télévisées populaires bien conçues facilitent le changement autodirigé, ce qui s'exprime, selon les cas, par l'inscription à des cours d'alphabétisation, la scolarisation des filles, l'amélioration du statut social des femmes, la réduction de la polygamie et des mariages forcés, l'amélioration du contrôle des naissances, l'utilisation de contraceptifs².

Une étude révélatrice sur le consumérisme

Les études de Tim Kasser et de son équipe (Université du Minnesota), conduites sur des milliers de personnes pendant plus de vingt ans (voir son ouvrage *The High Price of Materialism*) ont clairement montré que les individus qui ont les plus fortes tendances au consumérisme

- ont une moindre satisfaction de vie (recherche sans cesse frustrée d'un bonheur de type hédonique);
- ont moins d'amis et des relations sociales plus réduites et de moins bonne qualité;
- sont moins préoccupés par les questions globales (environnement, pauvreté, justice sociale, etc.);
- sont significativement en moins bonne santé.

Manger moins de viande dans les pays riches

À ce jour, 60% des terres disponibles sont utilisées pour l'élevage (30% pour les pâturages et 30% pour produire des aliments pour les animaux d'élevage).

L'élevage est responsable de 18% des émissions dues à l'homme de gaz à effet de serre, autant que tous les transports confondus.

Pour produire 1 kilo de viande, consommé dans les pays riches, il faut utiliser 10 kg d'aliments qui pourraient nourrir les plus pauvres.

1 Jennings P.A. & Greenberg, « The prosocial classroom : teacher social and emotional competence in relation to student and classroom outcomes », *Review of educational research*, 79 1, p. 491-525, 2009. D. Aspy D. & F. Roebuck, *On n'apprend pas d'un prof qu'on n'aime pas*, Montréal, Actualisation, 1990.

2 P. Carré P., « De la psychologie sociocognitive au changement social par les médias », in J. Lecomte dir., *Introduction à la psychologie positive*, Paris, Dunod, 2009. Voir aussi www.psychologie-positive.net.

L'élevage à lui seul consomme 45% de toute l'eau destinée à la production d'aliments. Il faut 25 litres d'eau pour produire 100 grammes de blé, mais entre 15 000 et 25 000 litres pour obtenir 100 grammes de bœuf.

Le président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) et prix Nobel de la paix, l'Indien Rajendra Pachauri a appelé le monde entier à manger moins de viande pour lutter contre le dérèglement climatique et a déclaré : « Une journée sans viande par semaine peut aider à lutter contre le changement climatique. »

Effets sur la santé publique

De nombreuses études lient la consommation de viande à des risques accrus d'infarctus du myocarde ou de maladies cardio-vasculaires. L'étude de Kontogianni, menée en Grèce sur 848 patients hospitalisés à la suite d'un infarctus, a établi que la consommation de viande rouge est fortement corrélée avec 52% du risque de syndrome coronarien aigu (SCA).

Une étude menée par le réseau Epie (*European Prospective Investigation into Cancer and Nutrition*) sous la direction d'Elio Riboli (2005), portant sur 521 000 individus, montre que la viande rouge est un facteur important de la survenue du cancer du colon. Les plus gros consommateurs de viande rouge de l'échantillon augmentent de 35% leur risque de développer cette maladie par rapport à ceux qui en consomment le moins.

En 2007, le World Cancer Research Fund International (WCRF International), qui fait autorité, publie des recommandations générales pour éviter le cancer. L'une d'elles est sans appel : il faut limiter sa consommation de viande rouge (bœuf, porc, agneau) ainsi que de viandes transformées, c'est-à-dire fumées, séchées, salées. Le bacon, le salami, les saucisses sont visés. Une citation en particulier : « Il existe une forte preuve que la viande rouge et les viandes transformées sont des causes du cancer colorectal, et toute quantité de viande transformée est susceptible d'augmenter le risque. »

Une étude parue dans *Archives of Internal Medicine* (2009) portant sur 500 000 personnes montre que 11% des décès chez les hommes et 16% des décès chez les femmes auraient pu être évités par une réduction de la consommation de viande rouge.

Considérations éthiques

1,5 milliard d'animaux sont tués chaque année en France pour la consommation humaine, 15 milliards aux États-Unis. Ces animaux sont traités essentiellement comme des produits industriels. Dans les pays riches, 98% sont ainsi « produits » dans des élevages industriels où ils vivent 1/60^e de leur durée de vie potentielle et ce dans des conditions misérables (incapacité de bouger, de se retourner, etc.) Il sera difficile d'inspirer une société plus altruiste si ce type d'égoïsme institutionnalisé continue de prévaloir.

Contribution de Bertrand Vergely¹, philosophe

Le travail

1) Quand on pense le travail aujourd'hui, il importe d'avoir une chose à l'esprit : celui-ci est au cœur d'une contradiction. Soit il est nié, soit il est exalté.

2) Comme le souligne Alain, inspiré en cela par Hegel et Marx, tout, dans notre monde requiert du travail. Tout ce qui vit implique pour vivre un effort. Dans le monde humain, toute vie implique que l'on paie de sa personne. Rien n'est gratuit. Tout s'achète. Tout a un coût. Surtout ce qui semble gratuit comme le cadeau, un cadeau n'étant pas toujours un cadeau ! Marcel Mauss ayant fait remarquer dans son *Essai sur le don*, qu'il n'y a pas de don sans contre-don.

3) Ce travail qui coûte tend à être nié. Trois choses le nient : la naïveté, le cynisme et l'illusion.

4) La naïveté réside dans ce qui croit au miracle. Rien n'arrive par miracle. Seul l'enfant croit au miracle, au coup de baguette magique. Il y croit parce qu'il l'espère. Que le monde serait beau si tout se résolvait par miracle !

5) Le cynisme réside dans le fait d'exploiter le travail des autres en oubliant la peine qu'un tel travail requiert. Par définition, le cynique « ne veut pas le savoir ».

6) Enfin, il y a l'illusion qui est le fait des nantis. Quand on est heureux, quand on est favorisé, on oublie le prix des choses. On ne se rend plus compte de la peine que cela coûte.

7) Dans cette perspective, évoquer la question du travail consiste à faire remonter celui-ci à la surface en rappelant qu'il existe, qu'il mérite de la considération et donc une rémunération en conséquence.

8) C'est ce geste qui a permis de lutter contre l'esclavage, le servage ou bien encore la souffrance du prolétariat. Un tel geste est encore nécessaire aujourd'hui. De nombreuses études le montrent, la souffrance au travail vient non pas tant du travail que du manque de considération dont celui-ci peut être l'objet.

9) Si le travail est nié, il est paradoxalement exalté. Au cours du XX^e siècle, le totalitarisme a exalté la valeur travail. On se souvient du

¹ Bertrand Vergely participe depuis de nombreuses années, par ses écrits, à la diffusion du sens de la philosophie auprès des jeunes, ainsi qu'à une réflexion sur la mort, la souffrance et le sens de la vie dans le monde contemporain. Il est aussi enseignant en classes préparatoires à Orléans.

slogan nazi «Arbeit macht frei» (le travail rend libre), de la formule pétaï-niste «Travail, famille, patrie» ou bien encore de la figure du travailleur communiste Stakhanov.

10) Cette exaltation n'est pas l'effet du hasard. Le totalitarisme a exalté le travail parce qu'il pensait que tout se fonde sur l'homme, sur la construction, sur la production économique et sur la domination.

11) On comprend par contrepoint la profondeur du *Sabat* dans le judaïsme. Si Dieu est un Dieu qui «travaille» pour créer le monde en six jours, il est aussi un Dieu qui se réjouit de sa création, en se retirant afin de la laisser vivre et respirer.

12) En ce sens, c'est le bonheur qui rend libre et non pas le travail. Trois choses tendent à nier le bonheur. La violence. L'argent. Le pouvoir.

13) Tout ne se règle pas par la violence. Il importe de le rappeler en permanence, la question de la violence n'étant jamais achevée.

14) Tout ne se règle pas non plus par l'argent. Il importe aussi de le rappeler en permanence, notamment dans une société de consommation.

15) Enfin, tout n'est pas affaire de pouvoir, de maîtrise, de construction. Tout ne se ramène pas à des explications rationnelles.

16) En ce sens, la critique du travail importe autant que la critique de sa négation et de son refoulement. S'il s'agit là d'un paradoxe, ce dernier est un signe. Le travail ne résout pas tout. Le refus du pouvoir non plus.

17) Dépasser cette opposition implique de se tourner vers un nouveau concept : celui d'élaboration.

18) Travailler veut dire faire naître. Les femmes qui accouchent «travaillent» dans une «salle de travail». On retrouve cette notion du travail comme naissance dans la vie psychique. Tout ce qui est profond en nous nous travaille. Cela nous remue à travers le temps en faisant sortir toutes sortes de contenus. Tout ce qui accepte d'être ainsi travaillé produit des réalités vivantes, travaillées, élaborées.

19) Cette élaboration fait naître l'humanité véritable. Nous sommes dans une humanité authentique quand nous sommes des individus ayant conscience de participer à l'univers ainsi qu'à l'histoire.

20) On peut donc dire qu'il n'y a pas de différence entre travailler et participer. La preuve : produire des richesses ou critiquer la production de richesses sans faire advenir une participation des hommes et des femmes à l'univers et à l'histoire est ressenti comme vain.

21) Ceci veut dire qu'il y a travail quand il y a non seulement production de richesses, mais production d'une sociabilité riche permettant aux hommes et aux femmes d'élaborer leur existence.

22) La démocratie prend tout son sens, quand elle est cette lutte exigeante contre l'inertie et la frénésie permettant aux hommes et aux femmes de faire l'expérience non seulement de leur existence mais de l'existence.

Avis d'institutionnels

Institutionnels sollicités¹

Medef
CGPME
CJD
CFTC
CFDT
FO
CGT
UMP – Le Mouvement populaire
PS
Parti de gauche
PCF
Les Verts
Parti radical
Alliance centriste
Modem
Nouveau Centre
NPA – Nouveau parti anticapitaliste
FN – Front national
Conférence des évêques de France
Fédération protestante de France
Consistoire israélite de paris
Conseil français du culte musulman
Grande loge de France
Grand orient de France
Grande loge nationale française
Grande loge féminine de France

1 Sont présentées ici l'ensemble des réponses reçues.

Contribution de la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME)

La Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

La RSE dans les PME

La RSE ou responsabilité sociale ou sociétale des entreprises est liée à l'application du développement durable dans les entreprises. La RSE est une notion globale qui s'appuie sur les trois piliers environnemental, économique et social.

Cela signifie qu'une entreprise doit non seulement se soucier de sa rentabilité et de sa croissance mais aussi de ses impacts environnementaux et sociaux. Elle doit être aussi attentive aux préoccupations de ses parties prenantes (*stakeholders*: salariés, clients, fournisseurs, société civile). Être une entreprise socialement responsable c'est donc veiller à sa propre durabilité et à celle du monde qui l'entoure.

Si les grandes entreprises sont, elles, poussées par des enjeux forts ou des « obligations » qui mobilisent les ressources nécessaires pour entamer de telles démarches (image de marque, activisme actionnarial, reporting obligatoire pour les marchés financiers), les PME sont encore peu nombreuses à intégrer la RSE dans leur stratégie globale.

Un des aspects du triptyque est assuré mais rarement les trois piliers dans une stratégie intégrée et complète, par exemple :

- gérer ses déchets,
- utiliser et produire des produits recyclés,
- faire des économies d'eau et d'énergie,
- adapter les compétences des salariés en fonction des besoins de l'entreprise,
- mettre en place une politique de motivation des salariés, intégrer la diversité dans le recrutement de l'entreprise,
- définir une politique de « diversité » dans le recrutement des salariés,
- mettre en place une veille continue sur les questions liées à la santé et aux risques au travail, etc.

Une grande majorité des petites et moyennes entreprises françaises n'a pas encore pris la mesure des enjeux de la RSE et de sa nécessaire appropriation au sein de l'entreprise. Les coûts qu'une telle démarche peut représenter restent encore aujourd'hui dissuasifs pour un chef d'entreprise qui méconnaît souvent les opportunités de la RSE et perçoit mal ce qu'elle peut lui apporter à moyen ou long terme.

En revanche, certains secteurs traditionnellement en pointe sur les sujets « environnement et développement durable », comme par exemple le recyclage, la propreté, l'imprimerie, l'automobile, ont bien compris la

montée en puissance du thème RSE, notamment depuis le Grenelle de l'environnement.

Au-delà de la réglementation croissante en la matière, les besoins et les attentes de la société civile sont en augmentation dans ce domaine : demandes des consommateurs, intérêt des salariés dans une entreprise « responsable », prise en compte de la notion « éthique » et responsable par les investisseurs.

Les critères environnementaux et sociaux sont aussi davantage présents dans le cadre de la passation de marchés publics.

Enfin, les exigences des donneurs d'ordres privés, eux-mêmes contraints d'intégrer la RSE dans leurs activités, les poussent à réclamer certains engagements environnementaux et sociaux à leurs fournisseurs. Mais ceux-ci doivent bien avoir à l'esprit que leurs relations avec leurs fournisseurs doivent également s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociétale à leur égard.

Les bénéfices d'une démarche RSE reconnues par les PME qui la mettent en œuvre

Le respect de bonnes pratiques sociétales se traduit par de nombreux avantages internes (meilleures conditions de travail, moindre *turn-over* des effectifs, meilleure gestion des risques et donc gain de productivité). Les avantages externes en termes concurrentiels et d'image sont aussi importants.

Ainsi, outre la maîtrise des coûts et de l'impact d'une activité sur l'environnement, la RSE permet :

- d'améliorer son efficacité : la RSE est à l'origine de gains de productivité et de réduction des coûts. Management environnemental, économies d'énergies, politiques RH novatrices sont autant d'investissements dont les effets à moyen et long terme ne sont pas négligeables ;
- de pénétrer de nouveaux marchés : des activités nouvelles ou réorientées peuvent naître du développement durable. Les entreprises qui s'y engagent peuvent approcher des marchés porteurs et s'y positionner ;
- de fédérer ses salariés autour d'un projet d'entreprise responsable et informer les parties prenantes externes : l'équipe est sensible à la préoccupation du chef d'entreprise de prendre en compte des règles éthiques pour développer son activité et gérer sa société. Il s'agit d'un partage de valeurs et de projets stratégiques permettant de réduire le risque social. Les salariés restent fidèles à une entreprise dans laquelle ils sont fiers de travailler ;
- d'avoir une meilleure image notamment à l'égard des clients : orienter son offre vers une clientèle sensible au développement durable, ou créer des produits correspondant à de nouvelles attentes constituent également un avantage concurrentiel.

Par ailleurs, on constate que l'intégration de critères RSE intervient de plus en plus dans les relations inter-entreprises pour minimiser les

risques et favoriser de nouvelles opportunités commerciales. De la même façon, les achats publics prennent en compte les objectifs de développement durable et les marchés publics y font de plus en plus souvent référence.

La position de la CGPME sur la RSE

Pour la CGPME, la démarche RSE doit être avant tout un engagement volontaire du chef d'entreprise, qui par ailleurs doit respecter la législation en vigueur. Dans ce cadre, les PME ont besoin d'être davantage informées et sensibilisées sur les enjeux et les opportunités de ces démarches de développement durable.

Pour répondre à cette exigence, la CGPME s'est investie dans un projet de la Commission européenne pour soutenir les PME en matière de RSE. Dans ce cadre, la Confédération a réalisé en 2008 un guide de bonnes pratiques, à partir de témoignages de chefs d'entreprises et proposé une méthodologie. Il s'agit d'un guide thématique présentant les grandes étapes de la RSE et les outils disponibles pour la mettre en œuvre.

Lors du Grenelle de l'environnement, la CGPME a marqué son intérêt pour cette question sous l'angle de la valorisation des PME exemplaires. Il lui a semblé important qu'une reconnaissance particulière soit accordée aux entreprises qui adoptent des démarches de qualité et d'amélioration tant en matière d'environnement que de développement durable.

Nombreuses sont les PME, notamment, qui une fois certifiées Iso par exemple, se demandent ce que cela leur rapporte. De la même façon, la CGPME a estimé important que les entreprises qui adoptent des démarches RSE puissent être distinguées par rapport aux autres. C'est l'objet du groupe de travail «Labels des entreprises responsables» dans lequel la CGPME est très active pour que soient accordés des avantages (fiscaux, en termes de marchés publics, etc.) aux petites et moyennes entreprises qui se lancent dans ces démarches et obtiennent certification environnementale et labels RSE.

Des initiatives sont prises, notamment par les branches professionnelles, pour accompagner les entreprises à s'approprier et appliquer la démarche RSE. Dans ce cadre, l'implication de certaines branches professionnelles adhérentes à la CGPME, comme la Fédération des entreprises de propreté (FEP), l'Unic (Imprimeurs), le CNPA, va permettre le déploiement de référentiels sectoriels. Leur intérêt est qu'ils permettent d'aborder les enjeux de la RSE dans une approche dynamique en faveur d'une charte ou d'un plan d'actions stratégique. Adaptés au plus près des exigences et des besoins du métier, ces référentiels sont ainsi mieux appréhendés et mieux intégrés par les professionnels.

Face à une aspiration de plus en plus pressante des organisations de voir partager une approche de «responsabilité sociétale», l'arrivée récente de l'Iso 26000 (non certifiable) propose aux organisations d'articuler leurs démarches autour de sept questions centrales : la gouvernance, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs et la contribution au développement local. Avec cette norme internationale, toute organisation,

quels que soient son activité et ses effectifs, disposera d'un texte de référence pour appréhender les impacts de ses décisions et activités.

Si elle est difficilement applicable aux petites et moyennes entreprises, cette norme pourrait donner aux branches professionnelles des pistes pour formaliser cette démarche tout en veillant aux aspects RSE spécifiques à chaque secteur d'activité.

Contribution du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD)

Justice sociale et mondialisation

Madame Christine Boutin a sollicité Michel Meunier, président national du CJD, pour apporter sa contribution à la réflexion dont le président de la République Nicolas Sarkozy l'a chargée. Le CJD souhaite se positionner sur quatre sujets, ancrés au cœur de ses travaux et de son histoire.

La rémunération des dirigeants et des salariés

- Depuis le début de la crise, nombre d'exemples d'abus et de comportements irresponsables sont venus entacher encore un peu plus l'image des entreprises. Entre retraites chapeaux, *stock-options*, parachutes dorés et rémunérations inconséquentes, le CJD tient à ramener le débat aux chiffres de la réalité. Rappelons que, selon les derniers chiffres du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (2009), les entreprises de moins de 250 salariés représentent 98% des entreprises françaises et 55% de l'emploi salarié privé du pays¹. À elles seules, les TPE représentent même 20% de l'emploi salarié français²!

- En 2006, l'Insee évaluait à 4273 € mensuels la rémunération moyenne d'un dirigeant de TPE-PME. À l'inverse, le revenu moyen des dirigeants des 50 premières entreprises françaises était estimé à 383.000 € par mois! On observe donc un rapport de 1 à 90 entre les revenus des dirigeants d'entreprise du Cac 40 et ceux de dirigeants de TPE-PME. Il y a une vraie distorsion de la réalité.

- Les écarts de revenus entre dirigeants et salariés sont devenus un motif légitime de frustration, et trop souvent, ne correspondent pas à une vision raisonnable et équitable. Pourtant, la réalité des TPE-PME, elle, se rapproche plutôt d'un rapport de 1 à 5 entre les dirigeants et les salariés. Le CJD préconise d'établir un maximum de 1 à 20, qui semble plus raisonnable et plus juste.

- Dans son rapport de mai 2009 sur le Dialogue social³, le CJD préconisait la création d'une instance unique de représentation (IURP) ayant notamment la compétence de discuter de la rémunération des dirigeants de l'entreprise et de la répartition des résultats.

1 Chiffres du ministère de l'Économie, *Chiffres-clés des PME*, DGCIS, octobre 2009.

2 Chiffres de la Dares, *Dares Analyses*, mars 2010, n° 014.

3 «Dialogue social: explorons ensemble de nouvelles voies», CJD, mai 2009.

- Le CJD estime par ailleurs qu'il est indispensable de mieux aligner la rémunération des dirigeants sur les résultats, et notamment au regard de critères tels que définis par la performance globale¹ : c'est-à-dire des critères qui soient non seulement économiques, mais aussi sociaux, sociétaux et environnementaux.

Le partage de la valeur ajoutée

- Le partage de la valeur ajoutée (VA) est un véritable levier pour plus de justice sociale et une répartition plus équitable des résultats de l'entreprise. Le président de la République a parlé en 2009 d'une répartition en «trois tiers»; le CJD lui a répondu en évoquant plutôt «quatre tiers», plus proches de la réalité des entreprises en dépit de la petite distorsion mathématique que la formule induit. Par quatre tiers, l'on entend :

- impôts sur les sociétés (15% ou 33% selon la taille de l'entreprise)
- investissement
- participation/intéressement
- dividendes.

- Trop souvent, cette répartition de la valeur ajoutée se fait de façon déséquilibrée. Le CJD préconise donc une répartition plus équitable et plus équilibrée tout en tenant compte des cycles de vie d'une entreprise, par exemple sur 3 ou 5 ans : ainsi, l'investissement pourrait être favorisé pendant deux années, si la stratégie de l'entreprise le nécessite, après quoi le partage serait rééquilibré.

- Le CJD s'interroge aussi sur le remplacement de l'intéressement et de la participation par de nouvelles formules de rémunérations complémentaires. Le système actuel, tel qu'il a été façonné depuis la fin des années 1950, est essentiellement adapté pour l'industrie, mais l'est beaucoup moins pour les services, représentant pourtant aujourd'hui l'essentiel du PIB de notre pays, et où la part de la VA est beaucoup plus importante. Le système de rémunérations complémentaires doit donc être plus équitable, plus juste, et assis sur la valeur ajoutée en tenant compte des rythmes de vie de l'entreprise.

L'adaptation aux évolutions mondiales

- L'économie et la société de notre pays changent, et ces transformations s'opèrent avec une ampleur et à une vitesse inédites. C'est le lot de la mondialisation, et ceci s'observe dans tous les pays du monde. Les facteurs en sont multiples, toutefois, certains pays semblent être plus prompts et plus à même de s'adapter. La France semble, à l'inverse, plus en difficulté ou plus résistante. Or, pour tenir le rang que notre économie occupe, et pour préparer les défis de demain, il est indispensable d'adapter nos structures économiques et sociales. Il faut penser l'avenir et le préparer activement.

¹ Pour plus de détails sur la Performance globale, voir *infra* en annexe.

Le CJD souhaite absolument préserver notre système de protection sociale, parce qu'il est convaincu que c'est un atout maître pour la France qui contribue à protéger chacun de nos concitoyens. Mais cette protection ne doit pas devenir un fardeau ou une cause de rigidité : elle doit au contraire permettre la prise de risque en constituant un filet de sécurité pour chacun, en garantissant notamment le droit à l'échec, et permettre l'audace, l'ambition, l'innovation, le changement.

- Mais en maintenant ce système dans son fonctionnement et ses principes, la France doit revoir son financement et relever les défis à venir. Le CJD estime indispensable de répondre au défi du changement et propose d'instaurer une fiscalité inversée. Celle-ci, en libérant le travail d'une partie des charges sociales, et en les basculant d'abord sur l'utilisation des ressources naturelles, puis sur la consommation, permettrait de modifier les comportements, d'inciter au changement, de préparer l'avenir tout en pérennisant le financement de notre protection sociale.

Le capital immatériel

- Le CJD développe actuellement un outil qui permettra à l'horizon 2012 de mesurer la performance des entreprises non pas au regard des seuls critères financiers, mais qui, selon les principes de la performance globale, prendra en compte d'autres types de capital, qu'on appellera « capital immatériel ».

- Ceux-ci sont à prendre en compte pour le rôle majeur qu'ils jouent dans la pérennité et la viabilité d'une entreprise : ce sont le capital client, le capital social et sociétal, le capital « marque », le capital fournisseurs, le capital nature, etc. Cela permettra ainsi de définir si l'entreprise a un comportement responsable et pérenne, grâce à une vision à long terme. Ainsi, si une entreprise fait beaucoup de *turn-over* parmi ses employés, ce peut être financièrement intéressant (en évitant par exemple la hausse de salaires et la croissance de la masse salariale du fait de l'ancienneté), mais ne procède pas d'une vision participant à la viabilisation, à la consolidation et à la promotion des compétences et du savoir-faire, qui va pourtant dans le sens d'une amélioration des services, de la production, etc.

- À cet égard, le CJD s'interroge aussi sur l'opportunité de relancer le label « Entreprise responsable », qui permettrait de mettre en avant et de promouvoir les entreprises viables grâce à un comportement vertueux.

Références bibliographiques du CJD

Tribune « Remettons notre fiscalité à l'endroit ! », 16 septembre 2010, <http://www.jeunesdirigeants.fr/Default.aspx?tabid=48>

Rapport « Dialogue social : explorons ensemble de nouvelles voies », mai 2009, <http://www.jeunesdirigeants.fr/Default.aspx?tabid=1247>

Contribution de la Confédération générale du travail (CGT)

Où en est-on de la nouvelle gouvernance mondiale ?

À l'aube de la présidence française du G20, nous sommes très loin des ambitions affichées par le discours prononcé par Nicolas Sarkozy le 15 juin 2009 devant la 98^e session de la Conférence internationale du travail. Il nous semble même que l'actualité de la dernière année marque une nette régression : l'action du FMI comme celle de ses mandants reste obnubilée par la résorption des déficits publics et les agences privées de notation des États continuent de défaire les lois sociales des pays sensibles à leurs évaluations.

Rappelons que ce discours avait soulevé d'immenses espoirs parmi les représentants de nombreux pays, notamment du Sud, qui ont entendu le Président français défendre entre de nombreuses autres propositions :

- une volonté affichée de faire entrer dans les faits les déclarations de l'OIT, au premier rang desquelles celle de juin 2008 sur la mondialisation juste et équitable ;
- la conduite d'une révolution qui consisterait à rendre contraignantes les normes internationales du travail sans préciser les juridictions compétentes, les procédures applicables ou les modes de sanction, mais en avançant l'idée d'une saisine préjudicielle sur les questions sociales du type de celle qui existe dans le cadre des litiges commerciaux ;
- la revendication de mettre le droit du travail à égalité du droit commercial dans les rapports entre les nations ;
- la mise en place de nouveaux outils fiscaux : taxe sur les mouvements financiers internationaux, taxe sur les émissions de carbone ;
- une remise en cause des effets sociaux dévastateurs des plans d'ajustement structurel sur les pays du Sud, tels que prônés jusqu'à présent par les IFI ;
- la proposition de soumettre le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, et même l'aide au développement, à l'observation de conditionnalités sociales et environnementales.

À l'arrivée et compte tenu des ambitions fixées par le discours présidentiel, le résultat est plus que décevant, si l'on observe le fonctionnement actuel de la « gouvernance mondiale ».

- Sur la relance mondiale : les actions des États et organismes multilatéraux depuis l'automne 2008 sont restées largement confinées dans le soutien au système financier. Les déclarations successives du G20 et du G8 depuis le début de la crise ont éludé totalement la question des investissements dans les services publics. La question de la relance de la demande et de la consommation, notamment en Europe, est restée un angle mort de la « gouvernance mondiale ».

- Sur la régulation financière : en dehors de quelques déclarations (« l'ère du secret bancaire est révolue » lors du G20 de Londres en avril

2009), rien de nouveau n'a été entrepris. Les leaders mondiaux s'en remettent globalement au FMI (et dans une très moindre mesure à la banque mondiale) pour réguler tous les aspects de la crise : «financer les dépenses anticycliques, la recapitalisation des banques, les infrastructures, le financement du commerce, le soutien à la balance des paiements, le refinancement de la dette et les politiques sociales» (§ 17 de la déclaration des chefs d'État et de gouvernement de Londres en avril 2009). Notons que les politiques sociales apparaissent en dernier (après le refinancement de la dette) dans ce qui équivaut à un mandat donné au FMI.

- Sur les questions sociales : depuis la crise, la protection sociale n'est plus conçue que comme un filet de protection minimale pour les groupes les plus vulnérables de la population. Or la crise a détruit près de 40 millions d'emploi dans le monde et précipité plus de 200 millions de personnes en dessous du seuil de l'extrême pauvreté.

- Sur la gouvernance mondiale : l'existence même du G20 peut ressembler à une avancée. Mais elle masque le fait que les véritables «lieux mondiaux» (ONU, OIT) sont presque évacués de la gouvernance mondiale. À titre d'illustration, rappelons que dans la déclaration des chefs d'État et de gouvernement de Londres, les Nations unies n'étaient citées deux fois, l'OIT une seule pendant que le FMI revenait à dix-huit reprises.

Pour la CGT, le chemin vers la justice sociale au plan mondial passe entre autres par les étapes suivantes :

- Nous soutenons bien évidemment la démarche qui consistera à renforcer la dimension sociale de l'action des organismes multilatéraux, Union européenne comprise, et considérons que tout l'enjeu est de ne pas la réduire au respect de socles sociaux fondamentaux, mais bien de préserver et développer les régimes de protection sociale au sein des pays membres.

- Invoquer le respect des normes fondamentales de l'OIT en toutes circonstances et par tous les acteurs est logique et pertinent pour de nombreux pays en développement où les normes sociales nationales n'existent pas ou peu. En revanche, pour des pays développés durement frappés par la crise, en appeler au respect du socle de droits fondamentaux de l'OIT est nettement insuffisant si l'objectif est de préserver et améliorer les systèmes sociaux existants. On l'observe aujourd'hui au sein même de l'UE où certains pays, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, la Roumanie, la Lettonie et la Hongrie sont appelés à sacrifier leurs régimes de protection sociale ou de solidarité intergénérationnelle sur l'autel de la lutte contre les déficits ou du remboursement des prêts consentis par le FMI.

- Car le FMI lui-même n'a renouvelé sa doctrine sociale que dans des limites très réduites. Le G20 finances, avec l'octroi de deux sièges supplémentaires aux pays émergents et le rééquilibrage entre les bailleurs de l'institution, n'est pas de nature à nous rassurer. Les programmes du Fonds conservent, en effet, pour objectif premier le rétablissement des finances publiques, quitte à «trouver des ressources extérieures pour financer la protection sociale». La CGT refuse ce chemin dangereux qui vise à faire reposer le poids de dettes publiques considérablement aggravées par la crise sur les seules épaules des travailleurs et de leurs familles.

- Nous soutenons la mise en œuvre d'une conditionnalité sociale définie comme devant également s'appliquer aux interventions des institutions financières internationales en termes de respect des « dispositifs et systèmes sociaux nationaux », des législations sociales existantes ou des normes internationales du travail lorsque les premières sont inexistantes ; dans ce cadre, il apparaît nécessaire de confier à l'OIT un travail d'enquête sur l'impact social de l'intervention envisagée par une IFI avec pour objectif l'amélioration ou la non-dégradation de la situation sociale et de la protection sociale.

- Nous demandons que les éléments contenus dans le discours du 15 juin 2009 soient portés en cohérence par les représentants de la France dans les institutions multilatérales et que l'on passe des mots aux actes sur les points suivants : instituer un régime de sanctions des infractions aux normes internationales du travail en rendant modulables les contributions des états au budget de l'OIT par un régime de pénalités calculé en fonction du nombre d'infractions pointées et sanctionnées, mettre à égalité droit du travail et droit commercial dans les rapports entre nations, instituer une taxe sur les mouvements de capitaux, mettre fin aux plans d'ajustement structurel, etc.

Contribution de la CGT au débat sur la RSE

Depuis le déclenchement de la crise à l'automne 2008, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) prend un relief particulier et paradoxal. Elle n'a pas su empêcher, d'une part, un emballement du système contre lequel ses éléments constitutifs semblaient devoir constituer un rempart. Elle pourrait, d'autre part, contribuer, sous certaines conditions, à l'établissement de nouveaux modes de régulation de la mondialisation.

L'efficacité d'une démarche de RSE suppose que l'on prenne en considération de multiples paramètres : mobilisation des ressources nationales (fiscalité, lutte contre la corruption, mobilisation de l'épargne nationale à travers des systèmes de protection sociale redistributifs, etc.), commerce (normes et clauses sociales et environnementales, assurance et crédit à l'export, etc.), ressources internationales (codes des investissements, accords internationaux sur l'investissement, optimisation de l'impact des IDE en matière d'emploi décent, de transferts de technologie, de développement durable, etc.), aide publique au développement (clauses dans les marchés publics, politiques d'appui institutionnel, etc.). Plus globalement, on peut considérer que la RSE pose une question systémique et de gouvernance mondiale, qui renvoie à la hiérarchie des normes, à leur caractère contraignant, aux processus d'intégration régionaux, à la place et au rôle des différents acteurs publics (OIT, IFI, OCDE, OMC, rôle des États, etc.) ou privés (multinationales, syndicats, ONG), etc.

Sauf à se réduire à un simple exercice de relations publiques, la RSE ne peut seulement reposer sur l'autorégulation et les démarches volontaires et non contraignantes des entreprises. Nul ne peut se déclarer « socialement » ou « environnementalement » responsable, en ayant choisi ses propres normes, règles et objectifs, sans contrôle social et institutionnel

de la mise en œuvre des engagements pris. De ce point de vue, la transparence des producteurs de normes n'est pas garantie, tout comme celle des contrôles indépendants et les normes privées garantissent rarement des voies de recours. Enfin, les engagements en matière de RSE concernent essentiellement les entreprises les plus exposées à l'action des salariés, des actionnaires et des consommateurs. Elles ne touchent pas nécessairement les secteurs d'activité où ces normes seraient les plus nécessaires. La généralisation de normes privées est aujourd'hui un palliatif à la faiblesse de l'action publique. Le risque est que celles-ci ne se substituent, à terme, à la réglementation « publique » et à la négociation collective.

L'enjeu du débat international sur la RSE est donc de progresser dans l'élaboration de normes sociales et environnementales universelles contraignantes et de repenser l'articulation entre une régulation publique (cadre institutionnel, législation nationale, politiques incitatives, etc.), indispensable, et une négociation collective (accords cadres internationaux, etc.) qui garantisse la place des différents acteurs sociaux dans l'élaboration des contenus comme le contrôle syndical, associatif et citoyen de l'application de ces normes.

Dans cette optique, la CGT formule les propositions suivantes :

- Mettre en place une conditionnalité sociale et environnementale garantissant le respect par les institutions multilatérales et les entreprises des normes sociales internationales et de la hiérarchie des normes. Les droits et principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) constituent un socle minimum non négociable. L'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui dispose pourtant de moyens de contrainte à travers l'organe de règlement des différends, n'a pas aujourd'hui pour vocation de les utiliser pour promouvoir le progrès social¹. L'opposition des pays en développement, mais aussi la réticence de certains pays industriels, ont empêché que le lien entre commerce et respect de normes sociales fondamentales ne soit mentionné. Mais le problème de leur inclusion dans l'OMC n'est pas définitivement tranché. L'OMC, mais aussi le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, doivent intégrer comme principes contraignants les droits fondamentaux des travailleurs définis par l'OIT et respecter les normes sociales des pays dans lesquels ils interviennent, lorsque ces dernières existent. Imposer l'application effective des normes sociales fondamentales, développer de nouvelles normes internationales, passe aussi par le renforcement des prérogatives et moyens de l'OIT pour leur élaboration, le suivi et le contrôle. Les accords d'intégration régionale et les accords commerciaux bilatéraux doivent intégrer ces normes sociales fondamentales.

- Rendre contraignants les principes directeurs de l'OCDE. Précurseurs, car rédigés dès 1976, et acceptés par une quarantaine d'États dont les entreprises multinationales représentent environ 90% des investissements directs étrangers, les principes directeurs de l'OCDE constituent

1 À l'exception de l'article 20 du Gatt qui autorise le refus d'importer les marchandises fabriquées dans les prisons.

un maillon stratégique dans la recherche de solutions efficaces pour rendre concrète la notion de RSE. Les principes directeurs, actuellement en cours de révision, peuvent s'articuler à des procédures permettant aux acteurs non gouvernementaux d'interroger leurs éventuelles violations devant les points de contact nationaux (PCN). Pour autant, ces principes restent de simples recommandations, que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales, auxquelles elles sont censées souscrire si elles opèrent dans les pays membres de l'OCDE ou à partir des pays membres. Leur caractère non contraignant constitue incontestablement, avec la faible harmonisation des travaux des points de contacts nationaux et la nature souvent politique des positions adoptées, les principales raisons de leur échec relatif dans la lutte contre celles des pratiques des multinationales qui rentrent en collision avec la RSE¹. La France et les pays membres de l'OCDE doivent réellement promouvoir l'application des principes et améliorer leur force contraignante, à la faveur du processus de révision en cours. Ceci pourrait passer par un renforcement de la publicité faite aux affaires traitées par les PCN.

- Faire évoluer la législation française et européenne quant à la responsabilité des sociétés mères sur leurs filiales comme sur la responsabilité des donneurs d'ordre sur les prestataires. Les pratiques sociales et environnementales des filiales des sociétés multinationales constituent aujourd'hui la «zone d'ombre» de la RSE affichée des grandes entreprises, dans un contexte de plus en plus complexe : entités économiques organisées dans le cadre de holdings dématérialisées, participations financières croisées entre institutions financières à la nationalité incertaine, multiplicité des donneurs d'ordre, etc. Les filiales bénéficient d'une forme d'extraterritorialité, dans l'incertitude de la législation qui leur est applicable : celle du pays du siège de la maison mère ou celle du pays de la filiale. L'obligation de *reporting* doit être élargie, y compris aux entreprises non cotées. Les victimes d'une violation des droits par une filiale doivent pouvoir se retourner contre la maison mère. Les donneurs d'ordres, les entreprises publiques ou privées, les collectivités locales faisant appel à des prestataires ou à des sous-traitants, doivent être tenus pour responsables socialement et juridiquement des obligations que génèrent ce rapport.

- Développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics de l'Aide publique au développement. Plusieurs pays, dont la France, ont mis en place un système visant à vérifier que les marchés publics ou les garanties à l'exportation respectent un certain nombre de critères en matière de respect d'environnement, de respect des droits sociaux fondamentaux ou de lutte contre la corruption. Il est aujourd'hui possible d'aller plus loin que la garantie de ce socle fondamental en conditionnant les garanties et prises de participation ou en incluant dans les marchés d'aide publique des clauses sociales et environnementales plus élevées en matière de travail décent, de protection sociale ou de respect de l'environnement.

1 *Sherpas, Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : un statut juridique en mutation*, juin 2007, [http://www.asso-sherpa.org/reflexions/SHERPA Etude Juridique OCDE V150607.pdf](http://www.asso-sherpa.org/reflexions/SHERPA_Etude_Juridique_OCDE_V150607.pdf)

- Développer l'appui institutionnel aux États et ensembles régionaux dans la définition de politiques de RSE (législation sociale et environnementale, codes d'investissement, codes des marchés publics, politiques incitatives, etc.) doit constituer un des objectifs de l'aide publique au développement afin d'optimiser l'impact des IDE.

- Soutenir le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui, bien que ne relevant pas d'une démarche de RSE, tracent le chemin de nouveaux rapports entre l'entreprise, ses finalités, l'homme et l'environnement.

Contribution de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Marcel Grignard, secrétaire général adjoint, en charge des questions internationales et européennes

Du point de vue des pays développés, la mondialisation a apporté un accroissement des échanges commerciaux, des biens nouveaux à des prix plus abordables mais aussi davantage d'insécurité pour les entreprises et les salariés, confrontés à de nouveaux compétiteurs plus agressifs sur les prix et l'innovation des produits. Ces aspects négatifs et positifs sont souvent mis en avant par les rapports sur les effets de la mondialisation. Pour les salariés, c'est souvent la perception des aspects négatifs qui est la plus forte, notamment lorsque les directions d'entreprise se cachent derrière la mondialisation pour justifier des plans sociaux. Malgré ces défis, le syndicalisme international et la CFDT soutiennent la mondialisation des échanges, notamment parce qu'elle permet aux pays en développement d'accéder à des niveaux de richesse plus élevés. La CFDT a clairement fait le choix de l'Europe et refuse tous les replis hexagonaux. La vraie question n'est pas de combattre la mondialisation, mais de la rendre solidaire et profitable à tous.

Il faut donc agir pour que la mondialisation telle qu'on la vit aujourd'hui soit complétée, mieux régulée. La mondialisation interroge notamment les modes de gouvernance qui devraient lui donner un sens. C'est vrai au niveau européen, avec l'approfondissement du marché intérieur et les règles de la concurrence intra-européenne. C'est vrai aussi au niveau international, notamment sur les modes de fonctionnement des organismes internationaux comme l'OMC, le FMI, l'OIT, etc. , et leurs rapports entre eux. Elle doit également se traduire par des comportements plus responsables des entreprises, éléments sur lesquels le syndicalisme peut avoir un impact important.

La globalisation de l'économie à un point critique

La mondialisation des échanges a permis de développer une croissance forte de la richesse mondiale. Le PIB mondial a crû à un rythme soutenu, reflétant la tendance au rattrapage des économies émergentes telles que celles de la Chine, l'Inde, le Brésil ou les pays du Sud-Est asiatique. Des millions de personnes sont sorties de la pauvreté et une classe moyenne est en formation dans certains pays émergents.

Mais, dans le même temps, des situations intolérables perdurent ou se sont aggravées. Des populations entières ne connaissent que la pauvreté, des zones, restées à l'écart des échanges commerciaux internationaux, sont restées exclues de la croissance économique, notamment dans

le continent africain. Le poids grandissant de la capitalisation boursière et de l'internationalisation financière a déplacé la fonction de l'entreprise en donnant priorité au profit et à la rentabilité à court terme. Il en résulte des conditions d'emploi et de travail dégradées pour de nombreux salariés, un éclatement des situations qui se traduit par des inégalités accrues.

La mondialisation a aussi induit une croissance économique non soutenable :

- Dans le domaine environnemental, elle se traduit par une pression accrue des activités économiques sur la biosphère, générant toujours plus d'émissions de CO₂, de besoins en matières premières et de destruction de biodiversité.

- Dans le domaine social, elle a contribué à sortir des personnes de la pauvreté, mais tout en s'accompagnant d'une augmentation des inégalités, en maintenant des quantités importantes de personnes dans la grande pauvreté, non seulement dans les pays en développement mais aussi dans les pays développés.

- Dans le domaine du travail, elle ne s'est pas accompagnée d'une généralisation des droits sociaux tels que ceux définis par le Bureau international du travail, notamment en termes de travail décent, de protection sociale et de représentation syndicale dans nombre de pays émergents.

- Dans le domaine économique, elle s'est traduite par un accroissement des forces spéculatives, soutenues par la croissance des besoins en ressources des économies émergentes, générant la spéculation sur les matières premières et les marchés financiers.

La faiblesse de la régulation mondiale s'est révélée à plusieurs reprises avec les émeutes de la faim en 2008 dans le domaine alimentaire ou la crise financière de 2008-2009 dans le domaine économique. De même, l'ONU est apparue en retrait sur ces questions malgré son impact non négligeable sur la stabilité dans le monde et le développement dans la pauvreté dans certaines régions du monde.

Il s'agit aujourd'hui de dépasser les conflits d'intérêt des grandes zones économiques régionales, et de relativiser la domination des anciennes puissances sur les organismes internationaux. De même, il faudrait certainement décloisonner les questions économiques, sociales et environnementales qui sont gérées en parallèle alors que chacune interagit. Ce devrait être l'objet d'une nouvelle gouvernance mondiale.

Comment développer une nouvelle gouvernance mondiale ?

Tout d'abord, la CFDT tient à souligner le rôle essentiel que peut avoir l'Europe dans la gouvernance mondiale. Son histoire et sa culture sociale comme sa sensibilité aux questions environnementales lui donnent une mission particulière dans la mondialisation. Elle doit être un moteur du développement global, durable et équilibré de la planète au sein

des institutions multilatérales, et peser pour leur réforme et leur mise en cohérence.

L'expérience que lui donne la construction d'une intégration supranationale décidée collectivement par des États souverains, ses valeurs de démocratie et de dialogue social lui donnent des atouts pour peser plus fortement dans les débats internationaux. Elle l'a fait de façon marquée en ce qui concerne le changement climatique en s'engageant sur un plan plus important de réduction des émissions de gaz à effet de serre si un accord international est signé. Elle devrait pouvoir le faire également sur le plan social, en permettant l'émergence d'une régulation sociale de la mondialisation, notamment en rappelant l'importance des règles de l'OIT.

Au niveau international, l'OIT et l'OMC devraient pouvoir coopérer davantage sur les questions commerciales. En effet, il n'est pas normal que les seules règles de la concurrence prévalent alors que celle-ci est faussée par des règles sociales non appliquées, telles que les conventions internationales de l'OIT. De même, les questions environnementales devraient être prises en compte à l'OMC, notamment dans la manière de rendre les avis sur le règlement des différends commerciaux.

Enfin, le FMI et la Banque mondiale devraient après la crise financière voir leur rôle de contrôle et de supervision sur les marchés financiers développé pour éviter la spéculation financière qui a prévalu ces dernières années. En ce sens, les juridictions non coopératives telles que les paradis fiscaux et réglementaires devraient être contraints à appliquer les règles financières minimales mondiales. La gestion de ces institutions devrait également mieux rendre compte du poids croissant des pays émergents dans leur fonctionnement. Les droits de vote de ces pays devraient être accrus alors que ceux de l'Europe devraient être fusionnés dans une entité de la zone euro, par exemple.

De même, la santé dans le monde et la lutte contre la pauvreté ne doivent pas faire les frais de la crise financière et des austérités budgétaires en cours dans les pays riches. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont plus que jamais d'actualité, et au moment où l'Union européenne souhaite réduire la pauvreté de 20% dans le projet UE 2020, il ne faut pas oublier les pays en développement.

La régulation internationale ne doit pas céder aux sirènes du laisser-faire: ce serait donner un blanc-seing aux marchés qui ont démontré leur incapacité à éviter les dérives sur financières ou à prendre en compte la rareté des matières premières. Elle ne doit pas néanmoins se muer en un étatsisme mondial, sorte de «nouvel ordre mondial» inaccessible et dangereux d'un point de vue démocratique. C'est pourquoi la CFDT privilégie l'approche intermédiaire de la régulation et la discussion entre États.

Les nouveaux modes de régulation doivent permettre, par la confrontation des intérêts des États et de leur population, d'élaborer des références communes et de construire des compromis permettant le développement de tous dans la stabilité.

Le rôle des entreprises : la RSE

Si la régulation de la mondialisation nécessite une évolution des modes de gouvernance au niveau mondial, elle doit aussi s'enraciner dans une nouvelle gouvernance des entreprises. En promouvant la responsabilité sociale et environnementale (RSE), la CFDT souhaite mettre en avant le rôle clé des entreprises, lieux de création des richesses mais aussi acteurs des conditions de leur création, de leur distribution et de leur répartition. La mondialisation appelle aujourd'hui à une responsabilité accrue des entreprises.

La CFDT se mobilise ainsi pour que les firmes multinationales participent activement aux différentes composantes de la RSE, notamment pour qu'elles appliquent les principes directeurs de l'OCDE, ou encore le *Global Compact* de l'ONU. Lorsqu'elles achètent chez des sous-traitants indiens ou chinois, ou s'implantent dans un pays émergent, les entreprises doivent être conduites à rendre des comptes sur leurs comportements vis-à-vis des salariés et des populations, leur respect des normes en matière sociale ou environnementale. En s'appuyant sur la RSE, les organisations syndicales peuvent ainsi contribuer à changer les pratiques des entreprises dans la mondialisation.

La CFDT s'est mobilisée dans la négociation d'accords-cadres internationaux. Tout en restant encore en nombre modeste (42 accords-cadres internationaux ont été signés à ce jour dans le monde, dont 38 par des entreprises européennes et une dizaine par des entreprises françaises), ces accords constituent un levier d'action pour faire progresser la RSE. Ils sont le fruit d'une négociation entre les directions et les organisations syndicales mondiales – en associant parfois d'autres parties prenantes – et fixent des engagements précis pour le respect des normes fondamentales ou d'objectifs de développement durable (sécurité des travailleurs, environnement, etc.). Aujourd'hui, le défi est d'étendre ces exemples de gouvernance innovante à l'échelle des entreprises multinationales, de faire prendre en compte et respecter des principes de RSE à toutes les entreprises.

En ce sens, la démarche de reconnaissance des produits «made in France», par exemple, n'est pas un instrument efficace pour la CFDT. Ce n'est pas l'origine nationale du produit qui définit le mieux les performances sociales et environnementales des entreprises. À ce titre, la CFDT s'est par exemple impliquée dans la démarche de l'Éthique sur l'étiquette pour faire avancer la cause des salariés des sous-traitants de la grande distribution, localisés dans les pays émergents. De même, si le commerce équitable est encore une niche dans le commerce mondial, ses pratiques qui souhaitent mieux prendre en compte les intérêts des populations locales font partie des démarches de RSE que la CFDT souhaite promouvoir.

Parallèlement à la gouvernance impliquant les États, l'entreprise a un rôle à jouer pour concilier les aspects économiques, sociaux, environnementaux; par exemple en contribuant à ce que le respect des normes sociales devienne aussi important que le respect des normes comptables. Il s'agit ainsi de mieux prendre en compte les intérêts des différentes parties prenantes: l'entreprise, les salariés, les consommateurs, la protection de

l'environnement et des droits humains, par exemple. C'est aussi par ce biais que la mondialisation sera plus juste.

La crise financière a révélé au grand jour la faillite du modèle économique dominant basé sur la valeur actionnariale et la finance comme élément régulateur des marchés. Aujourd'hui, la mondialisation mais aussi l'économie tout entière doivent devenir plus justes. Ce n'est pas qu'au niveau de la mondialisation et de sa gouvernance que se pose cette question. Les politiques publiques nationales, mais aussi les comportements des entreprises doivent dorénavant tenir compte de ce que les économistes nomment pudiquement les «externalités». Celles-ci sont souvent reportées sur le social ou l'environnement, voire les collectivités locales. Ainsi, la mondialisation sera plus juste quand elle prendra en compte ces externalités, tant au niveau des négociations de l'OMC que dans les pratiques des entreprises et des consommateurs du Nord. La CFDT souhaite porter ce message non seulement dans les organisations internationales, *via* ses relais syndicaux mondiaux, mais aussi auprès des gouvernements, des entreprises et en lien avec les associations et ONG.

Contribution de l'UMP – Le Mouvement populaire

Rapport sur l'impact social de la mondialisation

La mondialisation a profondément changé le comportement des acteurs étatiques. La mondialisation a impacté l'économie mondiale. Les relations économiques et sociales entre les différentes régions du monde sont modelées par de nouvelles opportunités, rendues possibles grâce aux innovations technologiques et aux décisions politiques des dernières décennies : baisse des coûts de transports et de l'échange de données, levée des barrières douanières et définition de standards internationaux.

La question de l'impact social de la mondialisation – dans les pays de l'OCDE comme dans les pays émergents, où elle se manifeste notamment par la mise en œuvre de normes relatives au « travail décent » – est centrale pour l'UMP. La mission confiée à Christine Boutin par Nicolas Sarkozy est donc l'occasion pour le Mouvement populaire d'élaborer une position propre au sujet de la mondialisation et de ses conséquences sociales.

Dans un premier temps, nous approcherons les différents enjeux de cette mondialisation et verrons les réponses déjà apportées. Nous présenterons dans un deuxième temps les préconisations formulées par l'UMP.

Enjeux sociaux et réponses des pays

La dimension sociale est primordiale dans la mondialisation. Elle permet d'ajuster les politiques qui sont et seront décidées par les acteurs étatiques désireux d'atteindre le statut de pays développé et de rester dans la course économique mondiale.

Pour les pays en développement : sortir de la pauvreté

La mondialisation crée de nouvelles possibilités de lutte contre la pauvreté, l'illettrisme ou les maladies. Depuis 1981, les pays en voie de développement comptent 517 millions de pauvres en moins. Plus généralement, les moyens budgétaires nouveaux que la mondialisation offre aux pays en développement sont mis en œuvre selon des priorités qui diffèrent fortement suivant le contexte politique et le tissu social. Les progrès obtenus dans le domaine de l'éducation grâce aux incitations économiques (bonus récompensant la présence, bourses au mérite dont l'impact a notamment été modélisé par Esther Duflo¹) font apparaître les aspects socialement bénéfiques de la mondialisation.

¹ Analyses développées dans *Le Développement humain* et *La Politique de l'autonomie* Paris, Seuil, 2010.

Pour rendre durables ces conséquences positives, il faut continuer à encourager la diffusion des bonnes pratiques en matière de santé (la puissance publique doit consentir un effort financier pour faciliter et encourager l'accès aux soins préventifs). Il faut également insister sur l'importance de l'effort d'information et de sensibilisation consenti par les autorités publiques et l'attention qu'elles doivent porter au maintien de leur crédibilité.

Quelques grandes décisions politiques sur la mondialisation ont enfin une dimension sociale. À travers le « consensus de Washington », les grandes institutions internationales (FMI et Banque mondiale) ont proposé des ajustements structurels et une conditionnalité des aides qui s'adressent aux économies en difficulté face à leur dette. Les « Objectifs du Millénaire » (adoptés par les Nations unies en 2000) sont une autre illustration de décision politique sur la mondialisation ayant une dimension sociale.

Pour les pays émergents : une croissance spectaculaire

La première conséquence de la mondialisation est la croissance des pays émergents. La libéralisation du commerce a été un formidable vecteur de croissance pour ces économies. Ces États ont pu exporter sur le marché mondial de plus en plus de biens et de services : si leurs taux de croissance actuels devaient être soutenus sur une longue période, la Chine et l'Inde représenteraient en 2050 un ensemble économique (26,6%) égal à celui des États-Unis (26,9%) ! Ce sont les pays émergents qui ont tiré la croissance de la dernière décennie : selon les calculs de l'OCDE, si la tendance se poursuit, les pays en développement représenteront près de 60% de l'économie mondiale d'ici 2030 (alors que nous sommes à 50% / 50% aujourd'hui).

Mais la crise économique et financière a aussi mis en évidence les limites du modèle de croissance suivi par les grands émergents. Le développement ne peut être durable lorsqu'il est exclusivement axé sur la croissance des exportations obtenues par la préservation à tout prix du différentiel de compétitivité. Cela a des conséquences néfastes pour l'économie : sous-évaluation de la monnaie grâce au contrôle des changes, pression sur les salaires et gains de productivité impliquant un effort continu d'investissement au détriment de la consommation.

La chute de la demande extérieure consécutive à la crise a rendu nécessaires des ajustements économiques de grande ampleur au sein des économies émergentes (plan de relance de 500 milliards d'euros mis en place par la Chine en 2009). Les gouvernements ont compris la nécessité de la consommation intérieure comme relais de croissance : la demande intérieure est en relation inverse au taux d'épargne, jusqu'ici très élevé (35% en Inde). Cette épargne de précaution s'explique par l'absence de protection sociale. Une amélioration de la protection sociale a donc été rendue nécessaire par l'équilibre économique résultant de la mondialisation.

Pour les pays développés : quelles réponses à la désindustrialisation ?

Dans les pays développés entre 1970 et 2002, la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB a baissé de 40%. On constate également une baisse de la part de l'emploi industriel dans l'emploi total de 40%. Le cas français est significatif : depuis 1990, la production industrielle a reculé de 10% et l'emploi industriel a reculé de 20%. La part de marché de la France dans le commerce mondial est passée de 6,5% à 3,7% ; la balance commerciale de la France, sur cette période, passe d'un excédent de 1% du PIB à un déficit de 3% du PIB et le nombre d'entreprises exportatrices est passé de 110 000 à 91 000 (contre 245 000 en Allemagne et 200 000 en Italie). En 2010, l'industrie emploie 500 000 personnes de moins qu'il y a dix ans.

Le chômage frappe la main-d'œuvre industrielle peu qualifiée et donc exposée directement à la concurrence des émergents. Pour compenser l'impact du chômage provoqué par la mondialisation des échanges, un véritable «ajustement structurel» est nécessaire dans les pays de l'OCDE. Cet ajustement serait comparable par son ampleur à celui qu'ont connu les pays du tiers-monde dans les années 1980 et 1990 : réforme de la protection sociale (retraites), investissement dans l'éducation, maîtrise des dépenses publiques et de l'endettement et investissements dans les technologies innovantes. Attention toutefois, car un ajustement de ce type pourrait avoir un impact social négatif (perte de pouvoir d'achat liée à la fiscalité et à la réforme de la protection sociale).

Le pilotage social de la mondialisation : quel rôle pour la France ?

Le Mouvement populaire souhaite que la France, tout en s'inscrivant dans une dynamique mondiale (lutte contre la pauvreté avec les Objectifs du Millénaire de l'ONU), défende des positions spécifiques sur les grands thèmes : gouvernance mondiale, régulation économique, environnement et aspects sociaux.

Bâtir une nouvelle gouvernance mondiale

Il est nécessaire d'encourager la croissance économique et le développement d'une consommation intérieure au sein des pays émergents pour limiter la concurrence par les coûts salariaux. Le décalage social et les inégalités dans ces pays peuvent déboucher sur des conflits internes et les déstabiliser. C'est pourquoi l'UMP soutient la création d'une conditionnalité sociale de l'aide au développement, sous forme de « bonus » accordés aux pays les « mieux-disant » sur le plan social. Cette conditionnalité sociale se baserait sur les évaluations de l'OIT et permettrait d'encourager le développement des bonnes pratiques en matière de santé et d'éducation.

Nous avons la volonté de ne pas concentrer tous les pouvoirs décisionnaires au sein de l'OMC. Il est souhaitable de donner plus de pouvoir à d'autres institutions comme le FMI, l'OMS et l'OIT pour l'édiction de

normes internationales. La France doit œuvrer pour renforcer l'autorité de l'OIT sur la scène internationale et lui assurer un rôle prépondérant dans la gouvernance mondiale. Pour cela, il faut d'abord donner un caractère contraignant auprès d'autres instances internationales aux normes édictées par l'OIT (saisine préjudicielle).

Il reviendrait en particulier à l'OIT de faire des propositions sur le travail décent. Nous soutenons, à ce propos, l'adoption d'un Pacte mondial pour l'emploi, comme l'a rappelé Nicolas Sarkozy lors de son discours devant l'assemblée générale de l'OIT en juin 2009. Pour renforcer le pouvoir décisionnel de l'OIT dans l'édition des normes internationales contraignantes, il est également nécessaire de renforcer sa visibilité dans les grands rendez-vous mondiaux. C'est pourquoi nous proposons que son directeur général assiste systématiquement aux réunions des chefs d'État et de gouvernement (au même titre que les directeurs généraux du FMI et de l'OMC).

Réguler l'économie mondiale

L'UMP soutient entièrement les initiatives en faveur de la stabilité économique portées par Nicolas Sarkozy dans le cadre du G20. Il s'agit d'abord du rééquilibrage des taux de change : en imposant un équilibre monétaire plus conforme à la situation réelle des échanges mondiaux (réévaluation du yuan par rapport au dollar et à l'euro), les négociations du G20 sous présidence française devraient se traduire indirectement par une augmentation du pouvoir d'achat au sein des économies émergentes et accélérer la transition de ces économies vers un modèle plus équilibré (demande intérieure accrue).

La stabilisation des marchés de matières premières permet également de lisser les revenus des États exportateurs et d'assurer une meilleure visibilité aux gouvernements dans la mise en œuvre des plans d'investissement public (infrastructures, éducation, santé). Elle permet en outre d'offrir des garanties de revenus plus importantes aux petits producteurs qui assurent l'approvisionnement des grandes métropoles des pays émergents.

L'instauration de taxes perçues à l'échelle internationale et destinées à financer les grandes politiques de développement (exemple : lutte contre les pandémies financée par la taxe sur les billets d'avion) et la régulation de l'économie mondiale (moralisation des pratiques financières) ne pourront qu'avoir des conséquences bénéfiques dans le domaine social. Le succès de ces initiatives suppose toutefois qu'un rôle soit réservé aux grands groupes internationaux qui ont un réel pouvoir d'influence sur les gouvernements des États où ils investissent.

Défendre un modèle écologique et social responsable

Les premières victimes des dérèglements climatiques et environnementaux sont les plus défavorisés : les progrès réalisés dans le domaine écologique ont un impact social direct. L'UMP continuera de défendre la

mise en place d'une organisation internationale en faveur de l'environnement, soutenant ainsi l'action de Nicolas Sarkozy.

Nous plaidons également pour l'instauration d'une taxe carbone aux frontières de l'Europe. Malgré les difficultés de mise en œuvre, nous jugeons indispensable de créer une véritable fiscalité écologique. Il est envisageable d'enrichir ce dispositif d'une composante sociale, afin de compenser également les externalités négatives liées au dumping social (différentiel de prix lié au non-respect des normes sociales de base par les États exportateurs). Tout ou partie du produit de cette taxe pourrait être consacré à l'amélioration des normes sociales dans les pays exportateurs.

Contribution du Nouveau Centre

Justice sociale et mondialisation

« Toute personne a droit à ce que règne sur le plan social et international, un ordre tel que les droits et les libertés énoncés dans la Déclaration puissent y trouver plein effet »

(art. 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ONU, 1948)

La mondialisation est généralement perçue par nos concitoyens comme une compétition des systèmes économiques ; or à cette compétition économique, s'ajoute une compétition des systèmes sociaux qui fait de la mondialisation un phénomène socialement ressenti.

La sensibilité portée à la question de la justice sociale dans le jeu de la mondialisation se révèle de plus en plus forte au fur et à mesure que se développent les pays émergents. Concurrencés sur le terrain de la production industrielle, désormais dans des domaines à forte valeur ajoutée mais aussi dans le secteur des services où le coût de la main-d'œuvre y reste très faible, les opinions publiques des pays occidentaux font valoir que l'inégalité des termes de l'échange n'est plus compatible avec les règles d'une saine compétition.

Les dumpings, qu'ils soient monétaires, sociaux ou environnementaux, sont à l'origine de coûts sociaux et humains considérables. La mondialisation, avec le processus dynamique qui la caractérise, est potentiellement porteuse d'un nombre croissant de dérèglements sociaux, que ni les mécanismes du marché, ni les principes de « bonne gouvernance » ne peuvent à eux seuls contenir.

Établir le cadre d'une gouvernance sociale de la mondialisation

La gouvernance sociale de la mondialisation ne doit pas résulter d'une construction institutionnelle *ad hoc* mais avant tout procéder de la combinaison d'un ensemble de dispositifs politiques, économiques, sociaux et culturels capables de faire de la mondialisation un processus réapproprié et non pas subi.

Une gouvernance sociale de la mondialisation ne peut être que le résultat d'un consensus de la communauté internationale sur les principes suivants :

- l’attachement à un système économique ouvert et le refus du protectionnisme;
- l’impossibilité de considérer le libre-échange comme une fin en soi;
- la recherche d’une régulation qui réduise les asymétries économiques et sociales.

Pour le Nouveau Centre, les objectifs d’une gouvernance sociale de la mondialisation sont assimilables à ceux définis par l’Organisation internationale du travail (OIT) dans la déclaration du 10 juin 2008 sur « La justice mondiale pour une mondialisation équitable » à savoir :

- promouvoir l’emploi en créant un environnement institutionnel et économique durable;
- prendre et renforcer des mesures de protection sociale – sécurité sociale et protection des travailleurs – durables et adaptées aux circonstances nationales;
- promouvoir le dialogue social et le tripartisme;
- respecter, promouvoir et mettre en œuvre les principes et droits fondamentaux au travail.

En plein accord avec les orientations définies en 2009 par le président de la République lors du sommet de l’OIT, le Nouveau Centre considère que la mise en œuvre de ces objectifs nécessite de rééquilibrer le poids pris par les différentes institutions internationales dans le système de gouvernance mondiale et de les réorienter vers des objectifs également sociaux.

Le rééquilibrage qu’il convient d’opérer entre les différentes institutions internationales devrait s’effectuer au profit d’institutions telles que l’OIT, l’OMS ou l’Unesco.

Par exemple, le directeur général de l’OIT devrait pouvoir participer aux réunions de chefs d’État et de gouvernement, au même titre que le directeur général du FMI ou de l’OMC.

Différents instruments pourraient également utilement être mis au service d’une gouvernance sociale de la mondialisation, tels que :

- la conditionnalité environnementale et sociale des interventions des institutions internationales (FMI, Banque mondiale, Banques régionales de développement);
- l’aide aux pays les moins avancés *via* une taxe sur les profits générés par la mondialisation;
- le renforcement des mécanismes de contrôle parlementaire des positions des États dans les institutions internationales afin d’œuvrer à la cohérence et à un meilleur équilibre entre les normes internationales.

La création d’un Conseil mondial de sécurité économique et social, réunissant périodiquement des représentants des différentes institutions internationales et des grandes organisations régionales permettrait de formaliser cette gouvernance sociale de la mondialisation. Ce Conseil mondial de sécurité économique et social aurait une triple fonction d’impulsion politique, de coordination et de suivi de la mise en œuvre des décisions prises à l’échelon international.

La réponse sociale à la mondialisation est indissociable des réformes structurelles indispensables au renforcement de notre compétitivité

S'il faut bien entendu souhaiter que l'augmentation du niveau de vie permise par la croissance des pays émergents se traduise par une amélioration sensible des conditions sociales de leurs ressortissants, l'intérêt récent marqué par les pays développés sur ce sujet tient surtout aux difficultés que leur pose en interne la concurrence de ces pays à bas coûts de main-d'œuvre. Cette préoccupation s'inscrit dans le droit fil des discours tenus lors de la campagne référendaire de 2005 sur le traité constitutionnel européen à propos du «plombier polonais».

À travers un discours social, les pays développés chercheraient ainsi à se prémunir contre deux phénomènes qui sont vécus comme autant de menaces pesant sur leurs économies :

- d'une part, le déséquilibre des termes de l'échange s'agissant de produits manufacturés pour lesquels la main-d'œuvre est importante ;
- d'autre part, les risques de délocalisation des activités productives que permet aujourd'hui la fluidité du capital et les facilités dont bénéficient les investissements internationaux.

Dans ce contexte, la dénonciation du «dumping social» ne doit pas avoir pour objectif caché d'instaurer, pour les pays les plus développés, une forme de protectionnisme déguisé, à l'instar de ce qui peut exister à travers les normes ou les contraintes environnementales.

En d'autres termes, le plaidoyer pour la justice sociale ne doit pas correspondre à une résignation, à une forme d'impuissance économique, faute de réussir à trouver les moyens de conserver des avantages comparatifs dans des domaines qui nous sont propres.

Surtout, l'attention portée à la dimension sociale de la mondialisation ne doit pas occulter la priorité que constitue la revitalisation de notre propre tissu économique. Car même si les économies émergentes en viennent progressivement à s'aligner, du point de vue social, sur le régime en vigueur dans les pays du Nord, les modalités de leur développement risquent bientôt de leur donner une prééminence sur ce qui faisait jusqu'alors la force de l'Occident, à savoir l'innovation scientifique et technologique ; la Chine, par exemple, devrait devenir dans quelques années le plus gros producteur mondial de brevets.

Dans ces conditions, bien plus que de s'arc-bouter sur la seule question de la justice sociale dans les pays du Sud, il convient parallèlement de se donner les moyens de reprendre de l'avance à travers des politiques vigoureuses d'investissement dans la recherche, de création d'entreprises, de constitution de filières industrielles performantes, etc.

L'Europe : notre réponse au défi social de la mondialisation

Quel rôle peut jouer la construction européenne face aux évolutions structurelles engendrées par la mondialisation ?

L'Europe sociale n'est en réalité que la dimension sociale d'une régulation politique. La construction européenne donne la possibilité d'une régulation politique que n'a plus l'espace national, par son effet de masse et par le fait que se constituent également, dans d'autres régions du monde, de grands espaces économiques.

Le modèle social européen repose sur quatre caractéristiques majeures :

- la protection des salariés dans l'emploi, garantie par un droit du travail qui impose des règles en matière de rupture du contrat de travail, de temps de travail et de santé / sécurité sur le lieu de travail ;
- un haut niveau de protection contre les principaux risques sociaux (maladie, vieillesse, chômage, pauvreté) ;
- l'implication active des représentants syndicaux et patronaux dans la régulation des conditions de travail et d'emploi, à travers la négociation collective aux différents niveaux (national, branche, entreprise) et la participation à la gestion des régimes d'assurance sociale ;
- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail.

Le « modèle social européen » est souvent regardé comme un handicap pour la compétitivité du Vieux Continent et sa « réforme structurelle » comme la condition nécessaire d'une reconquête de ses parts de marché, voire tout simplement de sa survie économique dans la mondialisation.

À la question de savoir si la mondialisation menace ce modèle social de la « vieille Europe », le Nouveau Centre propose une double approche :

- *Au niveau interne*, il faut reconnaître l'importance du modèle d'intégration sociale européen à la fois pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, la construction d'une économie européenne compétitive et la gestion des répercussions sociales de la mondialisation. L'espace européen doit devenir l'espace pertinent pour réduire la fragmentation sociale et faire converger les législations sociales nationales. C'est indispensable pour que l'Europe demeure un espace de coopération et de solidarité, et non de compétition fondée sur le moins disant ; car l'hétérogénéité sociale est devenue un facteur de défiance des peuples à l'égard de la construction européenne. Pour rétablir l'adhésion des citoyens au projet politique européen, il est nécessaire d'approfondir le modèle social européen et de le promouvoir dans la mondialisation.

Le Nouveau Centre est ainsi favorable à la conclusion, entre les États qui en ont la volonté, d'un pacte de convergence sociale qui définisse des objectifs sociaux à atteindre ainsi qu'une méthode et des critères pour y parvenir. Ce pacte de convergence social pourrait concerner les domaines

suivants : niveaux de salaire minimum, temps de travail, droits syndicaux, niveau de protection contre les principaux risques sociaux, etc.

- *Au niveau externe*, l'Union européenne doit renforcer la dimension sociale de son action extérieure. Qu'il s'agisse des accords bilatéraux, de la politique de voisinage ou des relations avec d'autres organisations régionales, l'Union européenne doit mettre sa diplomatie au service du progrès social et conditionner à des critères sociaux l'octroi de son aide au développement.

Contribution du Front national

La mondialisation, ennemie de la justice sociale

*« La mondialisation est la cause majeure
du chômage massif et des inégalités
qui ne cessent de se développer »*

Maurice Allais,
prix Nobel d'économie

La justice sociale, qui veut que les fruits de la production nationale soient équitablement répartis entre les membres de la communauté, en fonction de leurs talents, de leurs efforts et de leurs besoins, connaît depuis une vingtaine d'années une régression parallèle au développement de la mondialisation économique.

Des sirènes du mondialisme aux réalités de la mondialisation

Les promesses des mondialistes ont été largement relayées à travers les médias depuis une vingtaine d'années.

La mondialisation aurait du permettre :

– une amélioration du niveau de vie dans les pays émergents, grâce aux investissements des multinationales. S'opposer à ce processus ne serait donc que l'expression d'une xénophobie invouée alors que les mondialistes présentent la mondialisation comme inéluctable et incompatible avec des États-nations archaïques.

– l'amélioration du niveau de vie des consommateurs des pays développés grâce à une importation massive de biens à bas prix.

Mais viciée par l'idéologie mondialiste ultralibérale pour laquelle globalisation rime nécessairement avec déréglementation, libéralisation des échanges, délocalisation des activités et fluidité des mouvements financiers, la mondialisation a eu le plus souvent des conséquences bien différentes des promesses de ses partisans.

Depuis un demi-siècle, et sous l'influence notamment du FMI obéissant à la seule idéologie libre-échangiste, les marchés financiers nationalement réglementés ont connu la révolution des « 3 D » faisant apparaître un marché mondial intégré des capitaux dont la fluidité a permis l'accélération des délocalisations et la floraison des paradis fiscaux.

Une mondialisation aux sources de l'actuelle injustice sociale

Comme l'avait reconnu Jacques Attali en 2008, pourtant fervent partisan d'une gouvernance mondiale pour «nomades» des temps modernes, «dans les pays qui restent fermés, dans lesquels on a un équilibre entre le marché et la démocratie, sur un territoire fermé, la justice sociale peut s'exprimer», ce qui, *a contrario*, ne peut plus être le cas pour les pays désormais grand ouverts au marché mondial...

En effet, le mondialisme a permis d'exercer un dumping social d'une ampleur jusqu'alors inconnue.

Celui-ci, quasi inexistant à l'échelon national en raison des lois uniformes qui s'appliquent au sein des États, restait peu efficace au sein d'entités économiques plus ou moins homogènes telles que l'Union européenne à quinze membres.

À l'échelle mondiale, avec des différences de coûts salariaux entre pays pouvant aller de 1 à 30, le dumping social a pris toute son importance, particulièrement en ce qui concerne les activités très demandeuses de main-d'œuvre peu qualifiée.

Mais entre l'ouvrier asiatique payé 3 euros pour 12 heures de travail journalier et l'ouvrier français mis au chômage parce le coût de son travail est trop élevé, on est bien loin de la mondialisation heureuse...

Dans sa «Lettre aux Français» publiée dans *Marianne* le 5 décembre 2009, Maurice Allais dénonçait les «multinationales qui sont les principales bénéficiaires, avec les milieux boursiers et bancaires, d'un mécanisme économique qui les enrichit, tandis qu'il appauvrit la majorité de la population française mais aussi mondiale». Ainsi, la mondialisation en tant qu'expression du seul libre-échangeisme, est à la source même du chômage: «Il m'apparaît scandaleux que des entreprises ferment des sites rentables en France ou licencient, tandis qu'elles en ouvrent dans les zones de moindres coûts, comme cela a été le cas dans le secteur des pneumatiques pour automobiles avec les annonces faites depuis le printemps par Continental et par Michelin. Si aucune limite n'est posée, ce qui va arriver peut d'ores et déjà être annoncé aux Français: une augmentation de la destruction d'emplois, une croissance dramatique du chômage non seulement dans l'industrie, mais tout autant dans l'agriculture et les services.»

Les salariés français, premières victimes de la mondialisation

Le phénomène de délocalisations lié au dumping social a coûté à la France deux millions d'emplois industriels depuis 1980, soit 35% des effectifs.

Selon une étude de la direction générale du trésor sur «la désindustrialisation de la France», en date de juin 2010, depuis 2000, jusqu'à 63% des pertes d'emplois industriels ne sont dus qu'à la concurrence issue de l'ouverture internationale.

À l'intensification de la dépendance française aux importations correspond l'aggravation de l'injustice sociale : pérennisation du chômage (plus de 5 millions de chômeurs réels), accroissement des inégalités salariales, développement de la pauvreté (8 millions de pauvres, 1,5 million de foyers bénéficiaires du RSA).

Les Français des classes moyennes et modestes, craignant pour leur emploi, se sont résignés à voir leurs salaires stagner, face à des investisseurs internationaux qui, quant à eux, voient leurs profits accrus par l'importation de produits fabriqués à bas coûts et permettant de dégager une forte marge.

En France, comme dans tous les pays ouverts au commerce mondial, seules les élites économiques ont profité de la mondialisation. L'exploitation, sur un marché du travail sans frontière, d'un sous-prolétariat mondial, a permis de faire émerger depuis une dizaine d'années une « hyper-classe » mondialisée affranchie de toute contrainte étatique.

La part des salaires dans la répartition de la valeur ajoutée des entreprises du Cac 40 est passée en vingt ans de plus de 60 % à 50 %.

Dans le même temps, 1 % des Français se partage près de 50 % des plus values et *stock-options*. Selon l'Insee, entre 2004 et 2007, le nombre de personnes gagnant annuellement plus de 500 000 € s'est accru de 70 %, en grande partie grâce aux bénéficiaires tirés de la mondialisation. Celle-ci a donc tenu ses promesses en termes de rendement du capital mais au prix d'une injustice sociale sans cesse accrue.

Comme l'avait déjà exposé en 1999, Maurice Allais dans sa réflexion sur « La Mondialisation, le chômage et les impératifs de l'humanisme », présentée à l'Unesco, « les effets du libre-échange mondialiste ne se sont pas bornés seulement à un développement massif du chômage. Ils se sont traduits également par un accroissement des inégalités, par une destruction progressive du tissu industriel et par un abaissement considérable de la progression des niveaux de vie ».

Justice sociale et mondialisation se sont donc avérées être, dans le cadre de la mondialisation ultralibérale, antinomiques.

Il serait vain de considérer qu'une régulation de la mondialisation permettrait d'en solutionner les inconvénients car c'est intrinsèquement que cette mondialisation est nuisible à la justice sociale.

La question n'est pas d'accorder justice sociale et mondialisation mais de mettre fin à la mondialisation qui fait fi des États, seuls capables de protéger efficacement ses citoyens les plus faibles : la justice sociale n'est possible que dans un cadre national.

Des organes de régulation mondiale illusoires ou nocifs

Quant aux organisations de régulation et de réglementation mondiale parfois considérées comme les germes d'une future gouvernance globale, ils sont :

– soit inutiles à l'amélioration de toute justice sociale puisque dénués de tout pouvoir coercitif : c'est le cas de l'OIT qui n'a ainsi jamais émis que des déclarations de bonnes intentions telles que celle en date du 10 juin 2008, visant à « la justice sociale pour une mondialisation équitable » dont l'application reste à l'entière discrétion des États. De nombreux pays se gardent bien de mettre en application les recommandations de l'OIT concernant le travail des enfants, la liberté syndicale, ou le travail forcé... ;

– soit au seul service de l'idéologie ultralibérale qui ne profite qu'aux multinationales, telles que le FMI ou l'OMC.

L'OMC, l'arbitre et normateur du commerce mondial, est l'expression presque caricaturale de l'idéologie mondialiste. Pascal Lamy, directeur de l'OMC, a lui-même reconnu que l'AGCS « est avant tout un instrument au bénéfice des milieux d'affaires ».

Les priorités du mondialisme sont évidentes quand on compare l'OIT (qui s'attache aux droits des travailleurs) qui ne dispose d'aucun pouvoir coercitif, avec l'OMC (qui s'attache aux libertés de commerce des multinationales) qui dispose, quant à elle, du réel pouvoir d'attribuer aux États des autorisations de rétorsion.

Quant aux politiques d'ajustement exigées par le FMI, elles n'aboutissent qu'à aggraver l'injustice sociale puisque les coupes budgétaires exigées frappent en priorité les services publics, les prestations sociales, c'est-à-dire les outils de redistribution au bénéfice des plus modestes.

En conclusion

Seul à même de pouvoir imposer une redistribution financière équitable, l'État neutralisé par le marché mondial ne peut pas jouer son rôle d'arbitre en faveur de la justice sociale. Or ce n'est pas l'entreprise dont « la seule responsabilité sociale est d'accroître ses profits » (M. Friedman) qui s'en chargera.

À l'efficacité économique du marché devrait répondre la justice sociale de l'État. Avoir oublié cela et avoir permis la neutralisation du contre-pouvoir étatique à la dictature du marché a abouti à rétablir une tyrannie : celle de l'argent roi, sans contre-pouvoir, écrasant tout ce qui ne permet pas son rendement maximum, notamment la justice sociale.

Contribution du Parti communiste français

Les termes employés dans le titre et dans les thématiques d'étude entrant dans le cadre de cette mission recouvrent des champs très vastes, peut-être trop vastes. On peut s'interroger en particulier sur la possibilité même d'une « dimension sociale » dans les « politiques d'ajustement » alors que ces politiques ont consisté, précisément, systématiquement et dans la durée, à affaiblir ou démanteler des droits et des acquis sociaux et publics existants.

Il est nécessaire de rappeler le contexte d'aujourd'hui, celui d'un monde globalisé, dans lequel l'interdépendance domine avec l'extension planétaire des modes de croissance et de gestion néolibéraux. C'est un facteur décisif qui a contribué à structurer des reculs sociaux considérables et une montée d'inégalités.

Les réalités de la mondialisation capitaliste appellent des transformations profondes que la crise systémique actuelle rend d'autant plus urgente. Dans l'exercice qui nous est proposé, nous souhaitons présenter trois remarques. Nous en mesurons toutes les limites. Celles-ci sont, de notre point de vue, inhérentes à l'objet même de la mission.

Sur la responsabilité sociale des entreprises

Dans ce contexte de globalisation néolibérale et de domination des marchés financiers, les modalités de fonctionnement des entreprises, multinationales et autres, ont été affectées par l'apparition de nouveaux acteurs notamment financiers, par de nouvelles logiques d'exploitation et de marché, générant une plus grande injustice (notamment en termes de respect des droits des travailleurs). Il est donc essentiel que les entreprises et les acteurs financiers se voient imposer une contrainte sociale de responsabilisation.

On entend par là l'exigence de rendre des comptes, l'exigence de la transparence de l'ensemble de leur activité, et pas seulement quant à leur comptabilité : projets, investissements, partenariats, résultats d'études d'impact social et environnemental... Être un acteur social implique une complète transparence.

On entend également par là une forme de judiciarisation de l'activité de l'entreprise, c'est-à-dire la possibilité pour les salariés dont les droits seraient bafoués de bénéficier d'un accès à des recours effectifs, ce qui pose la question de savoir quel est le droit applicable. En premier lieu, celui du pays dans lequel l'entreprise est enregistrée. Les multinationales ayant leur siège sur le territoire européen doivent être soumises à des dispositions légales européennes avancées, auxquelles elles ne devraient pas pouvoir se soustraire quelles que soient les zones géographiques sur lesquelles elles exercent leur activité.

Enfin, la hiérarchie des normes impose que l'ensemble des dispositions relatives aux droits humains reste la première référence juridique en matière de droit applicable. Renforcer ce cadre normatif est donc une nécessité. On peut souligner à cet égard les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises. L'obligation légale de rendre des comptes est un premier pas. Une vraie démocratie sociale de portée européenne et internationale en appelle bien d'autres.

Sur la «gouvernance mondiale»

On devrait probablement s'interroger sur la coordination des acteurs et la convergence des normes en présence sur la scène internationale. Une mise en cohérence s'impose afin de traiter plus démocratiquement l'ensemble des grands enjeux internationaux : alimentation, énergie, sécurité, environnement... Un véritable multilatéralisme nécessite de rassembler TOUS les acteurs concernés : États, institutions internationales, syndicats, associations, ONG et organisations de la société civile.

Il s'agit d'installer de nouvelles formes organisationnelles collectives et internationales permettant de s'opposer à la confiscation des pouvoirs par des acteurs économiques privés, pour des intérêts particuliers.

Il est évident que la mise en œuvre est loin d'être aisée. Mais il est indispensable de revenir à la question politique essentielle : comment parvenir à faire primer l'intérêt général dans une démarche de démocratie participative ?

Sur le multilatéralisme et son cadre de référence : l'ONU

L'ONU doit être confirmée et renforcée comme seule institution internationale universelle légitime. Sa représentativité (192 États), son fondement (la Charte et tous les instruments juridiques contraignants ou déclaratoires, mais à forte valeur éthique, qui en découlent), lui octroient un statut unique. En outre, elle dispose déjà en son propre sein de tous les organes nécessaires à ce qu'on appelle une «gouvernance» mondiale (Ecosoc, Cnuced, Pnud, FAO...).

Les logiques de puissance ont cependant mis l'ONU en grande difficulté du fait de l'instrumentalisation ou la mise à l'écart dont elle est victime. Son rôle opérationnel n'en est que plus difficile. L'ONU est critiquée pour sa lourdeur, son inefficacité...

La «gestion» de la mondialisation capitaliste et des politiques de force qui dominent aujourd'hui les relations internationales ont conduit à la survalorisation d'instances et d'organisations non universelles, à la légitimité contestable (G20 ou Otan) ou bien dont les buts, les missions et les fonctionnements sont plus que problématiques (OMC, FMI...).

Cette situation débouche sur une carence manifeste et une crise dans les moyens politiques et les institutions nécessaires à la gestion des

affaires du monde. Il s'agit d'un enjeu primordial : arrêter le recul des droits mais aussi s'engager dans la réalisation, l'application des droits politiques, sociaux, économiques, culturels formulés au XX^e siècle, agir pour des droits nouveaux. Cette exigence fondamentale peut permettre un peu plus de justice dans la mondialisation. Mais comment y parvenir sans le système des Nations unies qui peut donner un cadre multilatéral et opérationnel à une telle ambition ?

Il y a donc une volonté politique à exprimer avec détermination : celle du respect et du renforcement, par une réforme démocratique, de l'ONU, seule instance capable d'élaborer et légitimer des politiques publiques de portée internationale.

Contribution du cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris, président de la Conférence des évêques de France¹

À propos du «développement social» et de la mondialisation, à la lumière de l'encyclique de Benoît XVI *Caritas in veritate*

L'humanité a les moyens de maîtriser le monde dans lequel nous vivons. Non seulement elle n'est pas soumise à une fatalité, mais encore elle peut transformer ce monde en agissant sur les événements ou leurs conséquences. Elle peut faire progresser la justice et l'amour dans les relations humaines, y compris dans le domaine social et économique, et même dans une période de crise comme celle que nous connaissons. Ce message d'espérance n'est pas évident dans une société qui s'est considérablement complexifiée et dans laquelle les centres de décision semblent parfois se diluer et échapper aux contrôles démocratiques et politiques. Et que dire de l'impression ressentie par nombre de nos contemporains de n'avoir aucune prise sur les événements qui conditionnent leur vie.

L'Église catholique accorde une attention très particulière au «développement intégral» de l'homme. «Intégral» signifie que ce développement concerne l'ensemble de l'humanité et la totalité des personnes dans chacune de leurs dimensions. Si des progrès ont pu être accomplis, il faut souligner aussi l'aggravation de certaines situations, notamment dans l'écart croissant entre une richesse de plus en plus grande pour certains, certains individus et certains pays, et, d'autre part, une pauvreté de plus en plus profonde de certains pays et de certaines personnes à l'intérieur de chaque pays.

La permanence, et même parfois l'accroissement, des inégalités ne peut pas être passée sous silence. Elle pose inévitablement la question des modèles de croissance et des modes de vie. Une certaine logique, même implicite, consiste à laisser jouer la dynamique d'un développement économique exponentiel en se contentant de mettre en place des parades aléatoires pour traiter les cas de ceux qui sont victimes de ce développement ou tout simplement oubliés dans le développement. On réagit par des modes de traitement social des situations de pauvreté sans accepter que l'équilibre général du système puisse être mis en question. On privilégie le traitement circonscrit à court terme plutôt que d'affronter les questions structurelles.

¹ Ces propos sont extraits de la présentation par le cardinal André Vingt-Trois de l'encyclique du pape Benoît XVI «*Caritas in veritate*», le mercredi 15 juillet 2009, au collège des Bernardins (Paris).

De même, une conception exclusivement économique et financière du développement risque de laisser en jachère toute une partie de ce qui constitue la plus grande richesse des échanges humains, à savoir la culture. Ceci est vrai pour chaque pays, mais aussi pour le développement international tel qu'il se vit dans la mondialisation. Peut-on réellement parler d'échanges humains quand la spécificité humaine de la relation est négligée ou occultée? Jusqu'à quel point la maîtrise économique et financière devient-elle le vecteur d'une domination culturelle qui vise à imposer à toutes les sociétés les standards de nos sociétés industrialisées? Jusqu'à quel point certaines aides économiques sont-elles conditionnées par des obligations d'ajuster les modes de vie à nos critères, privant les plus pauvres de la dignité de leur liberté et privant le monde de la richesse de leur sagesse?

Cette relecture de la situation présente sous la catégorie du développement a l'avantage de ne pas poser seulement la question de la lutte, toujours nécessaire et urgente, contre le sous-développement et ses fléaux principaux qui sont, encore aujourd'hui, la faim, les maladies liées à la malnutrition et les violences sociales, découlant d'une misère désespérée. Elle pose aussi la question de la qualité du développement que nous avons connu dans les pays industrialisés et de son évaluation morale.

Et il n'y a aucun domaine d'activité humaine, fut-il «mondialisé», qui échappe à la responsabilité morale. Ni le domaine économique, ni le domaine financier, ni le domaine technologique, ni le domaine de la recherche scientifique. C'est la moralité qui définit la valeur spécifiquement humaine des actions entreprises. Elle ne peut pas être seulement une question que l'on pose *a posteriori* quand tout est fini et décidé, pour aménager des corrections aux marges. Elle est inhérente à la totalité de la démarche opérationnelle. Elle repose sur une évaluation des finalités visées et des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs. C'est la question du sens de l'action humaine personnelle et collective. La justice et le bien commun sont les deux critères pour évaluer ce qui est conforme à un développement vraiment humain.

Cette obligation de la moralité n'est pas un luxe pour périodes calmes ou prospères. Et elle ne conduit pas ceux qui l'assument à l'inefficacité économique ou sociale. Elle est la condition préalable pour que l'activité humaine ne soit pas un simple effet incontrôlable et incontrôlé des mécanismes économiques ou financiers, mais pour qu'elle garde sa spécificité réellement humaine d'action responsable de l'homme pour l'homme. Bien souvent d'ailleurs, l'intérêt bien compris conduit à prendre en compte cette dimension éthique de l'agir social.

Pour illustrer ce point, je voudrais simplement prendre trois exemples :

1. La prise en considération de l'investissement humain dans le fonctionnement des entreprises. Le capital social n'est pas simplement l'apport financier, même s'il est nécessaire. Il est principalement la participation qualifiée des hommes et des femmes agissant dans l'entreprise. Leur capacité de production ne se réduit pas aux éléments quantifiables mais inclut aussi leur apport culturel.

2. Le développement accéléré de la mondialisation provoque une inévitable redistribution des fonctions entre les États, les acteurs économiques et la société civile. L'internationalisation croissante des centres de décision économique et financière oblige à reconsidérer les conditions d'exercice du pouvoir des États nationaux mais aussi les possibilités de participation de la société civile. Cette nouvelle distribution des pouvoirs appelle des aménagements des institutions de gouvernance mondiale pour assurer notamment un réel contrôle des marchés financiers et des formes adaptées de l'exercice de la subsidiarité respectant la place des organisations syndicales et associatives.

3. L'encyclique développe à plusieurs reprises une réflexion sur la gratuité et le don. Elle invite à prendre en considération la catégorie du don comme constitutive de la dimension proprement humaine des relations entre les personnes et les sociétés. Sans doute, ces réflexions sont-elles familières et admises pour analyser les relations privées et affectives. Elles le sont beaucoup moins quand on essaie de les appliquer aux échanges économiques et financiers. Dans la pratique, et dans la réflexion de beaucoup, les échanges économiques ne sont compris que dans les catégories contractuelles des échanges de biens mesurables et quantifiables. Mais le contrat, au sens strict, rend-il compte vraiment de la nature anthropologique des relations sociales? L'homme n'apporte-t-il à l'économie que ses forces de production ou ses capitaux? Quelle place sommes-nous prêts à reconnaître aux dimensions gratuites de la relation sociale?...

C'est le service de l'homme qui est le critère ultime et définitif du projet social.

Contribution de Mohammed Moussaoui, président du Conseil français du culte musulman (CFCM)

Justice sociale et mondialisation

Nous sommes à un moment où les chocs provoqués par la crise financière internationale ne sont pas totalement résorbés. Des indicateurs laissent encore craindre que des revers puissent surgir à tout moment.

Nous sommes face aux dangers d'une mondialisation tronquée, doublée par les limites d'un système de pensée unique, dénué par sa férocité de toute sensibilité humaine et de toute portée sociale.

Les dangers de l'uniformisation des modèles comportent le risque potentiel d'attiser les velléités d'extrémisme et de fanatisme sous les formes les plus diverses, alimentant les replis identitaires.

Le monde est confronté à une recherche de solutions concrètes aux problèmes générés par l'accélération des transformations que connaît notre planète afin que l'esprit de dialogue et de coopération l'emporte sur les crispations et les velléités d'affrontement.

Nous appelons de nos vœux une nouvelle mondialité, juste, équitable, participative, cohérente, durable et humaine, une mondialité dont l'épicentre est la personne humaine, une mondialité qui honore les humains, préserve leur fierté, proscrie les humiliations et les discriminations et élimine les causes de la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation.

L'oubli de la dimension sociale de la mondialisation ne peut être que porteur de désordres globaux. Il est synonyme d'une mondialité sauvage, aveugle et à la dérive.

Pour relever ce défi, nous devons faire le choix d'une mondialisation humaniste qui met les problèmes de la dignité de l'homme et la promotion d'un développement humain durable au centre de ses préoccupations.

Le monde doit réapprendre à partager une vision innovante, propre à rapprocher les intérêts pour une refondation saine et éthique des rapports politiques, sociales et des règles du jeu économique pour une gouvernance mondiale efficiente.

Il est de notre devoir de plaider pour une gouvernance mondiale «visible et transparente», censée trouver des solutions pragmatiques et concrètes à des problématiques défiant le monde d'aujourd'hui.

Le besoin d'une bonne gouvernance dans tous les domaines et partout dans le monde est nécessaire pour mettre en place des partenariats équitables avec des résultats concrets.

Le monde doit désormais faire face à la mondialisation. Un phénomène décrit, lors d'un congrès organisé à Rome par Justice et Paix,

comme une sorte de « boule de feu » qui « se déplace rapidement et que l'on ne parvient pas à maîtriser ».

Et comme le soulignait Sa Sainteté le pape Benoît XVI : « On ne peut pas dire que la mondialisation soit synonyme d'ordre mondial, bien au contraire. Les conflits pour la suprématie économique et la domination des ressources énergétiques, hydriques et des matières premières rendent difficile le travail de ceux qui, à tous les niveaux, s'efforcent de construire un monde juste et solidaire. Il y a besoin d'une espérance plus grande, qui permette de préférer le bien commun de tous au luxe d'un petit nombre et à la misère d'un grand nombre. »

En cette période de crise économique, dans un monde où les repères se perdent et les codes s'embrouillent, l'être humain est désarmé et accablé. Beaucoup souffrent dans leur âme et leur chair des effets néfastes de cette crise. Cette globalisation a eu aussi pour effet l'émergence de nouveaux groupes religieux ou de sectes qui exploitent par tous les moyens la peur et la faiblesse de leurs futurs adeptes, comme en témoignent un certain nombre d'études.

Il y a urgence à sortir du tunnel et retrouver la lumière et l'espoir d'un monde plus juste et plus équitable.

Je forme des vœux pour que nos décideurs œuvrent pour un monde plus équitable et plus juste et qu'ils replacent le bien-être de l'humanité au sommet de leurs objectifs.

Contribution de David Messas, Grand Rabbin de Paris

Le village planétaire : mondialisation, progrès ou recul ?

La Bible fait suivre la création de l'homme par cette bénédiction divine : « Fructifiez et multipliez, emplissez la terre et conquérez-la. » Incontestablement, l'homme, d'une civilisation à l'autre, a empli et conquis la terre, imprimant sa marque dans tous les domaines de la nature.

Il est tout aussi indubitable que le degré de progrès scientifique et technologique réalisé à la fin du XX^e siècle et en ce début de XXI^e est tout à fait prodigieux, si l'on se réfère à la longue marche de l'humanité. C'est pourquoi le philosophe Marshall Macluhan a pu comparer, à juste titre, notre monde contemporain à un « village planétaire ».

Par cette expression nous pouvons visualiser les effets de la mondialisation, des médias et des technologies de l'information et de la communication ; et chaque jour, pour ne pas dire chaque heure, nous apporte son lot d'informations sur ce qui se passe ici ou là sur notre planète.

Pensons également à la révolution qu'a constituée Internet qui permet à des milliers de personnes de dialoguer alors qu'elles se trouvent aux deux extrémités de la terre. Et que dire de la longévité des hommes et des femmes rendue possible grâce aux incroyables découvertes de la médecine et à une bonne hygiène de vie. Enfin, les moyens de déplacement nous permettent de nous rendre d'un point à l'autre de la planète en des temps records, alors qu'autrefois pour nous rendre de Meknès à Fès, il fallait deux jours.

En un mot, nous assistons à une transformation radicale des sociétés liée à la récente révolution technologique qui a entraîné une recomposition des forces économiques et sociales à une nouvelle échelle globale.

Dans son versant positif, la mondialisation et l'ouverture des marchés qui lui est associée a favorisé l'exportation de la liberté, de la démocratie, de l'innovation et des échanges sociaux et culturels, tout en offrant des possibilités exceptionnelles de dialogue et de compréhension entre les individus et les peuples. Elle propose aussi des engagements de solidarités qui n'ont jamais existé dans les temps antérieurs ; pensons aux réactions internationales qui se sont manifestées après de grandes catastrophes naturelles (cyclones, tsunamis, tremblements de terre, etc.).

Toutefois, cette mondialisation porte en elle-même sa propre fragilité, car elle a offert à l'homme une telle maîtrise qu'elle peut lui donner l'illusion d'une toute-puissance.

Une lecture trop rapide de la Bible laisserait croire que la conquête de la terre (mentionnée plus haut) pourrait se réaliser de manière aveugle et anarchique. Du point de vue du judaïsme, il n'en est rien. Car cette

conquête du monde voulue par le Créateur doit s'inscrire dans l'éthique du monothéisme.

Détruire des espèces animales, abattre des milliers d'hectares de forêts, polluer l'air et les eaux, voilà autant d'effets négatifs de la mondialisation qui ne peuvent se concevoir dans l'esprit de la foi d'Abraham.

Ajoutons que, dans bien des cas, la mondialisation a renforcé les nantis au détriment des faibles. C'est à ce double aspect de la mondialisation que nous devons chercher à remédier si nous voulons «humaniser la mondialisation». Et cette humanisation ne pourra se faire que grâce à un développement de la conscience morale.

Car si la technologie et si l'économie progressent, mais que la conscience morale ne progresse pas, alors nous risquons de reproduire les schémas anciens des grandes civilisations qui ont finalement couru à leur perte. Aussi, nous ne pouvons qu'encourager une réunion des dirigeants politiques des pays démocratiques à œuvrer ensemble pour une éthique planétaire et une éducation à la responsabilité envers autrui et envers la nature, en tant que création divine.

Le souci d'autrui doit devenir le mot d'ordre des dirigeants politiques, des acteurs sociaux et religieux de tous bords. La mondialisation suppose donc une coopération internationale. Nous ne pouvons réussir que si nous voulons vivre ensemble et si nous sommes prêts à travailler ensemble. Or ce travail collectif s'inscrit dans la logique même du judaïsme.

En effet, le judaïsme est une religion universaliste, c'est-à-dire qu'il considère que les hommes peuvent accéder à la transcendance divine, sans passer par le judaïsme. Il suffit qu'ils se soumettent à une morale minimale nommée «les sept lois de Noé». Le messianisme juif ne s'entend pas comme une judaïsation du monde, mais comme une fraternisation des nations au nom d'un idéal de justice, d'amour et de paix.

Dans leur langage, les rabbins affirment que le trône de D. est formé des soixante-dix nations issues de Babel, qui symbolisent l'Universel.

Tel est le sens de la prière du nouvel an juif (Roch Hachana) quand nous proclamons l'espérance d'une humanité formant un seul bouquet pour accomplir la volonté divine.

C'est pourquoi les rabbins et les dirigeants de la communauté juive resteront toujours actifs auprès des pouvoirs publics pour promouvoir cette éthique du vivre-ensemble, afin d'améliorer la condition de l'homme en tout lieu.

Analyse des ministères

Dès le début de la mission, nous avons demandé à nos trois ministères de support quelle réponse ils apporteraient à la question suivante :

«Quelle est la dimension sociale de la richesse d'une nation?»

Les réponses qui nous sont parvenues sont présentées ici :

- ministère des Affaires étrangères et européennes ;
- ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique ;
- ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Qu'est-ce que la dimension sociale de la richesse d'une nation ?

Pourquoi le problème se pose

• L'évaluation de la richesse des nations joue un rôle clé dans les relations internationales :

– les pays se comparent les uns les autres en fonction de leur niveau de revenu (*cf.* débats récents sur l'accession de la Chine au rang de deuxième économie du monde, devant le Japon) ;

– les pays sont classés dans des catégories différentes (pays développés, à revenus intermédiaires, pays les moins avancés...), qui leur donnent accès à des droits et à des devoirs différents (ex : accès aux guichets concessionnels des institutions financières internationales, «traitement spécial et différencié» au sens du droit de l'OMC...), en fonction de leur niveau de revenus.

• Cette évaluation s'est faite pendant longtemps selon des critères essentiellement économiques et quantifiables (produit intérieur brut, hausse

du PIB, revenus, patrimoine). La dimension sociale est souvent appréhendée à travers la taille de la population, considérée comme l'un des paramètres de la richesse économique.

– Le nombre des hommes a été considéré tantôt comme une « malédiction » (Malthus) ; tantôt comme une richesse et un facteur de puissance (*cf.* formule de Jean Bodin : « il n'est de richesses que d'hommes »).

– dans la théorie néoclassique, la population est considérée comme un « facteur de production » qui est, conjointement avec le capital, l'un des facteurs de la croissance économique.

- La prise de conscience s'est faite progressivement que cette évaluation ne pouvait pas suffire.

– D'abord parce que la *quantité* de population n'entre pas seule en compte. Le niveau de formation joue par exemple aussi un rôle dans la capacité à produire des richesses. De même, un modèle de développement qui endommage la cohésion sociale (inégalités de revenus, exclusion sociale) met à terme en péril la capacité à produire des richesses (instabilité sociale et politique, conflictualité sociale, etc). D'où la mise au point d'instruments spécifiques pour mesurer notamment l'inégalité des revenus (courbe de Lorenz, coefficient de Gini...).

– Ensuite parce que la hausse du PIB ne permet pas de mesurer la « qualité de vie » et la « satisfaction » des populations. À la suite d'Amartya Sen, le Pnud a mis au point en 1990 de nouveaux indicateurs, notamment l'indice de développement humain (IDH) qui prend en compte le niveau de vie, la santé, l'éducation. Si l'on compare les pays selon cet indice, la Russie se classe 71^e et la Chine 92^e (chiffres de 2007). Des travaux récents ont été conduits sur cette question (*cf.* commission Stiglitz-Sen-Fitoussi).

Ce que la mondialisation de l'économie a changé

- La mondialisation de l'économie a conduit, depuis le début des années 1990, à un accroissement global des richesses ; le revenu moyen par habitant est passé de 4890 USD en 1990 à 9972 USD en 2007. Et la part de la population mondiale située sous le seuil de pauvreté (1,25 dollar/jour) est passée de 46% en 1990, à 27% en 2005, et devrait être à 15% en 2015.

- Dans le même temps, les écarts de richesse entre les nations se sont creusés.

– L'écart entre le PIB/habitant pour le milliard le plus pauvre (répartis dans 41 pays) et le milliard le plus riche (37 pays) était de 1 à 17 en 2000 ; en 2007 il est de 1 à 28.

– Espérance de vie pour le milliard le plus pauvre : 51 ans ; pour le milliard le plus riche : 80 ans.

– Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour le milliard le plus pauvre : 137 pour mille ; pour le milliard le plus riche : 5 pour mille.

- Les inégalités de revenu *au sein des nations* ont connu des évolutions variables selon les pays. À long terme, de nombreux pays connaissent une évolution suivant une courbe en « U inversé » (augmentation des inégalités, puis stabilisation, puis diminution), proposée pour la première fois par l'économiste Kuznets. Ainsi, parmi les pays de l'OCDE, les inégalités se sont creusées très nettement en Allemagne, au Canada, aux États-Unis et en Norvège, tandis que les revenus ont eu tendance à s'égaliser dans les dernières années en Grèce, au Mexique et au Royaume-Uni.

- Par ailleurs, alors que la mondialisation a permis d'augmenter la production de richesses, la question se pose de l'accroissement de l'insécurité sociale, du fait de la concurrence accrue entre pays aux niveaux de développement différents (conditions de travail, question de la « qualité » des emplois et des risques de perte d'emploi). Les difficultés se concentrent sur certains groupes particulièrement vulnérables ou exclus (80 millions de jeunes de moins de 25 ans au chômage dans le monde selon les derniers chiffres du Bureau international du travail).

Paramètres et indicateurs clés pour le MAEE

- La question posée recoupe deux préoccupations majeures du MAEE :

- première préoccupation : instauration d'une gouvernance mondiale équilibrée et régulée. La libre allocation des facteurs (circulation des capitaux, marchandises, personnes) ne peut en elle-même tenir lieu de mode d'organisation du monde.

- deuxième préoccupation : gestion et prévention des conflits. Les conflits trouvent en partie leurs racines dans des problèmes d'inégalités entre et dans les nations.

- Compte tenu de cette double préoccupation, l'évaluation de la dimension sociale de la richesse d'une nation doit prendre en compte :

- ce qui permet à une société de résister aux chocs exogènes (notion de résilience) ;

- ce qui permet à une société de continuer à produire des richesses de façon soutenable en termes sociaux et environnementaux.

- Autrement dit, l'évaluation de la richesse sociale des nations doit intégrer quatre facettes :

- capacités économiques (revenu, actifs, consommation) ;

- capacités politiques (niveau des droits et des libertés) ;

- capacités humaines (accès à la santé, à l'éducation) ;

- capacités socioculturelles (diversité culturelle et linguistique, vie intellectuelle et spirituelle, production scientifique mesurée par les publications).

Actions clés pour le MAEE

Renforcement de la gouvernance mondiale et des normes collectives dans le domaine social

– Renforcement de la mise en œuvre au niveau international des normes fondamentales du travail et ratification plus large des différents instruments de l'OIT (dont ses 8 conventions fondamentales).

– Meilleure articulation nécessaire entre les ordres normatifs (commerce / finance / normes sociales).

– Place de l'Organisation internationale du travail à mieux asseoir dans la gouvernance mondiale, à côté d'organisations comme l'OMC, la Banque mondiale ou le FMI.

Politiques de lutte contre la pauvreté

– C'est l'un des objectifs de l'aide publique au développement, dans le cadre notamment des objectifs du Millénaire pour le développement définis aux Nations unies en 2000 (huit OMD). L'approche est à la fois sociale (atteindre des objectifs minimaux communs à tous les pays dans le domaine de la santé maternelle et infantile, de l'égalité de genre, de la lutte contre les pandémies, etc.) et économique (investir dans le « capital humain » des pays – cf. l'objectif d'éducation pour tous).

– L'aide publique au développement mondiale (120 Mds de dollars) ne représente que 0,30% du PIB des pays donateurs et intègre des actions et des instruments divers (prêts / dons / dépenses non programmables).

– Cette politique publique fait actuellement en France l'objet d'un travail de refondation (document cadre commandé par le comité interministériel pour la coopération internationale et le développement), qui conduira à préciser ses objectifs, ses instruments et ses priorités géographiques et thématiques.

– De nouvelles approches sont promues à l'échelle internationale : exemple des financements innovants du développement ou comment faire contribuer les secteurs économiques ayant le plus bénéficié de la mondialisation au financement de la solidarité et à des objectifs sociaux dont le financement doit être assuré sur une base pérenne et prévisible.

– L'aide publique au développement peut faciliter une meilleure intégration des normes sociales fondamentales par les pays du Sud. Ces derniers sont toutefois réticents sur la notion de conditionnalité sociale, vue comme un instrument protectionniste, mais peuvent se montrer plus sensibles à des instruments incitatifs.

– Plusieurs concepts intégrés dans l'approche du développement : croissance pro-pauvres – politiques publiques visant à accroître le revenu des plus pauvres dans une proportion supérieure à la hausse moyenne des revenus (approche relative) ou à réduire en valeur absolue le nombre de

pauvres ; notion d'*empowerment* : donner aux pauvres des capacités à se faire entendre et à faire valoir leurs droits.

Promotion de la diversité culturelle et linguistique (ou la richesse sociale comme richesse des expressions culturelles et du patrimoine culturel)

– Un exemple typique de «richesse sociale» non mesuré économiquement, alors que la diversité culturelle est «une force motrice du développement, pour ce qui est de la croissance économique et comme moyen de mener une vie intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante» et un outil au service de la paix (dialogue interculturel).

– Des avancées juridiques sous l'égide de l'Unesco : Convention sur le patrimoine mondial (1972), la sauvegarde du patrimoine mondial immatériel (2003), la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005).

– Diversité linguistique comme autre forme de richesse : sur 6700 langues parlées dans le monde, la moitié serait menacée de disparition à la fin de ce siècle. Par ailleurs 97% de la population mondiale parle 4% des langues existantes.

Promotion des droits de l'homme (ou la richesse sociale comme atteinte d'un niveau satisfaisant de droits humains)

– Selon le *think-tank* américain Freedom house, seulement 46% de la population mondiale vit dans un pays «libre».

– Notion d'indivisibilité des droits, qu'ils soient politiques, civils, économiques, sociaux ou culturels. Nombreux instruments des Nations unies auxquels la France est partie prenante.

– Actions prioritaires menées par la France : partenariat avec les défenseurs des droits de l'homme (contacts réguliers, programmes d'invitation et de bourse); défense de la liberté d'expression et encouragement à la lutte contre l'intolérance; encouragement à l'abolition universelle de la peine de mort et contribution active à la lutte contre la torture; encouragement à l'interdiction des mutilations génitales et aux violations des droits des petites filles; promotion de la parité et du genre; contribution à la réinsertion des enfants affectés par les conflits armés, promotion du droit à la santé (médicaments essentiels et eau potable), combat contre la pauvreté, en particulier dans ses formes extrêmes, droit à l'éducation pour tous (72 millions d'enfants non scolarisés dans le monde).

Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique

La dimension sociale de la richesse nationale – Cas particulier de question sociale liée au travail dans le cadre de la mondialisation de l'économie

Objet : Définir le concept de « dimension sociale » et ce qu'est la richesse sociale d'une nation.

Cette étude propose deux approches :

- l'une par l'économie, puisqu'il est question de la richesse d'une nation ;
- l'autre par l'histoire qui a conduit au développement des politiques sociales dans notre pays. Il s'agit de mettre en évidence les facteurs qui ont abouti au développement de ces politiques et les orientations que notre histoire leur a donné afin de discerner dans quelle mesure elles ont concouru au développement de notre société en participant à la création de certaines formes de valeurs, au-delà d'une estimation strictement économique. Cette approche peut permettre par ailleurs, dans une certaine mesure, d'identifier ce qui pourrait être transposable à d'autres nations.

Cette étude présente enfin les conditions dans lesquelles la prise en compte de la dimension sociale a progressivement été mieux prise en compte dans le contexte de la mondialisation, en soulignant le rôle joué par le BIT à cet égard.

Approche économique

La dimension sociale de la richesse nationale vue par les économistes

La vision économique de la richesse peut apparaître réductrice, puisqu'elle ne prend en compte que la partie mesurable de « ce qui a de la valeur » mais elle s'impose d'autant plus qu'elle est partageable avec d'autres cultures alors que la dimension subjective de la richesse ne l'est pas forcément. Elle est en cela un levier possible pour la prise en compte de la question sociale sur le plan international. L'économie et les sciences qui en dépendent se sont universalisées, ce qui permet aujourd'hui, pour le meilleur et parfois pour le pire, des échanges et des associations qui passent outre les cultures et les frontières, et qui peuvent le cas échéant alimenter des politiques communes.

Ce constat a évidemment contribué à la création de la commission Stiglitz dont la mission d'identification de nouveaux indicateurs de performance économique, de mesure du bien-être et de développement durable aboutit à un regard nouveau sur la question sociale. Le rapport qui

en est issu est un travail d'économiste, qui se limite donc au champ de ce qui est mesurable, mais il tente cependant de l'étendre aussi loin que possible, et dans certains cas touche à des notions qui relèvent habituellement davantage de la sociologie que de l'économie.

Le rapport Stiglitz et la question de la richesse

Le rapport propose deux approches complémentaires de la notion de richesse. La première est liée à la performance économique, qui correspond à la création de richesse ou à des formes de valeurs non matérielles. La seconde concerne le développement durable, ou plus précisément la soutenabilité des changements économiques et du bien-être qu'ils procurent, et qui s'évalue par la variation du stock de richesse disponible, sous forme de capital physique, naturel, humain ou social. Il y a donc une approche selon les flux et une autre selon les stocks, mais le fait est que les mesures possibles ou envisagées pour chacune des deux ne concernent pas toujours les mêmes objets en raison des limites techniques ou conceptuelles des outils d'évaluation disponibles. Les travaux de la commission permettent donc de cerner les forces et les faiblesses de l'évaluation de la richesse, et notamment de sa dimension sociale.

Dimension sociale de la performance économique

Parmi les priorités de la commission figure la mise en question de la référence au PIB pour mesurer la performance économique. Cela a naturellement conduit à tenter d'évaluer les services non marchands dispensés par les pouvoirs publics, et qui concourent plus ou moins directement à cette performance.

Traditionnellement, les mesures de ces services reposent sur les «intrants» utilisés pour produire ces services davantage que sur ce qui est effectivement produit. Cette manière de procéder ne permettant pas de mesurer les gains de productivité de ces services, de nombreux pays ont tenté des évaluations de la production qui ne reposent pas sur les intrants. C'est notamment une des ambitions de la Lolf et de la RGPP mais dont on constate en l'occurrence le caractère politique et national qui ne permet pas d'en tirer des modèles transposables à l'étranger.

Autre difficulté dans la mesure de la part sociale de la performance économique, celle de l'évaluation des «dépenses défensives» qui concerne notamment, pour une part importante, le champ social. Ces dépenses sont nécessaires pour maintenir les niveaux de consommation ou plus généralement le fonctionnement de la société mais sans aboutir à un bien ou à un service final. Elles permettent notamment d'éviter un problème ou d'empêcher la dégradation d'une situation mais sans aboutir par ailleurs à un effet positif indiscutable. Le maintien de l'ordre public ou le maintien de l'ordre social correspondent à ce type de dépense qui ne peut être intégré dans la mesure de la performance économique et paraît souvent difficile à discerner: la création d'un nouveau jardin public, par exemple, constitue-t-elle une dépense défensive face aux désagréments de la vie urbaine ou un service non défensif relevant des loisirs? L'intervention d'un inspecteur du Travail en entreprise participe-t-elle d'un service rendu à l'entreprise

pour améliorer son organisation ou constitue-t-elle une dépense défensive destinée à éviter des dérives?

Dimension sociale dans l'évaluation de la richesse par les différents types de capital

La commission Stiglitz, dans ses propositions destinées à la mesure de la qualité de la vie ou de la soutenabilité, évoque deux types de capitaux différents qui peuvent y contribuer et dont le développement peut être favorisé par des politiques sociales. Il s'agit du capital humain et le capital social.

Le capital humain

Le concept de «capital humain» est développé pour la première fois en 1961, par l'économiste américain Théodore Schultz.

Il est couramment admis que le capital humain est formé de trois éléments: les compétences, les expériences et les savoirs qui, ensemble, déterminent une certaine aptitude de l'individu à travailler. Il doit pouvoir produire un bénéfice pour l'organisme employeur, en échange d'une rétribution pour l'individu qui met à disposition ses compétences.

Les premières sources de capital humain sont l'éducation, produite par la famille ou l'environnement humain, et l'enseignement, produite par l'école et l'université, mais le monde du travail y contribue directement par la formation professionnelle et les politiques qui s'y rattachent, ainsi que par l'expérience et les compétences développées par l'activité professionnelle. Ces dernières peuvent être consacrées par des dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

Le capital humain est quantifiable et sa valeur monétaire est très importante. Il est estimé que les stocks correspondants peuvent constituer environ 80% de la richesse d'un pays. S'il n'est pas confirmé que la part produite par le travail et les politiques qui s'y rattachent puissent être séparés du reste pour permettre une évaluation de l'impact de politiques sociales sur ce type de capital, il paraît hautement probable qu'elle y contribue très substantiellement.

Le capital social

Les liens sociaux constituent un avantage pour ceux qui en disposent. Comme le décrit le rapport Stiglitz, ils permettent d'obtenir des services très appréciables dans de nombreux domaines et constituent par ailleurs un élément très important de qualité de la vie. Les économistes se sont intéressés au «capital social» qui leur correspond, mais sans parvenir jusqu'à présent à un consensus sur la façon de le mesurer. Ce concept reste donc davantage du domaine de la sociologie que de l'économie, mais l'évolution de cette dernière peut sans doute inciter à lui donner un intérêt nouveau.

La part de relations sociales issues du monde du travail est importante, ne serait-ce que si l'on tient compte du temps quotidien qui est

affecté à l'activité professionnelle, mais il est possible qu'elle puisse encore augmenter dans de vastes proportions. D'une part, parce que l'économie mondialisée impose la multiplication des échanges sous différentes formes, ce qui crée des liens nouveaux entre les acteurs, mais également car les outils qui les rendent possibles, les technologies de l'information et de la communication, ont ouvert de nouvelles perspectives. Les possibilités ouvertes par Internet et les technologies IP, et récemment par les sites de réseaux sociaux, ont été rapidement utilisées dans le monde du travail. Les avantages de tels outils, créateurs de liens étendus et multiples, ont contribué à métamorphoser les champs relationnels professionnels. Ils peuvent notamment considérablement enrichir ce qui est connu depuis longtemps comme un atout professionnel majeur : un bon carnet d'adresses.

L'économie du savoir, telle que la promeut l'Union européenne, repose certes sur un accès étendu à l'information par Internet, mais également sur le développement des réseaux collaboratifs ou associatifs qui sont autant de nouveaux liens sociaux. La contribution économique de ces derniers n'est sans doute pas encore précisément évaluée, mais il paraît hautement probable qu'elle soit très importante, et qu'elle augmentera encore, alors que l'ensemble des activités économiques liées aux TIC constituent déjà l'un des principaux moteurs de croissance.

Aujourd'hui encore mal défini, le développement du concept et de l'outillage économétrique du capital social mérite probablement un effort particulier compte tenu de l'extension des liens sociaux que les TIC rendent possibles, et de leurs incontestables apports au développement économique.

Conclusion sur l'approche économique

Entre les stocks de richesse provenant du capital humain et ceux qui reviennent au capital social, il paraît évident que la contribution du monde du travail à la richesse nationale, déduction faite des biens et services produits pour ne prendre en compte que ce qui est associé à ses fonctions sociales, est très élevée.

Si l'approche économique ne permet pas une évaluation précise de la valeur des stocks correspondant, elle renseigne sur son importance. La dimension sociale du monde du travail paraît bien être une composante essentielle de la richesse nationale.

Approche historique

La montée de la puissance économique de la France à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle s'est accompagnée d'une prise en compte croissante des questions sociales qui a abouti à l'élaboration d'un véritable patrimoine social.

Les grandes étapes des politiques sociales françaises liées au travail

En transformant les modes de production et la localisation de l'économie, la révolution industrielle a provoqué d'importants changements économiques et sociaux. Elle est ainsi à l'origine d'un exode rural massif et d'une modification complète de l'organisation du travail en France qui, jusqu'alors, se pratiquait généralement en famille.

Ces bouleversements ont eu des effets très dommageables pour les travailleurs concernés. Sans liberté d'action collective pour défendre leurs intérêts, car la Révolution n'a rien apporté dans ce domaine, les ouvriers subissent pour un travail parfois épuisant, sans prise en compte des conditions d'hygiène et des risques pour la santé, et pour un salaire misérable qu'ils perdent en cas d'accident de travail. Il n'existe aucune limite du temps de travail, aucune protection sociale, quel que soit leur âge ou leur sexe.

La nécessité de protéger les forces de travail de la nation s'impose progressivement aux autorités de l'État qui prennent différentes mesures de protection dès le XIX^e siècle. Celles-ci vont s'étoffer au fil des différents gouvernements sous l'influence des doctrines socialistes et du mouvement ouvrier qui apparaissent et se développent à la même époque.

La monarchie de Juillet

Les premières mesures sociales concernent le travail des enfants. À partir de 1841 (loi du 22 mars), seuls les enfants d'au moins 8 ans sont autorisés à travailler et les travaux de nuit ou dangereux leur sont interdits. Toutefois, les enfants de 12 à 16 ans peuvent se voir imposer 72 heures de travail par semaine. Cette loi a été adoptée en réaction à la parution du Tableau physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie (1840, Villermé) qui a ému l'opinion publique, et à la préoccupation de l'armée devant l'état physique des jeunes appelés prématurément usés par le travail en usine.

Le gouvernement provisoire de 1848

En 1848, le retournement de la conjoncture entraîne une forte hausse du chômage dans les villes qui, en raison des intempéries, se double d'une crise agricole. L'accroissement de la misère des classes les plus pauvres et la propagande des républicains qui prônent l'«amélioration du sort des classes laborieuses» mènent à la révolution de février 1848 et à son souhait de fonder une «république à visage humain».

Sous l'influence des socialistes, le gouvernement provisoire de 1848 se montre innovant en matière sociale. À la suite des manifestations d'ouvriers parisiens qui réclament la journée de 10 heures et la création d'un ministère du Travail, le gouvernement met en place une commission (Commission du Luxembourg) qui fixe la durée journalière de travail à dix heures à Paris et onze heures en province. Elle crée les Ateliers nationaux destinés à procurer de l'ouvrage aux chômeurs parisiens. La répression du soulèvement ouvrier qui fit suite à la fermeture de ces ateliers marquera la fin du caractère social de la jeune république.

Le second Empire

En 1860, privé du soutien du patronat et des industriels, Napoléon III est soucieux de gagner la faveur des masses populaires et notamment des milieux ouvriers. Il développe alors une politique sociale plus ambitieuse que celle qu'il avait menée lors de la décennie précédente et qui avait autorisé le développement des sociétés de secours mutuel (décret 1852). En 1862, il crée la Société du prince impérial qui a pour vocation les prêts d'argent aux ouvriers. L'empire libéral devient également plus tolérant à l'égard des syndicats, mais sans pour autant revenir sur l'interdiction qui les frappe depuis la Révolution française. Afin de débarrasser le citoyen de toutes les contraintes sociales héritées de l'Ancien Régime qui l'entravaient et pour qu'il puisse jouir des nouvelles libertés qu'il venait de se voir reconnaître parmi lesquelles la liberté d'entreprendre, l'Assemblée constituante avait interdit en 1791 les corporations¹, les groupements professionnels et les coalitions².

Près d'un siècle plus tard, une loi du 25 mai 1864 supprime le délit de coalition rendant ainsi légale toute grève qui respecte la liberté de travail. Bien que les syndicats demeurent interdits, une circulaire impériale du 23 février 1866 demande aux préfets de ne pas s'opposer aux rassemblements que suscitent des revendications économiques. En 1868, une loi reconnaît que les chambres syndicales sont tolérées et il est fondé, la même année, une caisse d'assurance contre les accidents du travail. Des soupes populaires sont également organisées pour les pauvres et les premiers systèmes de retraites sont mis en place.

Les mesures prises par le second Empire constituent une avancée notable pour l'amélioration des conditions de vie des ouvriers, qui restent cependant précaires.

La III^e République

La France est ébranlée par la défaite de 1871 et la conjoncture économique est mauvaise. Le PIB stagne. La production française est fortement concurrencée par l'importation des produits étrangers grâce à la baisse significative des coûts de transport sous l'effet du développement du chemin de fer. Le chômage explose et l'agitation sociale grandit. On compte ainsi, en 1880, plus de 190 grèves et 110 000 grévistes. À cette crise dans les villes s'ajoute une chute des prix agricoles qui fragilise la situation des paysans français.

Au Gouvernement, ce contexte trouve d'autant plus un écho que Jules Ferry considère les grandes libertés comme nécessaires à l'épanouissement de la démocratie. Selon lui, l'État doit à la classe ouvrière la liberté du travail et également tout ce qui doit s'y rattacher. En particulier, la possibilité de négocier le salaire et la liberté de s'unir et de se syndiquer. Il considère que les syndicats, en permettant de trouver des solutions amiables, réduiront les conflits et les grèves. La liberté syndicale est considérée comme une

1 Décret d'Allarde du 2 mars 1791.

2 Loi Le Chapelier du 14 juin 1791.

source de progrès et un gage d'apaisement social. Le 21 mars 1884 est votée la loi Waldeck-Rousseau qui organise la liberté syndicale.

Mais ces avancées ne suffisent pas à calmer la situation. Le 1^{er} mai 1891, dans le nord de la France à Fourmies, deux compagnies d'infanterie ouvrent le feu sur des grévistes pacifistes qui réclament la journée de huit heures et tuent neuf personnes dont huit mineurs. L'évènement va marquer les esprits, et ternir l'image de la III^e République en dépit de ses efforts, car la question sociale devient une préoccupation politique de premier ordre.

L'Office du travail est créé en février 1891 avec pour mission «de rassembler et de vulgariser tous les documents et informations utiles relatifs au travail, à ses rapports avec le capital, aux heures de travail, aux salaires des travailleurs, hommes, femmes et enfants». Il s'agit ainsi d'établir une enquête permanente sur les conditions de travail en France qui révéla les lacunes de législation française en matière sociale. Les renseignements et statistiques obtenus sont exploités par la Commission du travail pour l'édiction de mesures de protection à l'Assemblée nationale.

Le Gouvernement poursuit son effort avec la création de l'Inspection du travail en 1892 et l'élaboration la même année des premiers éléments d'une politique globale de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. En 1898, une loi permet la libre constitution de mutuelles, une autre du 9 avril 1898 pose le principe d'une responsabilité sans faute de l'employeur en matière d'accidents de travail. Une indemnité forfaitaire doit être versée au salarié blessé. Parallèlement, la réglementation de la durée du travail voit le jour. En 1906, le ministère du Travail est créé et le repos hebdomadaire est instauré. En 1910, une loi crée les retraites ouvrières et paysannes. Le 10 juillet 1913, des conditions d'hygiène, de sécurité et de prévention sont imposées dans les locaux de travail par décret. La même année, des mesures sont prises pour protéger les femmes actives. Ainsi, le travail de nuit leur est interdit et la journée de travail des femmes de moins de 21 ans ne peut excéder 10 heures.

Les suites de la Grande Guerre

Entre 1914 et 1918, les usines tournent à plein pour entretenir l'effort de guerre, grâce notamment au travail des femmes qui remplaceront les hommes partis au front, mais le vent de révolte qui se répand en 1917 va toucher les usines d'armement, où l'agitation éclate. Après d'importants troubles sociaux, le Gouvernement reconnaît aux syndicats le droit de conclure des conventions collectives de travail.

En 1919, les grèves se multiplient. Clemenceau, redoutant la propagation en France du courant révolutionnaire qui agite l'Europe (révolution bolchevique, insurrection spartakiste en Allemagne, grèves au Portugal, occupations d'usine en Italie), fait voter le 23 avril 1919 la journée de 8 heures (semaine de 48 heures), vieille revendication ouvrière. Mais cela ne désamorce pas complètement la tension sociale.

Après la guerre, le rattachement de l'Alsace et de la Lorraine pose un problème d'équité en matière de protection sociale. Les habitants des deux régions bénéficient, depuis la fin du XIX^e siècle, d'un bien meilleur

dispositif que les autres citoyens français grâce aux lois votées à l'initiative du chancelier Bismarck. Elles concernent notamment les assurances maladie, accident du travail, vieillesse et invalidité. Le président du conseil Millerand décide d'étendre les avantages sociaux des Alsaciens et des Lorrains à l'ensemble des citoyens français. Le projet de loi sera retoqué pendant huit ans au Sénat en raison de l'opposition du patronat qui redoute le coût financier d'un tel système. Le texte sera finalement voté le 5 avril 1928 après que le Sénat eu écarté l'assurance chômage. Cette loi modifiée par celle du 30 avril 1930 assure aux salariés modestes de l'industrie et du commerce une couverture obligatoire en cas de maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès avec des cotisations salariales et patronales.

Le Front populaire

L'année 1936 marque une étape importante sur la voie du progrès social. Les grèves avec occupation des lieux de travail se multiplient pour appuyer les revendications des ouvriers, ou pour saluer l'arrivée au pouvoir du Front populaire. On décompte alors plus de 2 millions de grévistes en France.

Les 5 et 6 juin, Léon Blum annonce la mise en place de deux semaines de congés payés, la création d'un fonds national de chômage et la semaine de 40 heures.

Dans la nuit du 8 juin, les accords de Matignon signés entre le Gouvernement et les partenaires sociaux sont à l'origine d'avancées importantes : augmentation des salaires avec un objectif économique de relance de la consommation, liberté d'exercice du droit syndical en entreprise. Par ailleurs, l'extension des conventions collectives de travail à toutes les entreprises d'une branche concernée permet d'étendre les bénéfices du dialogue social, et constitue un progrès important. Toutes ces mesures vont transformer les conditions de vie des travailleurs.

Les suites de la Seconde Guerre mondiale

La Libération amène un nouvel essor des droits sociaux grâce notamment au programme du Conseil national de la résistance (CNR) qui aspire à mettre en place une démocratie sociale.

Le 15 mars 1944, avant même la libération, le CNR adopte un programme économique et social qui prévoit, entre autres, un projet complet de Sécurité sociale qui vise à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail. La gestion du dispositif est partagée par les partenaires sociaux et l'État. La Constitution du 27 novembre 1946 introduit dans son préambule la reconnaissance d'un droit à la Sécurité sociale, qui trouve sa justification dans l'apport du travailleur à la société par son activité professionnelle.

Par ailleurs, le préambule de la Constitution de 1946 proclame un ensemble de principes politiques, économiques et sociaux « particulièrement nécessaires à notre temps » qui sont inspirés des projets du CNR, et reflètent les préoccupations sociales de l'après-guerre. Outre le droit au travail, le préambule énonce les droits fondamentaux des travailleurs : le droit à l'action syndicale (« Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par

l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix»), le droit de grève, le droit à la « participation et à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises » et affirme l'existence de droits sociaux : droit à la protection de la santé, droit au repos et aux loisirs, notamment pour les vieux travailleurs.

Dans le contexte de l'après Seconde Guerre mondiale, la recherche du progrès social se poursuit et prend en compte la consécration nouvelle du principe de dignité de la personne humaine. « La durée et les conditions du travail ne doivent porter atteinte ni à la santé, ni à la dignité, ni à la vie familiale du travailleur. » (Premier alinéa de l'article 27 de la Déclaration des droits de l'homme du projet de Constitution du 19 avril 1946).

La V^e République

La loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives instaure le salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) en contrepartie du retour à la libre négociation des salaires. L'employeur bénéficie ainsi d'une plus grande liberté dans la fixation de la grille de rémunération, tout en ne pouvant aller en deçà d'un certain seuil. Cette mesure est conforme à la convention de 1928 de l'Organisation internationale du travail, qui stipulait que l'État ne doit intervenir que « s'il n'existe pas de régime efficace de fixation des salaires » par la négociation entre les partenaires sociaux.

Les événements de mai 1968 constituent le mouvement social le plus important qu'ait jamais connu la France au XX^e siècle. Le monde du travail prend progressivement le relais de l'insurrection étudiante. Une vague de grèves avec occupation des lieux de travail paralyse le pays dans un climat de violence. Si les revendications des grévistes sont pour partie salariales, elles sont également qualitatives. Il s'agit d'obtenir une meilleure considération dans le travail, et de pouvoir participer à la prise de décisions dans les entreprises. Les accords de Grenelle, fruits du dialogue social, revalorisent le Smig de 35% et l'étendent à toute la France. Les effets économiques de cette hausse des salaires constituent un exemple particulièrement réussi de relance de l'activité par la consommation. Les accords prévoient également un engagement de réduction progressive de la durée du travail et la reconnaissance par la loi de l'exercice du droit syndical dans l'entreprise.

La loi du 27 décembre 1968 sur le droit syndical dans l'entreprise est la première retombée législative de cette période. Suivront l'accord national interprofessionnel du 10 février 1969 sur la sécurité de l'emploi et la substitution du salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) au Smig. Le 2 janvier 1970, le Smig est remplacé par deux institutions distinctes : le minimum garanti et le salaire minimum interprofessionnel de croissance dont l'évolution suit à la fois celle des prix et de la croissance économique, ce qui garantit le pouvoir d'achat de ses bénéficiaires. La doctrine qui inspire le Smic diffère ainsi de celle du Smig. En effet, alors que le Smig n'avait été qu'un minimum vital indexé sur la seule hausse des prix, ce qui empêchait toute hausse du pouvoir d'achat de ses bénéficiaires, le Smic permet à tous les salariés de participer au développement économique de la nation dans le cadre de la croissance obtenue par la consommation intérieure. En paral-

lèle de ce travail législatif, la relance du dialogue social est recherchée afin d'améliorer les conditions de travail.

L'élection de F. Mitterrand en 1981 s'accompagne d'un important train de réformes sociales. La durée légale du travail est réduite à 39 heures, une cinquième semaine de congés payés est accordée. Les lois Auroux de 1982 ont modifié la place, l'expression et les droits des travailleurs dans l'entreprise pour en faire des « citoyens à part entière dans l'entreprise » et ainsi « promouvoir une démocratie économique fondée sur de nouvelles relations de travail ». Ces lois visaient à reconnaître à chaque acteur de la vie sociale un rôle propre et à confier à la négociation et au contrat l'organisation des relations du travail (loi du 4 août 1982 relative aux libertés des travailleurs dans l'entreprise, loi du 28 octobre 1982 relative au renforcement des institutions représentatives, loi du 13 novembre 1982 relative au renouvellement de la négociation collective). La quatrième loi Auroux (loi du 23 décembre 1982 relative aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) met en place dans l'entreprise un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et reconnaît au salarié un droit de retrait en cas de danger lorsqu'il a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ou qu'il constate une défectuosité dans les systèmes de protection.

Dans le contexte d'une croissance économique moindre, plusieurs lois (1992, 1993, 1996, 1998 et 2000) ont poursuivi un objectif de lutte contre le chômage grâce à des mesures de réduction de temps de travail afin de favoriser un partage plus équitable du travail au sein de la société française.

La décennie 2000 aura été marquée par un ensemble de réformes touchant le dialogue social et la négociation collective. Elles s'appuient notamment sur deux textes majeurs. La loi du 31 janvier 2007 consacrée à la modernisation du dialogue social, où l'État donne la priorité à la négociation collective avant toute réforme législative touchant aux relations du travail, et la loi du 20 août 2008 sur le renforcement de la représentativité syndicale, destinée à donner une plus grande légitimité aux représentants des salariés dans le dialogue social.

Le modèle social allemand et ses convergences avec celui de la France

La révolution industrielle est, en Allemagne comme en France, à l'origine de l'apparition d'une législation relative au travail au XIX^e siècle. Les premières mesures encadrent le travail des femmes et des enfants en limitant la durée et en interdisant certaines activités dangereuses.

La montée du parti social-démocrate lors des élections législatives en 1877 fait redouter au chancelier Bismarck la progression des idées socialistes. Après avoir imposé au Reichstag une loi d'exception contre les socialistes qui leur interdit tout regroupement ou manifestation, le chancelier tente de rallier les ouvriers en les intégrant à la nation allemande afin de devancer toute revendication à tendance socialiste. Il proclame alors le droit au travail et cherche à démontrer que la monarchie prussienne s'est toujours soucier du bien-être des citoyens et la protection des plus démunis.

Les premiers syndicats sont créés en 1878. Un système général d'assurance sociale sur une base professionnelle et majoritairement financée par des cotisations sociales, réparties à parts égales entre les employeurs et les salariés, est élaboré en 1883. Les trois lois fondamentales votées en 1883, assurance maladie, 1884, assurance accidents du travail, et 1889, assurance invalidité et vieillesse, garantissent un revenu de compensation en cas de perte de salaire.

Après la Première Guerre mondiale, la mise en place de la République de Weimar permet plusieurs avancées sociales. Le droit syndical est ainsi inscrit dans la Constitution. En 1919, la négociation de conventions collectives devient une obligation légale et en 1920 une loi institue les comités d'entreprise. Un système complet d'assurance chômage et d'assistance pour faire face aux pertes d'emploi massives de l'après-guerre est mis en place en 1925.

Les syndicats, interdits en 1934 par les nazis, redeviennent légaux après la Seconde Guerre mondiale. Le principe des syndicats unitaires est instauré, ce qui entraîne la disparition de toute concurrence syndicale, et évite le morcellement de la négociation et facilite le respect des engagements pris.

Dans l'Allemagne détruite, l'effort de reconstruction demande d'unir les forces disponibles, et l'après-guerre voit se développer des relations pragmatiques entre les syndicats et les chefs d'entreprises. Les relations sont d'autant plus apaisées que la croissance économique permet une hausse continue des salaires et la réduction régulière du temps de travail. La recherche du compromis guide le dialogue social comme en atteste l'instauration au début des années 1950 des conseils d'établissement et du dispositif de codétermination destiné aux partenaires sociaux. La réduction du temps de travail s'opère progressivement et par secteurs professionnels avec l'instauration de la semaine de 40 heures en 1965, puis des 35 heures dans la métallurgie en 1995.

La comparaison entre l'évolution des systèmes sociaux français et allemands révèle la différence de leur dynamique. D'un côté la recherche du compromis et le pragmatisme allemand, de l'autre une logique française d'affrontement et de politisation des enjeux. Pourtant, les objectifs, qui sont devenus les piliers des politiques sociales, ne diffèrent guère : liberté syndicale et dialogue social entre partenaires sociaux, protection de la santé et sécurité des travailleurs, rémunérations et temps de travail, protection sociale. Les avancées se produisent durant les mêmes périodes de l'histoire, bien que l'Allemagne ait souvent eu un temps d'avance. Cela lui a valu la paternité d'un modèle, le capitalisme rhénan, qui se caractérise notamment par un système de protection sociale très développé, et dont le capitalisme français sera assez proche.

Il tranche en revanche sur le modèle anglo-saxon, qui vise à développer toujours plus la flexibilité, quantitative et salariale, et accorde une place beaucoup plus importante aux entrepreneurs et actionnaires qu'aux syndicats dans les processus de décisions des entreprises. Ce système, plus agressif que le modèle rhénan, et qui s'appuie sur les marchés financiers, a assuré une domination mondiale au Royaume-Uni jusqu'à la Première

Guerre mondiale et reste encore un atout majeur de l'économie britannique. Basé sur une logique de puissance et de rayonnement plus que sur la préservation des équilibres sociaux, il n'a pas contribué à promouvoir les objectifs qu'ont recherchés la France et l'Allemagne en développant des politiques sociales assez proches. Avant que l'intégration de l'espace économique européen et plus encore la mondialisation de l'économie ne lui donne un nouveau champ d'expansion, ce modèle n'était pas la référence européenne, mais il apparaît depuis toujours plus dominant dans la compétition mondiale, sous le règne de la financiarisation de l'économie.

Les politiques sociales du travail constituent une forme de patrimoine

Dans ce nouveau contexte, le modèle social français est malmené. Il est accusé de freiner la croissance, en réduisant l'emploi et les investissements en raison du niveau jugé trop élevé des prélèvements fiscaux et sociaux, sources de financement de la protection sociale. Le droit du travail, jugé trop favorable aux salariés, paraît s'opposer à la flexibilité que beaucoup d'entreprises réclament. Pour autant, les piliers de ce modèle ont été progressivement intégrés aux niveaux européen et international sous l'égide de l'UE et de l'OIT depuis plusieurs décennies.

Le dynamisme de leur engagement à les promouvoir atteste à la fois de la volonté de poursuivre la construction d'une Europe fidèle à ses valeurs et de l'opportunité de voir les pays émergents s'en emparer. Il renseigne également sur la qualité des réponses qu'ils apportent pour réagir face aux dérives et excès de la mondialisation, et pour prendre en compte les impératifs croissants de durabilité qui s'imposent au développement.

Sous l'effet des crises financière, économique et environnementale, ce modèle social connaît aujourd'hui un renforcement de l'attachement de ceux qui en bénéficient, et un regain d'intérêt international. Il constitue aujourd'hui une forme de patrimoine national dont la valeur est incontestable bien que non mesurable. Pour nos concitoyens, il est perçu comme un héritage de l'histoire qu'il convient de protéger et de faire vivre afin d'en garantir l'adaptation aux changements qui nous concernent.

Ce patrimoine concourt à la résilience de notre société.

Il reste que ces politiques, comme les autres qui relèvent du champ social, posent un problème aux économistes dans la mesure où la part des dépenses défensives qu'elles occasionnent ne se prête pas à une quantification susceptible de participer à un bilan chiffrable de leur contribution à la richesse nationale. Ces mêmes dépenses sont également volontiers perçues comme la contrepartie du développement des sociétés qu'elles concernent, ou des effets parasites mais coûteux provoqués par les troubles et la complexité qui accompagnent inévitablement le développement et la modernité.

Cette perception négative doit être relativisée :

– D'une part, car au sein des pays qui ont développé ces politiques, s'il est courant de voir les contribuables se plaindre du coût de leur

part défensive, il n'est guère contestable que les mêmes citoyens, usagers ou salariés, ne sont pas disposés à remettre en cause leurs principes, auxquels ils sont attachés.

— D'autre part, en raison de leur contribution à la résilience des sociétés qui les mettent en œuvre. La crise actuelle a démontré une fois encore que le système économique mondialisé n'est pas à l'abri d'incidents de parcours, peu prévisibles mais dont les conséquences peuvent avoir une importance considérable, et créer des dommages du même niveau. Ce constat intervient alors que la question de la durabilité du développement s'est imposée avec force dans le débat public sous l'effet de la crise environnementale, et qu'elle interroge sur notre capacité à maintenir notre patrimoine naturel, mais également notre niveau de vie et les voies et moyens qui y contribuent. Ces nouvelles inquiétudes sur l'avenir ont donné une importance particulière au thème de la résilience : comment protéger ce que nous avons, ce qui constitue nos richesses ? comment éviter l'effondrement soudain de notre économie, de notre niveau de vie ? Elle intervient en bonne place dans le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, qui présente l'évolution des menaces comme marquée par un caractère nouveau d'imprévisibilité, en termes de formes et d'effets, et propose d'accroître la résilience globale de la société française.

Il semble hautement probable que les dépenses défensives à caractère social peuvent y concourir efficacement, si l'on en croit la meilleure résistance de notre pays aux effets de la crise depuis deux ans. Il est en tous cas acquis que nos systèmes nationaux de protection et de solidarité ont réduit les dommages que d'autres économies ont connu, en évitant que trop de nos concitoyens soient durablement atteints par la paupérisation et l'exclusion.

La question de la participation des politiques sociales au renforcement de la résilience de la société mériterait sans doute des recherches complémentaires, alors qu'elle correspond à un effet sur le long terme, ce qui la différencie de la notion de maintien de l'ordre social, qui elle, a déjà fait l'objet d'études. Il est néanmoins incontestable que ces politiques ont été façonnées par près de deux siècles d'histoire européenne, souvent particulièrement douloureuse, et durant lesquels elles ont fait la preuve de leur efficacité à protéger les sociétés qui en disposaient.

Parmi les politiques sociales, celles qui concernent le travail, dont les fonctions visent essentiellement la protection et la défense des salariés et du tissu humain de l'économie, le développement socialement harmonieux de cette dernière, ce qui englobe le maintien de l'ordre social, paraissent particulièrement porteuses de résilience. Elles interviennent en effet pour sauvegarder et protéger le monde du travail, en amont de l'intervention de l'État solidaire des citoyens qui en sont exclus, ce qui leur confère une dimension préventive très importante.

Parmi les politiques du travail, le dialogue social est sans doute l'outil le plus efficace au service de la résilience en temps de crise. Quels que soient son contexte et le système qu'elle concerne, la gestion de crise tire une part essentielle de son efficacité de la qualité du dialogue des différents

acteurs impliqués. Dans le cadre de l'économie, la capacité des partenaires sociaux à élaborer des décisions communes pour faire face aux difficultés puis à les mettre en œuvre ensemble constitue un atout majeur, quelle que soit la nation concernée.

Le dialogue social pourrait donc figurer en bonne place dans un ensemble de politiques, exportables et partageables, dont les objectifs ne seraient pas uniquement focalisés sur la croissance économique, mais également sur la résilience de la société.

Cela contribuerait également à donner du corps à un éventuel concept de patrimoine social, qui rassemblerait les dimensions quantifiables de l'apport des politiques sociales à la richesse nationale, et celles auxquelles correspondent des dépenses défensives, favorisant la résilience.

La prise en compte de la dimension sociale dans la mondialisation. Le rôle de l'OIT et la crise

Le BIT avait depuis longtemps développé une critique d'une mondialisation qu'il jugeait déséquilibrée. Pour faire face aux conséquences sociales de la crise économique et financière, il a proposé des initiatives dont la mise en œuvre nécessite une cohérence renforcée entre les politiques économiques, financières, commerciales et sociales.

La dimension sociale de la mondialisation avant la crise

C'est à la suite de l'émergence de la question de la prise en compte des normes sociales dans les négociations sur la libéralisation des échanges (Marrakech en 1994, Singapour en 1996, Seattle en 1999) et de la volonté de certains États (en particulier les États-Unis) d'établir un lien contraignant entre le commerce et le respect des « droits internationalement reconnus des travailleurs » (lien contraignant appelé « clause sociale »), que l'OIT a émergé sur la scène internationale comme acteur de la régulation de la mondialisation.

La volonté de promouvoir une dimension sociale de la mondialisation s'est traduite par l'adoption à l'OIT de la « Déclaration de l'OIT sur les principes et droit fondamentaux au travail » (1998). En effet, pour susciter l'adhésion des pays en développement, opposés à l'établissement d'un lien contraignant entre les échanges commerciaux et le respect de normes du travail (assimilé à du protectionnisme), le BIT a proposé aux États de s'inscrire volontairement dans une démarche de respect des droits fondamentaux au travail, déconnectée de la question commerciale.

La Déclaration de 1998 délimite les droits qui ont une pertinence particulière dans le contexte de la mondialisation, mais son intérêt va au-delà, avec un mécanisme de suivi, inscrit dans la Déclaration : rédaction de rapports annuels par les pays qui n'ont pas ratifié une ou plusieurs conventions fondamentales relatives aux quatre catégories de principes et

droits fondamentaux¹, rapport global publié chaque année sur l'une de ces quatre catégories, coopération technique pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre effective de ces droits dans les pays.

La détermination de l'OIT à promouvoir la dimension sociale du développement s'est ensuite traduite par l'adoption par la Conférence annuelle de l'OIT, en 2001, du rapport du directeur général sur le travail décent², ainsi que par le renforcement du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation qui se réunit lors de chaque séance du conseil d'administration du BIT.

C'est lors d'une réunion de ce groupe de travail sur la mondialisation, qu'un large consensus s'est dégagé sur la mise en place d'une « Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation », commission indépendante instituée sous l'égide l'OIT en février 2002. Le mandat de cet organe consistait à examiner les diverses facettes de la mondialisation et ses effets sur le progrès économique et social. Elle a fait appel à 26 personnalités de différentes régions, origines et disciplines pour essayer de trouver des moyens novateurs de concilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Coprésidée par Mme Tarja Halonen, présidente de la Finlande, et M. Benjamin Mkapa, président de la République unie de Tanzanie, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a publié, le 24 février 2004, son rapport final intitulé *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous*. Les recommandations contenues dans le rapport constituent le fondement d'une plate-forme commune d'actions visant plus particulièrement à améliorer la gouvernance à tous les niveaux : local, national, régional et mondial. Ce rapport invitait également les gouvernements et les acteurs non étatiques « à engager de larges dialogues pour examiner et élaborer des mesures de suivi au niveau local, national et régional. » Dans ce contexte, le gouvernement français avait soumis ce rapport à l'examen du CES qui a publié un avis en février 2005.

Dans le prolongement du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, la Conférence internationale du travail a adopté en 2008, la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008). C'est l'expression de la vision contemporaine de la mission de l'OIT à l'ère de la mondialisation. Issue de consultations tripartites approfondies, la Déclaration sur la justice sociale est d'abord une stratégie conçue à l'horizon des deux prochaines décennies qui se double d'une feuille de route opérationnelle, prévoyant les outils indispensables à la modernisation de l'OIT (amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités de l'OIT, notamment en matière de recherches et d'actions de terrain).

1 La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ; l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ; l'abolition effective du travail des enfants ; l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

2 Il se fonde sur une approche intégrée, qui inclut : le plein emploi productif et librement choisi ; le droit du travail y compris les principes et droits fondamentaux ; la protection sociale ; le dialogue social. La prise en compte de la dimension du genre étant un objectif transversal.

La Déclaration prévoit que les efforts des membres et de l'Organisation pour mettre en œuvre le mandat constitutionnel de l'OIT se fonde sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, autour desquels s'articule l'Agenda du travail décent et qui peuvent se décliner comme suit (extraits):

1) promouvoir l'emploi en créant un environnement institutionnel et économique durable;

2) prendre et renforcer des mesures de protection sociale – Sécurité sociale et protection des travailleurs – durables et adaptées aux circonstances nationales, en particulier:

- l'extension de la Sécurité sociale à tous,
- des conditions de travail qui préservent la santé et la sécurité des travailleurs;
- la possibilité pour tous d'une participation équitable aux fruits du progrès en matière de salaires et de gains, de durée du travail et autres conditions de travail, et un salaire minimum vital pour tous ceux qui ont un emploi et ont besoin d'une telle protection;

3) promouvoir le dialogue social et le tripartisme;

4) respecter, promouvoir et mettre en œuvre les principes et droits fondamentaux au travail, qui revêtent une importance particulière en tant que droits et conditions nécessaires à la pleine réalisation des objectifs stratégiques, en notant:

- que la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective sont particulièrement importantes pour permettre la réalisation de ces quatre objectifs stratégiques;
- que la violation des principes et droits fondamentaux au travail ne saurait être invoquée ni utilisée en tant qu'avantage comparatif légitime, et que les normes du travail ne sauraient servir à des fins commerciales protectionnistes.

L'action du BIT pour promouvoir la dimension sociale de la mondialisation après la crise

Les étapes les plus significatives depuis juin 2009:

- Le sommet mondial les 15 et 16 juin 2009, inclus dans le déroulement de la Conférence internationale du travail, a été marqué par les interventions de plusieurs chefs d'État dont celle du président de la République française (15 juin 2009).

Posant en principe que «la régulation de la mondialisation, c'est la question centrale», le président de la République a notamment:

- invité l'ensemble des États membres de l'OIT à ratifier les normes fondamentales du travail;
- insisté sur l'interdépendance et la nécessaire cohérence des objectifs entre les institutions internationales;
- souhaité une influence accrue de l'OIT auprès des autres institutions dans la perspective d'une reconstruction de la gouvernance mondiale;
- exprimé le vœu que des débats essentiels soient ouverts: sur la taxe Tobin ou la taxe carbone, sur la réforme du système monétaire international, sur la nouvelle gouvernance et le modèle de croissance.

- La Conférence internationale du travail de 2009 a adopté le Pacte mondial pour l'emploi dont les conclusions donnent un cadre et des orientations aux réponses nationales à la crise, dans les domaines des politiques d'emploi, de protection sociale, du respect des droits des travailleurs et du dialogue social.

L'objectif du Pacte est de mettre au centre des plans de relance les priorités de l'emploi, de la protection sociale et du respect des droits des travailleurs.

Cet instrument de politique mondiale se penche sur l'impact de la crise financière et économique internationale sur la politique sociale et l'emploi. L'objectif stratégique du Pacte est de placer l'investissement, l'emploi et la protection sociale au centre des mesures de stimulation et des autres politiques nationales pertinentes en vue d'atténuer les effets de la crise et de réduire le décalage dans le temps entre la reprise économique et une reprise créatrice d'emplois décents.

Le Pacte offre un cadre de réponse à la crise, destiné à orienter les politiques nationales et internationales et à stimuler la reprise économique.

Il propose un ensemble de mesures que les pays peuvent adopter, avec l'appui d'institutions régionales ou multilatérales. Inspiré par l'Agenda du travail décent et les engagements pris par les mandants de l'OIT dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008, le Pacte «opérationnalise» le travail décent. Le Pacte propose un éventail de politiques visant à :

- stimuler l'emploi,
- étendre la protection sociale,
- respecter les normes internationales du travail,
- promouvoir le dialogue social,
- façonner une mondialisation équitable.

Le Conseil économique et social des Nations unies (Ecosoc) a appuyé le Pacte en session de fond 2009 et a appelé les États membres à l'utiliser pleinement en tant que cadre général de leurs plans de sortie de crise. Lors du sommet du G20 à Pittsburgh en novembre 2009, des dirigeants du monde entier ont accueilli le Pacte comme «un cadre spécifique à l'emploi pour la croissance économique future».

- La Conférence internationale du travail de 2010 a donné mandat au DG pour se rapprocher des Ifis et présenter au CA de novembre un cadre d'action en vue d'améliorer la cohérence dans l'action entre les politiques, financières, économiques et sociales au niveau international.

- Les réunions du G20 : septembre 2009 : La publication du rapport présenté au G20 par le BIT et communication du DG du BIT au G20 de Pittsburgh ; avril 2010 : communication du DG au G20 des ministres du Travail et de l'Emploi de Washington ; juin 2010 : Sommet de Toronto, présentation de la stratégie de formation préparée par le BIT en collaboration avec l'OCDE. À Toronto, il a également été conclu à l'intérêt, dans la quête d'une croissance forte, durable et plus équilibrée d'encourager les travaux sur les méthodes de mesure afin de prendre en compte les dimensions sociales et environnementales du développement économique.

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Richesse sociale d'une nation

Objectifs des politiques du ministère

Favoriser une croissance respectueuse des normes sociales et environnementales

- Croissance économique ne signifie pas nécessairement accroissement du bien être (par exemple lorsque l'on cherche à prendre par tous les moyens les marchés et les emplois des autres)
- Nécessité de veiller à lier le progrès économique à l'accroissement du bien être (*pour cela s'appuyer sur un accroissement de la productivité*)
- Essayer de faire passer la mondialisation dans cette logique (ne plus regarder l'homme comme un moyen mais comme une fin en soi)

Quelques pistes concrètes d'action

- Politique de soutien à la croissance (investissement, R&D..) augmenter l'emploi et les revenus et donc le bien être
- Créer un environnement favorable à la création d'entreprises (auto entrepreneurs) : favoriser l'emploi et le bien être
- Mise en place du RSA : mesure qui lie l'aspect économique (retour à l'emploi) et l'aspect social (lutte contre la pauvreté)
- Réforme des retraites : pérenniser les systèmes de retraites et garantir des retraites décentes pour tous
- Promouvoir une meilleure prise en compte des normes sociales et environnementales dans les organismes internationaux en renforçant les mécanismes de coopération

Coopération renforcée OMC, FMI, Banque Mondiale et OIT

- Faire en sorte que les organismes internationaux puissent intégrer ces normes sociales et environnementales avec le secteur privé (vers une conditionnalité des aides?)

Mesures objectives de la qualité de la vie

La qualité de la vie est pluridimensionnelle. Le rapport Stiglitz mentionne huit dimensions

- **Conditions de vie matérielle** (revenu, consommation et richesse)
- **Santé** (espérance de vie à la naissance, en bonne santé, mortalité, suicide)

- **Éducation** (scolarisation, formation tout au long de la vie...)
- **Activités personnelles dont le travail** (accès à l'emploi, travail décent (horaires atypiques, intensité du travail, dialogue social, discrimination, accidents du travail), conditions matérielles de vie notamment le logement)
- **Cadre environnemental** (exposition aux polluants, produits dangereux, privation des services de l'eau...)
- **Participation à la vie politique et gouvernance** (capacité à faire entendre sa voix, dialogue social...)
- **Liens et rapports sociaux** (adhésion à des associations, réseau pour s'informer...)
- **Sécurité tant physique qu'économique** (chômage, risque de perte d'emploi, protection sociale (chômage, maladie et vieillesse))

Bibliographie

AGHION, Philippe *et al.*, *Mondialisation: les atouts de la France*, rapport du Conseil d'analyse économique, rapport n° 71, 2007.

COHEN-TANUGI, Laurent, *Une stratégie européenne pour la mondialisation*, rapport en vue de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, avril 2008.

Les rapports du centre d'analyse stratégique

Centre d'analyse stratégique (CAS), *Besoins de main-d'œuvre et politique migratoire*, rapports du centre d'analyse stratégique, 2006.

COHEN, Daniel, *Sortie de crise. Vers l'émergence de nouveaux modèles de croissance*, Centre d'analyse stratégique, 2009.

Les rapports du Conseil d'analyse économique

FONTAGNE, Lionel et TOUBAL, Farid, *Investissement direct étranger et performances des entreprises*, rapport no 89, CAE, 2010.

TIROLE, Jean, *Politique climatique: une nouvelle architecture internationale*, rapport no 87, CAE, 2009.

DIDIER, Michel *et al.*, *La Politique de change de l'euro*, rapport no 80, CAE, 2008.

COHEN, Daniel et VERDIER, Thierry, *La Mondialisation immatérielle*, rapport n° 76, CAE, 2008.

Rapports de la Documentation française

LÉONARD Yves, *Mondialisations et inégalités*, La Documentation française, 2002.

Autres

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (France), «Activités du FMI et la banque mondiale en 2007-2008 – Rapport présenté au Parlement sur les activités du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale», 2009.

Grandes organisations internationales

Pnud

La Vraie Richesse des nations : Les chemins du développement humain, Rapport sur le développement humain 2010, Pnud, 2010.

Lever les barrières : Mobilité et développement humains, Rapports sur le développement humain 2009, Pnud, 2009.

Banque mondiale

Repenser la géographie économique, Rapport sur le développement dans le monde 2009.

Développement et changement climatique, Rapport sur le développement dans le monde, 2010.

Cnuced

Rapport sur les pays les moins avancés : *Croissance, pauvreté et conditions du partenariat de développement*, Publication des Nations unies, New York et Genève, 2008.

Rapport sur les pays les moins avancés : *L'État et la gouvernance du développement*, Publication des Nations unies, New York et Genève, 2009.

Rapport sur les pays les moins avancés : *Développer les capacités productives*, Publication des Nations unies, New York et Genève, 2006.

Trade and Development Report – *Employment, Globalization and Development*, Publication des Nations unies, New York et Genève, 2010.

Trade and Development Report, *Commodity Prices, Capital Flows and the Financing of Investment*, Publication des Nations unies, New York et Genève, 2008.

OCDE

Rapport 2005 sur la coopération pour le développement, OCDE, Paris.

OIT/BIT

Rapport mondial sur les salaires 2008/09. *Salaires minimum et négociation collective : vers une politique salariale cohérente*, BIT, Genève, 2009.

Rapport sur le travail dans le monde 2008. *Les inégalités de revenu à l'heure de la mondialisation financière*, BIT, Genève, 2009.

Liberté d'association : enseignements tirés de la pratique. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Rapport du directeur général, BIT, Genève, 2008.

Alliance mondiale contre le travail forcé?. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Rapport du directeur général, BIT, Genève, 2005.

OMC

Rapport sur le commerce mondial 2009 : *Les engagements en matière de politique commerciale et les mesures contingentes*, Genève, OMC.

Rapport sur le commerce mondial 2008 : *Le commerce à l'heure de la mondialisation*, Genève, OMC.

Rapport sur le commerce mondial 2007 : *Soixante ans de coopération commerciale multilatérale : qu'avons-nous appris ?*, Genève, OMC.

Rapport sur le commerce mondial 2006 : *Analyse des liens entre les subventions, le commerce et l'OMC*, Genève, OMC.

Rapport sur le commerce mondial 2003, Genève, OMC.

Jean Pisany Ferry et Pierre Jacquet/Tubiana, septembre 2001, *Gouvernance mondiale*, Conseil d'analyse économique

NALLET, Henri et VÉDRINE, Hubert, *Pour un multilatéralisme efficace*, Fondation Jean Jaurès, 2003.

Rapport LANDAU, *Les Nouvelles Contributions financières internationales*, septembre 2004.

LE BRIS Raymond-François, *Réflexions et propositions sur l'organisation et le fonctionnement des services de l'État à l'étranger*, rapport de, 2005.

Rapport BEFFA, *Pour une nouvelle politique industrielle*, janvier 2005.

Avis du Conseil économique et social, *Vers une mondialisation plus juste*, rapporté par Alain Deleu au nom de la section des Relations extérieures et adopté le 23 février 2005.

Avis du Conseil économique et social, *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux disant social*, rapporté par Didier Marteau, au nom de la section du Travail et adopté le 25 octobre 2006.

Rapport GAYMARD *Sur la stratégie d'influence de la France dans les pays émergents, Un nouvel usage du monde*, décembre 2006.

Rapport CAMDESSUS, *Le Sursaut, vers une nouvelle croissance pour la France*, 2004.

Rapport LÉVY-JOUYET, *L'Économie immatérielle*, février 2007.

Rapport MORAND, *Mondialisation, changer de posture*, avril 2007.

Sigles

AISS	Association internationale de la Sécurité sociale
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque asienne pour le développement
BIT	Bureau international du travail
BNIC	Bureau national interprofessionnel du cognac
Bravo	<i>Birth Registration for All Versus Oblivion</i> (Enregistrement des naissances pour tous contre l'oubli)
Care	<i>Cooperative for Assistance and Relief Everywhere</i> (Organisation de solidarité internationale)
CAD	Comité d'aide au développement
CEACR	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations
CIAS	Conseil international d'action sociale
CIC	Community Interest Companies
CIJ	Cour internationale de justice
CIT	Conférence internationale du travail
CNE	Contrat Nouvelle Embauche
Cnuced	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
Crioc	Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs
DG	directeur général
DESA	<i>Department of Economic and Social Affairs</i> , (Département onusien des Affaires économiques et sociales)
DFID	<i>Department for International Development</i> (Département pour le Développement international)
ECPAT	<i>End Prostitution of Children, Child Pornography and Trafficking in Children for Sexual Purposes</i> , (Non au tourisme sexuel impliquant des enfants)
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> , (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FGTB	Fédération générale des travailleurs de Belgique
FMI	Fonds monétaire international
Gatt	<i>General Agreement on Tariffs and Trade</i> (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)

GDFL	Grameen Danone Foods Limited
GRI	Global Reporting Initiative
GTZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i> , (Agence de coopération technique allemande pour le développement)
G8	Groupe des huit
G20	Groupe des vingt
IBEE	Indice de bien-être économique
IDH	Indice de développement humain
IDHI	Indice de développement humain ajusté aux inégalités
IE	Internationale de l'éducation
IG	Indication géographique
IGS	Institut de gestion sociale
IIG	Indice de l'inégalité des genres
IPM	Indice de pauvreté multidimensionnelle
IPV	Indice de progrès véritable
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISR	Investissements socialement responsables
ISS	Indice de santé sociale
Medef	Mouvement des entreprises de France
NRE	Nouvelles régulations économiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIT	Organisation internationale du travail
Ojni	Objet juridique non identifié
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ORD	Organisation de règlement des différends
Orse	Observatoire sur la responsabilité sociale/sociétale des entreprises
OSI	Observatoire social international
PIB	Produit intérieur brut
PNAD	Pesquisa Nacional por Amostra de domicílios
PNB	Produit national brut
Pnud	Programme des Nations unies pour le développement
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RNB	Revenu national brut
RSE	Responsabilité sociale/sociétale des entreprises
SDN	Société des nations

SG	secrétaire général
Sicav	Société d'investissement à capital variable
SPS	Socle de protection sociale
TMC	Transferts monétaires conditionnels
TUAC	<i>Trade Union Advisory Committee</i> (Comité syndical consultatif de l'OCDE)
Unesco	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i> , (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
WWF	<i>World Wild Fund for Nature</i> (Organisation mondiale de protection de l'environnement)

